

Les *Histoires perses* de Dinon et d'Hééraclide

Fragments édités, traduits et
commentés par

Dominique Lenfant

Éditions
de Boccard
2009



persika 13

De Boccard

11 rue de Médicis
75006 Paris
téléphone :
(33) 01 43 26 00 37
télécopie :
(33) 01 43 54 85 83
deboccard@deboccard.com
www.deboccard.com

Conception graphique :
Thierry Sarfis

Réalisation :
Salima Larabi, Collège de France

ISBN 978-2-7018-0255-8
© De Boccard 2009

1 Introduction

C'est une originalité des Grecs que d'avoir si volontiers traité des peuples étrangers, que ce fût pour conter leur histoire ou pour décrire leurs mœurs. Parmi les sociétés qu'ils évoquèrent, les Perses occupent assurément une place de choix : les histoires qu'ils inspirèrent furent parmi les premières et ce furent aussi les plus détaillées. Pour le lecteur d'aujourd'hui, l'historien de la Perse par excellence est à première vue Hérodote, dont l'objectif affiché était certes d'exposer les causes de l'affrontement entre Grecs et Perses, mais qui remontait pour ce faire aux origines de l'empire, parcourant ainsi l'histoire de cette puissance depuis sa fondation par Cyrus jusqu'à la seconde guerre médique, non sans décrire au fil de son récit les populations tour à tour menacées ou soumises. Mais son *Enquête* ne fut ni la seule ni la première histoire perse qu'aient composée les Grecs : elle est simplement la seule qui soit directement conservée. Elle fut précédée et suivie de récits spécialement consacrés à la Perse, que les Grecs appelaient des *Persica*. Ce genre se développa du temps même de l'empire achéménide. Les trois premiers auteurs en furent, au ^ve siècle av. J.-C., Denys de Milet, Charon de Lampsaque et Hellanicos de Lesbos. Puis il y eut au ^{iv}e siècle av. J.-C., après la publication de l'œuvre d'Hérodote, Ctésias de Cnide, Dinon de Colophon et Héraclide de Kymè¹.

À l'époque moderne, l'interprétation des *Persica* s'est trouvée liée de près à trois problématiques. Tout d'abord, ces écrits ne

¹ Une version préliminaire de cet ouvrage a été déposée à l'automne 2005 à l'université de Paris I - Panthéon Sorbonne dans un dossier d'habilitation à diriger des recherches. Elle a été soumise à l'appréciation d'un jury composé de Pierre Briant (Collège de France), Jean-Marie Bertrand (Paris I), Raymond Descat (Bordeaux III), Christian Jacob (CNRS), Amélie Kuhrt (University College London) et Guido Schepens (Katholieke Universiteit Leuven), dont les suggestions m'ont permis d'améliorer certains points.

sont connus qu'à travers des « fragments », dont la nature exacte n'a pas toujours été prise en compte. Il ne s'agit jamais d'extraits, qui, issus du travail de simples copistes, seraient des morceaux de manuscrits mutilés, à l'image de ce que sont les fragments de papyrus (tradition directe). Sauf exception ¹, les fragments littéraires sont en fait des citations, allusions et paraphrases dues à des auteurs postérieurs, antiques ou byzantins, qui se sont référés à une œuvre aujourd'hui perdue en vue de réaliser leurs propres objectifs littéraires (tradition indirecte). Que ce type de témoignage ne puisse donner qu'une connaissance partielle, parfois inexacte et jamais représentative de l'œuvre d'origine, c'est une évidence que l'on a trop souvent négligée ². Il convient désormais d'en tirer toutes les conséquences et de prendre en compte la nature d'une telle médiation, tant dans l'étude de chaque « fragment » que dans l'appréciation globale de chacun des ouvrages.

L'étude des *Persica* s'est mêlée à une deuxième question, celle de l'histoire du genre historique et de son évolution générale. Comme Hérodote est volontiers considéré comme « le père de l'histoire » et que son œuvre est en outre intégralement conservée, l'analyse des *Persica* s'est souvent réduite à définir la relation de leurs auteurs avec son chef-d'œuvre, d'autant que ce dernier faisait une large place à la matière perse. Sur ces questions plane depuis longtemps l'ombre du plus grand savant du XX^e siècle en matière

J'ai eu l'occasion de présenter récemment ces six auteurs de *Persica* en des termes proches, mais beaucoup plus succincts (Lenfant 2007a). Sur les autres ouvrages désignés comme *Persica* dans la tradition littéraire, cf. Lenfant (à paraître – b).

Denys : *FGrHist* 687 ; Charon : 687b ; Hellanicos : 687a ; Ctésias : 688 ; Dinon : 690 ; Héraclide : 689.

- 1 Dans le cas des *Persica*, la seule exception possible serait un fragment de papyrus, le F 8b de Ctésias (Lenfant 2004, p. 91), sur lequel on verra cependant *ibid.* p. CLXXIV n. 707.
- 2 Schepens 1997, Lenfant 1999, avec bibliographie, Lenfant 2007b, p. 13-14. Il n'est cependant pas rare qu'un tel oubli sous-tende encore des interprétations actuelles.

d'historiens grecs, Felix Jacoby, dont les idées ont eu une influence d'autant plus grande et durable qu'il avait une connaissance précise de centaines d'historiens perdus et que l'édition de leurs fragments s'accompagna pendant des décennies d'un effort d'interprétation sans précédent, qui allait de l'analyse du détail textuel à des vues synthétiques audacieuses¹. Le savant élaborà dès le début du ^{xx}e siècle une construction schématique à la fois destinée à rendre compte de l'évolution du genre historique et à organiser le corpus de ses *Fragmente der griechischen Historiker*². Cette théorie, qui conduisait à distinguer cinq genres historiques présentant entre eux des liens chronologiques et organiques, aboutit à subordonner l'appréciation des *Persica* à un certain nombre de postulats contestables. Le savant considérait, par exemple, que les premiers de ces *Persica*, ceux de Denys de Milet, étaient principalement ethnographiques et descriptifs. Ainsi pouvaient-ils faire le lien, en tant que description d'un peuple, entre la *Périégèse* d'Hécatee, description d'endroits divers, et l'ouvrage majeur d'Hérodote, qui passait lui-même de la description de peuples à la narration, suivant une évolution supposée nécessaire à la naissance d'une histoire digne de ce nom. Qui plus est, en classant Denys comme « ethnographe », on permettait à Hérodote de rester le premier « historien »³.

1 Sur l'œuvre de Felix Jacoby, cf. Ampolo 2006. Sur l'étendue de son impact, cf. Schepens 1997, p. 164, et Marincola 1999, p. 283-284, qui souligne qu'on ne saurait guère surévaluer cette influence, déterminante dans la conception de presque tous les manuels d'historiographie grecque.

2 Jacoby 1909.

3 « By defining any work that treated a foreign land as 'ethnography', Jacoby effectively avoided any challenge to his notion that Herodotus was the first historian » (Marincola 1999, p. 297). Sur cette vision de Denys de Milet, cf. Jacoby 1909, p. 27-28, Marincola 1999, p. 285-6, 297. Ce dernier article analyse plus généralement, et de manière critique et lumineuse, la manière dont Jacoby a divisé le genre historique en sous-genres, les *Persica* relevant du sous-genre *Ethnographie*.

Cette éminente position du « père de l'histoire » n'était pas moins marquée dans l'appréciation d'un auteur qui, comme Ctésias, lui était, au contraire, postérieur : Felix Jacoby n'interpréta guère ses *Persica* que par comparaison avec Hérodote, comme une tentative médiocre et ridicule de rivaliser avec lui et comme l'illustration de la dégradation du genre historique au IV^e siècle¹.

Enfin, pour des auteurs de *Persica* comme Hellanicos et Charon, dont il était moins clair qu'ils fussent antérieurs ou postérieurs à Hérodote, leur position chronologique fut tout bonnement déduite par le savant de sa théorie des genres : ces deux auteurs n'avaient-ils pas également écrit des chroniques de cités, que Jacoby classait dans le genre de l'histoire locale (*Horographie*), genre qu'il tenait pour nécessairement postérieur à Hérodote² ?

Ainsi, les considérations de Felix Jacoby sur la chronologie des auteurs de *Persica*, sur les caractéristiques de leurs œuvres, voire sur leurs fondements, lui ont été largement inspirées par une construction théorique à caractère téléologique et par la place de choix qu'y occupait Hérodote. Elles ont été d'autant plus influentes qu'en dehors de Ctésias, les *Persica* n'ont été que rarement étudiés par la suite. Mais les recherches des dernières décennies ont largement remis en cause un certain nombre des postulats qui orientaient ainsi l'interprétation de manière arbitraire et conduisaient à des vues douteuses, réductrices, voire erronées.

Troisième problématique, enfin, la possible contribution des *Persica* à l'histoire de l'empire perse : au cours des dernières décennies, les études achéménides se sont considérablement renouvelées, notamment sous l'impulsion des *Achaemenid Workshops* organisés par Heleen Sancisi-Weerdenburg et Amélie Kuhrt entre 1980 et 1990 et avec l'œuvre de Pierre Briant, dont la monumentale *Histoire de l'empire perse* parue en 1996 est l'aboutissement de plus

¹ Jacoby 1922. Sur ce point de vue et ses avatars récents, voir *infra* p. 27-31.

² Jacoby 1909, p. 49-59.

de vingt ans de recherches¹, qui n'ont pas cessé, du reste, avec la parution de cette synthèse. Ce renouvellement s'est traduit, entre autres choses, par la prise en compte la plus large possible des documentations non grecques et par une approche plus critique des discours grecs sur les Perses. De fait, pour être porteurs d'informations précieuses, car sans équivalent dans un domaine où la documentation est souvent indigente, les écrits grecs n'en sont pas moins chargés d'interprétations étroitement liées à leur culture d'origine, aux expériences partielles et spécifiques que des Grecs purent avoir du monde perse, voire au rôle de pur faire-valoir que pouvait jouer parfois la représentation des « barbares ».

L'étude des *Persica* s'est jusqu'ici concentrée sur Ctésias, ce qui s'explique aisément par l'étendue et la quantité exceptionnelles de ses fragments, qui font de lui, et de loin, l'auteur le mieux connu. Il en va tout autrement de ses prédécesseurs du v^e siècle av. J.-C., dont les fragments ne sont ni longs ni abondants ni très parlants et qu'on ne peut connaître qu'à grands traits. Ses successeurs Dinon et Héraclide occupent en revanche une situation intermédiaire : leurs fragments sont plus étendus, plus riches et plus nombreux. Ils permettent d'esquisser un tableau cohérent et d'aborder toute une série de questions historiques. C'est pourquoi l'on a souhaité analyser dans son ensemble ce corpus relativement négligé. Mais avant de proposer, pour l'un et l'autre auteur, une présentation générale suivie des fragments traduits et commentés (2. Dinon ; 3. Héraclide), il convient de définir un cadre historique et méthodologique. C'est pourquoi, avant même d'aborder les enjeux et méthodes qui sous-tendront cette étude (1.2), on commencera par préciser l'arrière-plan littéraire en présentant les quatre *Persica* antérieurs (1.1).

1.1 Les premiers *Persica*

Les trois premiers auteurs de *Persica* n'ont laissé que de maigres traces, qui permettent cependant d'aboutir à quelques conclusions.

¹ Briant 1996, p. 10-12.

1.1.1 Denys de Milet

Denys de Milet, le premier d'entre eux, est aussi celui dont on sait le moins¹. Contemporain des règnes de Darius et de Xerxès², il composa à la fois des *Persica* et *Les Événements postérieurs à Darius (Ta méta Dareion)*³, ces derniers en cinq livres. Les *Persica* traitaient de l'empire perse, au moins depuis la fin du règne de Cambyse (F 2), et peut-être depuis ses origines avec Cyrus, jusqu'au règne de Darius inclus, tandis que *Les Événements postérieurs à Darius* abordaient la période suivant la mort du roi.

Si cette division en deux ouvrages ou parties remonte bien à Denys⁴, cela suggère que, du point de vue d'un Grec contempo-

- 1 C'est au point que L. Pearson exprime des doutes sur l'existence même de l'auteur, « who has acquired a great reputation for so shadowy a figure » (Pearson 1939, p. 27 et 110). Sur Denys de Milet : Drews 1973, p. 20-22; Moggi 1972.
- 2 La chronologie de l'auteur est discutée de façon convaincante par Moggi 1972, p. 438-442.
- 3 Comme l'a montré Moggi 1972, p. 442-443, il est arbitraire de modifier le titre tel qu'il a été transmis par la *Souda*. D'autre part, il importe peu que ce titre (d'ouvrage ou de partie. Voir ci-dessous) soit une invention d'époque hellénistique, puisque, comme tant d'autres, il a sans doute été tiré des mots d'introduction (Jacoby 1938, p. 237 n. 83 [1956, p. 201]). Enfin, je ne vois pas pourquoi Balcer 1995, p. 98, traduit *Ta méta Dareion* par « the events of and after Darius » : nous disposons de parallèles avec *Ta méta Alexandron* de Dexippe et d'Arrien, dont le résumé de Photius montre bien qu'ils traitaient de la suite du règne d'Alexandre, ce dernier règne n'étant pas compris (*Bibliothèque*, 82, 64a11 et 92, 69a1).
Ta méta Dareion et *Ta Persica* sont les deux titres d'histoire perse mentionnés par la *Souda*, qui précise que les *Persica* étaient écrits en dialecte ionien. Les autres titres cités par l'encyclopédie byzantine sont généralement considérés par la critique moderne comme le fruit de confusions avec d'autres Denys.
- 4 Il ne saurait s'agir des deux titres d'un même ouvrage (hypothèse avancée par Drews 1973, p. 22), car le fragment F 2 évoque la révolte de Smerdis qui, survenue en 522, est bien antérieure à la mort de Darius (486/485) et ne pouvait donc (sauf retour en arrière...) faire partie des « événements postérieurs à Darius ».

rain, Darius achevait une époque. En effet, si l'on a parfois tendance à parler des guerres médiques en situant la coupure avant ou après elles, suivant en cela la vision de Grecs postérieurs¹, il semble que, pour des Grecs de l'époque, il y ait eu une rupture significative entre Darius et Xerxès, comme il ressort nettement des *Perses* d'Eschyle², tragédie qui fut composée du temps même où écrivait Denys³. Ce sentiment d'un fort contraste peut s'expliquer si l'on envisage les rapports entre Perses et Grecs d'Europe : l'expédition de Xerxès était non seulement beaucoup plus ambitieuse que l'attaque mandatée par Darius, mais elle était aussi un échec bien plus cuisant. Néanmoins, l'idée d'une rupture avait aussi un sens à l'intérieur même de l'empire perse, notamment pour un Grec d'Asie comme Denys⁴ : Darius n'avait-il pas organisé l'empire, mais aussi rétabli l'ordre dans les cités ioniennes révoltées, celle de Denys étant plus durement frappée que toute autre⁵? En d'autres termes, jusqu'à Darius inclus, l'empire semblait proprement invulnérable ; la défaite de Xerxès en Grèce paraissait, au contraire, avoir ouvert une brèche. Cela dit, comme il n'est pas exclu que la subdivision soit due aux bibliothécaires de l'époque hellénistique

Mais ces deux titres ont assurément pu désigner soit deux parties d'un même ouvrage (position de Jacoby 1938, p. 237 [1956, p. 201]) soit deux ouvrages se faisant suite (Moggi 1972, p. 443), comme le seul témoignage dont nous disposons incite à le penser.

- 1 De ce point de vue, l'*Histoire de l'empire perse* de P. Briant s'est singularisée en clôturant sur le règne de Darius sa première partie consacrée aux « bâtisseurs de l'empire ».
- 2 Saïd 1981, p. 31-36 ; Lenfant 2000b.
- 3 La tragédie d'Eschyle fut représentée en 472. La rédaction de Denys n'est sans doute pas antérieure, s'il est vrai que son ouvrage de cinq livres portait sur une période commençant en 486/485.
- 4 C'est ce que rappelle Moggi 1972, p. 444-5.
- 5 On peut raisonnablement supposer que Denys donnait dans ses *Persica* un témoignage précieux sur la révolte ionienne.

sans remonter à Denys lui-même, il convient de ne pas surinterpréter le rôle qui paraît ainsi prêté à Darius ou à Xerxès.

Néanmoins, si l'écrit qui commençait à la mort de Darius ne faisait pas moins de cinq livres, on peut supposer qu'il était relativement détaillé sur le règne de Xerxès et sur la seconde guerre médique¹. Comme l'a dit Robert Drews à propos des premiers auteurs de *Persica*², Denys aurait ainsi écrit après les guerres médiques, sur les guerres médiques et sans doute à cause des guerres médiques. Mais ce qu'il faut aussi souligner, s'il est vrai que ses *Persica* proprement dits se terminaient avec la mort de Darius, c'est qu'il ne se contenta pas de traiter du conflit entre Grecs et Perses et qu'il considérait manifestement les Perses comme un sujet digne d'intérêt en soi.

Les quatre fragments, qui s'ajoutent à deux témoignages, ne sont pas très parlants. La teneur peut en être résumée comme suit :

Denys de Milet (*FGrHist* 687)

F 1 : les lettres phéniciennes ont été transmises aux Grecs par Danaos.

F 2 : le mage qui suscita la révolte du mage Smerdis contre Cambyse [nommé Patizeithès chez Hérodote] était appelé Panxouthès par Denys de Milet.

F 3 : le Mont Haimon (*sic*), mot neutre chez Denys.

F 4 : la mer Érythrée était appelée Phoinikè par Denys³.

1 Je ne crois guère, contrairement à Moggi 1972, p. 449, que *Ta méta Dareïon* aient pu s'achever avant le récit de la seconde guerre médique, car cela supposerait que Denys ait consacré cinq livres au récit de cinq années.

2 Drews 1973, p. 36.

3 Ces quatre fragments sont commentés par Moggi 1972, p. 452-458 (F 1), p. 459-462 (F 2), p. 458-459 (F 3) et p. 462 (F 4).

Il se trouve que ces données ont toutes leur correspondant, sous forme de variante, dans l'*Enquête* d'Hérodote¹, qui, composée dans les années 450-430, est de toute évidence postérieure à l'œuvre de Denys. Il est possible qu'Hérodote ait connu cette dernière, mais cela ne veut pas dire qu'elle ait été l'une de ses sources². Ce que ces variantes permettent plutôt d'entrevoir, c'est que certaines des préoccupations d'Hérodote ne lui étaient pas propres et que les questions culturelles et historiques de ce type étaient déjà discutées plusieurs décennies avant lui. De plus, comme on l'a observé récemment, rien, dans ces fragments, ne confirme l'idée de Jacoby selon laquelle les *Persica* de Denys seraient une œuvre ethnographique et descriptive plutôt que narrative³. Quant à la matière perse restante, on ne peut que constater sa maigreur, puisqu'elle se réduit à une variante onomastique.

1 Respectivement en V, 58 (lettres phéniciennes transmises par *Cadmos*), III, 61 (mage Patizeithès), IV, 49 (mont Haimos [*sic*]), I, 1 (mer Érythrée).

2 Moggi 1972, p. 467.

3 Marincola 1999, p. 297.

1.1.2 Charon de Lampsaque

Contemporain des guerres médiques, Charon de Lampsaque écrit dans le deuxième ou le troisième quart du v^e siècle av. J.-C.¹. Il était originaire d'une cité qui, située sur la côte orientale de l'Hellespont, avait été soumise aux Perses quand ils avaient conquis l'Asie Mineure. Elle s'était jointe à la révolte ionienne² et resta plus longtemps que d'autres sous domination perse, puisqu'elle fit partie de la dotation dont le Grand Roi gratifia Thémistocle vers 470, quels que fussent alors ses rapports avec l'alliance athénienne³.

Sept des fragments de Charon⁴ pourraient remonter à ses *Persica*⁵. Le tableau qui suit donne une idée de leur teneur et les classe suivant la chronologie de leur contenu.

1 Le fragment F 6 permet de considérer 465/464 comme un *terminus post quem* pour la rédaction de son œuvre. Son antériorité par rapport à Hérodote (voir ci-dessous) est un second indice.

Sur Charon en général et comme auteur de *Persica* : Jacoby 1938 ; Pearson 1939, p. 139-151 ; Lenardon 1961 ; Drews 1973, p. 24-27 ; Accame 1982 ; et surtout Moggi 1977. Eugenio Lanzillotta prépare actuellement une édition traduite et commentée de l'ensemble des fragments de Charon (collection *I frammenti degli storici greci*, éd. Tored, Rome).

2 Hérodote, V, 117.

3 Sur le statut de Lampsaque et des terres concédées à Thémistocle, cf. Frost 1980, p. 220-223, qui évoque la possibilité que Lampsaque et d'autres cités côtières aient été simultanément soumises à une double allégeance, vis-à-vis des Perses et vis-à-vis de la Ligue de Délos.

4 Deux d'entre eux sont parallèles (F 1a-b). Plusieurs se présentent comme des citations littérales (F 4, F 5).

5 Charon est aussi l'auteur de *Chroniques de Lampsaque*. Les autres titres cités par la *Souda* sont douteux. Cf. Pearson 1939, p. 140-141. Ottone 2002, p. 35-45, propose une discussion approfondie du témoignage de la *Souda* sur Charon (FGrHist 262 T 1).

Charon de Lampsaque (*FGrHist* 687b)

687b F 2 (262 F 14) : le songe de Mandane ¹.

687b F 4 (262 F 9) : fuite de Pactyès devant Cyrus ².

687b F 5 (262 F 10) : révolte de l'Ionie ³.

687b F 3 (262 F 5) : Aphrodite était appelée Kybèbè par les Phrygiens et les Lydiens ⁴.

687b F 1a-b (262 F 3a-b) : destruction de la flotte perse commandée par Mardonios au large de l'Atros et première apparition de colombes blanches en Grèce ⁵.

687b F 6 (262 F 11) : rencontre entre Thémistocle et Artaxerxès ⁶.

Charon traitait des relations entre Grecs et Perses : conquête perse de l'Asie Mineure (687b F 4), révolte ionienne (F 5, F 3?), guerres médiques (du moins F 1 évoque-t-il l'expédition de Mardonios en 492 av. J.-C.) et rencontre à la cour perse entre Thémistocle et Artaxerxès (F 6) — tous événements auxquels sa cité avait été mêlée et sur lesquels existait sans doute une tradition locale. Mais il abordait aussi les origines de l'empire et de son fondateur (F 2), témoignant, comme Denys, d'un intérêt pour l'histoire perse en soi.

Apparemment, la fourchette chronologique embrassée allait au moins de la fin de la monarchie mède (F 2) au règne

1 Cf. Moggi 1977, p. 7-13.

2 Cf. Jacoby 1943, *Komm.* IIIa, p. 17-18; Moggi 1977, p. 13-16.

3 Cf. Jacoby 1943, *Komm.* IIIa, p. 17-18; Moggi 1977, p. 16-18.

4 Cf. Jacoby 1943, *Komm.* IIIa, p. 10-11; Moggi 1977, p. 22, suggère de mettre ce fragment en rapport avec la révolte ionienne et l'incendie du temple de Cybèle à Sardes.

5 Cf. Moggi 1977, p. 19-20.

6 Cf. Jacoby 1943, *Komm.* IIIa, p. 18-20; Moggi 1977, p. 20-21, qui rappelle que Lampsaque, la cité de Charon, était l'une des cités concédées par le Grand Roi à Thémistocle. Sur ce fragment, voir le commentaire du fragment F 13 de Dinon.

d'Artaxerxès I^{er}¹, mais le récit devait être très concis : l'ensemble tenait en deux volumes (T 1) et les citations littérales (F 4, F 5) révèlent un récit beaucoup plus lapidaire que celui d'Hérodote². Il s'agissait apparemment d'un énoncé linéaire et concis des événements.

Quant aux rapports très discutés entre Charon et Hérodote, on peut rappeler avec Mauro Moggi que, du point de vue des anciens, le premier était antérieur au second et que nous n'avons aucune raison de rejeter cette idée³. Comme pour Denys, cela ne veut pas dire que Charon fût pour autant une source d'Hérodote⁴.

1.1.3 Hellenicos de Lesbos

Le troisième auteur de *Persica* fut Hellenicos de Lesbos, qui vécut dans les trois derniers quarts du v^e siècle av. J.-C. (env. 480 — après 407/406) et fut contemporain d'Hérodote, bien qu'il lui survécût

- 1 Pour Pearson 1939, p. 148, l'allusion à Thémistocle ne signifie pas nécessairement que les *Persica* comportaient un récit continu des années 480-460. Mais, comme le faisait justement remarquer Jacoby 1938, l'apparente concision du récit de Charon rend peu probable l'existence de digressions et retours en arrière. Précisons, du reste, que l'allusion à Thémistocle pourrait également remonter aux *Chroniques de Lampsaque*. C'est dire si la couverture chronologique des *Persica* est incertaine.
- 2 Moggi 1977, p. 16 ; « es ist der Unterschied der Chronik und des Geschichtswerks », disait déjà Jacoby 1943 *Komm.* p. 18, qui voyait là un élément de distinction entre genres. On voit donc qu'à ses yeux Charon relevait du genre de l'histoire locale non seulement par ses *Chroniques de Lampsaque*, mais aussi par ses *Persica*.
- 3 Moggi 1977, *contra* Jacoby 1943, *FGrHist* IIIa *Komm.* zu Nr 262, p. 1, 18. L'antériorité de Charon était affirmée par Tertullien (*De Anima*, 46 = 687b F 2), Plutarque (*Malignité d'Hérodote*, 859b = 687b F 4) et Denys d'Halicarnasse (*Lettre à Pompée Géméus*, 3, 7 = 262 T 3b). Elle a été contestée par Jacoby, notoirement persuadé que l'historiographie locale ne pouvait qu'être une héritière d'Hérodote, mais réaffirmée par d'autres (Drews 1973, p. 25-26, et surtout Moggi 1977).
- 4 Moggi 1977, p. 24.

d'une vingtaine d'années¹. Son île natale² fut sous domination perse jusqu'à la bataille de Mycale³ et il naquit à l'époque où elle devint l'alliée d'Athènes. Il ne fait pas de doute que la seconde guerre médique marqua pour l'île le début d'une ère nouvelle et que la naissance de l'historien correspondit peu ou prou à ce changement. La génération de ses parents avait connu la domination perse sous les règnes de Darius et de Xerxès, depuis moins longtemps que la côte d'Asie Mineure (sans doute depuis la défaite de Polycrate de Samos face aux Perses en 517⁴), non sans traverser de rudes épreuves : ayant pris part à la révolte ionienne, la population aurait été capturée au filet par l'armée perse, qui aurait traversé l'île de part en part⁵. Cela dit, l'histoire de la cité n'incitait guère à une opposition tranchée entre Grecs et Perses : le premier à avoir soumis Lesbos n'était-il pas le tyran grec Polycrate de Samos⁶? Il est vrai que la révolte ionienne et les guerres médiques devaient peser de plus de poids par leur caractère à la fois plus récent et

- 1 Sur Hellanicos, en particulier comme auteur de *Persica* : Jacoby 1913a; Pearson 1939, p. 152-235 (sur les *Persica* : p. 203-209); Drews 1973, p. 22-24; Ambaglio 1977 et 1980a.
- 2 Seule la *Souda* (X^e siècle) le dit de Mytilène (*FGrHist* 4 T 1), alors que les auteurs antiques (Strabon, Denys d'Halicarnasse, Lucien...) le disent de Lesbos. Comme Mytilène, à l'origine nom d'une cité du sud-ouest de l'île, était devenu à l'époque byzantine celui de l'île tout entière, on ne peut savoir si la *Souda* a adapté le nom de Lesbos à l'usage de son temps (Mytilène) ou si elle se fondait sur des sources antiques désignant Mytilène, l'une des cinq cités de l'île (Hérodote, I, 151), comme patrie d'Hellanicos.
- 3 Hérodote, IX, 106.
- 4 Hérodote, III, 39. Leur insularité avait préservé les Lesbiens des ambitions de Cyrus (I, 151).
- 5 Hérodote, VI, 31.
- 6 Hérodote, III, 39.

meurtrier. Mais n'oublions pas qu'au milieu du v^e siècle l'alliance athénienne avait pris à son tour un caractère tyrannique¹.

Quelles que fussent les vicissitudes politiques, la région occidentale de l'empire perse était si proche qu'Hellanicos dut sans doute la fréquenter². Néanmoins, la Perse n'était pas la préoccupation exclusive de l'historien : ses *Persica* n'étaient qu'une monographie parmi d'autres — plusieurs dizaines — que Felix Jacoby a classées les unes dans la mythographie, les autres dans l'ethnographie ou la chronique locale. Seize fragments — sur près de 200 — ont été rattachés par lui aux *Persica*, mais ils sont brefs, difficiles à délimiter et ne portent que sur des détails. Le tableau qui suit donnera quelque idée de leur teneur.

Contenu des fragments d'Hellanicos relatifs à la Perse (FGrHist 687a)

La première référence renvoie au volume III C des Fragmentes des Griechischen Historiker de F. Jacoby (qui regroupe les fragments de Persica [687a]),

la deuxième au volume I (consacré à la mythographie et présentant en fait l'ensemble des fragments d'Hellanicos, y compris ceux qui ont trait à la Perse [4]),

la troisième à la traduction d'Ambaglio 1980a, qui adopte une numérotation continue pour l'ensemble des fragments.

- 1 On sait que, du vivant d'Hellanicos, Mytilène se révolta par deux fois contre Athènes (en 428 et en 412. Cf. Thucydide, III, 2 et VIII, 5 et 22), mais à des dates probablement postérieures à la rédaction des *Persica*.
- 2 Il pourrait avoir aussi voyagé en Égypte et séjourné à Athènes à la fin du v^e siècle av. J.-C. Pour le séjour à Athènes, cf. Ambaglio 1977, p. 394-5. Le vers 1021 des *Oiseaux* d'Aristophane montre, en outre, qu'en 414 av. J.-C. Sardanapale (cf. F 2) était un personnage connu des spectateurs athéniens, peut-être en raison du récit d'Hellanicos.

L'historien semble avoir terminé sa vie non loin de son île natale, dans une cité éolienne de la côte d'Asie Mineure (*Souda* [FGrHist 4 T 1] et Ambaglio 1980a, p. 17). Mais les *Persica* avaient été rédigés antérieurement.

Avec référence aux *Persica*

687a F 1a (= 4 F 59 = Ambaglio F 103) : l'Artaïa, région perse colonisée par Persès, fils de Persée et d'Andromède.

687a F 1b (= 4 F 60 = Ambaglio F 104) : les Chaldéens s'appelaient jadis Képhènes, d'après Képheus, père d'Andromède.

687a F 2a-b (= 4 F 63a-b = Ambaglio F 107a-b) : il y eut deux Sardanapale.

687a F 3 (= 4 F 61 = Ambaglio F 105) : Strepsa, ville de Thrace.

687a F 4 (= 4 F 62 = Ambaglio F 106) : Tyroriza, ville de Thrace.

Sans référence aux *Persica*

687a T 2 (= 4 F 184 = Ambaglio F 115) : crémation d'un homme par son fils.

687a F 5a (= 4 F 179 = Ambaglio F 110) : l'Aria, région perse.

687a F 5b (= 4 F 132 = Ambaglio F 59) : le fils de Médée et de Jason, Polyxénos, fut amené en Aria par sa mère.

687a F 6 (= 4 F 177 = Ambaglio F 108) : les Assyriens comme premiers maîtres de l'Asie.

687a F 7a (= 4 F 178a = Ambaglio F 109a) : Atossa régna sur de nombreux peuples en se faisant passer pour un homme.

687a F 7b (= 4 F 178b = Ambaglio F 109b) : Atossa, reine des Perses qui inventa la correspondance épistolière.

687a F 7c (= 4 F 178c = Ambaglio F 109c) : ce sont les Babyloniens, et non les Perses, qui ont les premiers transformé des prisonniers en eunuques.

687a F 8 (= 4 F 180 = Ambaglio F 111) : les frères de Cambyse se nommaient Maraphis et Merphis.

687a F 9 (= 4 F 181 = Ambaglio F 112) : le meurtrier de Mardos [qui avait succédé à Cambyse] s'appelait Daphernès.

687a F 10 (= 4 F 182 = Ambaglio F 113) : Darius avait onze enfants¹.

687a F 11 (= 4 F 183 = Ambaglio F 114) : les Naxiens vinrent au secours des Grecs avec six navires [lors de la seconde guerre médique]².

1 Pour le commentaire, cf. Ambaglio 1980a, p. 134.

2 Pour le commentaire, cf. Ambaglio 1980a, p. 134-135.

Hellanicos est, à notre connaissance, le premier auteur de *Persica* qui ait évoqué Assyriens et Babyloniens, et ce par le biais de figures de légende, Sardanapale (F 2), mais aussi Atossa (F 7a-b), qui semble avoir été à certains égards l'équivalent de ce que fut Sémiramis chez d'autres historiens comme Ctésias ou Dinon¹. Son allusion à Médée comme à l'ancêtre éponyme des Mèdes (F 5b) permet de supposer qu'il traitait de l'origine de ce peuple, selon une approche mythographique également attestée

- 1 Castor de Rhodes (I^{er} siècle av. J.-C.) citait dans sa liste des rois d'Assyrie une « Atossa également appelée Sémiramis » (*FGrHist* 250 F 1d. Cf. Jacoby *FGrHist* I p. 473) et, d'après Photius, Conon (auteur du tournant de l'ère chrétienne), dans le neuvième de ses *Récits*, attribuait à Sémiramis « ce que les autres écrivent sur l'Assyrienne Atossa » (*Bibliothèque*, 186, 132a34).

687a F 7a ne précise pas l'origine du personnage, F 7b la dit perse, mais le rapprochement entre F 7a et F 7c suggère qu'elle passait pour babylonienne et les analogies avec le personnage de Sémiramis (grande guerrière, au costume masculin, régnant sur de nombreux peuples) la relie également au monde mésopotamien — tel du moins que les Grecs l'ont représenté.

L'expression la désignant comme « la femme qui commandait alors aux Perses » (687a F 7b) ne doit pas nécessairement faire conclure avec Pearson 1939, p. 206, à une confusion entre Perses et Assyriens de la part d'Hellanicos : d'une part, la reine d'Assyrie, qui régnait sur « de nombreux peuples » (687a F 7a), pouvait aussi régner sur le peuple des Perses (de même que Sémiramis ou Sardanapale dans le récit de Ctésias) ; d'autre part, s'il y a confusion, elle peut être due aux citeurs. La base textuelle est trop fragile pour permettre aucune certitude.

Quant à dire qu'Hellanicos qualifiait Sardanapale de « roi des Perses » (comme le font à la fois Pearson, *ibid.*, et Masetti 1971-1972, p. 286), c'est une erreur qui remonte au texte tel que l'avait édité et découpé Müller en 1853 : cette partie de la scholie aux *Oiseaux* d'Aristophane repose en fait sur une autre source (cf. Weissbach 1920, col. 2437) et F. Jacoby l'a supprimée avec raison du fragment d'Hellanicos (687a F 2a).

dans d'autres de ses écrits¹. Il évoquait enfin divers épisodes de l'histoire perse (frères de Cambyse, assassinat de son successeur, enfants de Darius, expédition de Xerxès), ainsi que des traits de mœurs (crémation des morts).

On ne saurait dire s'il traitait successivement des royautes assyrienne et mède avant d'aborder l'histoire de l'empire perse², comme le fit plus tard Ctésias, ou s'il évoquait Assyriens et Mèdes au gré de flash-backs, à la manière d'Hérodote. La pauvreté documentaire rend totalement invérifiable toute hypothèse sur l'organisation interne de l'ouvrage. Les maigres restes permettent seulement de fixer une fourchette chronologique minimale allant des temps mythiques à la bataille de Salamine (F 11), en passant par les Assyriens, les Mèdes et les Perses. Rien n'atteste que le récit soit allé au-delà de la seconde guerre médique et, comme cette dernière marquait un tournant dans l'histoire de Lesbos, le choix de cette borne chronologique n'aurait rien pour surprendre.

Quoi qu'il en soit, la taille de l'ouvrage restait sans doute modeste — ce qui se comprend, si l'on songe qu'Hellanicos écrivit des dizaines de monographies : il comptait au moins deux livres, peut-être pas davantage. Si les fragments F 3 et F 4, qui évoquent des villes thraces et remontent l'un et l'autre au livre II, sont à

1 Faut-il pour autant supposer, comme l'a fait Toye 1995, p. 290, qu'Hellanicos et Charon, avec leurs *Persica*, ont composé des récits fondamentalement généalogiques traitant de héros éponymes et que les figures ou événements historiques tels que Cyrus, Darius ou la bataille de Salamine « were evidently not the focus of his work to the extent that they are in Herodotus' *Histories* » ? Même un aperçu du contenu des fragments permet de douter de cette « évidence ».

2 C'est ce que suppose Ambaglio 1980a, p. 33, en se fondant sur 687a F 6 (F 108 Ambaglio). Mais ce fragment, d'après lequel les Assyriens furent les premiers à régner sur l'Asie, prouve peu de chose à lui seul, car Céphalion, ici cité par Eusèbe, se réfère de manière assez vague à plusieurs auteurs à la fois, Ctésias, Hellanicos et Hérodote, et de manière erronée dans ce dernier cas (cf. Lenfant 2004, n. 81 p. 231-232).

mettre en rapport avec l'expédition de Xerxès¹, le récit devait être concis, un peu comme avait dû l'être — on l'a vu — celui de Charon.

Il serait hasardeux de chercher à définir l'esprit général de l'ouvrage. Certains fragments attestent un intérêt pour la mythographie (F 1, F 5b, qui mettent Perses et Mèdes en rapport avec des héros éponymes de la mythologie grecque), pour le thème du « premier inventeur » (F 7), mais aussi pour l'histoire des rois de Perse et de leur famille (F 8-F 10), pour celle des guerres médiques (F 11) ou pour des figures assyriennes ou supposées telles comme Sardanapale (F 2). Mais on ne saurait dire si l'une de ces tendances l'emportait ni quel était le contenu général de l'ensemble.

Plus encore que pour les historiens précédents, le rapport chronologique avec Hérodote a divisé les savants. Malgré les témoignages antiques de Denys d'Halicarnasse et de Plutarque, qui disaient Hellanicos antérieur², Felix Jacoby l'a voulu postérieur, du fait que sa *Chronique de l'Attique (Atthis)*, qui faisait allusion à la bataille des Arginuses (407/406), avait été nécessairement écrite plus tard que l'*Enquête* d'Hérodote. Mais peut-être faut-il prendre en compte la pluralité des ouvrages d'Hellanicos, qui fut contemporain d'Hérodote, qui lui survécut d'au moins vingt ans, mais qui n'était pas nécessairement beaucoup plus jeune et qui put composer ses ouvrages sur plusieurs décennies. Des savants ont ainsi supposé les *Persica* antérieurs à l'*Enquête*, non seulement parce que les témoignages de Plutarque et de Denys d'Halicarnasse touchaient le récit des rapports entre Grecs et Perses, mais aussi pour des raisons de vraisemblance : à quoi bon écrire après

1 Comme semble le suggérer Drews 1973, p. 22, de même qu'Ambaglio 1980a, p. 132-133.

2 687a T 1 (Denys d'Halic., *Lettre à Pompée Gémimus*, 3, 7) et F 11 (Plut., *Malignité d'Hérodote*, 869a).

Hérodote un ouvrage sur les Perses beaucoup plus succinct que le sien ¹ ? On ne peut néanmoins exclure des rédactions parallèles.

Quoi qu'il en soit, les fragments ne permettent aucune conclusion sur une éventuelle dépendance entre les deux œuvres. Le plus probable est qu'elles eurent l'une et l'autre des sources essentiellement orales — ce qui veut dire que toute théorie sur l'évolution du genre historique qui se fonderait sur leur rapport supposé ne peut qu'être fragile ².

Pour ce qui est des Perses, Hellanicos est, parmi les auteurs de *Persica*, celui qui se singularise le plus par la place apparemment banale qu'il leur accorde, en ce sens que ses *Persica* n'étaient qu'une monographie parmi d'autres ³. Certes, plusieurs autres écrits touchaient des peuples soumis aux Perses (Égyptiens, Lydiens...), mais bien d'autres étaient totalement extérieurs à l'orbite achéménide (Argolide, Éolide, Thessalie, Attique). Peut-être convient-il donc

- 1 C'est la position de Drews 1973, p. 23-24 et d'Ambaglio 1980a, p. 34, qui prend soin de distinguer sur ce point les *Persica* de l'*Atthis*, achevée à la fin du v^e siècle av. J.-C., contrairement à Jacoby 1913a, tributaire de cette idée que les *Persica* et l'historiographie locale en général étaient des rejetons de l'œuvre d'Hérodote plutôt que des prédécesseurs mineurs. En fait, il est probable que les écrits d'Hellanicos sont les uns antérieurs, d'autres parallèles, d'autres encore postérieurs à ceux d'Hérodote (pour ce dernier cas, cf. Ambaglio 1977, qui traite d'exemples extérieurs aux *Persica* et ne conclut à la postériorité que pour une partie de l'œuvre d'Hellanicos). Pearson 1939, p. 208, penche également pour l'antériorité des *Persica* d'Hellanicos, parce qu'il suppose qu'en cas de postériorité Hellanicos n'aurait pu que polémiquer contre Hérodote, et Plutarque se faire l'écho de ces critiques dans son *Sur la Malignité d'Hérodote*.
- 2 Jacoby 1913a, col. 107-110 et 131, considère comme allant de soi l'existence d'un rapport de dépendance entre Hellanicos et Hérodote. Il rejette l'idée que les deux auteurs aient été en grande partie contemporains, en l'imputant notamment à l'ignorance du « développement de l'historiographie et de ses formes » (col. 110), ce qui ressemble fort à un raisonnement circulaire.
- 3 Plus de vingt titres d'ouvrages nous sont connus.

de relativiser l'idée un peu convenue d'une obsession grecque des Perses à l'issue des guerres médiques, y compris (surtout?) chez un proche voisin comme Hellanicos.

Ces trois premiers *Persica* étaient indépendants de l'œuvre d'Hérodote. Ils évoquaient histoire perse et guerres médiques sans que l'on puisse savoir dans quelles proportions respectives. Le privilège accordé au monde perse devient beaucoup plus clair avec les *Persica* du IV^e siècle, sur lesquels nous en savons plus.

1.1.4 Ctésias de Cnide

C'est particulièrement vrai de Ctésias de Cnide, qui vécut dans la seconde moitié du V^e siècle et les premières décennies du IV^e : ses *Persica* sont probablement la mieux connue des œuvres perdues de l'Antiquité et sa vie même l'une des moins obscures de cette période. Bien que j'aie eu l'occasion de m'exprimer longuement à son sujet, il ne paraît pas possible de le passer sous silence dans une étude consacrée aux *Persica*, alors même qu'il en est le représentant le plus connu, dans l'Antiquité comme de nos jours¹. De plus, il est indéniable qu'il a joué un rôle essentiel dans l'évolution des écrits grecs sur le monde perse. Enfin, l'envisager ici sous forme synthétique tout en le comparant aux autres auteurs de *Persica* permet de mieux cerner les singularités et parentés.

Comme ses collègues en matière de *Persica*, Ctésias était originaire d'une cité grecque de la côte égéenne d'Asie Mineure qui avait été sous domination perse et se trouvait à la frontière mouvante entre deux mondes. Mais, à leur différence, il eut une expérience très personnelle du pouvoir perse dans la mesure où il vécut à la cour, comme médecin du roi Artaxerxès II et de sa mère Parysatis. Là, il put côtoyer de puissants personnages, de même que des gens plus modestes, tels que le personnel de cour ;

1 *FGrHist* 688. Lenfant 2004 (édition, traduction et commentaire des témoignages et fragments, avec bibliographie). Schmitt 2006a (sur l'onomastique iranienne dans les fragments).

il dut voyager avec le roi à l'intérieur de l'empire, entre Iran et Mésopotamie, ne fût-ce que pour suivre les déplacements d'une cour itinérante; il assista aussi à des événements historiques tels que la bataille de Cunaxa où s'affrontèrent le roi et son frère Cyrus; il prétendait même avoir joué un rôle actif qui dépassait le strict domaine médical, en particulier lors de négociations diplomatiques entre Grecs et Perses¹. Bref, même s'il peut avoir amplifié son rôle, comme on l'en soupçonne volontiers, il n'en disposait pas moins d'une expérience très différente de celle d'un simple Grec d'Asie Mineure.

Comme Hellanicos, Ctésias est l'auteur d'autres ouvrages, mais, dans son cas, ils sont étroitement liés à son expérience perse, tout en étant de conception très disparate. Il s'agit d'abord d'une prétendue description de l'Inde (*Indica*), de ses bêtes, de ses hommes et de ses merveilles naturelles, que l'auteur déclarait véridique, mais dont nul ne contesterait la fantaisie — en sorte que dès le IV^e siècle av. J.-C. l'historien souffrait déjà d'une réputation de menteur. Malgré tout, l'ouvrage reste lié au séjour en Perse, qui l'a peut-être en partie inspiré, ne serait-ce que par les bruits qui couraient sur les dons rares et précieux que le « roi des Indiens » faisait à celui des Perses². Il s'agit ensuite d'un traité *Sur les Tributs de l'Asie*, qu'à l'inverse du précédent on suppose généralement sérieux³: il semble avoir recensé les produits alimentaires qui convergeaient des différentes parties de l'empire vers la cour et l'avoir assorti de détails ethnographiques sur les régions mentionnées⁴. Mais l'ouvrage majeur de Ctésias était bel et bien ses

1 Pour plus de détails, on se reportera à Lenfant 2004, p. VII-XXIV.

2 Lenfant 2004, p. CXLVI sqq.

3 Olmstead 1948, p. 380, n'y voyait rien moins qu'« a contribution to economic history whose loss is irreparable ».

4 Les fragments sont particulièrement rares (F 53, F 54) et issus du seul Athénée, qui a pu privilégier les informations alimentaires qui convenaient à son propos. Sur ce traité, cf. Lenfant 2004, p. CLVIII sq.

Persica, achevés après son départ de la cour (en 398 av. J.-C.) dans les années 390-380. Ainsi, contrairement à Hellanicos, le monde perse domine son œuvre, de même qu'il a marqué une partie de sa vie.

Les *Persica* de Ctésias se distinguent, en outre, par leur volume (vingt-trois livres, à comparer aux deux livres d'Hellanicos et aux neuf livres d'Hérodote) et par l'étendue du champ chronologique qu'ils couvrent de manière continue : cette histoire de l'empire perse prétendait en fait remonter à l'époque du plus ancien empire d'Asie, l'empire assyrien, avant de parcourir l'histoire de l'empire mède, puis celle de l'empire perse, de Cyrus à la sixième année d'Artaxerxès II, date à laquelle Ctésias quitta la cour.

L'histoire de l'empire assyrien (F 1-F 14) faisait suivre la période de fondation, marquée par les conquêtes de Ninus et de Sémiramis et leurs grandes constructions, d'une longue décadence durant laquelle des rois efféminés, de Ninyas à Sardanapale, restaient confinés dans leur palais pour s'adonner à une vie de plaisirs. L'histoire de l'empire mède (F 5-F 8c*), qui naissait de la réaction du viril Arbakès face au pouvoir dégénéré de Sardanapale, comprenait l'énumération des rois successifs ainsi que des récits de guerres entre les Mèdes et des peuples voisins, auxquels se mêlaient des histoires romanesques de vengeance, d'inversion sexuelle et d'amour sans espoir. Quant à l'histoire de l'empire perse (F 8d*-F 44b), elle relatait longuement l'ascension de Cyrus et sa révolte contre Astyage, son avènement, ses conquêtes et sa mort. Puis elle se divisait suivant les neuf règnes suivants, de Cambyse à Artaxerxès II. Le récit touchait notamment les circonstances de l'accession et de la mort de chaque roi, en particulier les assassinats et les crises de succession, les guerres de conquête (contre les Égyptiens, les Scythes, les Grecs), les révoltes locales et les intrigues de cour — telles sont, du moins, les vicissitudes qui dominent le résumé donné par Photius. La fin de la narration proprement dite était suivie d'une énumération des relais jalonnant l'empire d'ouest en est et d'une liste des rois des trois empires successifs, de Ninus à

Artaxerxès II (F 33). Précisons enfin que des notations ethnographiques figuraient ici ou là dans le récit, à propos de peuples et de régions de l'empire, avec leur faune particulière, ou de pratiques qui s'observaient à la cour¹. Malgré son apparente tripartition, l'ensemble méritait bien le titre de *Persica*, car il était consacré pour les trois quarts à l'empire perse (livres VII à XXIII).

Depuis l'Antiquité, on a rarement qualifié ces *Persica* sans porter sur leur crédibilité historique un jugement des plus sévères. De manière plus ou moins explicite, on distingue usuellement trois parties : l'histoire assyrienne et mède, qui serait largement imaginaire, l'histoire perse jusqu'aux guerres médiques, qui serait pleine de confusions, parce qu'en partie forgée pour rivaliser avec celle d'Hérodote, et la période la plus récente, qui serait plus véridique. Il est intéressant de noter que cette dernière période était précisément la plus longue et la plus détaillée (dix livres d'Artaxerxès I^{er} à Artaxerxès II). Mais même alors l'ouvrage donnait une image terrifiante et parfois suspecte du pouvoir perse, comme constamment marqué par des révoltes, des complots et des intrigues qui faisaient intervenir des eunuques² et des femmes de la cour. De fait, le récit de Ctésias était plein d'histoires compliquées et divertissantes, bien loin de la concision des *Persica* antérieurs ; ses personnages et scénarios étaient souvent stéréotypés ; et l'on ne peut douter que, peu soucieux d'esprit critique, il dramatisait volontiers les événements, quitte à inventer des détails. C'était, à plus d'un titre, un récit à sensation.

Il a souvent été comparé à celui d'Hérodote, voire interprété comme un vain mélange de plagiat et d'invention polémique³. Et,

- 1 Lenfant 2004, p. LXVI sq., F 10-F 12, F 34-F 40, F 44 et *passim*, comme, par exemple, la torture réservée aux empoisonneurs (F 29b § 19, 9).
- 2 L'essentiel des débats sur les eunuques mentionnés dans les sources est résumé par Kuhrt 2007, p. 577.
- 3 Jacoby 1922 (cf. auparavant Marquart 1891-1893 et récemment Bichler 2004, qui développe l'hypothèse peu crédible d'un pastiche), dont le point de vue a été critiqué

de fait, Ctésias était le premier auteur de *Persica* à relever le défi d'une histoire perse après Hérodote et, même s'il réfutait parfois Hellanicos¹, son principal rival était l'auteur de l'*Enquête*, dont l'œuvre avait sans doute déjà éclipsé les *Persica* antérieurs. Leurs récits ne manquaient pas de ressemblances : ils traitaient l'un et l'autre des rois mèdes et de l'histoire perse de Cyrus aux guerres médiques ; ils donnaient tous deux des précisions ethnographiques ou descriptives ; ni l'un ni l'autre, enfin, ne proscrivait les épisodes à caractère fabuleux, l'évocation de phénomènes irrationnels ou les histoires de cour extravagantes. Chez Ctésias, la polémique contre Hérodote était explicite et c'était sans nul doute une dimension importante de son œuvre. Pour autant, elle ne peut rendre compte de toutes les différences. Seul un tiers des *Persica* traitait du même sujet qu'Hérodote et l'on ne peut guère soutenir, comme le fit Felix Jacoby, que l'auteur aurait pu écrire le même récit sans avoir séjourné en Perse² : il semble qu'au contraire son expérience à la

par Lenfant 1996 et 2004 pour son caractère exclusif (il n'est évidemment pas question de contester la réalité et l'influence des positions polémiques de Ctésias vis-à-vis d'Hérodote).

1 F 16 § 62 (Lenfant 2004, p. 142).

2 Cf. Lenfant 1996, *contra* Jacoby 1922, col. 2046-7. Dorati 1995 est allé jusqu'à soutenir que Ctésias n'aurait effectivement pas séjourné en Perse. Cette hypothèse suppose de rejeter (1°) le témoignage autobiographique de Ctésias, (2°) le témoignage de Xénophon sur sa présence à la bataille de Cunaxa (T 6aβ), certes en partie fondé sur le récit de Ctésias, mais émanant d'un homme qui vécut l'événement, (3°) le témoignage d'une source de Plutarque (*Artaxerxès*, 21, 4. Cf. T 7d), pourtant encline à contester les dires de Ctésias. (4°) En outre, Ctésias pouvait-il prétendre à tort, devant un public grec d'Europe et d'Asie, avoir eu des contacts avec des célébrités grecques comme Cléarque de Sparte (qui lui aurait remis un anneau comme signe de leur amitié, objet qu'il devait pouvoir montrer. cf. T 7aβ), Conon d'Athènes et Évagoras de Chypre (T 7c), ces deux derniers étant toujours en vie au moment de la publication de son récit ? Ajoutons que, malgré le grand nombre de Grecs qui passèrent à la cour sous Artaxerxès II, et malgré les critiques nom-

cour l'ait fortement inspiré, y compris pour les aspects les plus fabuleux de son œuvre¹.

De plus, en tant qu'auteur de *Persica*, il n'avait pas les mêmes intentions qu'Hérodote. On n'a, d'abord, aucune trace de longs développements ethnographiques sur des peuples sujets comme les Égyptiens ou les Lydiens. Ensuite, les relations entre Grecs et Perses avaient apparemment une place plutôt marginale, y compris pour la période commune avec Hérodote : les guerres médiques étaient traitées beaucoup plus brièvement (deux livres seulement de Cambyse à Xerxès), ce qui constituait peut-être une réaction à l'*Enquête*², mais s'explique aussi par une focalisation sur le monde perse. De fait, un tel recentrage rend compte de ce qui est sans équivalent chez Hérodote, à savoir la préhistoire de l'empire (histoire assyrienne) et la poursuite du récit jusqu'à l'époque contemporaine, au-delà des guerres médiques — ce qu'Hérodote n'avait pas entrepris, alors qu'il avait survécu un demi-siècle à cet événement, tant son objectif était distinct.

Mais la place marginale qu'il accorde aux guerres médiques est aussi due à l'expérience personnelle de Ctésias, à l'époque et au milieu où il vécut : n'oublions pas qu'il écrivit près d'un siècle

breuses que s'est attirées l'historien, aucune source antique ne paraît avoir contesté l'historicité de son séjour à la cour ni sa qualité de médecin du roi.

1 Lenfant 2004. On ne revient pas ici sur les divers rapprochements de détail que l'on peut faire avec des sources proche-orientales, que ce soit en matière d'onomatistique (cf. Schmitt 2006a), de linguistique (*azabariès*... cf. Brust 2005), de prosopographie (archives des *Murašû*. Cf. Stolper 1985), d'usages propres aux rois de Perse (noms de règne; gardiens des tombeaux royaux [Henkelman 2003]), sans compter les motifs du folklore mésopotamien (Drews 1974; Henkelman [à paraître – b])... Il n'est pas question de dire que de telles analogies accréditent à elles seules l'ensemble du récit, mais on admettra que, portant sur des éléments absents du récit d'Hérodote, elles n'auraient pas lieu d'être si Ctésias n'avait fait que pasticher son devancier en se fondant sur sa seule imagination.

2 Drews 1973, p. 105.

après les guerres médiques et qu'il avait séjourné à la cour perse. Il n'y a pas lieu de penser que l'ancien affrontement avec les Grecs y ait occupé une place majeure dans la manière dont les Perses se représentaient leur passé. Par rapport aux *Persica* du ^v siècle et à Hérodote, Ctésias a innové en écrivant une histoire de Perse qui allait bien au-delà des guerres médiques et de leurs lendemains et qui n'était pas motivée par cet événement. Il fut le premier à montrer aux Grecs que l'histoire des Perses était pour l'essentiel indépendante de la leur et que les guerres médiques n'y avaient été qu'un événement parmi d'autres, et une épreuve qu'ils avaient fort bien surmontée.

Pour ce qui est du contenu de son histoire perse, on a reproché à Ctésias d'avoir cultivé le récit à sensation, les intrigues de cour et la « petite histoire » ¹, d'avoir négligé le récit des relations gréco-perses ², d'avoir alimenté le cliché de la décadence perse ³ ou frayé la voie à l'orientalisme moderne ⁴. Et, de fait, Ctésias n'avait pas les objectifs d'un historien moderne. Il est évidemment légitime et nécessaire de critiquer son récit en tant que source, mais on peut aussi essayer de comprendre ce qui l'a conduit à un tel récit. Il disposait de très peu de recul et ce que l'on appelle « petite histoire » est étroitement lié à son expérience personnelle. Dans son récit même, les intrigues paraissent culminer à l'époque où il se trouvait lui-même à la cour et, quand il décrit des supplices raffinés ou la rivalité sanglante entre la femme et la mère du roi, il n'est pas insensé de lui accorder quelque crédit : les intrigues de cour doivent avoir été pour lui une réalité quotidienne et elles peuvent avoir aussi influencé sa vision de l'histoire antérieure. D'autre part, il ne faut pas négliger le fait que l'impression de fantaisie est aggravée par la sélection de ceux qui l'ont cité. Il

¹ Par exemple, Drews 1973, p. 7.

² Drews 1973, p. 106-107.

³ Sancisi-Weerdenburg 1987, point de vue nuancé par Lenfant 2001.

⁴ Briant 1996, p. 16.

semble en effet que tout ne visait pas chez Ctésias à faire sensation : l'énumération des relais qui jalonnaient l'empire d'Éphèse à l'Inde, la liste des rois qui s'étaient succédé à la tête de l'Asie ou encore le traité *Sur les Tributs de l'Asie* auraient peut-être donné aux historiens modernes des informations plus « sérieuses », mais la tradition les a sacrifiés, parce que trop ennuyeux. Aux effets de la sélection s'ajoutent ceux du mode de reproduction du texte original, qui est en fait un mode de transformation susceptible de changer tout auteur cité en ingénu ou en farceur, dans la mesure où toute expression de distance critique en est gommée¹. Enfin, en admettant que les intrigues de cour n'aient rien à dire sur la « grande histoire », même les fragments permettent de dire que ces *Persica* ne se réduisaient pas à de tels sujets². Il s'agit, de fait, d'une œuvre disparate et qui est loin d'être inutile à l'historien actuel de l'empire perse, dès lors qu'il en fait une lecture critique³. Interprétée dans son contexte culturel, elle apparaît comme une première tentative pour donner l'image la plus large possible du pouvoir perse vu non pas à travers sa confrontation avec les Grecs, mais de l'intérieur du continent asiatique et durant toute la durée de son histoire.

1.2 Étudier les *Persica* de Dinon et d'Héraclide : enjeux et méthodes

Dinon de Colophon et Héraclide de Kymè sont deux successeurs de Ctésias, qui composèrent des *Persica* au moins une génération, voire un demi-siècle après lui, vers le milieu du IV^e siècle av. J.-C., soit peu avant la fin de l'empire perse. Les trois historiens ont en commun d'avoir traité du règne d'Artaxerxès II et d'avoir volontiers décrit les usages de la cour. Par leur longueur, leur champ

1 Lenfant 1999.

2 Stevenson 1997.

3 Briant 1996, p. 16 et index *s.v.* Ctésias; Lenfant 2004; Kuhrt 2007, p. 7-8 et index p. 971 *s.v.* Ctesias of Cnidus.

chronologique et leur type d'approche, les *Persica* de Dinon semblent être restés proches de ceux de Ctésias, qu'ils entendaient rectifier et prolonger dans le temps. Ceux d'Héraelide, de taille nettement plus modeste, étaient de conception plus originale et semblent avoir privilégié une approche descriptive de la cour du Grand Roi.

1.2.1 Enjeux

Ces deux historiens sont méconnus : leurs fragments n'ont fait l'objet d'aucune étude systématique, alors qu'ils sont beaucoup plus riches que ceux des *Persica* du ^v^e siècle. Et pourtant leur intérêt n'est pas négligeable : une meilleure connaissance de ces textes permet d'enrichir non seulement l'histoire du genre historique, et en son sein des *Persica* (dont on se contente souvent de déplorer la perte), mais aussi l'histoire des rapports culturels entre Grecs et Perses, singulièrement de l'*interpretatio Graeca* du monde perse, sans oublier certains aspects de l'histoire achéménide elle-même, pour lesquels on dépend en partie des sources grecques.

Pour ce qui est de l'histoire du genre historique, les *Persica* comptent parmi les innombrables victimes du grand naufrage qui a frappé la majeure partie de la littérature antique, singulièrement les ouvrages historiques, dont on n'aurait conservé, semble-t-il, que près de 2%. Comme l'ont bien montré les recherches de ces dernières années, au premier rang desquelles figurent celles de Guido Schepens sur les fragments d'historiens grecs, rien ne porte à croire que ce naufrage ait sanctionné des œuvres médiocres, secondaires ou sans intérêt ; et l'étude de la littérature perdue est indispensable à la connaissance d'un genre historique qui, en Grèce ancienne, était bien loin de se réduire aux récits d'événements politiques et militaires qui nous ont été seuls conservés ¹.

¹ Citons, parmi de multiples études fort éclairantes et suggestives, Schepens 1997, notamment p. 144-148, répondant à la question « Why continue Jacoby's *FGrHist*? », et Schepens 2003.

Pour l'histoire des rapports culturels entre Grecs et Perses, le IV^e siècle est une période fréquemment négligée ou, disons, encore peu explorée : le beau livre de Margaret Miller sur les rapports culturels entre Athènes et les Perses et l'étude de Birger Hutzfeldt sur l'image des Perses dans la poésie grecque portent tous deux sur le V^e siècle¹ et, dans son analyse des contacts culturels entre Grecs et Perses au IV^e siècle, C. G. Starr ne consacrait que quelques pages rapides à la manière dont les Grecs voyaient les Perses². Il est vrai que le V^e siècle grec donne l'apparence de nous avoir laissé sur les Perses quantité de textes variés, mais, mis à part Hérodote, il s'agit d'une littérature beaucoup moins spécifique que les *Persica* et fondée sur une connaissance bien plus superficielle du monde perse, qu'elle n'avait pas pour but de raconter ou de décrire ; bien souvent, du reste, elle véhiculait des clichés liés de près au souvenir magnifié des guerres médiques et issus de milieux athéniens ou proches d'Athènes. Quant à la littérature conservée du IV^e siècle, son monument est en ces matières l'œuvre de Xénophon, cas riche et complexe, mais non moins singulier et encore dû à un Athénien, même si c'était loin d'être un Athénien-type. Avec ce qui reste des *Persica*, une porte s'entrouvre sur le point de vue de Grecs d'Asie au IV^e siècle.

Pour ce qui est, enfin, de l'histoire achéménide, les *Persica* perdus d'Héraclide et de Dinon représentent des sources littéraires uniques sur un certain nombre de points, qu'il s'agisse de détails sur les pratiques de cour (tabouret en or du roi, proskynèse des concubines devant la reine, cérémonial entourant le souverain, rites religieux des Perses)³ ou encore des récits concurrents qui circulaient dans l'empire, à la cour ou en Asie Mineure, sur le passé reculé ou récent (Sémiramis, Cyrus, l'expédition d'Égypte, celle de

1 Miller 1997 ; Hutzfeldt 1999.

2 Starr 1976, p. 50-60, se concentre sur Xénophon et résume Ctésias en deux phrases.

3 Leurs fragments sont fréquemment cités dans le chapitre « Gens et vie de cour » (VII) de Briant 1996.

Xerxès, la venue de Thémistocle à la cour, les circonstances de la mort de Cyrus le Jeune ou de l'empoisonnement de Stateira...).

1.2.2 État de la question

Les hellénistes eux-mêmes ne connaissent guère Dinon et Héraclide : pour avoir lu l'*Artoxerxès* de Plutarque, ils savent que Dinon retouchait parfois le récit de Ctésias, tandis qu'Héraclide leur est surtout connu par la lecture d'Athénée, qui cite sa description du « dîner du roi ». La bibliographie spécifique est des plus réduites. Il faut remonter aux *Fragmenta* de Carl Müller pour trouver une traduction (latine) de leurs fragments et, s'il est vrai que Felix Jacoby en édita un corpus élargi dans le volume III C des *Fragmente der griechischen Historiker* (1958), il n'a pu mener à terme le commentaire de ce volume. On ne relève guère que quelques recherches de *Quellenforschung* datant pour la plupart de la fin du XIX^e siècle, portant sur des textes censés s'être inspirés de Dinon¹, ainsi qu'un article assez général sur Ctésias, Dinon et Héraclide et leurs supposées tendances à l'historiographie tragique². Seuls font exception les travaux de Rosemary Stevenson sur les trois auteurs de *Persica* du IV^e siècle av. J.-C., notamment sur Dinon³ : sa thèse, soutenue en 1985, a d'abord abouti à un article sur « mensonges et invention dans les *Persica* de Dinon », qui portait plus précisément sur les fondements possibles de ses divergences avec Ctésias dans le récit des intrigues de cour sous Artaxerxès II, puis elle a été publiée, en 1997, sous la forme d'une monographie consacrée

1 Wolffgarten 1868, Mantey 1888, Krumbholz 1889, Thiel 1923. Cf. *infra* p. 37-39.

2 Marasco 1988, qui se fonde en fait essentiellement sur Ctésias.

3 Je ne parle ici que des travaux spécifiquement consacrés à l'un des deux historiens, à l'exclusion des références ponctuelles comme on en trouve chez des historiens de l'empire perse, comme, par exemple, Lewis 1987 (à propos du F 2 d'Héraclide), Briant 1989 et surtout 1996.

aux *Persica* du IV^e siècle av. J.-C.¹. Cependant le champ embrassé par cet ouvrage est plus limité que ne le donne à croire son titre général (*Persica. Greek Writing about Persia in the Fourth Century BC*) : il se cantonne délibérément à ce que les auteurs de *Persica* ont écrit sur leur propre époque, censée commencer avec le règne d'Artaxerxès II², dans l'idée que cela pouvait représenter la partie la mieux informée de leur œuvre³. Ensuite, même dans le champ ainsi défini, l'auteur n'a pas mené une étude systématique de l'ensemble des fragments, mais a choisi d'organiser ses analyses selon certains thèmes précis, qualifiés de « main spheres of Persian activity », ce qui maintenait à l'écart certains sujets non négligeables, comme la religion perse qui, dans les fragments de Dinon, paraît pourtant une préoccupation récurrente. Qui plus est, Rosemary Stevenson traite indistinctement des trois auteurs de *Persica* comme s'ils étaient nécessairement animés du même esprit et des mêmes intentions, au risque d'aboutir à des conclusions inexactes⁴. Enfin, elle prend en considération de larges passages d'auteurs postérieurs comme Élien, Polyen ou Diodore, qu'elle suppose directement inspirés de Ctésias ou, plus souvent, de Dinon, sans que la chose soit confirmée par un indice objectif tel qu'une référence nominale à ces auteurs ou des parallèles très précis avec les fragments conservés. Un tel choix revient peu ou prou à considérer comme remontant à cet ensemble indistinct tout ce que la tradition grecque et latine a rapporté sur l'histoire de l'empire perse d'Artaxerxès II à Darius III.

- 1 Respectivement Stevenson 1987 et Stevenson 1997. Je remercie vivement Pierre Briant de m'avoir procuré ce dernier ouvrage alors qu'il était déjà épuisé.
- 2 Il se pourrait cependant qu'il y ait une soixantaine d'années de décalage entre les événements dont R. Stevenson analyse le récit (par exemple, la bataille de Cunaxa, en 401 av. J.-C.) et l'époque de la rédaction (vers 340 av. J.-C., pour Dinon).
- 3 Stevenson 1997, p. 3, 23.
- 4 La singularité d'Hérodote se trouve ainsi fortement estompée.

Je n'entends pas nier ici les mérites de cette étude, qui présente souvent des analyses de détail intéressantes, notamment sur des fragments de Dinon, et dont l'ensemble révise de manière, selon moi, convaincante, l'idée selon laquelle les *Persica* se confinaient à rapporter des histoires triviales de scandales survenus à la cour perse¹. Mais il me semble qu'elle n'a pas épuisé le sujet ni les types d'approche possibles. Le centre de gravité et la méthode que je me propose d'adopter ici s'en distinguent à plusieurs égards.

1.2.3 Objectifs et méthodes

Ma démarche repose d'abord sur la conviction que l'interprétation d'un passage d'œuvre littéraire ne peut que gagner à le situer, autant que faire se peut, dans cette œuvre singulière. Il me paraît donc nécessaire d'étudier d'abord les fragments auteur par auteur, en d'autres termes, de distinguer clairement Dinon et Héraclide.

Ensuite, il me semble important de prendre en compte l'ensemble des fragments disponibles, sans effectuer *a priori* une sélection qui vienne s'ajouter à celle, drastique, qu'a opérée le processus de transmission des textes et des savoirs. Étudier chacun des fragments dans le détail nous interdit d'éluder des textes parfois difficiles, dont on ne peut pas toujours conclure grand-chose, mais cela permet aussi de découvrir des perspectives qu'on n'avait pas d'emblée soupçonnées.

Enfin, s'agissant d'un corpus de fragments, composé des références aux *Persica* dans la littérature conservée, une méthode rigoureuse s'impose face aux nombreux écueils possibles.

1.2.3.1 Le choix des fragments — Il arrive que le choix des fragments prête à discussion, car certains auteurs n'indiquent pas

¹ Un certain nombre d'analyses de R. Stevenson seront reprises ou discutées dans le commentaire de détail. Signalons dès à présent que, de l'aveu de l'auteur même, la bibliographie de la thèse (1985) n'a pratiquement pas été mise à jour dans sa version publiée, qui est de douze ans postérieure (1997).

toujours avec une précision suffisante l'identité de leur source ou l'étendue de leur emprunt. On peut distinguer deux cas, celui d'une œuvre citant nommément Dinon et Héraclide, mais dans laquelle certains passages ne précisent pas leur source, et celui d'auteurs qui paraissent s'être inspirés d'Héraclide ou de Dinon, mais ne mentionnent jamais leur nom.

1) Les passages de l'*Artoxerxès* dépourvus de référence à une source

L'*Artoxerxès* de Plutarque a expressément utilisé Ctésias, Dinon et Héraclide, mais n'a pas précisé l'identité de sa source pour chacun des détails, voire des épisodes relatés : dans les chapitres 1 à 10, il se fonde alternativement sur Xénophon, Ctésias et Dinon ; les chapitres 11 à 19 s'inspirent principalement de Ctésias, les chapitres 20 à 30 de Dinon et d'Héraclide. Les chapitres 1-10 et 20-30 sont ceux qui présentent le plus d'incertitudes. Pour certains passages, on peut hésiter entre plusieurs auteurs de *Persica*¹ et la délimitation des extraits censés remonter respectivement à l'un ou à l'autre a fait l'objet d'études contradictoires, dès la fin du

- 1 Par exemple, dans le dernier tiers de l'*Artoxerxès* (20-30), Plutarque cesse de mentionner des versions concurrentes comme il le faisait auparavant (1-19, où les références à Ctésias, Dinon et Xénophon ne sont pas rares, notamment pour faire état de leurs divergences) et c'est dans ce contexte qu'apparaît une référence (la seule dans cette *Vie*) à Héraclide de Kymè (23, 6). Est-ce à dire que l'essentiel s'inspire ici d'Héraclide de Kymè? Ou faut-il penser, à l'inverse, qu'il ne le mentionne ici que pour signaler une différence par rapport à sa source de base, qui pourrait être Dinon (dont on sait qu'il allait au moins jusqu'en 343/342 et donc bien au-delà des faits évoqués par Plutarque à la fin de son *Artoxerxès*)?

XIX^e siècle¹ et jusque récemment². Le plus sage est sans doute de s'en tenir au jugement de D. P. Orsi, qui fait également valoir la possibilité d'une création personnelle de Plutarque³, et de ne retenir que les passages strictement imputés à telle ou telle source par l'auteur en personne.

2) La supposition d'emprunts non explicites chez des auteurs postérieurs

Des modernes font parfois remonter à Dinon ou Héraclide des données perses qui figurent chez des auteurs postérieurs sans que ces derniers citent leur nom.

Pour Héraclide, le petit nombre de ses fragments nominatifs réduit aussi celui de leurs parallèles. Seul a suscité des hypothèses le fameux passage où Polyen reproduit une longue liste de produits alimentaires destinés au « dîner du roi »⁴, ce qui l'apparente au thème du fragment F 2 d'Héraclide. Mais, en raison des différences entre les deux textes, ceux qui ont envisagé l'hypothèse de la paternité d'Héraclide l'ont généralement rejetée en faveur de Ctésias ou de Dinon, alors même que les traces de leurs œuvres offrent encore moins de parallèles précis⁵...

- 1 Haug 1854, Schottin 1865 et Krumbholz 1889 ont désigné Ctésias comme la source essentielle des deux premiers tiers de la *Vie*, tandis que Smith 1881 et Mantey 1888 ont accordé plus d'importance à Dinon.
- 2 Voir Stevenson 1997, p. 24-29; Orsi 1987, p. xxvii-xl; Binder 2008 revient aux positions de Smith 1881.
- 3 « Nella *Vita di Artaserse* vi sono passi che non sembra possano risalire a Ctesia o a Senofonte (...). Plutarco ha tratto informazioni e suggerimenti da Dinone o, di sua iniziativa, ha costruito un racconto diverso da quello che leggeva in Senofonte e in Ctesia? Il dubbio è lecito. » (Orsi 1987, p. xxxv sq.).
- 4 Polyen, IV, 3, 32.
- 5 Lewis 1987 penche pour Ctésias; Briant 1996, p. 300, n'exclut ni Ctésias et son traité *Sur les Tributs de l'Asie* ni Héraclide; Stevenson 1997, p. 38-40, juge Dinon plus vraisemblable; Amigues 2003 plaide en faveur de Ctésias, et contre Héraclide. On

Beaucoup plus nombreux sont les emprunts supposés à Dinon : sur la base de rapprochements avec Plutarque ou Athénée, de tels emprunts ont été présumés chez Népos¹, Trogue-Pompée², Diodore (livres XIV-XVI)³, Élien (*Histoire variée*)⁴, Polyen⁵ ou encore Nicolas de Damas⁶. Mais, comme ces rapprochements ne sont pas probants, que la paternité de Dinon est plus ou moins directe, plus ou moins exclusive, jamais certaine et qu'elle n'est pas affichée par l'emprunteur, on a choisi de ne pas considérer de tels témoignages comme des fragments. On a donc suivi, là encore, la solution minimaliste adoptée par Felix Jacoby, en se limitant aux fragments qui se réfèrent nommément à Dinon ou à Héraclide⁷.

Une fois délimités les passages attribués à chacun de nos auteurs, il convient de ne pas perdre de vue la nature du texte retenu : tout lecteur d'un recueil de fragments doit se garder d'une interprétation naïve. L'extrait édité n'est pas toujours un morceau de l'original, une « citation » au sens moderne : il s'agit souvent d'une reformulation, d'une paraphrase insérée dans un texte d'accueil (« cover-text »⁸), voire adaptée à son propos, et fondue

ne dispose d'aucun argument pour trancher. Sur les rapports entre le passage de Polyen et le F 2 d'Héraclide, on se reportera au commentaire de ce F 2.

- 1 Stevenson 1997, p. 34-35. Sur Thiel 1923 (utilisation de Dinon par Népos dans la *Vie de Datamès*), cf. p. 77².
- 2 Wolffgarten 1868 ; Stevenson 1997, p. 35-36.
- 3 Stevenson 1997, p. 29-34.
- 4 Stevenson 1997, p. 37-38.
- 5 Stevenson 1997, p. 38-40.
- 6 Cf. Jacoby 1874, sur lequel on se reportera ci-dessous au commentaire du F 9 de Dinon (p. 135-136).
- 7 Comme Jacoby, cependant, on a retenu comme fragment d'Héraclide un passage de l'*Artoxerxès* étroitement lié à une précision que Plutarque attribue explicitement à cet auteur (cas de F 7b, lié de près à F 7a).
- 8 Je ne peux que renvoyer à la précieuse analyse de Schepens 1997, p. 166-167, n. 66.

à lui d'une manière parfois inextricable. Il en résulte deux conséquences pour l'édition et l'interprétation des fragments, l'une qui a trait à leur découpage, l'autre à l'évaluation du témoin qui nous les transmet.

1.2.3.2 Découpage des fragments et contexte d'accueil —

Comme il est parfois difficile de démêler le texte cité (par exemple, celui de Dinon) du texte qui le cite (par exemple, celui de Plutarque), il n'est pas aisé de délimiter l'emprunt au plus juste. Qui plus est, il paraît souvent judicieux, pour faciliter la compréhension du lecteur, d'élargir la citation au-delà même de l'emprunt. En d'autres termes, l'ensemble du passage reproduit ici comme fragment ne doit pas nécessairement être lu comme remontant entièrement à l'auteur de *Persica*. Le lecteur ne doit pas perdre de vue que, dans l'accès indirect devenu le seul possible, il lui faut tenir compte de la logique de l'auteur qui cite et de son interprétation personnelle¹. C'est pour faciliter la prise en compte de ces facteurs que l'on a donné, dans le commentaire de chaque fragment, des précisions sur le contexte de citation.

1.2.3.3 L'évaluation des intermédiaires — Avant d'interpréter un fragment, quel qu'il soit, il importe de définir la nature du témoignage qu'apporte le citeur. Ça l'est tout particulièrement dans le cas de Dinon et d'Héraclide, car, contrairement à Ctésias, dont l'œuvre nous apparaît à travers une cinquantaine d'intermédiaires

- ¹ C'est une des raisons pour lesquelles on n'a pas toujours conservé le découpage précis de F. Jacoby. Ainsi, en Héraclide T 1, on a légèrement moins tronqué le texte de Diogène Laërce, afin d'en faciliter la compréhension. Néanmoins, dans certains cas, on a jugé au contraire inopportun de sélectionner une trop grande portion de texte et l'on n'a conservé que la partie pertinente, comme en Dinon F 3 ou en Dinon F 19 (avec, dans ce dernier cas, une réduction drastique par rapport au découpage opéré par F. Jacoby, qui avait, il est vrai, signalé sa perplexité par l'usage de petits caractères).

divers dont les regards croisés peuvent parfois se compléter, voire se corriger entre eux, ses deux successeurs ne nous sont connus que par un nombre de sources restreint, ce qui accentue les risques d'une vision sélective et biaisée.

Les fragments de Dinon et d'Héraclide nous viennent, en effet, majoritairement d'Athénée et de Plutarque : le premier nous transmet un tiers des trente fragments de Dinon et quatre des sept fragments d'Héraclide, le second un autre tiers des fragments de Dinon et deux d'Héraclide. Ce seul fait suffit sans doute à expliquer que leurs œuvres nous semblent à première vue assez proches l'une de l'autre. Il est donc essentiel de ne pas rester prisonnier du point de vue et des méthodes de ces citateurs, ou du moins d'être un prisonnier conscient d'être dans sa caverne.

1) L'entremise de Plutarque

Les œuvres qui nous intéressent ici sont avant tout l'*Artoxerxès* (neuf fragments)¹ et, secondairement, trois autres écrits : *Thémistocle*², *Alexandre*³, *Isis et Osiris*⁴ (un fragment chacun).

■ *Reproduction et déformation* — Chez Plutarque, les paraphrases sont plus courantes que les citations littérales⁵, dont il n'y a même aucun exemple pour Dinon et Héraclide. Plus même que des paraphrases, on se trouve en présence d'un récit élaboré par Plutarque et ponctué ici ou là de références à des sources. Il n'est donc pas surprenant que le vocabulaire d'origine soit adapté par

1 Dinon F 14, F 15a-b, F 16, F 17, F 19, F 20b ; Héraclide F 7a-b.

2 Dinon F 13 = Héraclide F 6.

3 Dinon F 23b.

4 Dinon F 21.

5 Les citations littérales paraissent cependant exister, même pour des historiens, comme le suggère l'exemple des fragments 687b F 4 et F 5 de Charon de Lampsaque (Plutarque, *Malignité d'Hérodote*, 859b et 861c-d).

l'auteur à celui de son temps¹ et qu'il soit malaisé d'y circonscrire les emprunts.

Le contenu des sources invoquées peut subir des transformations diverses, qui s'expliquent de différentes manières. C'est ainsi que, constatant dans les emprunts de Plutarque à Hérodote de fréquentes inexactitudes qu'on ne pouvait imputer à des intentions particulières, Dino Ambaglio proposa de les attribuer à la grande familiarité du moraliste avec l'*Enquête*, qui lui inspirait une confiance excessive dans sa mémoire². Si tel est bien le cas, des œuvres rares comme les *Persica* devaient être beaucoup moins exposées, puisque Plutarque, les connaissant moins, avait dû s'y reporter récemment. Un autre facteur de déformation possible est le parti pris polémique qui anime volontiers l'auteur des *Vies* et des *Œuvres morales* : on connaît la virulence avec laquelle il s'attaque à Hérodote dans son traité *Sur la malignité d'Hérodote* et l'hostilité qu'il manifeste à Ctésias dans son *Artoxerxès*, mais il faut admettre que, même dans ce dernier cas, la comparaison avec le résumé de Photius permet certes de repérer des silences, mais pas de déformation véritable³. Du reste, on ne trouve pas trace d'une polémique qui viserait Dinon ou Héraclide⁴. Plus difficiles à évaluer sont, à première vue, les conséquences des objectifs littéraires du moraliste, enclin à adapter les données de sa source au portrait de l'homme dont il dépeint la vie⁵ : Jacqueline de

1 Pour un exemple, cf. Lenfant 1999, p. 111-112.

2 Ambaglio 1980b.

3 Lenfant 2004, p. CLXXXVIII sq.

4 Seul peut être signalé à cet égard le rejet des indications de Dinon sur le nom initial d'Artaxerxès (F 14) et sur la date de l'empoisonnement de Stateira (F 15a), rejet explicite et argumenté qu'on ne peut qualifier de purement polémique et qui ne paraît pas susceptible d'avoir, en l'occurrence, entraîné des altérations dans la reproduction du texte cité.

5 La « vie », le *bios*, désigne ici non pas la biographie, mais la manière de vivre, le comportement individuel envisagé sous l'angle moral. Sur le traitement que la conception

Romilly a montré, par exemple, comment, tout en se référant à Thucydide et en lui empruntant des données, Plutarque modifiait le sens de celles-ci par des changements de formulation et d'agencement, omettant en outre les considérations politiques qui faisaient précisément l'originalité de l'historien¹. De telles altérations sont impossibles à mesurer quand la source est aujourd'hui perdue et qu'on ne dispose pas — comme dans le cas de Ctésias — de fragments parallèles. Mais il se trouve que, dans le cas de Dinon et d'Héraclide, le type d'information explicitement retenu par Plutarque ne relève jamais du portrait moral : la plupart du temps, l'auteur des *Vies* se réfère à ces auteurs pour signaler des divergences entre historiens, qui, à une exception près², se réduisent à des variantes ponctuelles, d'ordre chronologique, onomastique, numérique ou prosopographique³, et ne laissent guère de champ à l'expression moraliste. La difficulté surgit quand on veut distinguer ce qui, au-delà de la variante explicitement attribuée à Dinon ou Héraclide, remonte effectivement à lui⁴. Il n'est pas toujours possible de démêler ce qui remonte à Dinon ou au seul

morale de Plutarque inflige à la matière historique, citons surtout Frazier 1996. Pour deux exemples d'altération de la source invoquée (Hérodote), qui, dans les *Vies*, permettent de mettre en valeur Aristide ou Thémistocle, cf. Lenfant 1999, p. 112-113.

- 1 Romilly 1988.
- 2 Il est un cas où la variante en question s'étend à tout un épisode : Plutarque consacre explicitement tout un passage à reproduire séparément (ἰδίᾳ) la version de Dinon sur les circonstances de la mort de Cyrus (Dinon F 17). Il se peut néanmoins que, dans sa paraphrase, il ait privilégié ce qui touchait l'attitude du roi et sa « témérité ».
- 3 Variantes d'ordre chronologique (Dinon F 13, F 15a, Héraclide F 6), onomastique (Dinon F 14, F 15b), numérique (Dinon F 16) ou portant sur l'identité de protagonistes (Dinon F 13, F 15b, Héraclide F 6).
- 4 Un cas extrême est représenté par le fragment F 19 de Dinon (sur la haine d'Artaxerxès envers les Spartiates). Voir le commentaire *ad loc* (p. 187-188).

Ctésias : quand il est dit que Dinon situait l'assassinat de Stateira pendant la guerre (F 15a), et non après comme Ctésias, faut-il comprendre que le récit qui, chez Plutarque, entoure cette précision (sur les relations entre Parysatis et Stateira, par exemple) était commun aux deux historiens ?

■ *Les jugements de valeur et leur origine* — De plus, comment repérer d'éventuelles additions du moraliste lui-même ? Quand, par exemple, Parysatis est qualifiée de « naturellement hargneuse et barbare dans ses colères et ses rancunes », il se pourrait bien que le jugement émane du seul Plutarque¹ et l'on se gardera, en conséquence, de l'attribuer à Ctésias ou à Dinon. Mais il est vrai que l'origine des jugements de valeur de l'*Artoxerxès* est une question complexe : on trouve dans ce récit la trace de partis pris contradictoires, tantôt favorables à Cyrus et hostiles à son frère, tantôt à l'opposé. Deux phénomènes peuvent être mis en cause : un procédé rhétorique par lequel l'auteur des *Vies* retouche parfois tel portrait pour forcer le contraste entre ses personnages² ; mais aussi le recours à des sources aux points de vue divergents, en l'occurrence Ctésias et Dinon, respectivement influencés par des sources plus favorables à Cyrus et au roi³. Notons cependant que les jugements de valeur explicites sont particulièrement rares dans les fragments qui nous intéressent ici et que, par conséquent, ce genre de difficulté n'y est pas courant.

- 1 *Artoxerxès* 6, 8 = Dinon F 15a. Sur Plutarque et les barbares, cf. Schmidt 1999, dont on lira tout particulièrement le chapitre qu'il consacre à l'*Artoxerxès* (p. 315-324) : d'après lui, tout en présentant le profil traditionnel et négatif du barbare, Artaxerxès y prend une apparence modérée grâce au contraste avec les figures de Cyrus et de Parysatis.
- 2 Cf. Schmidt 1999 (voir note précédente).
- 3 Voir, notamment, Orsi 1979-1980 (les traces d'hostilité à Cyrus remonteraient à Dinon). Sur le fait que Dinon se fasse l'écho d'une version plus favorable à Artaxerxès II, cf. commentaire de son F 17 (p. 178-183).

■ *Sélection et caractère représentatif* — Comme Plutarque s’est contenté de puiser chez nos auteurs des éléments propres à compléter ou rectifier, sur tel point qui intéressait son portrait, les indications d’une source concurrente, on admettra que sa sélection n’est représentative ni de l’ensemble de l’œuvre citée ni même de ce qu’elle indiquait de la période traitée. De même qu’il n’a pas retenu les analyses politiques de Thucydide, Plutarque a pu passer sous silence des aspects essentiels des *Persica* qu’il lisait.

2) L’entremise d’Athénée

■ *Reproduction et déformation* — Contrairement à Plutarque, les *Deipnosophistes* affichent bien souvent la discontinuité entre texte citant et texte cité, et les problèmes de délimitation y semblent donc moins fréquents¹. De plus, les citations littérales y sont plus courantes. Et grâce aux critères formels mis en lumière par l’examen des citations d’Hérodote, ces reprises textuelles peuvent être distinguées des paraphrases avec une relative certitude². D’après ces critères, les fragments de nos deux auteurs se répartissent comme suit, soit de manière à peu près équilibrée.

Fragments de Dinon :

- citations littérales : F 4, F 9, F 12a, peut-être F 1.
- paraphrases ou résumés : F 11, F 23a, F 24, F 25a, F 27.

Fragments d’Héraclide :

- citations littérales : F 2, F 4.
- paraphrases : F 1, F 5.

¹ Sur Athénée et ses méthodes, on se reportera à Jacob 2001, 2004a, 2004b ; Lenfant 2007b.

² Lenfant 2007c.

Comme on le verra (par exemple, à propos du F 1 d'Héraclide), une telle distinction peut s'avérer fondamentale pour l'interprétation du texte et même pour la chronologie de son auteur.

La paraphrase suppose évidemment plus d'adaptations, qui ne relèvent pas seulement de la reformulation (dialecte, vocabulaire, syntaxe, coupures), mais visent aussi parfois à mieux conformer le fragment à la séquence thématique. La citation littérale à la manière d'Athénée est, quant à elle, proche de ce que peut être une citation moderne, si bien qu'il n'est pas insensé de fonder des commentaires sur son vocabulaire et sur ses précisions de détail¹.

Les deux types de reproduction ont cependant en commun d'être exposés à des modes d'altération plus subtils. En premier lieu, Athénée néglige le plus souvent les éventuelles réserves que l'auteur cité exprimait vis-à-vis de la version rapportée, si bien qu'on ne peut savoir si l'historien reprenait cette dernière à son compte². Une deuxième difficulté tient à l'absence d'indication sur le contexte d'origine, qui ampute bien souvent le fragment d'une partie de son sens³. Enfin, l'arrangement thématique des

- 1 Elle va même jusqu'à conserver une partie des formes dialectales. Ce dernier point est probablement sans incidence sur la transmission des textes de Dinon et d'Héraclide. C'est un fait qu'au V^e siècle av. J.-C. les historiens de la Perse avaient écrit en dialecte ionien : ce fut le cas de Denys de Milet (687 T 1) et sans doute de Charon de Lampsaque (telle citation trouvée chez Plutarque présente un ionisme [687b F 5 : βασιληίου]) et l'on sait qu'Hérodote les suivit sur ce point : l'ionien était alors le dialecte savant, également employé par les médecins des cités doriennes de Cnide et de Cos. Mais au début du IV^e siècle Ctésias ne pratiquait déjà plus que des ionismes sélectifs (688 T 13, T 10). Il est probable qu'à la génération suivante, voire un demi-siècle plus tard, Dinon et Héraclide écrivaient tout bonnement en dialecte attique. Toujours est-il qu'on ne trouve guère trace d'ionisme dans l'ensemble de leurs fragments (je n'ai relevé que la forme αἰεῖ au F 4 d'Héraclide).
- 2 Voir, par exemple, Dinon F 11.
- 3 Le fragment F 4 de Dinon (sur le *potibazis*) en est un exemple éloquent. Sur cette difficulté que l'on rencontre dans les citations d'Athénée en général, cf. Ambaglio

Deipnosophistes n'est pas sans tendre de piège : il faut prendre garde que les mots introduisant la citation sont ceux d'Athénée et qu'ils poussent le lecteur à interpréter le passage reproduit dans un sens qui est presque toujours différent de ce qu'il était dans le texte d'origine. Ainsi, dans le cas des fragments trouvés au livre XII, le thème de la *tryphè* est celui d'Athénée, il n'est pas sûr qu'il ait été celui de Dinon¹.

■ *Sélection et caractère représentatif* — Le choix des passages reproduits est directement lié aux thèmes des *Deipnosophistes* : il s'agit d'illustrer des pratiques alimentaires, de donner des exemples de tout ce qui touche de près ou de loin l'univers du banquet. Comme le montre le cas d'Hérodote², la sélection ne donne pas une idée représentative de l'œuvre d'origine, elle n'a aucune raison de refléter la totalité des thèmes de celle-ci ni même les principaux d'entre eux. Il n'est pas exclu que les banquets et le luxe royal n'aient été que des thèmes marginaux dans l'œuvre d'Héraclide et de Dinon.

De même, si le critère thématique conduit Athénée à sélectionner une majorité de passages à caractère descriptif³, il faut se garder d'en conclure que c'était là un trait général de l'œuvre source, comme on ne s'est pas privé de le faire concernant

1990, Lenfant 1999 et 2007c, p. 58-60. Ajoutons que si, comme le suppose Zecchini 1989, p. 186, Athénée citait presque toujours Dinon et Héraclide de manière indirecte, cela voudrait dire qu'il avait déjà affaire à des « fragments » dont il ne maîtrisait pas lui-même le contexte d'origine et donc le sens intégral. Néanmoins, la question des intermédiaires éventuels est de celles qu'on ne peut trancher, dès lors que ces derniers n'ont laissé aucune trace tangible de leur intervention (cf. Jacob 2004b, p. 152-155; Romeri 2004, p. 176-178).

- 1 Voir, par exemple, Dinon F 25a et son commentaire. Cf. Lenfant 2007d et 2007c, p. 60-62.
- 2 Lenfant 2007c, p. 63-68.
- 3 Comme l'a noté Zecchini 1989, p. 26, à propos des passages d'Hérodote retenus par Athénée.

Héraclide. C'était se fonder sur quatre passages, alors que deux autres, maigres fragments issus de Plutarque, attestaient pourtant la présence d'éléments narratifs.

Reste, bien sûr, que, si Athénée a relevé chez les auteurs de *Persica* des passages relatifs aux us et coutumes alimentaires des Perses, à leurs femmes et à leur luxe, c'est bien qu'ils y figuraient¹.

1.2.3.4 Principes d'édition — Bien que l'on ait marché sur les pas de F. Jacoby pour ce qui est de la constitution et de l'organisation du corpus, le texte grec ne lui est pas emprunté. On a préféré recourir, comme le savant l'avait fait en son temps, aux éditions critiques les plus sûres, qui sont souvent postérieures à la publication des *Fragmente der griechischen Historiker*, et, même dans le cas où ces éditions étaient déjà connues de lui, on n'a pas toujours admis les corrections qui ne paraissaient pas s'imposer².

Le texte retenu, fondé — mais pas nécessairement copié — sur les éditions critiques de référence, se distingue donc parfois de celui des *Fragmente der Griechischen Historiker*, soit parce qu'il repose sur un examen plus récent des manuscrits, soit parce qu'on n'a pas repris des leçons ou des corrections que Jacoby avait adoptées, soit parce qu'on a même — plus rarement — proposé une nouvelle correction³. De même, on n'a pas toujours adopté les mêmes leçons et corrections que l'édition utilisée. L'apparat criti-

1 Voir ce que dit Zecchini 1989, p. 25, même si c'est à propos de l'historiographie politique : « è probabile che Ateneo indirizzasse le sue preferenze verso autori non rigorosamente pragmatici, ma aperti ad 'excursus' di tipo etnografico. »

2 Sur les problèmes liés à l'édition des fragments, cf. Schepens 2000, notamment p. 13-16.

3 Sur ces principes d'édition, cf. Lenfant 2004, p. CXC1 sq.

que se limite aux variantes et conjectures significatives, qui figurent et sont commentées dans les notes de la traduction ¹.

Les éditions critiques utilisées sont indiquées dans la première section de la bibliographie (5.1).

Avertissement sur le corpus et le texte

On a repris l'organisation et la numérotation des *Fragmente der griechischen Historiker* de Felix Jacoby, mais pas toujours le découpage précis qu'il en avait effectué ni le texte tel qu'il l'avait établi ².

Les notes de la traduction concernent essentiellement les questions de texte; le commentaire proprement dit fait suite à chaque fragment.

1 Pour les F 1 et F 12a de Dinon, il nous a cependant paru plus clair de reproduire également l'apparat sous le texte grec.

2 Sur le classement des fragments de Dinon et d'Héraclide, cf. *infra* p. 63-64 et 257-261. Sur le découpage : *supra* p. 40. Sur le texte édité : *supra* p. 48.



2 Dinon de Colophon

On ignore le quel, de Dinon ou d'Héraclide, composa le premier ses *Persica*¹. Dinon étant cependant celui que nous situons le plus précisément dans la chronologie et celui dont les *Persica* paraissent les plus proches de ceux de Ctésias, il a paru logique de les aborder en premier.

2.1 Présentation

Sur Dinon² lui-même, les certitudes se résument à peu de choses : il acheva peu avant l'expédition d'Alexandre des *Persica* qui suivraient à bien des égards le modèle inauguré par Ctésias, balayant l'histoire des empires d'Orient de l'Assyrie de Sémiramis à la Perse de son temps, concurrençant et prolongeant d'une cinquantaine d'années le récit de son prédécesseur.

Sur les circonstances de sa vie, son époque et son milieu, et même sur sa cité d'origine, les informations restent maigres et d'interprétation délicate.

2.1.1 Situer Dinon dans le temps

Dinon vécut au milieu du IV^e siècle av. J.-C. et dut achever ses *Persica* dans les années 330, celles qui précéderent immédiatement l'expédition d'Alexandre. C'est du moins ce que l'on peut déduire aussi bien du contenu des fragments que des relations de filiation entre l'auteur et Clitarque.

¹ On se reportera sur ce point aux p. 263-264.

² La graphie Δίνων (Dinon) alterne, selon les auteurs, avec la graphie Δείνων (Deinon) et il n'est pas impossible que les deux orthographe aient été très tôt en concurrence (cf. Pearson 1960, p. 226 n. 55), avant même que n'intervint la confusion avec le plus banal Δίων (Dion). Les modernes hésitent en conséquence entre Deinon et Dinon.

2.1.1.1 Matière des fragments et événements historiques —

Pour la rédaction des *Persica*, un *terminus post quem* est donné par le fragment F 21, qui fait allusion à la mauvaise réputation d'Ochos (Artaxerxès III) en Égypte et au sacrilège que ce dernier y aurait commis après avoir reconquis la région. Comme la reconquête de l'Égypte par les Perses date de 343/342 av. J.-C. et que Dinon se fait l'écho d'une propagande égyptienne hostile et nécessairement postérieure, son récit date au plus tôt de la fin des années 340.

Il est plus délicat de fixer un *terminus ante quem*. Felix Jacoby penchait pour une rédaction contemporaine d'Alexandre¹. Mais ne serait-il pas étonnant, si Dinon avait écrit après l'invasion de l'empire perse, qu'il ait traité au présent des usages de la cour en faisant abstraction d'un tel bouleversement²? Rien n'exclut en fait qu'il ait achevé ses *Persica* vers 340, dans les années qui précédèrent immédiatement l'expédition d'Alexandre, étant entendu qu'une bonne partie de l'ouvrage avait pu être écrite antérieurement.

2.1.1.2 « Le père de Clitarque » — Curieusement, alors que Clitarque n'est jamais donné, dans aucun texte conservé, pour le fils de Dinon³, Dinon est, lui, donné par Pline pour « le père du

¹ Jacoby 1921, col. 622. Il arguait du fait qu'après la mort d'Alexandre il n'y avait plus eu de véritables *Persica* — ce qui n'est sans doute pas faux (cf. Lenfant (à paraître – b) sur les prétendus *Persica* postérieurs), mais s'insère ici dans un raisonnement circulaire.

² Le corpus est certes fragmentaire, mais Dinon n'est jamais cité comme témoin sur la saga d'Alexandre, et il n'était sans doute pas concevable de s'atteler à une histoire détaillée de l'empire perse ni surtout à une description de ses usages formulée au présent si ce dernier était en train d'agoniser et commençait à basculer dans le passé. Pour l'emploi du présent, on dispose de deux fragments qui puissent en témoigner, parce qu'il s'agit de citations littérales et qu'elles ne sont pas exclusivement narratives (F 4; F 12a et commentaire).

³ Mais il est vrai que les données sur Clitarque sont fort rares.

fameux auteur Clitarque » (T 2). De fait, le fils acquit dans l'Antiquité une célébrité bien plus grande que son père et, de nos jours encore, il n'est pas rare de voir identifier Dinon comme étant le père de Clitarque. Voilà un symptôme inquiétant sur l'état de nos connaissances à son sujet : c'est, de fait, l'une des rares données personnelles dont on dispose à propos de Dinon.

Si une telle précision est, à première vue, inutile à l'interprétation des *Persica*, elle peut contribuer à les situer dans la chronologie, du moins depuis que Luisa Prandi a établi de manière convaincante que Clitarque avait écrit vers la fin du IV^e siècle av. J.-C., à l'époque proto-hellénistique, celle des premiers alexandroglyphes¹. Une telle chronologie cadre bien avec l'idée d'un Dinon dont la maturité serait proche de 340.

2.1.1.3 Les *Persica*, parents des *Histoires d'Alexandre*? — Il

se pourrait cependant que la filiation entre Dinon et Clitarque soit allée au-delà de la simple biologie pour s'étendre à leurs œuvres respectives : à l'auteur de *Persica* succéda l'auteur des *Histoires d'Alexandre*; et les fragments de cet ouvrage — qui ne sont guère plus nombreux que ceux de Dinon si l'on s'en tient aux références

1 Prandi 1996, p. 69-71, fait valoir que la tradition antique est unanime à associer Clitarque à des auteurs de la fin du IV^e et du début du III^e siècle av. J.-C. et, argument plus décisif, que Cléarque, né vers 340, connaissait Clitarque et citait déjà son œuvre.

Dans le passé, les certitudes concernant la chronologie de Clitarque étaient si minces que l'on cherchait parfois à le dater en se fondant sur l'époque supposée de Dinon (ainsi, Jacoby 1921, col. 622).

Ce que l'on peut dire de la vie de Clitarque est précisé par Prandi 1996, p. 66-71, qui retient essentiellement trois données : qu'il fut le fils de Dinon, le disciple d'Aristote de Cyrène et de Stilpon de Mégare et le contemporain de Théopompe. Sa qualification d'Alexandrin (chez Philodème. Cf. 137 T 12), si tant est qu'elle doive être prise en considération, ne peut renvoyer qu'à sa cité d'adoption, non à sa cité d'origine (*ibid.*, p. 67 n. 8).

nominales à l'auteur¹ — ne sont pas dépourvus de parenté avec les *Persica* de Ctésias et de Dinon².

Ainsi, Clitarque faisait mention des souverains légendaires d'Assyrie, Sémiramis et Sardanapale. Il évoquait les constructions de Sémiramis à Babylone, en rectifiant les indications chiffrées de Ctésias³, peut-être à la suite de son père, dont on sait qu'il avait décrit les murailles de la ville⁴ et qu'il proposait sur Sémiramis un récit divergeant de celui de Ctésias⁵. Il faisait aussi allusion à la mort de Sardanapale, qu'il faisait mourir de vieillesse⁶, à la différence de Ctésias, chez qui le souverain se suicidait par le feu alors qu'il était assiégé⁷. S'agissant toujours du passé proche-oriental ou de ce que les Grecs en disaient, il est une convergence bien attestée entre le père et le fils : celle qui concerne l'identité du roi qui reçut Thémistocle à sa cour. Clitarque suivait sur ce point la version de Dinon et d'Héraclide, se démarquant comme eux de Thucydide et de Charon de Lampsaque⁸. Il mentionnait aussi

- 1 Trente-six fragments dans les *FGrHist* si l'on fait abstraction de la quinzaine de références de Phlégon que F. Jacoby a légitimement mises à part comme douteuses.
- 2 Les cinq fragments de Clitarque relatifs à l'histoire perse sont analysés par Prandi 1992, p. 96-104.
- 3 Clitarque *FGrHist* 137 F 10 (Diodore, II, 7, 3-4).
- 4 Dinon T 5 = F 8. Le texte de Diodore, qui se réfère de concert à Clitarque et aux historiens ayant accompagné Alexandre, peut suggérer que les seconds furent la source du premier (comme on le comprend habituellement), mais n'impose pas cette interprétation. Dinon est aussi une source possible, d'autant qu'il aimait à rectifier le récit de Ctésias (Prandi 1992, en particulier p. 97-99, et Prandi 1996, p. 72-74 et 117-124).
- 5 Dinon F 7, sur les conditions dans lesquelles Sémiramis s'empara du pouvoir.
- 6 Clitarque *FGrHist* 137 F 2 (Athénée, XII, 530a).
- 7 Cette version alternative venait-elle de Dinon? Hypothèse aussi tentante qu'invérifiable.
- 8 Clitarque *FGrHist* 137 F 33 = Dinon F 13 (dont on verra le commentaire). Prandi 1992, p. 102-103, suggère non sans vraisemblance que le récit de la mort de Thémistocle

des usages propres aux Perses, comme celui qui permettait à tous de porter la tiare, mais au seul roi de la porter droite¹. Enfin, si Dinon avait parlé des sirènes de l'Inde, Clitarque ne fut pas en reste, puisqu'on sait qu'il décrit divers animaux de l'Inde à caractère plus ou moins fantastique². Deux détails portent à croire que Clitarque s'est inspiré de Dinon pour ses précisions relatives à l'histoire perse : le fait qu'il ait suivi sa version des faits concernant Thémistocle et le fait qu'il ait, comme lui, rectifié le récit de Ctésias sur des données de détail (comme dans le cas des remparts de Babylone) ou remplacé certains de ses épisodes à sensation par des scénarios plus banals (comme pour la mort de Sardanapale)³.

Cette filiation concerne tout particulièrement l'histoire du *passé* proche-oriental, lequel n'apparaissait sans doute que dans le cadre de parenthèses : Luisa Prandi suggère ainsi que les divers épisodes furent peut-être abordés par Clitarque au fur et à mesure qu'il évoquait les étapes de la conquête macédonienne, comme Magnésie, où Thémistocle était mort, Anchialè, où se trouvait un monument supposé de Sardanapale, ou encore Babylone⁴.

par absorption de sang de taureau pourrait aussi avoir été repris de Dinon. D'autres rapprochements entre les deux auteurs ont été effectués par Pearson 1960, p. 221 (nombre de concubines) et 230 (jardins suspendus), mais ils reposent sur des attributions invérifiables à Clitarque et même à Dinon.

- 1 Clitarque *FGrHist* 137 F 5 (scholies aux *Oiseaux* d'Aristophane, 487).
- 2 Cf. *infra* commentaire de Dinon F 30. Prandi 1996, p. 35, rapprochant de ce fragment de Dinon sur les sirènes indiennes les fragments de Clitarque sur deux oiseaux indiens (137 F 22 et 21 = Élien *NA* XVII, 22-23), souligne que, dans les deux cas, le chant de ces créatures était d'une douceur et d'un agrément exquis, mais que seul Dinon paraît évoquer leur danger.
- 3 Ce point est noté par Prandi 1992, p. 100, à propos de Clitarque. La même tendance à proposer un récit moins dramatique que celui de Ctésias est, aux yeux de Stevenson 1987, p. 28, une caractéristique du récit de Dinon.
- 4 Prandi 1992, p. 96-97.

Il est donc possible que les *Persica* aient parfois guidé sinon les participants de l'expédition, du moins ses historiens, tant dans la connaissance des traditions relatives au passé que, peut-être, dans l'interprétation des usages perses. Ainsi, de même que Dinon fut le père de Clitarque, les *Persica* pourraient avoir été parents des *Histoires d'Alexandre*.

2.1.2 Situer Dinon dans l'espace

On ne peut guère avoir de certitudes sur les milieux précis que fréquenta Dinon. Il est tentant de croire qu'il était originaire d'une cité grecque d'Asie Mineure (Colophon?), mais on ne sait s'il fréquenta la cour perse ni s'il eut, comme on le croit parfois, des relations particulières avec l'Égypte.

2.1.2.1 Colophon et le milieu micrasiatique — Un seul texte paraît assigner à Dinon une patrie : c'est la liste des auteurs affichée par Pline en tête de son *Histoire Naturelle* (T 4). Si l'interprétation en est à première vue délicate, l'analyse des procédés de Pline n'exclut pas, on le verra, que l'auteur des *Persica* soit bien l'homme désigné comme étant natif de Colophon. Or, une telle origine permettrait d'inscrire Dinon dans un tableau parfaitement cohérent¹.

Colophon était une cité ionienne de Lydie, située à quelque treize kilomètres au nord du port de Notion, non loin de l'actuel Değirmendere, au nord d'Éphèse, une cité grecque proche de la côte égéenne d'Asie Mineure, région où naquirent les cinq autres auteurs de *Persica*, successivement originaires de Milet, de Lampsaque, de Lesbos, de Cnide et de Kymè, sans oublier Hérodote d'Halicarnasse. Comme ses voisines, elle fut tour à tour sous domination perse et sous hégémonie athénienne, puisque, soumise à Cyrus au milieu du VI^e siècle av. J.-C., elle sortit de

¹ Les lignes qui suivent recourent et développent une analyse présentée à Rome en 2006. Cf. Lenfant (à paraître – a).

la sphère achéménide à l'issue des guerres médiques, pour s'allier à Athènes et devenir membre de la Ligue de Délos, tandis qu'au IV^e siècle elle était repassée au pouvoir des Perses, et depuis plusieurs décennies au moment où Dinon écrit. Mais tout en partageant ce destin avec tant d'autres, Colophon n'est peut-être pas sans singularités.

En ce qui concerne, d'abord, son rapport avec les Perses, d'autres péripéties nous sont connues, qui montrent que la cité comptait, au moins à certains moments, des partisans des Perses. C'est ainsi que, pendant la guerre du Péloponnèse, période qui divisa notoirement nombre de cités grecques jusqu'à la guerre civile, Colophon fut en proie à des dissensions internes auxquelles prirent part des citoyens partisans des Perses, qui livrèrent la citadelle à ces derniers en 430¹. La cité ne repassa aux Athéniens qu'en 409, à la faveur des opérations menées par Thrasylos dans la région², ce qui ne permet pas d'y voir un ralliement spontané. Quels que soient les ressorts purement conjoncturels qui s'abritent parfois derrière le « médisme », il n'en demeure pas moins qu'en ce dernier tiers du V^e siècle av. J.-C. les Perses jouissaient d'une certaine faveur dans une partie influente de la population³ et que certains d'entre eux vécurent alors dans l'enceinte même de la cité. Du reste, on constate plus largement que Colophon et Éphèse n'ont jamais manifesté d'hostilité marquée aux Perses, et

- 1 Thucydide, III, 34, 1. Descat 1991, p. 39, analyse l'évolution de la situation respective de Colophon et de Notion dans ces années-là, en s'appuyant à la fois sur Thucydide et sur les listes de tributs attiques. Il en ressort que le territoire de Colophon fut en quelque sorte partagé entre l'alliance athénienne (Notion) et l'alliance perse (ville haute de Colophon) et que le traité d'Épilycos (424/423) comprit sans doute un accord sur ce partage.
- 2 Xénophon, *Helléniques*, I, 2, 4.
- 3 D'autres cas d'alliance partisane avec les Perses nous sont connus dans les décennies qui précèdent, notamment ceux d'Érythrées (ML 40, *JG I*³, 14) et de Samos, sur lesquels on se reportera à Briant 1996, p. 597-8.

que la domination de ces derniers était plutôt bien acceptée dans la région ¹. Des Perses étaient notoirement implantés dans la ville d'Éphèse ². En d'autres termes, ils étaient bien plus que de vagues voisins ou de lointains ennemis du passé. Ils avaient pour des Colophonien(ne)s une réalité très concrète, et plus encore sans doute à l'époque de Dinon ³.

Il ne faut pas oublier, du reste, que, acquise ou non aux Perses, la cité n'était pas loin de Sardes, la capitale satrapique, où vivaient des nobles perses ⁴ et où devaient pouvoir s'observer les pratiques de luxe et le protocole par lesquels le satrape imitait à bien des égards le Grand Roi ⁵. Et, comme les élites perse et grecque n'étaient pas sans se fréquenter, Dinon, dont on ne peut guère douter qu'il ait appartenu à la seconde, ne manquait pas d'occasions de s'informer sur les mœurs et traditions perses, que ce fût en ouvrant les yeux ou les oreilles.

De plus, les mœurs des riches Colophonien(ne)s n'étaient peut-être pas si éloignées de celles que l'on prêtait aux riches Perses et aux riches Lydiens, s'il faut en croire la polémique à laquelle se livrait Xénophane, lui-même originaire de la cité, dès le VI^e siècle, et dont Théopompe se faisait encore l'écho à la fin du IV^e siècle,

1 Picard 1922, p. 607-610.

2 Sur l'implantation perse à Éphèse, cf. Briant 1996, p. 721-722.

3 Sur Colophon au IV^e siècle, la documentation est des plus maigres : son appartenance à l'empire perse avait été confirmée, s'il en était besoin, par la « Paix du Roi » de 386 et, à la fin du siècle, un décret de la cité présente Alexandre et Antigone comme ceux qui lui ont donné la liberté (cf. Debord 1999, p. 437).

4 Cf. Hérodote, V, 100-102. Sur l'implantation perse dans la région de Sardes, cf. Briant 1996, p. 722-725.

5 Sur l'imitation de la cour royale par les cours satrapiques, dont le principe est énoncé par Xénophon dans la *Cyropédie* (VIII, 6, 10), cf. Briant 1996, p. 357-9, Kuhrt 2007, p. 579 et les textes des p. 615-619. Sur la Sardes achéménide, cf. Dusinberre 2003. Sur les résidences et « paradis » du satrape en Anatolie, cf. Debord 1999, p. 46-48.

donc à une époque très proche de celle de Dinon¹ : certains flétrissaient en le qualifiant de *tryphè* ce qu'ils considéraient comme un excès d'exubérance et de luxe, représentant les Colophoniens comme vêtus de robes de pourpre, finement parfumés et s'adonnant aux plaisirs de la boisson et de la musique au point de ne voir ni lever ni coucher du soleil. On serait bien en peine d'affirmer l'historicité d'un tel tableau et plus encore de dire *a priori* si de telles pratiques étaient considérées par Dinon comme raffinées ou décadentes². Mais elles ne lui étaient sans doute pas si étrangères qu'à tel contemporain de Grèce d'Europe.

Enfin, si Dinon était bien de Colophon, cela contribuerait peut-être à expliquer non seulement son intérêt pour les pratiques de luxe, mais aussi sa curiosité pour les rituels des mages perses. Éphèse et Sardes semblent avoir été des lieux privilégiés d'échanges dans le domaine religieux, et l'implantation dans la région des Perses et de leurs rites ne saurait faire de doute³. On sait que le nom iranien de Mégabyxos servait de titre à l'administrateur du sanctuaire d'Éphèse⁴ ou que dans les temples de l'Artémis persique, à Hiéra Cômè et Hypaipa, des mages présidaient aux sacrifices⁵. Plus au nord, à Daskyleion, un bas-relief du v^e siècle

1 Cf. Athénée, XII, 524b et 526a-c, qui cite aussi des auteurs du III^e siècle av. J.-C., comme Phylarque ou Cléarque.

2 Voir Dinon F 25a et son commentaire.

3 Briant 1996, p. 722-725; Debord 1999, p. 193-200.

4 Xénophon donne le nom de Mégabyzos à un néocore du sanctuaire d'Artémis à Éphèse (*Anabase*, V, 3, 6-7) et deux inscriptions de Priène de 334/333 av. J.-C. citent également le nom d'un néocore d'Éphèse Mégabyxos, fils de Mégabyxos (*SIG³* 282, I, 1, II, 4 et 17); d'après Plutarque (*Alexandre*, 42, 1), Alexandre aurait écrit à ce dernier; Strabon dit, quant à lui, que c'était l'appellation générique des prêtres de l'Artémision (XIV, 1, 23). Cf. Benveniste 1966, p. 109-113, pour qui la transformation du nom propre en titre s'explique par le sens du mot, « qui est au service du dieu »; Bremmer 2004; Schmitt 2006a, p. 110.

5 Briant 1996, p. 723.

av. J.-C. représente des mages en train de sacrifier selon les prescriptions du rituel mazdéen¹. Et ce n'est sans doute pas un hasard si les mages et Zoroastre furent évoqués au v^e siècle av. J.-C. par un Xanthos issu de la Lydie voisine².

On ne peut guère nier que les penseurs grecs de ces contrées aient eux-mêmes subi l'influence de ces contacts, et la région précise de Colophon en fournit deux éminents exemples. Il est frappant de constater que l'anthropomorphisme des dieux grecs a d'abord été souligné au vi^e siècle av. J.-C. par Xénophane de Colophon³ et qu'au siècle suivant, Héraclite, originaire de la proche cité d'Éphèse, dénonçait, quant à lui, les statues de culte grecques, auxquelles il reprochait de manquer de cœur⁴ : comment ne pas songer ici à la manière dont, selon Hérodote, les Perses

1 Macridy 1913, p. 348-352; ci-dessous fig. 1 p. 103 et commentaire des F 3 et F 28.

2 *FGrHist* 765 F 31 (= Clément d'Alexandrie, *Stromates*, III, 2, 11, sur les mages couchant avec leurs mères et avec leurs filles), F 32 (= Diogène Laërce, I, 2, sur la durée séparant Zoroastre de la traversée de Xerxès). Xanthos est aussi la source possible de Nicolas de Damas, quand, dans son récit du miracle qui sauva Crésus sur son bûcher, il évoque les « paroles (*logia*) de Zoroastre » qui seraient alors venues à l'esprit des Perses (*FGrHist* 90 F 68 § 11). Le rapprochement entre l'existence de telles données chez Xanthos et la présence perse dans la région a déjà été fait par Bidez – Cumont 1938, p. 5-6.

Sur Xanthos de Lydie en général, cf. Pearson 1939, p. 109-138, Kingsley 1995, p. 173-195, Mehl 2003. Francesca Gazzano prépare actuellement une nouvelle édition commentée des fragments de Xanthos pour la collection *I frammenti degli storici greci*.

Sur les premières mentions de Zoroastre chez les historiens grecs, cf. *infra* p. 118 le commentaire de Dinon F 5.

3 Xénophane fr. 15 et 16. Cf. Leshner 1992, p. 89-94, qui se montre prudent sur l'interprétation courante de ces fragments comme *critique* des croyances en question.

4 Fr. 195. Cette critique des statues de culte fut également formulée par Démocrite, il est vrai originaire d'Abdère, mais la région n'en était-elle pas précisément fréquentée par des Perses depuis longtemps? Cf. commentaire de Dinon F 23 (p. 207-209).

jugeaient le culte des statues¹ ? Et si le même Héraclite d'Éphèse donnait au feu le rôle d'un principe fondamental, n'était-ce pas, comme le supposait déjà Clément d'Alexandrie², sous l'influence du culte rendu par les Perses à cet élément³ ? Bref, qu'il fût de Colophon ou de sa région, Dinon pouvait avoir quelque idée des cultes perses sans même s'éloigner de chez lui.

2.1.2.2 Une expérience de la cour? — Il est possible qu'il ait séjourné à la cour, mais rien ne permet de l'établir⁴. Nul doute, néanmoins, qu'il eut des sources proches du roi : c'est ce que suggèrent, d'une part, sa connaissance de détails précis relatifs aux usages de la cour ou aux objets entourant le souverain⁵ et, d'autre part, le fait qu'il ait été gagné à la version officielle concernant la mort de Cyrus le Jeune⁶.

2.1.2.3 Une installation en Égypte? — Comme le fragment F 11 fait de Cambyse le fils d'une Égyptienne, Lionel Pearson y voyait l'indice possible d'une installation de Dinon en Égypte⁷. De plus,

1 Hérodote, I, 131, 1 : les Perses n'ont pas coutume d'élever des statues de culte (*agalmata*), ils taxent de folie ceux qui le font, parce qu'ils n'ont jamais pensé, comme les Grecs, que les dieux fussent comme des hommes. Cf. *infra* p. 240-246.

2 *Protreptique*, V, 65, 4.

3 Sur les rapports entre zoroastrisme et philosophie ionienne, cf. Boyce 1982, p. 158-162.

4 Plutarque accorde au seul Ctésias le bénéfice du séjour à la cour, ce qui suggère que Dinon n'avait pas de prétentions en la matière (*Artoxerxès*, 1, 4. Cf. Dinon F 14).

5 Par exemple, F 4, F 25, F 26, F 27.

6 F 17.

7 Pearson 1960, p. 226, qui n'exclut pas, il est vrai, de voir en Dinon un contemporain d'Alexandre avec ce curieux argument que « his interest in Cunaxa would be specially appropriate if he were writing after the battle of Gaugamela. » Binder 2008, p. 60, argue, quant à lui, du fait que Clitarque était alexandrin, mais, comme l'a

le fragment F 21 témoigne assurément d'une hostilité égyptienne à Artaxerxès III. Mais, en réalité, de tels indices ne prouvent rien : les traditions peuvent circuler et les hommes voyager sans émigrer, comme le prouve amplement le récit d'Hérodote.

2.1.3 Les fragments

2.1.3.1 Nombre et origine de nos sources — Pour nous faire une idée des *Persica* de Dinon, nous disposons de trente-cinq fragments, dont plusieurs sont parallèles¹. Ils nous sont donnés par quinze auteurs différents, si bien que, supérieurs en nombre et en variété à ceux d'Héraclide, ils donnent l'impression que l'œuvre de Dinon était plus ample et plus composite.

Ces trente-cinq fragments sont inégalement répartis entre les sources, puisque dix d'entre eux nous viennent d'Athénée, dix autres de Plutarque, les quinze derniers étant issus de treize sources diverses. On a déjà abordé les conséquences de l'entremise d'Athénée et de Plutarque et l'on reviendra sur l'influence des différents intermédiaires dans le commentaire de chaque fragment. Mais on peut noter d'ores et déjà que rares sont les auteurs qui avaient une connaissance directe de Dinon : Plutarque sans doute, Népos peut-être, Athénée parfois². Autant dire que, dans bien des cas, l'auteur qui cite n'avait pas lui-même idée du contexte d'origine.

montré Prandi, cette qualification tardive se réfère tout au plus à sa cité d'adoption (cf. *supra* p. 53¹) et ne prouve donc rien sur la vie de Dinon.

- 1 Sans compter Georges le Syncelle reprenant Eusèbe (F 8) ni la *Souda* reprenant Photius (F 2).
- 2 La question des sources intermédiaires entre Athénée et Dinon (ou Héraclide) a déjà été abordée dans une note précédente (p. 46³). Bien qu'il me paraisse impossible d'établir au cas par cas si le passage cité résulte ou non d'une lecture directe, un indice suggère qu'Athénée ne cite pas toujours de première main : c'est la variété des formes que prend la référence bibliographique à un même ouvrage. En effet, les *Deipnosophistes* renvoient tantôt à Dinon sans citer de titre (F 25a-F 26), tantôt

2.1.3.2 Le classement des fragments — On ne dispose pas, pour Dinon, de l'atout dont on disposait pour Ctésias, c'est-à-dire du canevas narratif partiellement repris par deux auteurs, Diodore et Photius.

Dans ses *Fragmenta Historicorum Graecorum*, C. Müller avait réparti les fragments en assignant chacun à l'une des trois parties supposées de l'original, dont il pensait qu'elles traitaient respectivement de l'histoire assyrienne, de l'histoire mède et de l'histoire perse¹. Plus prudent et plus formel, F. Jacoby choisit de reproduire d'abord ceux qui se référaient à une partie (*syntaxis*), puis ceux qui se référaient seulement à un livre, puis l'immense majorité de ceux qui étaient dépourvus de référence à toute subdivision, en plaçant en tête ceux qui pouvaient être ordonnés suivant un ordre chronologique, cependant que des notes marginales suggéraient de rattacher tel fragment à telle ou telle partie.

Ce critère formel n'est pas sans inconvénient : en accordant la primauté aux fragments qui précisent la subdivision d'origine, on en vient à placer la princesse perse Anoutis (F 1) avant la prise de pouvoir de Sémiramis (F 7). D'un autre côté, le classement chronologique, qui nous paraît plus éclairant, n'est pas toujours possible, sans compter qu'il n'était peut-être pas toujours suivi dans l'œuvre d'origine. Pour d'autres fragments, un classement thématique (objets de prestige, pratiques des mages...) serait peut-être plus parlant, mais il aurait sa part d'arbitraire et ne pourrait pas davantage s'appliquer à tous les fragments. La chose a finalement peu d'importance, dès lors que le lecteur prend ce classement pour ce qu'il est. Comme on verra, du reste, chaque fragment doit être

aux *Persica* (F 9, F 11, F 12, F 24, F 27), voire à la *Persikè pragmateia* (F 23), tantôt ils précisent aussi le livre d'origine à l'intérieur des *Persica* (F 4), tantôt enfin ils indiquent à la fois le livre et la partie (*syntaxis*) dont le passage est issu (F 1). Je serais tentée de croire qu'il y a eu alternance de lecture directe et de lecture indirecte, comme dans le cas d'Hérodote (cf. Lenfant 2007c, p. 69 n. 97).

¹ Müller 1853, p. 88-95. Sur cette idée, voir ci-dessous p. 66.

d'abord interprété par référence à l'auteur qui le cite plutôt que par référence à un tout originel nécessairement fantomatique.

2.1.4 Les *Persica*

2.1.4.1 L'ampleur et les subdivisions des *Persica* de Dinon —

Certains fragments se réfèrent aux *Persica* en précisant le livre (*biblion*), voire la partie (*syntaxis*) dans laquelle s'insérait le passage cité. Ces indications peuvent nous aider à évaluer l'ampleur des *Persica* de Dinon. Dans l'Antiquité, *biblion*, « livre », désigne le « volume » d'un ouvrage, l'une de ses subdivisions matérielles, et non pas l'ouvrage dans son ensemble, le livre au sens moderne — à moins que l'ouvrage ne tienne précisément en un seul volume¹. *Syntaxis* désigne, de son côté, une « partie », une subdivision de l'ouvrage, laquelle regroupe plusieurs livres, cinq ou dix, dans les cas qui nous sont connus². De tels sous-ensembles n'étaient créés par les bibliothécaires que lorsque le nombre de rouleaux était si élevé qu'il faisait craindre que certains d'entre eux ne s'égarèrent.

Dans le cas de Dinon, trois citateurs indépendants évoquent ces « parties » (*syntaxeis*)³. On peut dire qu'elles étaient au moins au nombre de trois (F 3) et qu'elles faisaient au moins cinq livres chacune⁴. Mais le nombre de quinze livres auquel on aboutit ainsi est un minimum qui était sans doute largement dépassé. En

- 1 Cf. Birt 1882, p. 12 et 30, qui précise qu'il n'en va plus de même à l'époque byzantine, où le terme peut avoir les deux sens, comme c'est le cas chez Photius.
- 2 Birt 1882, p. 34-35, évoque les décades de l'histoire romaine de Dion Cassius et les pentades de la *Bibliothèque historique* de Diodore de Sicile. Il cite aussi le cas des *Argolica* de Dinias : la deuxième édition en était subdivisée en *syntaxeis*, dont la première faisait au moins neuf livres (schol. Eurip. *Or.* 870).
- 3 Athénée (F 1), Photius / la *Souda* (F 2) et une scholie aux *Thériaques* de Nicandre (F 3).
- 4 F 1 indique que la première partie faisait au moins cinq livres, F 2 que la deuxième partie en comptait au moins deux, F 3 se réfère au livre I de la troisième partie.

effet, les autres exemples connus de telles subdivisions intermédiaires touchent des ouvrages de plusieurs dizaines de livres¹. De plus, les *Persica* de Dinon, tout en remontant, comme l'avait fait Ctésias, aux origines de l'empire assyrien et en traitant comme lui de l'histoire de l'empire perse depuis ses origines avec Cyrus, élargissaient encore la fourchette chronologique en traitant du demi-siècle qui suivit le départ de Ctésias. Or, dans les épisodes narratifs dont on a la trace², on peut observer un degré de précision qui n'a rien à voir avec le style concis qui caractérisait le récit d'un Charon³. Même les péripéties qui suivirent à la cour la rébellion de Cyrus le Jeune et qui avaient déjà été relatées par Ctésias faisaient l'objet d'un récit minutieux⁴. Si l'on considère en outre que tous les historiens grecs classiques s'étendent beaucoup plus sur la période contemporaine, celle qui leur est connue de la manière la plus directe et qui leur permet de faire œuvre nouvelle, on peut soupçonner que le récit de Dinon consacrait au dernier demi-siècle un certain nombre de livres. Tout calcul est fragile et arbitraire, mais il ne paraît pas improbable, si les *Persica* de Ctésias furent divisés en vingt-trois livres, que ceux de Dinon en aient compté près de trente.

Si l'on veut rester plus prudent, on dira que les *Persica* de Dinon étaient divisés en au moins trois parties (*syntaxeis*) contenant chacune plusieurs livres (au moins cinq pour la première. Cf. F 1), mais que l'on ignore le nombre total de ces derniers

- 1 Quatre-vingts livres dans le cas de Dion Cassius, quarante dans le cas de Diodore.
- 2 Par exemple, l'histoire de l'aède qui annonce à Astyage l'insurrection de Cyrus (F 9) ou celle du songe qu'eut ce même Cyrus et de son interprétation par les mages (F 10).
- 3 Cf. *supra* p. 16.
- 4 Les épisodes pour lesquels Plutarque compare leurs récits respectifs suggèrent cependant des conclusions contradictoires : certaines scènes semblent avoir été décrites avec le même degré de détail (empoisonnement de Stateira...), tandis que, pour d'autres (mort de Cyrus), Plutarque se plaint des longueurs du seul récit de Ctésias, ce qui suggère que ce dernier était plus prolix.

(au moins quinze, sans doute plus). Par sa longueur, son récit était en tout cas plus proche de celui de Ctésias que de l'histoire d'Hérodote.

Quant à la répartition précise de la matière dans les différentes parties, elle est impossible à déterminer et le postulat de C. Müller selon qui il y aurait eu trois parties successivement consacrées aux empires assyrien, mède et perse ne repose sur aucun indice¹.

Dans la première *syntaxis* figuraient peut-être les épisodes les plus anciens, relatifs à Sémiramis (F 7-8), mais il y était aussi question de la sœur d'Artaxerxès I^{er} (F 1) — ce qui suggère que les époques antérieures, de Sémiramis à Xerxès, étaient évoquées rapidement, dans cette première partie qui correspondait tout au plus au tiers de l'ensemble², tandis que ses deux derniers tiers se consacraient à la période récente avec beaucoup plus de détail.

2.1.4.2 Le contenu des *Persica* — Les *Persica* de Dinon semblent avoir suivi le modèle inauguré par Ctésias, remontant aux premiers temps supposés de l'Assyrie avec Sémiramis et traitant de l'histoire perse de Cyrus jusqu'à son époque, prolongeant ainsi

1 Müller 1853, p. 88, déduit d'abord des trois fragments qui font mention de la *syntaxis* d'origine le contenu possible des différentes parties (l'histoire des Perses dans la première partie, la religion, les mœurs et les institutions dans la deuxième et la troisième) — ce qui revient à passer bien hardiment d'un détail au contenu général d'un ensemble de livres. Du reste, Müller, qui se dit lui-même peu convaincu que de telles distinctions ne soient pas étrangères aux anciens, choisit ensuite d'amender l'une des références (cf. F 1) pour la plier à l'idée qu'il se fait de la tripartition originale : histoire des Assyriens, histoire des Mèdes, histoire des Perses. Inutile de dire que la répartition de maints fragments à l'intérieur de ces trois champs ne va pas sans quelque arbitraire. C'est de cette hypothèse de C. Müller qu'est venue l'idée relativement répandue (en dernier lieu, Binder 2008, p. 60) selon laquelle les *Persica* de Dinon étaient divisés en *Assyrica*, *Medica* et *Persica* d'égale longueur.

2 Mais peut-être à moins : on sait seulement qu'il y avait au moins trois *syntaxeis*.

les *Persica* de son prédécesseur de plus d'un demi-siècle (de 398 à 343 av. J.-C. au moins). Ce furent sans conteste les *Persica* qui couvrirent le champ chronologique le plus large, de l'histoire d'Assyrie (F 7, F 8) à la seconde domination perse en Égypte (F 21), comprenant ainsi presque toute la durée de l'empire perse. À la dimension narrative s'ajoutait une part descriptive et explicative donnant idée des usages perses, tant en matière religieuse que dans le domaine des usages de la cour.

2.1.4.3 Sources et fondements

1) Ctésias, modèle et cible de Dinon

La comparaison avec les *Persica* de Ctésias, publiés un demi-siècle plus tôt¹, s'impose immédiatement, car les ressemblances sont frappantes, en particulier pour les fragments à caractère narratif, qui abordent les mêmes thèmes : la succession de Sémiramis au roi d'Assyrie (F 7), l'annonce à Astyage de la trahison de Cyrus (F 9), le rôle de Neitétis dans le déclenchement de la campagne d'Égypte (F 11), le nom d'Artaxerxès II avant son avènement (F 14), ses contingents à Cunaxa (F 16), les circonstances de la mort de Cyrus le Jeune (F 17), l'empoisonnement de Stateira (F 15), sans compter la mention d'Anoutis, princesse perse « débauchée » (F 1).

Mais, dans chacun de ces épisodes, Dinon s'écarte régulièrement de Ctésias, le plus souvent sur des détails, sur des questions d'onomastique ou sur les circonstances d'un processus qui a conduit au même résultat². Il est certain que Dinon connaissait le récit de Ctésias : l'*Artoxerxès* ne laisse sur ce point aucun doute. Dès lors se pose la question de savoir ce qui a pu motiver ses retouches.

- 1 Il est probable que les *Persica* de Ctésias furent publiés dans les années 390-380 (Lenfant 2004, p. xxiv n. 72) et ceux de Dinon au début des années 330 (*supra* p. 52-53).
- 2 Les divergences connues sont recensées par Lenfant 2000a, p. 309 n. 75 et p. 310. Voir aussi le commentaire des fragments concernés, ainsi que Stevenson 1997, p. 66-73, 76-77.

L'une des réponses proposées par Rosemary Stevenson est que Dinon aurait voulu réagir au récit sensationnel de Ctésias en le rationalisant¹, ce qui est possible dans certains cas, mais ne peut s'appliquer à tous : Dinon a lui-même repris des thèmes à sensation, comme celui de la princesse perse débauchée (F 1) et, quand il raconte la manière dont Sémiramis prit le pouvoir, le scénario est si théâtral qu'il a été interprété par F. Jacoby comme une invention destinée à surpasser le récit de son devancier².

De fait, la tendance qui a longtemps prévalu était d'interpréter ces variantes comme résultant du désir de faire neuf et sans autre fondement que l'imagination de l'auteur. Pour F. Jacoby, Dinon faisait à partir de Ctésias ce que ce dernier avait fait à partir d'Hérodote, du moins pour les parties les plus anciennes de son histoire : il s'appuyait sur le récit de son devancier et couvrait sa dépendance en introduisant des variantes³. Il convient néanmoins de s'interroger sur la possibilité d'une inspiration proche-orientale.

2) Des sources proche-orientales?

On peut distinguer trois périodes dans le récit de Dinon.

Pour les événements les plus anciens, de Sémiramis à Thémistocle en passant par Neitètis, Anoutis et l'expédition de Xerxès, les citeateurs n'ont retenu que des anecdotes piquantes. Mais il est douteux que Dinon se soit contenté de ce type d'historiette. Songeons en effet au cas similaire de Ctésias : si l'on ne disposait que de l'extrait d'Athénée (F 13a), son récit de la campagne d'Égypte se réduirait pour nous à une anecdote du même ordre, sur les intrigues de Neitètis dans le lit de Cambyse, mais le

1 Par exemple, Stevenson 1987, p. 28 ; 1997, p. 68, 70.

2 Jacoby 1922, col. 2069.

3 Jacoby 1922, col. 2069. Même interprétation chez Drews 1973, p. 117, et Binder 2008, p. 65. *Contra* Stevenson 1987, 1997.

résumé de Photius (F 13 § 10) donne un reflet plus varié du récit d'origine.

Si ces petites histoires de cour ne sont pas forcément représentatives de l'ensemble, elles n'en reflètent pas moins un intérêt grec pour ce type d'anecdote, intérêt qui ne s'est pas démenti depuis Hérodote. Il n'y a cependant pas lieu d'exclure *a priori* que de telles histoires aient fait partie de ce qui se racontait dans l'empire sur le passé des Grands Rois, notamment en Asie Mineure, que ce fût parmi les Perses, les Lydiens ou les Grecs.

C'est néanmoins pour ces épisodes les plus anciens qu'il est le plus difficile de trancher — à supposer qu'un tel dilemme ne soit pas simpliste — entre affabulation grecque et inspiration proche-orientale : d'un côté, Dinon a pu inventer en se fixant pour objectif de se démarquer de Ctésias ; d'un autre côté, il a pu reproduire des variantes préexistantes et peut-être pas dépourvues d'une origine proche-orientale. Ce qui peut fonder cette dernière hypothèse, c'est d'abord que tel scénario reproduit un schéma typique du Proche-Orient ancien : ainsi, le récit de l'accession de Sémiramis (F 7) n'est pas sans rappeler le rituel du substitut royal. En second lieu, certains épisodes du passé perse avaient notoirement donné lieu à des traditions concurrentes dans les milieux perses eux-mêmes ou plus largement dans certaines régions de l'empire (Asie Mineure, Égypte) : un siècle avant Dinon, Hérodote en faisait déjà le constat à propos de Cyrus et des causes de l'expédition d'Égypte, deux sujets sur lesquels précisément les *Persica* de Dinon se démarquaient de Ctésias (F 9, F 11). En troisième lieu, à l'arrière-plan des anecdotes rapportées figurent parfois des détails peu banaux, qui suggèrent une certaine connaissance des institutions perses (hiérarchie de la garde royale, idéologie royale...). En d'autres termes, même en partie romancées, ces histoires ont été narrées par quelqu'un qui connaissait les usages perses. Dans ces épisodes pourraient ainsi se mêler des éléments de tradition proche-orientale et d'interprétation, voire d'adaptation grecque, que cette dernière remonte à Dinon ou à certaines de ses sources.

L'usage de sources proche-orientales, et même proches de la cour, devient beaucoup moins discutable pour les premières années d'Artaxerxès II. La lecture de Plutarque donne à première vue l'impression que Dinon a rectifié le récit de Ctésias sur de menus détails, comme le nom de celui qui donna à Parysatis le poison qui lui permit d'assassiner Stateira (F 15b). Or, plusieurs exemples montrent que les divergences peuvent aussi s'expliquer différemment, au moins dans certains cas : le nom que portait Artaxerxès II avant son avènement était Arsikas selon Ctésias, « Oarsès » selon Dinon (F 14) ; or, aucun des deux auteurs n'a tort : le nom en question était Arsès (*Ars̄ū*), Arsikas est un diminutif hypocoristique sans doute employé par la mère du roi, source avérée de Ctésias, tandis qu'Oarsès doit certainement résulter de *ho Arsès*, transcription du nom que Dinon, disposant d'autres sources que Ctésias, n'a pas connu sous sa forme diminutive¹. De même, leurs divergences dans le récit de la mort de Cyrus le Jeune ne sont pas seulement imputables au caprice personnel des deux historiens : il semble bien que, de leur propre aveu, ils ont été confrontés à des versions concurrentes, dont l'enjeu n'était rien moins que la gloire du roi. Ctésias, témoin oculaire des événements, s'est séparé de la version officielle, qui attribuait au roi la mort de son frère rebelle, tandis que Dinon en paraît plus proche (F 17)². Ces deux exemples sont de ceux qui suggèrent que les sources de Dinon étaient proches d'Artaxerxès II³.

Pour les premières années de ce roi, pas plus que Ctésias ne s'était contenté de fonder son récit sur une pure altération arbitraire

- 1 Lenfant 2004, n. 632 p. 275, Schmitt 2006a, p. 76, et ci-dessous p. 167-168 le commentaire de Dinon F 14 (avec les références aux travaux antérieurs de R. Schmitt).
- 2 Lenfant 2004, n. 450 p. CXI-CXII. Dinon offre en fait un tableau plus large, puisqu'il rapporte au lecteur deux versions des faits, correspondant peu ou prou à la version officielle et à la version dissidente.
- 3 Stevenson 1997, p. 70-72, analyse dans le même sens — et de manière convaincante — le récit alternatif de l'assassinat de Stateira. Voir ci-dessous p. 172-175.

de celui d'Hérodote, Dinon n'a construit le sien comme une simple copie dégradée de celui de Ctésias : certaines de leurs rectifications reposent sur des récits qui devaient avoir cours, même s'ils n'étaient pas nécessairement plus véridiques¹. À ce titre, les deux auteurs de *Persica* ne se sont pas distingués par le sens critique censé guider l'historien. Mais ils témoignent, comme Hérodote, de la coexistence de versions concurrentes à l'intérieur de l'empire perse.

Ainsi, sur la révolte de Cyrus le Jeune, le récit de Ctésias est à la fois lié à son expérience personnelle (il était aux côtés du roi à la bataille de Cunaxa²) et au rôle d'intermédiaire que lui confia Parysatis auprès de Cléarque (ces deux derniers étant partisans de Cyrus³). Dinon a recueilli, quant à lui, des informations précises, influencées au contraire par la version officielle imposée par le roi, qui s'écartaient parfois du récit de Ctésias, témoin plus direct des faits, bien que lui aussi sous influence. Certains indices suggèrent qu'il a entendu parler de Ctésias par d'autres que l'intéressé lui-même. Ainsi, Plutarque reproche au médecin de s'être indûment mis en avant dans son récit : selon lui, il disait avoir été spontanément missionné par le roi pour négocier avec Conon, mais « on dit » qu'il avait en fait falsifié la lettre de Conon en y demandant lui-même l'envoi de sa personne⁴. Dinon était-il l'auteur de cette

1 Cette idée que Ctésias s'était contenté d'altérer arbitrairement le récit d'Hérodote et Dinon celui de Ctésias a été défendue par Jacoby 1922 (col. 2056-57 pour Ctésias, 2069 pour Dinon), par Drews 1973 (p. 105-106 pour Ctésias, 117-118 pour Dinon), par Bichler 2004 (Ctésias) et Binder 2008 (Dinon). Sans nier l'importance de la polémique dans l'élaboration de ces récits, Lenfant et Stevenson contestent l'idée qu'ils soient de pures fictions grecques et cette vue est manifestement partagée par les historiens de l'empire perse, qui considèrent Ctésias et Dinon comme des sources parfois utiles. Cf. Lenfant 1996, 2004 et *supra* p. 27-31 (pour Ctésias) ; Stevenson 1987 et 1997, p. 66-77 (pour Dinon).

2 Ctésias T 6aβ (p. 3 CUF).

3 Ctésias F 27 § 69, F 28 (p. 158 et 160 CUF). Lenfant 2004, p. XII, XXXIII-XXXIV.

4 Plutarque, *Artoxerxès*, 21, 4. Cf. Ctésias T 7d (p. 6 CUF).

version? De même, quand Plutarque reproche à Ctésias son parti pris en faveur de Sparte et de Cléarque¹, on peut se demander si ce jugement ne remonte pas à son successeur, voire aux sources de ce dernier : Dinon ne signale-t-il pas qu'Artaxerxès n'avait que haine pour les Spartiates²? Dinon témoignerait alors de la réputation laissée par Ctésias à la cour.

L'usage de sources proche-orientales ne fait guère de doute non plus pour la partie qui prolonge le récit de Ctésias, soit le demi-siècle qui suivit le départ du médecin : Dinon a recueilli des informations proches de la cour sur les petits événements qui s'y déroulaient et sur l'ambiance qui y régnait. Il témoigne ainsi que la version d'Artaxerxès II sur les circonstances de la mort de Cyrus s'était quasiment imposée dans les années qui l'avaient suivie. Il se peut que Dinon ait fréquenté des dignitaires perses³. Et certaines de ses données lui viennent d'Égypte, car la représentation d'Artaxerxès III en âne qui tue l'Apis (F 21) est une expression crédible de l'hostilité des Égyptiens à cet envahisseur⁴.

1 Plutarque, *Artaxerxès*, 13, 7. Cf. Ctésias T 7b (p. 5 CUF).

2 Dinon F 19.

3 C'est ce que suggère Stevenson 1997, p. 13, non sans avoir auparavant suggéré le nom de Tiribaze, dont elle souligne l'importance dans les récits supposés remonter à Dinon : l'historien aurait eu, selon elle, une source proche du personnage et favorable à lui. Stevenson se fonde cependant sur de larges passages de Diodore et de Plutarque qui sont dépourvus de toute référence nominale à Dinon (p. 12-13). Les fragments F 17 et F 18 sont en fait les seuls à mentionner Tiribaze et le second ne trahit aucune « tendance » particulière. De plus, la prééminence d'un personnage dans un récit prouve en soi peu de chose sur les sources qui ont pu l'inspirer. Enfin, pourquoi ne pas tirer les mêmes conclusions du F 7b d'Héraclide? Tiribaze n'était-il pas, tout simplement, un dignitaire important dans la période concernée?

4 Voir le commentaire de F 21 (p. 193-200).

2.1.4.4 La dimension ethnographique — L'ouvrage n'était pas exclusivement narratif. Il évoquait divers points de l'espace impérial ou de ses confins (F 22, F 23, F 30) et décrivait volontiers des usages bien spécifiques. Deux champs sont bien représentés dans les fragments. C'est d'abord celui des usages de la cour (F 27 : rapports entre la reine et les concubines du roi) et des objets de luxe contribuant à l'apparat royal, tels son tabouret en or (F 26), sa coiffure parfumée (F 25) ou sa vaisselle précieuse (F 4) : Dinon semble avoir eu quelque intérêt pour ces réalités matérielles¹, qui étaient évidemment chargées de valeur symbolique. Mais les fragments trahissent aussi un intérêt pour les pratiques religieuses des Perses et de leurs mages, auxquelles cinq fragments font des allusions originales et pas si mal informées, qui rendent compte à tout le moins de la manière dont un Grec pouvait percevoir certaines de ces pratiques². De plus, comme l'avaient fait ses prédécesseurs, Dinon ne dédaignait pas de citer et de définir des mots (prétendument ?) perses, tels que *potibazis* (F 4), *labyzos* (F 25) ou *ménémani* (F 29)³. Sans doute est-ce par égard à ce type de données que Jacoby qualifia les *Persica* de Dinon de « Quellenwerk », suggérant qu'il s'agissait d'un ouvrage à caractère documentaire⁴.

2.1.4.5 L'esprit des *Persica* — Il n'est pas facile de caractériser l'œuvre de Dinon et pourtant l'historien n'a pas échappé à des critiques parfois simplistes : non seulement il aurait rectifié bêtement le

- 1 Il est certes possible que la sélection d'Athénée conduite à s'exagérer l'importance de cette dimension (cf. Lenfant 2007c, p. 63-67, à propos d'Hérodote), mais ces éléments n'en sont pas moins issus de l'original.
- 2 Windischmann 1863, p. 275-278. Il s'agit des fragments F 3, F 5, F 9, F 10 et F 28. Cet aspect est curieusement négligé par Stevenson 1997.
- 3 Sur ces trois termes et leur interprétation par les linguistes actuels, voir le commentaire des fragments concernés (p. 115, 219 et 252).
- 4 Jacoby 1921, col. 622. Sur ce point, l'avis de Jacoby a un manifestement varié. Cf. *supra* p. 68³.

récit de Ctésias¹, mais il aurait honteusement privilégié la « petite histoire »². En réalité, certaines de ses variantes pourraient bien remonter à des sources perses et témoigner indirectement de pratiques de pouvoir³; qui plus est, la notion de « petite histoire » repose à certains égards sur une conception étroite de l'histoire, alors même que les conflits de cour ont aussi leur sens et que l'historien actuel peut en exploiter la matière; cette impression de « petite histoire » est, du reste, étroitement liée à la sélection qu'ont opérée les citateurs⁴; enfin, les fragments eux-mêmes montrent bien que Dinon avait une vision plus large du monde perse, qui ne se bornait pas à concurrencer le récit de Ctésias et n'était pas averse en précisions ethnographiques. Il serait hasardeux d'indiquer l'esprit qui dominait une œuvre aujourd'hui fragmentaire. Perdu pour la littérature, Dinon ne l'est cependant pas pour l'historien, car il donne de nombreux aperçus sur le monde perse et sa perception par des Grecs.

- 1 Drews 1973, p. 118, fait l'hypothèse d'un « pastiche divertissant du récit de Ctésias », ce qui suppose, d'une part, que Dinon ait eu beaucoup de persévérance (plusieurs dizaines de livres pour un simple pastiche) et un sens de l'humour très particulier (consistant, par exemple, à substituer le nom de Mélantas à celui de Bélitaras...), d'autre part, que Plutarque ait été aussi peu lucide qu'insensible à ce type de plaisanterie.
- 2 Drews 1973, p. 117, 200 n. 93.
- 3 Les cas les plus frappants sont sans doute F 14 et F 15.
- 4 Les variantes n'ont été souvent retenues (notamment par Plutarque) que précisément parce qu'elles rectifiaient le récit de Ctésias. Cela ne veut pas dire que le récit de Dinon s'y résumait. D'autre part, R. Drews fait comme si les fragments couvraient la totalité, reprochant, par exemple, à Dinon son manque d'intérêt pour les guerres contre l'Égypte (p. 117), silence qui est impossible à prouver.

2.2 Fragments traduits et commentés (FGrHist 690)

TÉMOIGNAGES (T)

T 1. *Souda*, δ 1239, s.v. Δίων

Δίων, ὁ Κάσσιος χρηματίσας, ὁ ἐπίκλην Κοκκήϊος · οἱ δὲ Κοκκηϊανός · Νικαεὺς, ἱστορικός, γεγονὼς ἐπὶ τῶν χρόνων Ἀλεξάνδρου τοῦ Μαμαίας. Ἔγραψε Ῥωμαϊκὴν ἱστορίαν ἐν βιβλίοις π'. Διαιροῦνται δὲ κατὰ δεκάδας. Περσικά, Γετικά, Ἐνόδια, Τὰ κατὰ Τραϊανόν, Βίον Ἀρριανοῦ τοῦ φιλοσόφου.

Dion, celui qui s'est fait appeler Cassius et qui avait pour surnom Cocceius ou, selon d'autres, Cocceianus. Originaire de Nicée, historien, ayant vécu du temps d'Alexandre fils de Mamaïa. Il écrivit une histoire romaine en 80 livres. Ils sont répartis en décades. *Persica*, *Gética*, *Énodia*, *Le Règne de Trajan*, *Vie d'Arrien le philosophe*.

Commentaire

Cette notice de la *Souda* est d'un intérêt très réduit pour qui s'intéresse à Dinon : elle concerne, en fait, l'historien romain Dion Cassius, à qui des *Persica* sont ici attribués par erreur¹, du fait d'une confusion fréquente entre les noms de Dion (Δίων) et de Dinon (Δίνων)².

T 2. Pline, *Histoire naturelle*, X, 136 [cf. F 30]

...*Dinon Clitarchi celebrati auctoris pater...*

- 1 Schwartz 1899, col. 1684. Sur les *Persica* généreusement attribués à divers auteurs, cf. Lenfant (à paraître – b).
- 2 D'après A. Adler (*Suidae Lexicon*), cette confusion a été signalée en premier lieu par Gutschmid. On l'observe à plusieurs reprises dans les fragments de Dinon. Cf. *infra* p. 81¹.

...Dinon¹, père du fameux auteur Clitarque...

Contexte

La suite de la phrase, qui constitue le fragment F 30, se réfère aux sirènes que Dinon situait en Inde.

Commentaire

Ces cinq mots sont le seul témoignage conservé sur la parenté entre Dinon et Clitarque. De fait, bien que ce dernier ait été beaucoup plus connu que son père dans l'Antiquité, les modernes n'ont conservé sur sa vie que de maigres indications, dont aucune autre ne précise sa filiation².

Sur ce rapport de filiation et ses implications chronologiques, de même que sur le rapport entre les *Persica* de Dinon et les *Histoires d'Alexandre* de son fils, on se reportera à la présentation initiale de Dinon p. 52-56.

T 3. Cornélius Népos, *Des grands généraux des nations étrangères*, IX (Conon), 5, 4 [cf. F 18]

Dinon historicus, cui nos plurimum de Persicis rebus credimus, effugisse scripsit; illud addubitat, utrum Tiribazo sciente an imprudente sit factum.

Dinon³, historien auquel, pour notre part, nous accordons la plus grande confiance en ce qui concerne la Perse, a écrit que [Conon] s'échappa; mais il ne sait dire si cela se fit avec ou sans la complicité de Tiribaze⁴.

- 1 Dans le cas présent, les manuscrits ne présentent pas la variante Dion (cf. T 4).
- 2 Comme le note Jacoby 1921, col. 622, cette lacune s'explique en partie par le fait que l'on a perdu la notice que la *Souda* consacrait à Clitarque. Sur cette notice perdue, cf. Prandi 1996, p. 51.
- 3 Les manuscrits indiquent alternativement *Dinon* (P) et *Dynon* (LA).
- 4 *Tiribazo* Halm : *tyriabazo* LPA.

Commentaire

Il est rare que Népos reconnaisse à un historien pareil crédit. Cet éloge vise sans doute à donner de l'autorité à une version minoritaire sur le sort de Conon (F 18), mais il peut aussi indiquer que Népos a puisé plus largement dans l'œuvre de Dinon, non seulement pour écrire cette vie de Conon, mais aussi et surtout pour la vie de Datamès, la plus riche de son recueil en matière perse¹ : ce serait à tout le moins logique, s'il est vrai que Népos voyait en Dinon la meilleure autorité en ce domaine. De plus, Dinon est l'un des rares auteurs connus à avoir traité de l'empire perse du IV^e siècle av. J.-C. Enfin, s'il était bien la source unique de la vie de Datamès, n'était-il pas conforme à la manière de Népos de ne pas citer son nom, étant donné l'absence de versions contradictoires ? Cela dit, ces indices permettent tout au plus de suggérer une possibilité, et non pas d'établir une certitude².

Le témoignage de Népos présente un autre intérêt. Les hésitations affichées de Dinon concernant le rôle de Tiribaze méritent, en effet, d'être signalées³ : c'est une préoccupation rare chez un historien ancien que d'avouer une incertitude personnelle — et plus rare encore, chez celui qui le cite, de s'en faire l'écho⁴.

- 1 Sur les données relatives à l'empire perse dans l'œuvre conservée de Népos, cf. Maisonneuve (à paraître – b).
- 2 Les trois pages publiées par Thiel 1923 pour démontrer que Népos s'est servi de Dinon dans sa vie de Datamès ne prouvent rien : l'auteur effectue deux rapprochements de détail avec des passages de Trogue-Pompée et de Plutarque, dont il n'est pas assuré qu'ils dépendent eux-mêmes de Dinon.
- 3 C'est la raison pour laquelle j'ai choisi de citer le texte de manière plus large que F. Jacoby (qui s'arrête à *credimus*).
- 4 On trouve des exemples d'hésitation chez Hérodote. S'il est remarquable que Népos se soit fait l'écho de ces incertitudes, c'est que les réserves exprimées par la source tendent à être supprimées par le citeur, nécessairement enclin à la simplification (cf. Lenfant 1999, sur des exemples tirés de Strabon, d'Athénée et de Diodore).

T 4. Pline, *Histoire naturelle*, I (extraits)

L. VIII continentur De elephantis... De leonibus... De pantheris... Aethiopiae terrestria animalia. Item Indiae... Ex auctoribus... externis... Dione Colophonio...

L. X continentur volucrum naturae... Ex auctoribus... externis... Dione Colophonio...

L. XII continentur arborum naturae... Ex auctoribus... externis... Dinone...

L. XIII continentur. De peregrinis arboribus... Ex auctoribus... externis... Dinone...

L. XIV continentur frugiferae arbores... Ex auctoribus... externis... Dinone Colophonio...

L. XV continentur naturae frugiferarum arborum... Ex auctoribus... externis... Dinone Colophonio...

L. XVII continentur sativarum arborum naturae... Ex auctoribus... externis... Dinone Colophonio...

L. XVIII continentur naturae frugum... Ex auctoribus... externis... Dinone Colophonio...

Contenu du livre VIII : Des éléphants... Des lions... Des panthères... Animaux terrestres d'Éthiopie. Même chose pour l'Inde... D'après des auteurs... étrangers... Dion¹ de Colophon...

Contenu du livre X : caractères des oiseaux... D'après des auteurs... étrangers... Dion² de Colophon...

1 La leçon *Dione* a été corrigée *Di[n]one* par Brunn 1856 (p. 14; p. 17-18 pour l'explication de ce choix). Cf. note suivante.

2 *Dione* est la leçon des manuscrits, *Dinone* la correction de Brunn 1856, p. 17-18. Les éd. Teubner et Budé ont adopté cette correction, mais ne l'ont pas appliquée au sommaire du livre VIII. La raison en est, je suppose, que Plin cite précisément Dinon dans le livre X. Cela veut dire que les éditeurs ont considéré que ce dernier Dinon (X, 136) était Dinon de Colophon (table de X corrigée), mais qu'il existait aussi un Dion de Colophon mentionné au sommaire du livre VIII.

Contenu du livre XII : caractères des arbres... D'après des auteurs... étrangers... Dinon¹...

Contenu du livre XIII : Des arbres étrangers... D'après des auteurs... étrangers... Dinon²...

Contenu du livre XIV : arbres fruitiers... D'après des auteurs... étrangers... Dinon³ de Colophon...

Contenu du livre XV : caractères des arbres fruitiers... D'après des auteurs... étrangers... Dinon⁴ de Colophon...

Contenu du livre XVII : caractères des arbres cultivés... D'après des auteurs... étrangers... Dinon⁵ de Colophon...

Contenu du livre XVIII : caractères des grains... D'après des auteurs... étrangers... Dinon⁶ de Colophon...

Contexte

Dans le livre I de son *Histoire Naturelle*, Pline propose à son lecteur une table des matières de son ouvrage, qui présente, livre par livre (II-XXXVII), les thèmes abordés (sujet général et sommaire détaillé), suivis d'une liste d'auteurs latins, puis étrangers (grecs), sur lesquels le naturaliste dit s'être fondé, fût-ce de manière indirecte. C'est dans cette liste d'auteurs que figurent des

- 1 Les manuscrits sont ici partagés entre *Dinone* et *Dione*. Les éd. Teubner et Budé ont adopté *Dinone* par analogie avec le sommaire du livre XIII (pour lequel les manuscrits sont pourtant partagés entre ces deux mêmes leçons) et par référence à Brunn 1856.
- 2 La tradition manuscrite est partagée entre *Dinone* et *Dione*, la première leçon étant celle des meilleurs manuscrits.
- 3 Même chose que pour XIII (*Dinone* / *Dione*). *Dion* est la leçon que l'on trouve chez Varron et Columelle, dans des listes d'auteurs nettement apparentées à celle-ci. Voir ci-dessous p. 84-85.
- 4 Même chose que pour XIII (*Dinone* / *Dione*).
- 5 Les variantes sont ici : *Dinone* *Didone* *Diodone* *Dione*.
- 6 Variantes : *Dinone* *Dieno* *Dione*.

références à un Dion, à un Dinon, voire à un Dion ou Dinon de Colophon ¹.

Je dois préciser d'emblée que la sélection de thèmes présentée dans ce fragment résulte d'un choix arbitraire de ma part, qu'elle ne prétend pas indiquer la nature précise des éléments empruntés à Dinon par Pline, mais qu'elle vise à donner une idée approximative de la thématique du livre concerné. Si l'on veut obtenir un éventail complet, il conviendra de se reporter au sommaire de Pline.

Dion et Colophon

Ces listes d'auteurs de Pline sont les seuls textes qui donnent à Dinon un ethnique et, comme Pline cite une fois dans son œuvre un Dinon qui ne peut guère être que l'auteur de *Persica* (T 2, F 30), on en a parfois déduit que ce dernier était de Colophon ². Cela suppose cependant de procéder à plusieurs assimilations dont il convient d'examiner le bien-fondé : (1) l'identification entre Dion et Dinon, deux leçons qui alternent dans les manuscrits où figurent les listes d'auteurs, (2) l'identification entre l'auteur sans ethnique figurant dans les listes des livres XII et XIII et l'auteur de Colophon mentionné dans les listes des autres livres, (3) l'identification entre cet auteur (s'il est unique) mentionné dans les listes et le Dinon cité au livre X (sans *varia lectio* et sans ethnique) comme étant le père de Clitarque et l'auteur qui situait des sirènes en Inde.

- 1 L'analyse qui suit recoupe celle que j'ai présentée en février 2006 au colloque de Rome sur les historiens grecs fragmentaires (Lenfant, à paraître – a).
- 2 Dinon se voit attribuer cette origine dans toutes les encyclopédies spécialisées, mais pas dans les recueils de fragments de Müller 1953, p. 88, et de Jacoby 1958, p. 522.

1) Dion et Dinon sont-ils un seul et même auteur?

En d'autres termes, l'un de ces deux noms est-il l'altération de l'autre? L'hypothèse n'est pas arbitraire, car la concurrence entre Dion et Dinon dans la tradition manuscrite est un phénomène banal, que l'on observe dans d'autres témoignages et fragments de Dinon, tant chez des auteurs grecs que latins¹. Il est donc possible que Dion et Dinon soient deux leçons distinctes du même nom.

Dans cette hypothèse, plus que probable étant donné les hésitations des manuscrits, le nom d'origine a toutes chances d'avoir été Dinon, d'abord parce que la chute d'une lettre est plus courante que son apparition², ensuite parce que Dion est la *lectio facilior* : c'était le nom de plusieurs auteurs connus, comme Dion Cassius³ ou Dion de Pruse, alors que Dinon était beaucoup plus rare et que le seul auteur de ce nom que l'on connaisse — l'auteur de *Persica* — était assez obscur.

Il est vrai qu'une objection a été soulevée contre l'idée d'un passage de Dinon à Dion : selon Lionel Pearson, l'ordre alphabétique des listes appellerait Dion, et non Dinon — puisque le nom est situé après celui de Diodore⁴. De fait, dans cinq des listes de Pline, qui présentent toutes une séquence identique et ne représentent donc qu'un seul et même cas⁵, notre auteur se trouve cité entre Diodore de Priène et Épigénès de Rhodes, si bien que seul Dion permet de respecter l'ordre alphabétique (Dinon devrait être, quant à lui, avant Diodore). Mais cette objection disparaît si l'on s'avise qu'un peu plus haut dans cette même séquence l'ordre alphabétique n'est pas toujours strictement respecté, puisque se succèdent Aristophanès, Antigonos, Agathoclès et Apollonios.

1 Cf. T 1 et F 2 (*Souda*), F 3 (schol. Nicandre), F 6 (Diogène Laërce), F 12b (schol. Théocrite), F 18 (Népos), F 20a (Lucien).

2 Cf. Stevenson 1997, p. 10-11.

3 Cf. T 1.

4 Pearson 1960, p. 226 n. 56.

5 Il s'agit des tables des livres VIII, XIV, XV, XVII et XVIII.

L'insertion de Dinon à la suite de Diodore ne serait donc pas le seul cas d'entorse à l'ordre alphabétique¹. Il est donc tout à fait possible que Dion et Dinon remontent au même nom original et que ce dernier soit Dinon.

2) Dinon et Dinon de Colophon sont-ils un seul et même auteur?

Faut-il à présent distinguer l'auteur sans ethnique figurant dans les listes des livres XII et XIII (Dinon) de l'auteur de Colophon (Dinon de Colophon) mentionné dans les listes des autres livres?

Cette distinction a été faite par Jacoby, puisqu'il a choisi de ne retenir, dans son T 4, que les listes d'auteurs des livres XII et XIII, celles qui mentionnent Di(n)on sans autre précision, et d'exclure les six autres listes, dans lesquelles est précisé l'ethnique. Ce choix est à première vue d'une prudence légitime, mais on peut se demander s'il ne présente pas quelque incohérence. De fait, Jacoby distingue implicitement un Dinon, auteur de *Persica*, d'origine inconnue, auquel font allusion les listes des livres XII-XIII et le passage du livre X (T 2, F 30), et un Dion/Dinon de Colophon dont on connaît l'origine et absolument rien d'autre...

Jacoby supposait-il donc que Pline avait indiqué l'origine du second auteur pour le distinguer de son homonyme? Et une telle hypothèse est-elle vraisemblable? En fait, s'il est vrai que l'ethnique a parfois cette fonction discriminante (« Timée de Sicile » se distinguant ainsi de « Timée le mathématicien »), ce n'est pas envisageable dans le cas qui nous intéresse : il n'est pas rare de voir alterner dans les listes, pour un même auteur, des mentions avec ou sans ethnique ; et les listes dans lesquelles figure l'ethnique « de Colophon » sont précisément les six listes où affluent les men-

¹ Les livres XII et XIII n'entrent pas en ligne de compte dans la mesure où Di(n)on ne s'y insère pas dans une séquence alphabétique.

tions d'ethniques¹ contrairement à l'usage largement majoritaire qui prévaut dans les trente autres tables, où les ethniques n'apparaissent que de manière exceptionnelle. À l'inverse, les tables des livres XII et XIII, qui ne citent que le nom de Dinon, lui réservent le même traitement qu'aux autres, car elles comportent très peu d'ethniques². Pour confirmer cette intuition, il suffit de prendre le premier nom qui soit accompagné d'un ethnique dans la liste du livre VIII, celui d'Amphilochos d'Athènes : il se trouve qu'il est mentionné exactement dans les mêmes listes que Di(n)on et qu'exactly comme lui il est cité sans ethnique pour les livres XII et XIII et avec ethnique pour les six autres (VIII, X, XIV, XV, XVII, XVIII). Nul n'irait pourtant soutenir que l'auteur des livres XII et XIII doit être distingué de celui des autres livres. Il s'avère donc que Pline a parfois cité le même auteur tantôt avec son ethnique tantôt sans, et qu'en conséquence, dans le cas de Dinon, l'ethnique n'avait pas pour fonction de distinguer deux auteurs.

3) Faut-il assimiler le Dinon des listes et le Dinon cité au livre X comme étant le père de Clitarque?

Deux considérations nous incitent à penser que oui. En premier lieu, la seule référence nominale à Dinon dans le corps même de l'ouvrage se trouve au livre X (cf. T2 ; F 30) et la liste d'auteurs donnée pour ce livre contient précisément le nom de Dinon de Colophon. Mais, à vrai dire, ce n'est pas un argument concluant, puisque les auteurs mentionnés dans les listes ne coïncident pas toujours avec ceux qui sont cités dans le corps de l'ouvrage³.

1 VIII, X, XIV, XV, XVII et XVIII.

2 Par exemple, parmi les 42 auteurs étrangers cités pour le livre XII, six seulement ont un ethnique. On peut comparer la table du livre VIII, où, pour 45 auteurs, 19 ethniques sont indiqués.

3 Mais il y a des cas, comme celui de Crésias, où les références à son nom dans les listes d'auteurs (T 18, p. 19 CUF) correspondent parfaitement aux citations de son nom

Plus décisive est l'observation faite par Heinrich Brunn dans son étude sur les listes d'auteurs de Pline ¹ : dans la liste des auteurs du livre X, le nom de Dinon de Colophon est suivi de celui de Démocrite ; et ces auteurs sont précisément mentionnés l'un derrière l'autre dans le texte du livre X lui-même ². Il est donc hautement probable que le Dinon de Colophon de la liste des auteurs corresponde au Dinon père de Clitarque cité au livre X ³.

Le Dion de Varron et Columelle

Pour finir, on ne saurait passer sous silence un élément qui a contribué à obscurcir le tableau. Il s'agit de la mention d'un *Dion Colophonius* parmi les auteurs énumérés par Varron et Columelle dans leurs préfaces ⁴. On en a parfois déduit qu'avait existé un Dion de Colophon agronome, qui serait le même que celui mentionné dans les listes d'auteurs de Pline, à l'exception de celles des livres XII et XIII (sans ethnique) ⁵. On peut cependant formuler quelques réserves. Tout d'abord, on l'a vu, la graphie *Dion* ne prouve rien sur la graphie d'origine, qui pourrait tout aussi bien avoir été *Dinon*. Ensuite, on a vu qu'il n'était pas légitime de mettre à part le Dinon des livres XII et XIII. Enfin et surtout, le fondement des listes de Varron et Columelle est loin d'être clair. Sans

dans les différents livres de l'*Histoire Naturelle* (II, VII, VIII, XXXI et XXXVII. Cf. références rassemblées dans Lenfant 2004. p. 369).

Sur les *auctores* de Pline, cf. Brunn 1856, Winkler 1973, p. 332-333 et 393 (avec bibliographie), Ferraro 1975.

- 1 Brunn 1856, p. 17.
- 2 X, 136 : Dinon, père de Clitarque ; X, 137 : Démocrite.
- 3 Un doute plus radical pourrait toucher l'identité entre ce Dinon du livre X et l'auteur de *Persica*. Mais on pourrait y objecter non seulement la rareté du nom et la correspondance chronologique, mais aussi le motif des animaux fantastiques, également attesté dans le F 22.
- 4 Varron, *Res rusticae*, I, 1, 8 ; Columelle, *De re rustica*, I, 1, 9.
- 5 Wellmann M. 1905 ; Ragonne 2005.

aborder la question complexe de leurs sources et de leur rapport avec les listes de Pline (qui leur sont postérieures et partiellement apparentées¹), rappelons simplement que les auteurs cités ne sont pas vraiment des sources et que la présence d'un nom dans ces listes ne prouve pas sa qualité d'agronome (songeons, par exemple, à Xénophon et Aristote). Du reste, l'auteur des *Persica* semble avoir présenté à l'occasion des données botaniques : il est ainsi cité par un scholiaste de Nicandre de Colophon à propos de baguettes de tamaris². En d'autres termes, même le Di(n)on mentionné par Varron et Columelle pourrait être identique à notre historien³.

- 1** Partiellement seulement : Heurgon 1978, p. 97, note que les listes de Pline « présentent des variantes qu'on ne saurait imputer à Varron » et il en déduit que Pline a pu se reporter à leur source commune. L'observation s'applique à merveille au cas qui nous intéresse : dans quatre des listes d'auteurs de Pline qui présentent une séquence fort proche de celle de Varron (listes d'auteurs des livres XIV, XV, XVII et XVIII : Di(n)on de Colophon y apparaît à l'intérieur d'une séquence de 16 ou 17 noms qui, d'Amphilochus à Euphronius d'Athènes, sont quasiment identiques à ceux de la liste de Varron I, 1, 8), les manuscrits offrent l'alternative Dinon/Dion, là où ceux de Varron ne proposent que Dion.

Ajoutons que les listes de Varron et de Pline ne sont pas de même nature, puisque le premier suggère des compléments bibliographiques, alors que le second cite ses sources, même indirectes. Il est possible que Pline ait utilisé la substance de l'ouvrage auquel Varron s'est contenté d'emprunter une liste.

Sur le débat concernant le rapport entre Pline et Varron, cf. Serbat 1986, p. 2109.

- 2** F 3. Selon Ragone 2005, p. 38-39, la botanique faisait partie de la « culture locale » de Colophon.
- 3** La conviction qu'il y eut deux personnages de ce nom a parfois conduit à d'étranges positions comme celle de Stevenson 1997, p. 10-11, dont j'avoue ne pas bien saisir le raisonnement (« it is possible that Deinon was inserted in the lists by careless scribes in place of the unknown Dion of Colophon because he (?) was the more famous Colophonian author, and one whom people more naturally associated with the place. »). Est-ce à dire qu'il y aurait eu un Dion de Colophon et

On peut donc dire, pour conclure, que le scepticisme de F. Jacoby est loin de s'imposer et qu'à tous le moins ses choix paraissent manquer de cohérence¹. Il me semble qu'aucun argument probant n'empêche de considérer Dinon comme étant de Colophon.

Les tables des matières de Pline et le contenu des *Persica*

Les tables des matières comprennent pour chaque livre une liste des sujets traités, qui est suivie de noms d'auteurs cités pêle-mêle sans que l'on puisse rendre à chacun son dû. Il est donc impossible d'en tirer des témoignages précis sur tel ou tel contenu des *Persica*. On peut néanmoins relever les thématiques abordées, même si, comme toujours, elles ne sont pas nécessairement représentatives.

Si l'on s'en tient aux références à Dinon dépourvues d'ethnique, soit au livre XII, qui traite des caractères des arbres, et au livre XIII, sur les arbres étrangers, on constate qu'il y est, entre autres, question des arbres de Perse, d'Inde et de diverses régions de l'empire et le choix est donc large. On peut donc simplement déduire de ces indications que Dinon décrivait des arbres à au moins deux reprises.

Si l'on inclut les références à Dinon de Colophon, les tables des livres XIV, XV, XVII et XVIII nous renvoient au même type de données que les précédents (arbres fruitiers, arbres cultivés, grains). Au livre XIV, il est, plus précisément, question de vin, au livre XV, de l'olivier, de divers fruits et notamment de figues, au

un Dinon de Colophon et que les « careless scribes » étaient assez savants pour connaître le second, qui serait l'auteur de *Persica*?

- 1 On se demande pourquoi il retient, dans son T 4, les attestations de Dinon sans ethnique, car, s'il considère qu'on ne peut identifier le Di(n)on de Colophon des listes à l'auteur de *Persica*, on voit mal ce qui lui permet de le faire pour le Dinon sans ethnique. J'avoue ne pas saisir pourquoi son scepticisme ne l'a pas conduit à supprimer tout bonnement ce T 4.

livre XVII, de procédés utilisés dans la culture des arbres et au livre XVIII de grains, de légumes, de plantes fourragères, du calendrier agricole et des prévisions météorologiques. Il est difficile de dire sur quels points les *Persica* de Dinon ont pu être utilisés. On pourrait certes risquer des hypothèses en relevant ce qui, dans les livres en question, a pour cadre l'empire perse¹, mais les chances de tomber juste seraient minces, si l'on songe que Dinon est cité à propos de sirènes indiennes et Ctésias au sujet du feu immortel de Phasélis. On signalera donc simplement que le hasard des fragments — ou le principe de sélection d'Athénée — permet d'attester qu'effectivement Dinon évoquait le vin (F 4), les figues (F 12), le grain (F 4) et qu'il s'intéressait à l'alimentation.

Enfin, le sommaire des livres VIII (animaux, notamment africains et indiens) et X (oiseaux et animaux terrestres) recoupe une thématique attestée par certains fragments : l'évocation d'un bétail exotique, voire fantastique² — veine dans laquelle Ctésias avait déjà frayé la voie.

T 5. Eusèbe de Césarée, *Chronique*, p. 28-29 Karst [cf. F 8]

Kephalion des Geschichtschreibers <Bericht> vom Königtum der Assyrer. (...)

Šamiram (...) umgab Babelon mit Mauer von jener Art und Gestalt, wie von vielen ja gesagt worden ist, von Ktesies und Dinon und Erodot und andern, die nach diesen.

<Récit> de l'historien Céphalion sur la royauté des Assyriens.
(...)

1 Sur les données de Pline relatives à la Perse, cf. Maisonneuve (à paraître – a).

2 Par exemple, F 22, sur les animaux d'Éthiopie, oiseaux unicornes, porcs à quatre cornes et moutons sans laine ayant des poils de chameau, et, bien sûr, F 30 sur les sirènes de l'Inde, tiré de Pline lui-même.

Šamiram (...) entoura Babylone d'une muraille telle que l'ont décrite nombre d'auteurs, Ctésias, Dinon ¹, Hérodote et d'autres après eux.

Commentaire

Ce passage semble témoigner de la réputation de Dinon comme auteur d'un récit sur Sémiramis. On se reportera au fragment F 8 et à son commentaire.

1 *Dinon* est une correction de C. Müller et F. Jacoby, là où le texte de la chronique présente *Zenon*. Cf. F 8.

Persica première partie**Anoutis, princesse perse débauchée****F 1. Athénée, XIII, 609a**

Δίνων δ' ἐν τῇ πέμπτῃ τῶν Περσικῶν τῆς πρώτης συντάξεώς φησιν ὅτι ἡ Βαγα<βά>ζου γυνή, ἣτις ἦν ὁμοπάτριος <Ἄρτα>ξέρξου ἀδελφή, ὄνομα Ἄνουϊτις, καλλίστη ἦν τῶν ἐν τῇ Ἀσίᾳ γυναικῶν καὶ ἀκολαστοτάτη.

1 πρώτης A : τρίτης Müller || 2 Βαγαβάζου Rühl : Βαγάζου A Μεγαβύζου Casaubon Βαγαβάξου Marquart Βαγαβύξου Schmitt || Ἄρταξέρξου Jacoby : Ξέρξου A || Ἄνουϊτις A : Ἄμυτις Casaubon Ἄμοῦτις Marquart.

Dinon, au cinquième livre de la première¹ partie (*syn-taxis*) des *Persica*, dit que la femme de Baga<ba>zou², qui était la sœur d'<Arta>xerxès³ du côté de son père et qui avait pour nom Anoutis⁴, était la plus belle des femmes d'Asie et la plus débauchée.

- 1 Müller a corrigé « première » en « troisième » partie, parce qu'il supposait les *Persica* de Dinon divisés en trois parties successivement consacrées aux empires assyrien, mède et perse. Sur cette hypothèse sans fondement, voir la présentation de Dinon p. 66.
- 2 Bagazos (manuscrit A) est sans doute une erreur de copie pour Bagabazos (correction). Cf. commentaire p. 90.
- 3 Xerxès (manuscrit A) est sans doute une erreur de copie pour Artaxerxès (correction). Cf. commentaire p. 92-93.
- 4 Amytis, chez Ctésias. Cf. commentaire p. 92-93.

Contexte de transmission

Athénée¹ cite ces lignes dans le cadre du livre XIII, consacré pour l'essentiel aux relations sexuelles extra-maritales, plus précisément dans une séquence sur les femmes restées célèbres pour leur beauté, séquence sous-tendue par l'idée que beauté féminine rime trop souvent avec mœurs licencieuses. Ce sont précisément les éléments qu'Athénée sélectionne dans sa source.

Pour autant, Dinon devait déjà formuler les choses en ces termes, car il semble qu'à la suite de φησιν ὅτι (« il dit que ») on ait affaire à une citation littérale². Néanmoins, les manuscrits d'Athénée livrent un témoignage où les noms sont déformés.

Les personnages évoqués et leurs noms

Dans la transmission de cette brève allusion, l'onomastique perse a été fortement bousculée.

1) Bagazos est une erreur de copie pour Bagabazos

Le nom de Bagazos, qui figure dans le manuscrit d'Athénée, n'est pas autrement attesté et ne peut s'expliquer du point de vue de la linguistique iranienne. On a donc tenté de le corriger et l'on adopte généralement la correction Bagabazos (Βαγαβάζου), d'après le parallèle latin fourni par Justin III, 1, 5 (*Baccabasus*) et parce que l'erreur de copie par chute d'une syllabe redoublée (*ba*) est un phénomène banal (haplogie)³.

- 1 Sur les références à Dinon chez Athénée, on se reportera à l'introduction p. 45-48.
- 2 Les citations d'Hérodote qui, chez Athénée, sont introduites par φησιν ὅτι se trouvent être, en effet, des citations littérales (Lenfant 2007c, p. 50-52).
- 3 Ces deux arguments me conduisent à préférer cette correction à d'autres, comme Μεγαβύζου (proposée par I. Casaubon par analogie avec Ctésias) ou Βαγαβύζου (proposée récemment par Schmitt 2006a, p. 107 n. 136, en tant que forme la plus proche du perse, mais qui, du point de vue de l'établissement du texte grec, n'a pas pour elle les deux arguments susdits). Quant à la correction Βαγαβάζου proposée par Marquart 1891-1893, p. 607 n. 341, Schmitt la rejette en tant que

2) Bagabazos doit être identifié au personnage de Mégabyzos

Le personnage nommé Baccabasus chez Justin est un homme qu'Artabanus, l'assassin de Xerxès et de son fils Darius, tente d'associer au meurtre d'Artaxerxès I^{er}, mais qui révèle au roi tous les méfaits de l'intrigant. Or, le récit de l'assassinat de Xerxès et de ses fils, que l'on trouve à la fois chez Diodore (XI, 69) et chez Justin (III, 1), remonte indirectement aux *Persica* de Ctésias¹, sans doute par l'intermédiaire d'Éphore, voire de Dinon lui-même. Dans le résumé de Ctésias par Photius, l'assassin est Artapanos (Artabanos chez Diodore) et celui qu'il cherche en vain à associer à ses crimes n'est autre que Mégabyzos², personnage qui occupe une place de premier plan dans le récit du règne d'Artaxerxès I^{er}³.

Que le Bagabazos de Dinon désigne le même personnage que le Mégabyzos de Ctésias paraît confirmé par trois points. Tout d'abord, il est donné pour le mari d'Anoutis, de même que, dans les *Persica* de Ctésias, Mégabyzos a pour femme Amytis⁴.

En deuxième lieu, on constate que, dans les textes grecs, des substitutions comme celle qui s'observe ici entre Bagabazos et Mégabyzos ne sont pas rares : le *Baga-* (« dieu ») initial de nombreux anthropomymes iraniens a parfois été transcrit Βαγα- (*Baga-*) en grec, mais il est souvent arrivé qu'il y devienne Μεγα- (*Méga-*)⁵. Mégabyzos (ou plutôt Mégabyxos) n'est-il pas lui-même

« Unform » ; ajoutons qu'il est curieux de corriger un texte en y introduisant une forme non attestée.

- 1 Cf. Ctésias F 13 § 33, F 14 § 34 (p. 127-129 CUF).
- 2 On conserve ici la graphie Mégabyzos [Μεγάβυζος], qui transcrit le texte des manuscrits de Photius, bien que la forme d'origine soit sans doute Mégabyxos [Μεγάβυξος] (cf. Lenfant 2004, p. CII n. 398 ; Schmitt 2006a, p. 108) et malgré la normalisation souhaitée jadis par Benveniste 1966, p. 108, et naguère par Bremmer 2004.
- 3 Lenfant 2004, p. CII-CIV.
- 4 Ctésias F 13 § 26 (p. 124 CUF).
- 5 Peut-être par l'intermédiaire du lycien *Maga-*, d'après Schmitt 1971, p. 8-11, et 2002, p. 61, sur l'exemple du vieux-perse **Bagapāta-* passé en grec sous les formes

une transcription du vieux-perse *Bagabuxša*¹ ? Bagabazos en serait donc une transcription plus fidèle, du moins dans sa première composante².

En troisième lieu, le qualificatif de « débauchée » (*akolastos*) rappelle de près des caractères que Ctésias prêtait à Amytis : ce dernier évoquait à plusieurs reprises les soupçons d'adultère que Mégabyzos nourrissait à l'encontre de sa femme et qui faillirent le pousser au complot³.

3) Anoutis = Amytis, Xerxès = Artaxerxès

De fait, Anoutis (*hapax* remontant sans doute à une erreur de copie⁴) doit être identifiée à son tour avec Amytis, qui était, d'après Ctésias, la fille de Xerxès et la sœur d'Artaxerxès⁵. Cela incite à corriger le texte ici présent : « Anoutis » est la sœur d'Artaxerxès, et non de Xerxès. De ce fait, la correction de Xerxès en

concurrentes de Bagapatès (Ctésias *apud* Photius, F 16 § 66, p. 144 CUF) et de Mégabatès (Eschyle, Hérodote, Thucydide, Xénophon). Plus récemment, le même savant est revenu sur le procédé d'étymologie populaire par lequel les Grecs ont transposé le vieux perse *Baga-* en grec *Méga-* (cf. Schmitt 2006a p. 109 n. 144).

1 Schmitt 2002, p. 61-63 ; 2006a, p. 107-110.

2 Il faut être plus réservé sur la deuxième composante : Benveniste 1966, p. 108, a montré que des noms transcrits en grec par *Mégabazos* et *Mégabyzos/Mégabyxos* remontaient à deux originaux perses distincts (respectivement **Bagabāzu-* et *Bagabuxša-*). Mais, si, dans le cas présent, *Baccabusus* est une transcription fidèle par Justin et ses copistes et justifie la correction du fragment de Dinon en Bagabazos, cela suggère que les Grecs pouvaient intervertir *-byzos* et *-bazos*.

3 F 13 § 32 (p. 127 CUF), F 14 § 34 (p. 128-9).

4 Marquart 1891-1893, p. 607 n. 341, a corrigé en Ἀμοῦτις et il est vrai qu'en onciale il n'y a pas loin du M au N. Mais, d'un autre côté, on peut hésiter à corriger un *hapax* par une forme qui n'est attestée nulle part.

5 F 13 § 26 (p. 124 CUF) et arbre généalogique p. 340 dans Lenfant 2004. Sur la difficulté à établir la forme perse originelle, cf. Schmitt 2006a, p. 219-221.

Artaxerxès a été effectuée par Casaubon et reprise par Jacoby. Elle se justifie sur le plan paléographique, dans la mesure où la substitution de Xerxès à Artaxerxès n'est pas rare dans les manuscrits : le résumé de Ctésias par Photius en donne plus d'un exemple¹.

Les variantes onomastiques

Comme on sait par d'autres passages que Dinon rectifiait volontiers les noms des personnages de Ctésias², on se gardera de corriger Bagabazos en Mégabyzos et Anoutis en Amytis, ces variantes ayant des chances de remonter à Dinon lui-même.

Le thème de la femme belle et débauchée

La femme perse aux mœurs licencieuses est un véritable type littéraire chez les historiens grecs, tout particulièrement chez Ctésias : après la reine d'Assyrie Sémiramis, qui choisissait les plus beaux soldats pour s'unir à eux avant de les faire disparaître³ et que les lecteurs grecs de Ctésias qualifient précisément de « débauchée »⁴, il y eut non seulement cette Amytis fille de Xerxès et femme de Mégabyzos, que son mari soupçonnait d'adultère⁵ et qui, une fois veuve, eut même des rapports sexuels avec son médecin, mais sa mère Amestris, qui avait eu, elle aussi, de nombreux amants⁶, et Parysatis, avec laquelle un certain Orondès fut

¹ F 15 § 47 (p. 135-136 CUF).

² Dinon F 14 (nom initial d'Artaxerxès II), F 15b (nom d'un complice de Parysatis dans l'empoisonnement de Stateira), où il s'agit peut-être aussi de modifier l'identité de l'intéressé.

³ Ctésias F 1b § 13, 4 (p. 39 CUF).

⁴ *akolastos* (p. 68 CUF) ; *lagnos* (p. 69).

⁵ F 13 § 32 (p. 127 CUF) ; F 14 § 34 (p. 128-9).

⁶ F 14 § 44 (p. 133).

accusé de s'être uni¹ — sans compter que, d'après Ctésias, les Perses faisaient l'amour avec leurs mères².

Il est difficile de dire si ces historiettes correspondent en partie à des réalités historiques ou même si elles remontent à des traditions perses. Il n'est pas insensé de croire que, dans le cas de Ctésias, qui vécut plusieurs années à la cour perse et fut médecin de Parysatis, elles se sont parfois fondées sur des observations et des récits recueillis sur place. Mais il ne fait pas de doute que la femme débauchée constituait un thème à sensation comme les affectionnait la peinture grecque des Perses, tout particulièrement chez Ctésias, un thème propre aussi à illustrer l'étrangeté des mœurs perses, mais aussi leur caractère repoussant aux yeux de Grecs pour lesquels une femme respectable ne devait ni faire parler d'elle ni bien sûr avoir d'autre vie sexuelle que celle que lui accordait son mari³.

1 F 16 § 60 (p. 142).

2 F 44a-b (p. 169). Les images de princesses perses dans l'historiographie grecque (notamment chez Hérodote et chez Ctésias) sont largement stéréotypées. Sancisi-Weerdenburg 1983 considère qu'elles ne sont guère exploitables par l'historien actuel. Auberge 1993 estime qu'elles relèvent de fantasmes grecs et que Ctésias cherche à dissuader les Grecs d'ouvrir la porte des gynécées. Ces deux études n'évoquent guère le motif de la débauche sexuelle, qui est, en outre, absent du livre de Brosius 1996. Elles insistent avant tout sur l'aspect le plus frappant des figures de femmes perses, la puissance et la cruauté qui leur sont prêtées. Mais l'hyperactivité sexuelle n'est-elle pas aussi, d'une certaine manière, l'une des facettes de cette toute-puissance qui est habituellement une prérogative masculine ? Sur les figures stéréotypées de princesses perses, on consultera avec profit Briant 2003a, p. 401-410. Ce dernier montre notamment que « la plus belle femme d'Asie » est une expression « que l'on rencontre presque systématiquement sous le calame des auteurs grecs parlant des femmes de la cour du Grand Roi » (p. 403).

3 Nul doute, évidemment, qu'il devait en aller de même de la femme perse respectable.

Ce n'est pas un hasard si cette allusion figure dans le livre XIII, qu'Athénée consacre en fait à la sexualité hors mariage et aux courtisanes. Il est vrai qu'« Anoutis » est citée dans une séquence portant sur des femmes réputées pour leur beauté (XIII, 608f). Mais elle y est évoquée entre une courtisane et une concubine. De fait, la beauté féminine est souvent associée chez les Grecs à la licence de mœurs (comme le montrent encore de manière implicite l'exemple, cité peu après, de Pantica de Chypre, elle aussi tout à la fois *kallistè* et *akolastos* [609b-c], et, de façon explicite, l'affirmation du deïpnosophiste Myrtilos en 610a-b : la beauté présente le danger d'une dérive vers la licence de mœurs). Faut-il en déduire que la beauté n'est pas la qualité première d'une épouse aux yeux des Grecs et que la beauté même de la princesse perse contribue à en faire un anti-modèle ? Le recueil d'Athénée suggère ainsi quelle pouvait être l'interprétation grecque de ce portrait-type.

Cela dit, on n'est pas pour autant fondé à dénier toute historicité au portrait d'Amytis, qui garde tout de même sa singularité parmi les princesses perses et sa cohérence dans les divers épisodes du récit de Ctésias, repris au moins partiellement par Dinon. Pour Pierre Briant¹, c'est un exemple qui témoigne, parmi d'autres, que les princesses royales ne restaient pas cloîtrées dans leurs appartements.

Quant au récit de Dinon, ce fragment montre qu'il évoquait des personnages du règne d'Artaxerxès I^{er}, qu'il développait des thèmes comparables à ceux de Ctésias (la princesse perse à la sexualité débridée) et que son récit reproduisait des données déjà présentes chez son prédécesseur.

¹ Briant 1996, p. 296-7.

Persica deuxième partie

Héraclès le Dactyle

F 2. Photius; *Souda*, o 780, s.v. Οὐδὲ Ἡρακλῆς πρὸς δύο

Οὐδὲ Ἡρακλῆς πρὸς δύο · τοὺς Μολιονίδας ἔφυγε. Δί<v>ων δὲ ἐν β' τῆς β' συντάξεως Ἡρακλέα τὸν Ἰδαῖον Δάκτυλον, καταδείξαντα Ὀλύμπια, πρὸς δύο διαπυκτεύσαντα ἠττηθῆναι.

« Contre deux, pas même Héraclès » : il prit la fuite face aux Molionides. Di<n>on ¹, au livre II de la deuxième partie (*syntaxis*), rapporte qu'Héraclès, le Dactyle de l'Ida, après avoir institué les Jeux Olympiques, fut battu au pugilat contre deux adversaires.

Commentaire

Cette notice encyclopédique vise à expliquer l'origine de l'expression « Contre deux, pas même Héraclès », formule à caractère proverbial² signifiant l'impossibilité d'une victoire face à deux adversaires : elle entend préciser dans quel combat inégal Héraclès lui-même n'a pas réussi à s'imposer. Les deux explications proposées, dont seule la seconde se réfère à Dinon, font en fait référence à deux Héraclès distincts.

Dans la première explication, il est question du plus illustre d'entre eux, le fils de Zeus et d'Alcmène, auteur des Douze Travaux : c'est lui qui eut à combattre les deux Molionides, Eurytos et Créatos. Ces neveux d'Augias, fils de Molionè et d'Actor, avaient la particularité d'être des jumeaux siamois, ce qui leur conférait une force exceptionnelle. Quand Héraclès entreprit son expédition contre Augias, ce dernier mit ses neveux à la tête de ses troupes. Mais le

¹ Qu'il faille rétablir Δίνων (Dinon) là où les manuscrits indiquent Δίων (Dion) est suggéré par d'autres cas analogues de confusion entre les deux noms (T 1. Cf. *supra* p. 81') et confirmé par la référence aux « parties » (*syntaxeis*) de l'œuvre, subdivisions au nom relativement peu répandu (cf. F 1, F 3 et ci-dessus p. 64-65).

² Voir, par exemple, les scholies au *Phédon* de Platon (89c).

héros, victime d'une maladie inopportune, fut vaincu et dut battre en retraite. C'est cette défaite qu'évoque le début de la notice¹.

La seconde explication évoque un autre Héraclès, l'aîné des cinq Dactyles de l'Ida, démons crétois auxquels Rhéa avait confié Zeus nourrisson. C'est celui que Dinon désigne comme le fondateur des Jeux Olympiques, alors que la tradition attribue tour à tour cette institution à l'un et à l'autre Héraclès². Comme Dinon, Pausanias fait le lien entre l'Héraclès Dactyle, l'organisation des Jeux et la compétition avec deux adversaires, mais l'épreuve qu'il mentionne est la course³. La défaite au pugilat ne semble évoquée ailleurs qu'à propos de l'Héraclès fils d'Alcmène⁴.

Ce fragment laisse à penser que la deuxième partie des *Persica* faisait allusion à cet épisode mythologique, peut-être par le biais d'une incise. Mais rien ne permet de reconstituer le contexte d'origine⁵ ni d'entrevoir son rapport éventuel avec l'histoire perse⁶.

- 1 Phérécyde *FGrHist* 3 F 79b = scholie à l'*Illiade* XI, 709; Apollodore, *Bibliothèque*, II, 7, 2; Pausanias, V, 2, 1.
- 2 Au Dactyle : Diodore, V, 64, 6-7 et III, 74, 4; Pausanias, V, 7, 6-7. Au fils de Zeus et d'Alcmène : Pindare, *Olympiques*, II, 5-7 et X, 27-36; Diodore, IV, 14, 1-2 et 53, 4-6; Apollodore, *Bibliothèque*, II, 7, 2.
Pour Strabon, le fondateur des Jeux est Iphitos (VIII, 3, 33).
- 3 Pausanias, V, 7, 6-9.
- 4 Voir Douris *FGrHist* 76 F 93 = scholie au *Phédon* 89c. Le scholiaste propose encore une troisième explication, que ne reprend pas la *Souda* : lors de ses Travaux, Héraclès aurait eu à combattre non pas seulement l'hydre, mais aussi le crabe de Lerne. N'y arrivant pas seul face à ses deux adversaires, il aurait eu besoin de l'aide d'Iolaos. Je remercie vivement Pascale Giovannelli-Jouanna de m'avoir fait bénéficier de toute sa science mythographique.
- 5 Les Dactyles avaient déjà été évoqués par Hellanicos, mais dans un ouvrage de mythographie, la *Phoronis* (*FGrHist* 4 F 89 = schol. Apoll. Rhod. 1, 1129).
- 6 Il est vrai que les Molionides passaient pour être nés d'un œuf en argent (Athénée, II, 57f-58a, d'après Ibycos fr. 285 Davies) et que Dinon évoquait une coupe perse en or appelée « œuf » (F 4), mais ce n'est sans doute là qu'un hasard.

Persica troisième partie

Les baguettes des devins mèdes

F 3. *Scholies aux Thériaques de Nicandre, 613a*

Τὸν θάμνον τῆς μυρίκης ἐπίσημον μάντιν φησί. Μάγοι γὰρ καὶ Σκύθαι μυρικίνῳ μαντεύονται ξύλῳ. Καὶ ἐν πολλοῖς γὰρ τόποις ῥάβδοις μαντεύονται. Δίνων δὲ καὶ ἐν τῷ πρώτῳ τῆς τρίτης συντάξεως καὶ τοὺς μάντις φησὶ Μήδους ῥάβδοις μαντεύεσθαι, Ἡρόδοτος δὲ ἐν τῇ τετάρτῃ καὶ ἐν πολλοῖς παρήγαγεν τόποις καὶ ἐν τῇ Εὐρώπῃ τινὰς διὰ μυρίκης μαντευομένους.

[Nicandre] dit que le branchage du tamaris est un devin remarquable¹. Car les Mages et les Scythes pratiquent la divination à l'aide de bois de tamaris. De fait, nombreux sont les endroits où l'on pratique la divination à l'aide de baguettes. Dinon² dit précisément, au premier livre de sa troisième partie (*syntaxis*), que les devins mèdes pratiquent la divination à l'aide de baguettes³ et Hérodote a montré, dans son livre IV⁴, des gens qui, dans de nombreux endroits et notamment en Europe, pratiquent la divination à l'aide de tamaris.

- 1 μάντιν est corrigé μάντ<εσ>ιν par Crugnola 1971, qui comprend donc que « le branchage de tamaris est caractéristique des devins », mais cette correction éloigne la scholie du texte de Nicandre, qui qualifie précisément le branchage de « devin ».
- 2 Δίνων (Dion) dans les manuscrits R et V. Sur la variante Δίων/Δίνων (Dion/Dinon), cf. p. 81¹.
- 3 Jacoby ajoute μυρίκης « de tamaris » en fonction des exemples voisins. Mais cet ajout ne s'impose pas du point de vue textuel. Le texte que je donne est celui de l'édition plus récente de Crugnola.
- 4 IV, 67.

Contexte

La scholie commente le détail d'un des antidotes proposés par Nicandre pour les morsures d'animaux venimeux. Dans la composition de ce remède entre un branchage de tamaris, qualifié par le poète de « devin respecté chez les hommes, dans lequel Apollon de Kropè a mis pouvoir de prophéties et loi divine régentant les hommes »¹. L'allusion à la mantique apollinienne et au rôle qu'y pouvait jouer le tamaris ne doit pas surprendre chez le prêtre d'Apollon qu'était Nicandre². C'est le terme de « devin » apposé au branchage qui suscite le commentaire du scholiaste, consacré ici aux pratiques rhabdomantiques.

Commentaire

Ce passage est l'un des cinq fragments de Dinon qui font allusion aux devins ou aux mages, officiants religieux des Perses, ce qui traduit sans doute un intérêt particulier de l'historien pour ces questions³.

Si la divination est fréquemment donnée dans les sources grecques pour l'une des fonctions importantes des mages, elle s'y fonde généralement sur l'interprétation des rêves ou des prodiges⁴ et l'on ne trouve pas d'autre allusion à la rhabdomancie.

1 Trad. Jacques 2002.

2 Jacques 2002, p. 177.

3 Cf. F 5, F 6, F 10, F 28.

4 Un exemple d'oniromancie pratiquée par les mages était évoqué par Dinon lui-même (F 10, à propos de la durée du règne de Cyrus). Une anecdote rapportée par Élien, *Histoire variée*, II, 17, montre, quant à elle, les mages interprétant des « signes secrets », en l'occurrence les gestes d'Ochos à table. Sur la divination comme fonction des mages d'après les textes classiques, cf. De Jong 1997, p. 397-399.

L'usage de baguettes de tamaris¹ est également évoqué par Strabon², mais dans sa description des pratiques sacrificielles des mages : quand ces derniers offrent un sacrifice à l'eau, après avoir placé les morceaux de chair de la victime sur des branches de myrte ou de laurier, ils « les touchent avec de fines baguettes et font des incantations », qu'ils poursuivent « pendant longtemps, en tenant un faisceau de fines branches de tamaris (ῥάβδων μυρικίνων λεπτῶν δέσμην) ». De même, le géographe évoque l'usage d'un faisceau de baguettes que les mages tiennent chaque jour devant le feu tout en se livrant à des incantations³.

D'autre part, on sait que, dans le rituel zoroastrien, du moins à date ultérieure, un faisceau de baguettes, connu sous le nom moyen-perse de *barsom*, jouait un rôle important dans certaines cérémonies⁴. Il était tenu en main par le récitant quand ce dernier adressait au dieu des prières d'actions de grâces⁵.

Si les textes de l'*Avesta* n'attestent cette pratique qu'à une date tardive, l'ancienneté en est suggérée par diverses représentations d'époque achéménide. Ainsi, dès avant l'époque de Dinon, au v^e siècle av. J.-C., et dans cette même Asie Mineure dont il était sans doute originaire⁶, un bas-relief de la région de Daskyleion figure deux prêtres en costume « mède » levant la main droite les doigts écartés, « dans le geste ordinaire de l'invocation », selon Théodore Macridy, et tenant de la main gauche ce qui pourrait être un faisceau de baguettes (**fig. 1**)⁷. Une image comparable s'observe sur

1 Sur le caractère sacré de cette plante dans la religion mazdéenne jusqu'à l'époque moderne, cf. Bidez – Cumont, 1938, I, p. 114-115.

2 XV, 3, 14. Cf. De Jong 1997, p. 142-143.

3 XV, 3, 15. Cf. De Jong 1997, p. 149-150.

4 C'est encore le cas aujourd'hui, même si les baguettes sont devenues métalliques.

5 Boyce 1982, p. 38-39; Kanga 1989.

6 Cf. *supra* p. 56-61 et 80-86.

7 Macridy 1913, p. 348-352 et pl. VIII; Bidez – Cumont 1938, I, p. 115 n. 1; Koch 1992, fig. 193 p. 281. Dessin également dans Curtis – Tallis 2005 n° 57 p. 152 et Kuhrt

les deux côtés d'un autel de pierre du IV^e siècle av. J.-C., trouvé à Bunyan, près de Kayseri (Anatolie centrale) : on y voit un homme en costume mède tenant un faisceau de baguettes, cette fois dans la main droite, tandis qu'il lève la main gauche (**fig. 2**)¹. Enfin, trouvé à l'extrémité orientale de l'empire (Tadjikistan actuel), le Trésor de l'Oxus a livré plusieurs dizaines de plaquettes achéménides en or qui représentent chacune un personnage en costume perse ou mède tenant à la main un faisceau de baguettes (**fig. 3**)². Le même Trésor de l'Oxus contient aussi une statuette en argent représentant également un porteur de faisceau³.

2007, p. 553 (fig. 11.42). Macridy commence par avancer une hypothèse différente, d'après laquelle l'objet pourrait être « la massue en forme de pilon dont les Perses se servaient pour leur sacrifice » (le *kormos* évoqué par Strabon, XV, 3, 15). Puis, en évoquant la possibilité d'un faisceau de verges, il précise que dans ce cas « il faudrait admettre que ce faisceau, sommairement indiqué par le sculpteur, était complété et détaillé par des couleurs ». Cette interprétation paraît s'imposer quand on compare les documents que je cite ensuite, relief de Bunyan (fig. 2) et plaquettes en or du Trésor de l'Oxus (fig. 3) : un personnage y brandit un faisceau qui a les mêmes contours que sur le relief de Daskyleion et dont les baguettes sont cette fois bien distinctes.

- 1 Photographie : Akurgal 1961, p. 173-174, pl. 120 ; Moorey 1988, p. 46-47, pl. 43. Dessin : Kuhrt 2007, p. 868 (fig. 17.10).
- 2 Ces plaquettes ont été publiées par Dalton 1964³ avec le reste du Trésor de l'Oxus. Elles ont fait l'objet d'une analyse récente par Curtis – Searight – Cowell 2003, qui dénombrent 51 plaquettes faites d'une fine feuille d'or ciselées de dessins, dont près de 25 représentent des personnages portant des faisceaux de baguettes. Dessins de ces plaquettes : Curtis – Searight – Cowell 2003, p. 225-227 n° 1-25. Photographies de certaines d'entre elles : Dalton 1964³, pl. XIV-XV (noir et blanc), Curtis – Tallis 2005, p. 164 (photographies couleur ; dessins p. 162, légendes p. 166). La fig. 3 ci-après reproduit la figure la plus finement dessinée (= Dalton 1964³, n° 48 = dessin de Koch 1992, fig. 192, p. 281 = Curtis – Searight – Cowell 2003, p. 225, fig. 2/1 = Curtis – Tallis 2005, p. 162 et 164 n° 213).
- 3 Dalton 1964 n° 1 (photographie pl. II/1).

Ces diverses représentations attestent, en premier lieu, qu'un faisceau de baguettes entrainé dans un rituel perse qui était pratiqué, même si c'était par des ressortissants iraniens installés sur place, aux extrémités orientale et occidentale de l'empire, ce qui permet peut-être à Dinon de l'observer lui-même en terre hellénisée.

En second lieu, dans certaines de ces représentations, les personnages figurés sont manifestement des prêtres¹. Ainsi, dans le relief de Daskyleion, les deux personnages ont la bouche couverte² et leurs mains surplombent deux animaux (bœuf et bélier), sans doute sur le point d'être sacrifiés ; or, le sacrifice nécessitait la présence de mages³.

Ces divers témoins permettent donc de dire que les mages utilisaient effectivement des baguettes dans leurs rites, mais que Dinon pourrait avoir pris pour des prédictions ce qui était incantations. À tout le moins est-il le seul à attribuer à ces baguettes une fonction divinatoire, que la documentation iconographique est certes impuissante à révéler, mais qui n'apparaît ni chez Strabon ni dans l'*Avesta*.

- 1 Curtis – Searight – Cowell 2003, p. 233-234, soulignent que, dans plus d'un cas, on ne peut être sûr que les personnages soient des prêtres et suggèrent de voir avant tout dans le port du *barsom* un signe de piété (déjà Dalton 1964³, p. 19, à propos du n° 48). Selon eux, les plaquettes en or étaient des dédicaces faites dans un temple par des gens aisés (p. 238-240).
- 2 On a évoqué à ce sujet le souci zoroastrien de ne pas souiller de son haleine des objets consacrés. Cf. Boyce 1979, p. 67.
- 3 Hérodote, I, 132, et De Jong 1997, p. 118. Sur les incertitudes concernant le rôle précis des mages dans les sacrifices, voir le commentaire des F 5 et F 28 de Dinon.



Fig. 1. Relief de Daskyleion (v^e siècle av. J.-C.) : mages tenant des faisceaux de baguettes (Musée archéologique d'Istanbul). Dessin Sandra Fullenbaum.

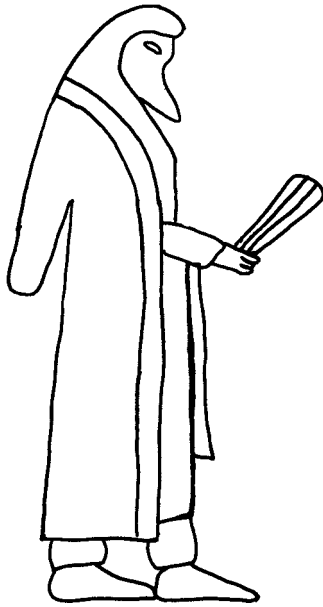


Fig. 2. Relief de Bunyan (iv^e siècle av. J.-C.) : personnage tenant un faisceau de baguettes (Musée d'Ankara). Dessin Sandra Fullenbaum.

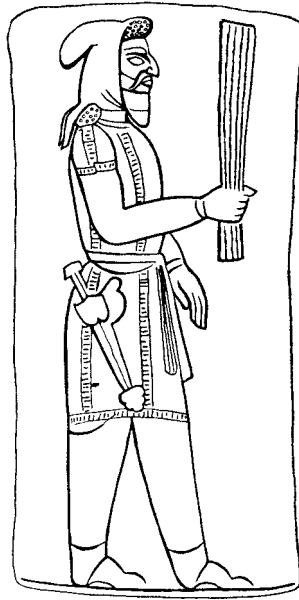


Fig. 3. Plaquette en or, Trésor de l'Oxus : mage tenant un faisceau de baguettes (British Museum). Dessin Koch 1992.

Persica partie inconnue

Potibazis et œuf en or

F 4. Athénée, XI, 503f

ΩΙΟΝ. Δίνων ἐν γ' Περσικῶν φησιν οὕτως· ἐστὶ δὲ ποτίβαζις ἄρτος κρίθινος καὶ πύρινος ὀπτὸς καὶ κυπαρίσσου στέφανος καὶ οἶνος κεκραμένος ἐν ῥῶν χρυσῶ, οὗ [ὁ] αὐτὸς βασιλεὺς πίνει.

CEUF. Dinon dit en ces termes au livre III des *Persica* : « et le *potibazis* consiste en un pain d'orge et de blé cuit, une couronne de cyprès et du vin coupé dans un œuf en or, dans lequel boit le roi en personne¹. »

Contexte de transmission

Le livre XI des *Deipnosophistes*², qui est consacré aux coupes et à la boisson, revêt pour l'essentiel la forme d'un catalogue. Ὠτόν, ὄον, « œuf », vient ainsi clore, avec son ω initial, une longue liste de coupes à boire. Ce choix du recensement alphabétique fait qu'Athénée n'adapte pas le texte, mais le laisse, tel un lemme de lexique, dans son isolement, sans interprétation personnelle — si ce n'est qu'il désigne « l'œuf » comme une coupe à boire — mais sans indication non plus sur le contexte d'origine.

L'emploi de οὕτως (« en ces termes ») et la rupture syntaxique après φησιν indiquent qu'il s'agit d'une citation littérale³.

¹ αὐτὸς est une correction de Casaubon reprise par tous les éditeurs (soit : « le roi en personne »), là où le manuscrit A porte ὁ αὐτὸς (c'est-à-dire « le même roi »).

² Sur les fragments de Dinon issus d'Athénée, voir *supra* p. 45-48.

³ Cf. Lenfant 2007c, p. 52 (e).

Contexte d'origine

Jacoby proposait sans certitude de rattacher ce passage à la troisième partie, qu'il supposait partiellement consacrée à la description d'usages. Mais une précision de ce genre pouvait tout aussi bien être donnée en incise dans un passage narratif.

D'autres aliments étaient évoqués par Dinon (F 12 : les figues sèches, F 23 : le sel et l'eau réservés au roi...), mais, si Athénée a retenu ce genre de données, c'est d'abord parce qu'il s'intéressait à la nourriture : elles ne représentaient pas forcément une thématique majeure des *Persica* eux-mêmes.

Interprétation

Composé de pain, de vin, d'une couronne et d'une coupe à boire¹, le *potibazis* désigne apparemment un couvert de banquet, mais, avant d'en discuter l'usage et la destination, il convient d'en commenter les divers éléments.

— La consommation de farines de blé et d'orge à la cour perse est confirmée par des documents divers, notamment par l'inventaire qu'a conservé Polyen², mais aussi par les tablettes de

1 Telle est, du moins, mon interprétation, qui se distingue de la traduction proposée par Gulick, suivi par Gambato 2001, pour qui le *potibazis* est défini par ἄρτος κριθίνος καὶ πύρινος ὀπτὸς, compris comme une apposition, et consiste donc seulement en pain (« There is also the *potibazis* — barley and wheaten bread baked — and a wreath of cypress, and wine mixed [with water] in a golden egg (*ōon*), from which the king himself drinks »). Mais la phrase telle qu'elle se présente invite plutôt à voir dans ce qui suit ποτίβαζις une série d'attributs du sujet. La disparition du contexte d'origine interdit, il est vrai, toute affirmation péremptoire sur le sens de ἔστι.

Eilers 1940, p. 79, comprenait déjà le *potibazis* comme recouvrant l'ensemble.

2 On se reportera au commentaire approfondi de ce texte par Amigues 2003, notamment p. 21-36 (sur les farines de blé et d'orge).

Persépolis, qui font état de rations alimentaires comportant de la farine, des céréales et tout particulièrement de l'orge¹.

— L'usage de couronnes de feuillage (*stéphanoi*) dans les banquets de la cour perse est évoqué par d'autres sources grecques. Ainsi, le roi aurait envoyé à Antalkidas, après l'avoir trempée dans du parfum, la couronne qui le coiffait². Et quand une délégation royale vint trouver en Égypte le vieil Agésilas, des couronnes figuraient aussi parmi les présents qu'il reçut, à côté d'autres éléments du banquet perse, comme la viande, les parfums et les desserts³. En dehors de ces anecdotes mettant en scène des Grecs, quarante-six tresseurs de couronnes se trouvent recensés dans un inventaire du personnel préposé à la préparation des banquets royaux, inventaire dressé par Parménion après la bataille d'Issos et partiellement conservé par Athénée⁴. L'effectif de ce personnel spécialisé indique clairement que le roi n'était pas seul à se coiffer d'une couronne de banquet.

— La consommation de vin coupé. Les Grecs reprochaient volontiers aux Perses, ou aux barbares en général, de boire le vin pur, et non pas coupé d'eau selon l'usage grec⁵. Dinon indique, au contraire, que les Perses pouvaient également couper leur vin. Les documents primaires (tablettes des Fortifications de Persépolis et documents araméens) attestent que le vin faisait partie des provisions royales⁶ et des rations alimentaires fournies aux officiels en

1 Voir, par exemple, parmi les provisions royales, PF 711-716 (Hallock 1969, p. 218-219). Cf. Lewis 1987, p. 84 : « There is no doubt that the predominant cereal at Persepolis is barley. »

2 Athénée, II, 48e.

3 Népos, XVII (*Agésilas*), 8, 4.

4 Athénée, XIII, 608a. Cf. Briant 1996, p. 305-306.

5 Aristophane, *Acharniens*, 75 ; Platon, *Lois*, I, 637d. Sur ces stéréotypes, cf. Lenfant 2002a.

6 Hallock 1969, PF 728-729, p. 221, par exemple.

voyage ainsi qu'aux ouvriers et même aux chevaux¹. Mais ils ne révèlent rien sur la manière dont il était consommé.

Jusqu'ici, il faut le dire, la composition du *potibazis* n'avait rien de bien dépaysant pour un Grec, qui se nourrissait lui-même de céréales, portait une couronne de feuillage lors des banquets (entendus ici au sens de *symposion*, réunion de boisson succédant au repas proprement dit) et buvait le vin toujours coupé. C'est avec la vaisselle de table que s'introduit vraiment la différence.

— « L'œuf », gobelet perse ovoïde : Dinon est le seul à désigner un récipient par ce nom d'« œuf », qui se réfère à la forme de l'objet — un œuf nécessairement incomplet, puisqu'il fallait qu'on pût y boire. Si l'on cherche un modèle approchant parmi les objets perses, on peut songer au bol hémisphérique en or trouvé dans le Trésor de l'Oxus : assimilable à la moitié d'un œuf, c'est aussi un vase à boire en or (fig. 4)².

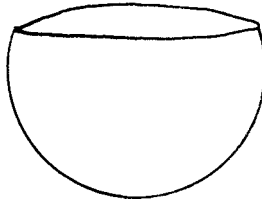


Fig. 4. Vase hémisphérique en or, Trésor de l'Oxus (British Museum). Dessin Sandra Fullenbaum.

1 Cf. les références données dans Briant 1996, notamment p. 439 et 442, et dans Lenfant 2002a, p. 79 n. 89-93.

2 Dalton 1964, pl. III n° 20 (noir et blanc); Curtis – Tallis 2005, p. 113 n° 99 (couleur).

Toujours dans le domaine proche-oriental, Briant 1994, p. 60 n. 28, signale que c'est à l'époque achéménide que l'on a commencé à fabriquer dans le sud de la Mésopotamie des vases hémisphériques ou semi-hémisphériques dits en coquille d'œuf en raison de la finesse de leurs parois. L'analogie n'est cependant que partielle : Fleming 1989 précise que les bols en question sont fragiles, sans support et sans décoration — sans compter qu'ils ne sont pas en or.

Comme cette forme était peu répandue dans le monde grec classique ¹, on comprend qu'il ait fallu la désigner d'un terme métaphorique à la fois neuf et parlant.

Si nous n'avons aucun témoignage archéologique assuré sur le type de coupe évoqué par Dinon, il est certain que les Perses ont produit des formes de récipients originales, dont témoignent éloquemment les objets retrouvés ², mais aussi les noms étranges conservés par les Grecs, attachés à une terminologie précise en ce domaine. Le livre XI d'Athénée en cite un certain nombre dans son catalogue de vases : *labrônia*, *sannakra* (XI, 484c-f; 497e-f), *batiakè*, *kondy* et autres rhytons (XI, 784a-b) en or, en argent ou incrustés de pierres précieuses. Dans le cas de l'*ôon*, le nom, à vocation descriptive, est évidemment grec — un indice possible de sa faible notoriété.

Pour les Grecs, comme pour les Hébreux ³, ces vases présentaient une double singularité, qui tenait non seulement à leurs formes, mais à leur matière : souvent en métal précieux, bronze, or ou argent, ils supposaient aussi des prouesses d'orfèvrerie. Même si cette vaisselle précieuse était celle de la cour et de l'élite, les Grecs eurent des occasions diverses de la découvrir, que ce fût lors de visites à la cour, chez tel satrape ou chez tel Perse fortuné d'Asie Mineure, dans les dépouilles des guerres médiques ⁴ ou, plus tard,

- 1 On a cependant retrouvé des gobelets attiques à panse ovoïde et des vases ayant la forme d'un œuf sectionné dans sa partie supérieure (Karo 1907, p. 201 n. 4).
- 2 Sur cette riche vaisselle achéménide, cf. Briant 1996, p. 307-309 et la bibliographie p. 947. Voir les photographies dans Curtis - Tallis 2005, n° 97-148, p. 112-130; le chapitre, avec photographies, de Rehm 2006, p. 188-198. Les reliefs de Persépolis donnent également à voir diverses formes de récipients (cf. Calmeyer 1993).
- 3 Dans le *Livre d'Esther*, 1, 6-8, qui évoque une fête de sept jours se déroulant à la cour de Suse, il est dit que l'on y buvait dans des récipients en or dont aucun n'était pareil à l'autre.
- 4 Notamment après la bataille de Platées, quand les Grecs s'emparèrent de la tente de Mardonios. Cf. Miller 1997, p. 29-40.

quand Alexandre s'empara des trésors royaux, sans parler des présents individuels faits par le roi ¹.

Cette vaisselle perse exerça même une telle séduction qu'un certain nombre de formes furent imitées par les Grecs, notamment en Attique — des imitations qui étaient cependant en céramique ² : l'or restait une singularité achéménide ³.

De fait, l'or était l'une des caractéristiques matérielles de l'élite perse qui frappaient le plus les Grecs d'Europe : au moment des guerres médiques, les soldats d'élite en étaient couverts ; à partir de la fin du v^e siècle av. J.-C., l'or perse devint le symbole des interventions financières de l'empire dans les conflits entre Grecs : les dariques étaient quasiment la seule monnaie d'or circulant alors dans le monde grec, celle qui permettait au roi de payer des mercenaires ou de corrompre des hommes influents ; et les Grecs qui se rendaient à la cour pouvaient y constater par eux-mêmes la présence ostensible de ce métal précieux ⁴.

On sait que le luxe perse fit l'objet d'exploitations polémiques de la part de certains Grecs, qui feignirent de le tenir en mépris en tant que fauteur de faiblesse morale et politique. Il est difficile de voir si Dinon entendait nourrir ce cliché de Perses avachis dans le luxe, mais rien ne permet, en fait, de l'affirmer ⁵.

Il est en revanche certain qu'il a donné des détails souvent originaux sur le luxe dont s'entourait le roi dans des domaines aussi

- 1 Songeon, par exemple, à la phiale en or que Démos, fils de Pyrilampe, détenait en 390 av. J.-C. pour l'avoir reçue du Grand Roi en guise de *symbolon* (Lysias, *Sur les biens d'Aristophanès* [19], 25).
- 2 Miller 1993 ; 1997, p. 135-152.
- 3 Il est significatif qu'à l'inverse, des Grecs aient fabriqué à l'intention des Perses des vases de forme grecque, mais en métal précieux, tel ce cratère en or dû à Théodore de Samos (Ath. XII, 514f = Amyntas *FGrHist* 122 F 6).
- 4 Sur le platane et la vigne en or qui surmontaient le trône du roi et dont la réputation était répandue en Grèce d'Europe, cf. Briant 1996, p. 248.
- 5 Cf. commentaire de F 25a.

variés que l'alimentation, la vaisselle, le mobilier ou la parure. Si l'interprétation moralisante qu'en donnèrent souvent les Grecs ne relève pas de l'approche historique, le luxe de la cour perse ne saurait, quant à lui, faire de doute.

Plusieurs des objets en or qui entouraient le roi et sa cour étaient évoqués par les auteurs de *Persica*. Il s'agissait soit de récompenses offertes par le roi — meule en or¹ et bijoux en or² — soit d'éléments du mobilier royal — tabouret ou siège (*diphros*) en or³, trône d'audience en or⁴, lit de banquet aux pieds d'or⁵. Dans les deux cas, le métal précieux contribuait à matérialiser l'éminente supériorité du Grand Roi, seul en mesure d'en jouir et d'en accorder la jouissance.

« L'œuf » en or était-il donc réservé au souverain ? Le texte du fragment, elliptique, indique en fait qu'il était utilisé par le roi, sans qu'il faille nécessairement y voir son exclusivité⁶ : cet objet

1 Ctésias F 13 § 26 (p. 124 CUF).

2 Ctésias F 26 § 15, 1 (p. 154 CUF).

3 Ctésias F 13 § 16 (p. 121 CUF) ; Dinon F 26.

4 Héraclide F 1.

5 Héraclide F 2.

6 À la suite de Goukowsky 1976, p. 14 n. 1, Briant 1994, p. 60, et 1996, p. 275, comprend que la coupe en forme d'œuf était à l'usage exclusif du roi. Il est vrai que ce serait en adéquation avec d'autres usages visant à manifester la supériorité royale jusque dans le banquet, tels le vin différent et la position distincte signalés par Héraclide F 2 (voir aussi Dinon F 26, à propos du tabouret en or du Grand Roi). Néanmoins, cette exclusivité n'est nullement indiquée par le fragment de Dinon. C'est pourquoi le commentaire de P. Goukowsky à Diodore, XVII, 5, 6 me paraît contestable : l'auteur de la *Bibliothèque* dit que « le Grand Roi invita Bagoas et que, lui ayant donné sa coupe (*to potèrion*), il le força à boire le poison » [que Bagoas lui avait destiné] ; P. Goukowsky affirme, en se référant à Dinon, que « le Grand Roi buvait dans une coupe spéciale, en forme d'œuf » et que « Bagoas pouvait difficilement refuser cette faveur » ; mais rien n'indique que le *potèrion*

de luxe était, selon nous, plus probablement réservé à un cercle de privilégiés.

On se souvient qu'au dire d'Hérodote (VII, 119), les cités grecques d'Europe qui allaient recevoir Xerxès sur le parcours de son expédition devaient fabriquer de la vaisselle en or et en argent, qui était destinée au roi et à ses compagnons de table. Ctésias témoigne qu'à la cour même l'usage de la vaisselle était hiérarchisé, ce qui permettait d'afficher aux yeux de tous les courtisans présents la faveur dont jouissait l'intéressé ou la disgrâce qui, au contraire, le frappait¹.

En d'autres termes, le gobelet en or du *potibazis* pourrait avoir eu les deux types d'usagers que l'on a distingués plus haut à propos des objets en or en général : le roi lui-même et ceux qu'il souhaitait honorer.

La destination du *potibazis*

Ainsi composé de pain, d'une couronne et d'un récipient en or contenant du vin coupé, le *potibazis* paraît désigner le couvert de banquet qui accueillait chaque convive à la table du roi : la couronne suggère un repas collectif ; la vaisselle rare et précieuse, dont le roi lui-même fait usage, était réservée à un cercle restreint ; et, si pain et vin n'étaient pas leur privilège exclusif, ce n'étaient que les bases d'un repas plantureux et généreux en viandes² qui était servi une fois les convives installés.

en question soit une coupe ayant quoi que ce soit de spécial. Le rapprochement est donc douteux.

Il faut reconnaître que le texte de Dinon tel qu'il est coupé ne permet pas de trancher de manière catégorique. Néanmoins, si l'on entend le *potibazis* — qui comprend « l'œuf » en or — comme une forme de libéralité royale, on ne peut dans le même temps comprendre que « l'œuf » était à l'usage exclusif du roi.

1 Ctésias F 40 (p. 168 CUF) : « chez les Perses, celui que le roi a dégradé utilise des coupes en terre cuite. »

2 Héraclide F 2.

On comprend mal néanmoins pourquoi un tel couvert devrait porter un nom particulier. C'est pourquoi il faut sans doute privilégier l'idée qu'il s'agissait en fait d'un « panier », un couvert à emporter, peut-être à l'issue même des banquets royaux. Le fragment F 2 d'Héraclide indique ainsi que les commensaux du roi repartaient avec leurs restes de viande et ce n'était peut-être pas là leur seul privilège : quand le roi séleucide Antiochos VII offrit plus tard des banquets dont les convives repartaient avec quantité de viandes préparées, mais aussi des gâteaux au miel, des couronnes de myrrhe et d'encens, et des filets d'or tressé « longs comme un homme »¹, c'était peut-être une pratique partiellement héritée des rois achéménides ; de même, quand les convives du Macédonien Caranos quittaient le banquet chargés de vaisselle précieuse, et notamment d'une coupe en or, peut-être ne faisaient-ils qu'amplifier une pratique inspirée de l'empire perse². On est frappé de retrouver dans ces deux cas des composantes analogues à celles du *potibazis* selon Dinon, notamment les couronnes et un objet d'orfèvrerie original et en or. Il est aussi possible que ce panier ait été envoyé à un personnage que le roi souhaitait honorer³ : Pierre Briant cite ainsi les cas de Timagoras et d'Entimos, auxquels le roi faisait parvenir non seulement des mets, mais « l'équipement nécessaire aux banquets, tels le lit à pieds d'argent, une tente, une couverture, le parasol, les coupes et la domesticité ». Il est vrai qu'il s'agit ici de deux Grecs en visite à la cour, qui n'ont pas accès à la table du roi, et que cela peut expliquer l'envoi de mobilier, mais

1 Athénée, XII, 540c, citant Posidonios (*FGrHist* 87 F 9a). Le rapprochement est effectué par Briant 1996, p. 327.

2 Briant 1991, p. 234-235 ; Sancisi-Weerdenburg 1993b. Il est vrai qu'il s'agit ici d'un banquet de noces, et non d'une manifestation quotidienne. Mais rien n'indique que le *potibazis* était une gratification quotidienne.

Briant 1996, p. 949, signale qu'auparavant la distribution de mets se pratiquait déjà à la cour néo-assyrienne.

3 Autre forme de « redistribution » analysée par Briant 1996, p. 327.

cela n'en montre pas moins que le roi pouvait aussi offrir, en sus des mets, du matériel de luxe.

Cette forme de libéralité royale a été mise en rapport avec les rations alimentaires dont les tablettes des Fortifications de Persépolis attestent l'attribution non seulement à des travailleurs, mais à des dignitaires de l'entourage du roi, qu'il s'agisse de rations journalières ou de rations de voyage¹. De son côté, le terme de *potibazis* a fait l'objet de divers rapprochements², notamment avec le titre de *pitiabaga*, désignant dans les archives des Murašû le responsable de la répartition des rations en nature³. Le *potibazis* tel que défini par Dinon, gratification en nature destinée au banquet, s'inscrirait ainsi dans un système de distribution royale largement attesté par des sources diverses.

- 1 Lewis 1977, p. 4; Briant 1996, p. 327. Sur les gratifications alimentaires en général, cf. Briant 1989; sur la pratique des dons dans l'empire perse, cf. Sancisi-Weerdenburg 1989 (notamment p. 133-135, sur le banquet royal comme occasion d'une distribution de mets, de boissons et de vaisselle).
- 2 Il a été rapproché du terme hébreu *ptbg* qui, dans le livre biblique de Daniel, désigne les mets du roi. Cf. Eilers 1940, p. 77-80, qui fait remonter le rapprochement à P. de Lagarde, *Gesammelte Abhandlungen*, 1868, p. 73 n° 186, mais en montre aussi les difficultés, même s'il considère comme assuré que les deux termes désignent « die Kost des Perserkönigs ». Le contexte sémantique est en tout cas comparable, puisque, dans le livre de *Daniel*, il est question de la « portion journalière des mets du roi et du vin de sa table » qui est assignée par Nabuchodonosor aux Judéens tels que Daniel (1, 5). Wiseman 1985, p. 85 n. 26, suppose que le terme est élamite. Dans une mise au point récente, Brust 2005, p. 545-6, fait état des incertitudes tant sur l'origine iranienne du terme que sur son explication précise (la définition du terme proposée par l'auteur d'après Dinon est cependant inexacte [« Besondere gemischte Speise oder gemischtes Getränk, vom Achaimenidenkönig genossen »]).
- 3 Stolper 1985, p. 55, 57-58 (« ration apportionner »); Briant 1996, p. 473 et 947.

Les mages et Zoroastre

F 5. Diogène Laërce, I, 8

Τὴν δὲ γοητικὴν μαγεΐαν οὐδ' ἔγνωσαν, φησὶν Ἀριστοτέλης ἐν τῷ Μαγικῷ καὶ Δείνων ἐν τῇ πέμπτῃ τῶν Ἱστοριῶν ὅς καὶ μεθερμηνευόμενόν φησι τὸν Ζωροάστρην ἀστροθύτην εἶναι· φησὶ δὲ τοῦτο καὶ ὁ Ἑρμόδωρος.

Quant à la magie¹ relevant de la sorcellerie, [les mages] ne l'ont même pas connue, à ce que disent Aristote dans son *Magikos*² et Deinon au livre V de ses *Histoires*. Ce dernier dit aussi que le nom de Zoroastre (*Zôroastrès*) se traduit par « sacrificateur aux astres » (*astrothytès*). Hermodore aussi dit cela.

Contexte

Dans son résumé des philosophies barbares, auxquelles il refuse l'antériorité sur la philosophie grecque, Diogène Laërce est en train de rapporter ce que l'on dit des mages³. On ne peut savoir si ce qui précède et suit ce passage précis — et qui concerne les mages — remonte en partie à Dinon (la seule référence qui précède le nom d'Aristote renvoie à Sotion). J'ai donc opté pour un découpage plus sélectif que celui de F. Jacoby.

- ¹ Certains manuscrits présentent la variante μαντείαν (au lieu de μαγεΐαν), soit « divination », sens qui ne concorderait pas avec la suite du texte, qui traite spécifiquement des mages — même s'il est vrai que la divination entrait bien dans les compétences supposées de ces derniers (F 10. Cf. F 3).
- ² Aristote F 36 Rose = F 662 Gigon. Rose faisait remonter cinq fragments au *Magikos*. Rives 2004 établit qu'il s'agissait d'un traité ou discours en prose sur les mages perses, présentés comme des disciples de Zoroastre.
- ³ Sur la valeur des citations de Diogène Laërce, cf. Ambaglio 1983, qui constate que les références à Xénophon et à Hérodote sont exactes, mais que le recours prédominant de Diogène à des sources intermédiaires interdit toute conclusion générale. L'ensemble du développement de Diogène sur la religion perse (I, 6-9) est traduit et commenté par De Jong 1997, p. 205-228.

Commentaire

La « magie » (μαγεία, *mageia*) désigne à l'origine le savoir et les pratiques des mages, mot par lequel les Grecs désignaient des officiants religieux iraniens auxquels ils attribuaient différentes pratiques rituelles (sacrifices, rites funéraires)¹ et divinatoires (interprétation des rêves et des prodiges, notamment). Mais le terme grec acquit rapidement un sens péjoratif, désignant un art de l'imposture ou du maléfice comparable à la sorcellerie ou à la magie, au sens moderne, et dont l'usage n'était pas réservé au cas des Perses : dès le v^e siècle av. J.-C., Sophocle témoigne d'une telle acception, de même qu'au iv^e siècle Platon ou Eschine².

L'évolution était telle que, dès la seconde moitié du iv^e siècle av. J.-C., à l'époque même de ce dernier orateur, Dinon éprouva le besoin de souligner la distinction et de débarrasser les mages de l'empire perse de la connotation négative qui s'attachait à leur nom³. Dans le fragment F 10, passage de Cicéron qui s'inspire expressément de Dinon, il est dit que les mages étaient considérés en Perse comme une catégorie de sages et de savants (*genus sapientium et doctorum*) : on ne peut affirmer que cette indication précise remonte bien à Dinon⁴, mais ce n'est pas invraisemblable.

Précisons que la présente référence à Aristote ne permet aucune conjecture précise sur la datation de ces données, dans la mesure

- 1 Cette fonction des mages est pleinement attestée par les tablettes des Fortifications de Persépolis. Voir, par exemple, Kuhrt 2007, p. 559 (11 no. 45 et n. 1), qui résume p. 474 les diverses fonctions attribuées aux mages par les sources.
- 2 Sophocle, *Œdipe Roi*, 377, Platon, *Politique*, 20d, Eschine, *Contre Ctésiphon* (3), 137, cités par Bickerman 1978, p. 251 [1985, p. 631]. Sur les mages iraniens et leur perception par les Grecs et les Romains, cf., outre Bickerman 1978, p. 249-255 [1985, p. 629-635], Bidez – Cumont 1938, Graf 1995, p. 31-45 (sur la terminologie grecque), De Jong 1997, p. 387-403.
- 3 Windischmann 1863, p. 275, signale que les textes de l'*Avesta* eux-mêmes expriment une horreur pour les magiciens.
- 4 Certains savants y ont vu une glose (Pease 1920, p. 175).

où la datation de ce traité sur les mages est loin d'être assurée¹. En revanche, en tant que disciple de Platon, Hermodore apparaît comme un contemporain de Dinon.

Le fait que Dinon ait évoqué Zoroastre est une indication d'importance : après Xanthos de Lydie au v^e siècle av. J.-C.², il est l'un des premiers auteurs grecs connus — et l'un des seuls contemporains de l'empire achéménide — à citer le nom du fondateur légendaire de la religion des mages : la seule autre allusion qui nous soit connue figure dans le *Premier Alcibiade* pseudo-platonicien (122a), qui évoquait, en ce même iv^e siècle av. J.-C., la « science des mages (*mageia*), due à Zoroastre, fils d'Horomasdès »³.

Quant à la prétendue traduction du nom de Zoroastre par « sacrificateur aux astres », elle ne rend pas compte du sens du nom iranien (avest. *Zaraθuštra-*), dont le deuxième élément signifie « chameau », le sens du premier étant, quant à lui, discuté⁴. Elle repose plutôt sur une étymologie populaire par laquelle les Grecs ont rapproché la seconde partie du terme du mot *astra*, qui dans leur propre langue signifiait « astres »⁵. Selon J. Bidez et F. Cumont, cette étymologie fantaisiste était « en rapport avec

- 1 On le considère généralement comme apocryphe. Tout en soulignant les incertitudes qui entourent l'identité de l'auteur et la date du traité, Rives 2004 n'exclut pas, quant à lui, l'hypothèse de l'authenticité.
- 2 *FGrHist* 765 F 32 = Diogène Laërce, I, 2 (fameux passage qui situe la vie de Zoroastre 6000 ans avant l'expédition de Xerxès). Sur la date de Xanthos, cf. Kingsley 1995, p. 173-176.
- 3 Sur la connaissance de Zoroastre chez les Grecs, cf. Bidez – Cumont 1938, Kingsley 1990, 1995, De Jong 1997, p. 317-323. Sur la datation controversée du personnage, cf. Kellens 2001.
- 4 Schmitt 1996, p. 93-94, qui rappelle plusieurs interprétations possibles : « l'homme aux vieux chameaux » ou « celui qui conduit des chameaux ».
- 5 De même, l'allemand *Sauerkraut*, devenu *sürkrüt* en alsacien, d'après *sür* « aigre » et *krüt* « herbe », mais désignant un plat à base de chou, a donné lieu au mot « choucroute », terme que les Français perçoivent spontanément comme un dérivé de « chou ».

le caractère d'astrologue qu'on prêtait au prophète »¹, caractère largement attesté par toute une littérature apocryphe².

Néanmoins, la traduction proposée par Dinon suggère moins un astrologue³ qu'un sacrificateur (*-thytès*) qui vénère les « astres » au sens large, ἄστρα pouvant désigner des étoiles, le soleil, la lune ou des planètes. Hérodote précisait déjà que les Perses sacrifiaient au ciel, au soleil et à la lune⁴, comme si c'était là une caractéristique importante de leurs pratiques religieuses. Et Xénophon leur attribue des sacrifices de chevaux au soleil⁵.

Comme les sacrifices aux astres et aux planètes étaient une pratique bien connue des Babyloniens, P. Kingsley⁶ explique cette traduction par la confusion, fréquente dans l'esprit des Grecs, entre mages perses et prêtres chaldéens⁷, mais, d'un autre côté, en rappelant que les formes occidentales de zoroastrisme avaient indéniablement subi l'influence des idées mésopotamiennes⁸, il donne à cette confusion une réalité qui excède la fantaisie d'un Grec et qui pourrait contribuer à expliquer l'étymologie proposée.

- 1 Bidez – Cumont 1938, I, p. 6. Dans son analyse linguistique du nom grec Ζωροάστρης, Schmitt 1996, p. 91-98, affirme que l'étymologie populaire est postérieure à la transcription phonétique avec métathèse (p. 96-98).
- 2 Beck 1991.
- 3 Traduction pourtant suggérée dans un premier temps par Kingsley 1990, p. 254, pour qui le terme grec désignait a « 'star-diviner' — that is, someone who foretells the future by reading the stars ». Mais, dans une publication plus récente, l'auteur révisé son interprétation de *astrothytès* en y voyant désormais quelqu'un qui sacrifiait aux étoiles et aux planètes (Kingsley 1995, p. 201).
- 4 I, 131.
- 5 Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 3, 12 et 24. Sur l'assimilation discutée entre le soleil et Mithra, cf. Briant 1996, p. 262-3.
- 6 Kingsley 1995, p. 201.
- 7 Confusion que Kingsley impute d'ailleurs à « certains Grecs d'Athènes », ce qui ne paraît guère correspondre au profil d'un Dinon.
- 8 Kingsley 1995, p. 199-201. Voir déjà Kingsley 1990, p. 253-255.

Filiation de Protagoras

F 6. Diogène Laërce, IX, 50

Πρωταγόρας Ἀρτέμωνος ἦ, ὡς Ἀπολλόδωρος καὶ Δί<v>ων ἐν Περσικῶν ε΄, Μαϊανδρίου...

Protagoras, fils d'Artémon ou, selon Apollodore et Dinon ¹ au livre V des *Persica*, fils de Maiandrios...

Contexte

Il s'agit des premiers mots de la notice consacrée par Diogène Laërce à Protagoras. Comme souvent, l'auteur signale les variantes et cite toutes sortes d'autorités, qu'il ne connaît que rarement de première main ².

Commentaire

Dinon est cité, ici comme en d'autres occasions, pour avoir présenté une version divergeant de la tradition la plus répandue. Apollodore, plus tardif (II^e siècle av. J.-C.), ne peut avoir été son inspirateur ³ et l'on ne peut dire s'il s'est fondé sur une information indépendante.

Contenu et origine de la tradition

Cette tradition qui fait de Maiandrios le père de Protagoras est également attestée par Philostrate : dans ses *Vies des Sophistes*, cet auteur rapporte que, lors de son passage à Abdère alors qu'il marchait contre la Grèce, Xerxès aurait été logé chez le riche Maiandros (*sic*) ⁴ ; c'est à cette occasion que le jeune Protagoras

¹ Les manuscrits ont tous Δίων. Le v a été rétabli par les éditeurs modernes, comme y invitent les autres fragments (cf. *supra* p. 81¹) et la référence aux *Persica*.

² Goulet 1997, notamment p. 154.

³ *FGrHist* 244 F 70.

⁴ Le nom a subi diverses altérations : outre celui d'Artémon, la *Souda* donne deux autres noms possibles du père de Protagoras, Maiandridès et Néandrios, qui ne

serait entré en contact avec les mages, qui lui auraient transmis une part de leur savoir, privilège dont ne pouvaient jouir des non-Perses que sur ordre du roi¹. Étant donné la singularité de cette version et l'identité des deux généalogies, il est probable que ces données remontent en dernière analyse à Dinon². Cela permettrait de comprendre que Protagoras ait été évoqué dans le cadre de *Persica*, alors que, pour le reste, sa biographie ne paraît pas le lier particulièrement à l'histoire de l'empire perse. De plus, cette anecdote rejoint d'autres témoignages sur l'intérêt que Dinon portait aux mages et à leurs activités (cf. F 5, F 10, F 28).

Ancienneté de la tradition

D'un autre côté, Diogène Laërce lui-même montre qu'une anecdote comparable circulait à propos de Démocrite³ : également originaire d'Abdère, il aurait été le disciple de mages et chaldéens que Xerxès avait laissés chez son père quand ce dernier l'avait reçu ; ces maîtres lui auraient enseigné la théologie et

sont que deux variantes de Maiandrios (Πρωταγόρας... υἱὸς Ἀρτέμωνος ἢ καὶ Μαϊανδρίδου ἢ Νεανδρίου). Comme le patronyme Artémon n'apparaît que dans une scholie à Platon (schol. *Rép.* 600c2 = Hésychius), Dinon est, à notre connaissance, la source la plus ancienne à indiquer le nom du père de Protagoras.

Sur le « véritable » nom que portait ce dernier, les modernes ont fait des choix divers : Capizzi 1955, p. 224, a repris une hypothèse compliquée selon laquelle le vrai nom serait Artémon, Maiandrios étant un surnom tiré du fleuve Méandre et dû à un poète comique, tandis que Untersteiner 1967, p. 14, considère Maiandrios comme le plus crédible, étant donné que c'est un nom ionien et qu'il a eu la préférence d'Apollodore, qui dépendait d'Héraclide du Pont pour son information.

1 *Vies des Sophistes*, I, 10 (494).

2 Fritz 1957, col. 911.

3 IX, 34. Valère Maxime (VIII, 7, ext. 4) rapporte également que l'extrême richesse du père de Démocrite lui permit d'offrir un repas à l'armée de Xerxès sans altérer sa fortune, mais il ne fait pas allusion à Démocrite lui-même ni à sa rencontre avec des mages.

l'astronomie. Mais on peut se demander si un tel scénario n'est pas incompatible avec la chronologie de Démocrite, qui pourrait être né dans les années 470¹. Cette historiette pourrait bien n'être qu'un transfert sur Démocrite d'une tradition qui concernait à l'origine Protagoras².

Cette dernière est, en tout cas, plus anciennement attestée, car, si Philostrate et Diogène Laërce écrivent tous deux au III^e siècle ap. J.-C., la référence à Dinon invite à remonter au IV^e siècle av. J.-C., ce qui ne garantit pas l'historicité de l'anecdote, mais à tout le moins l'ancienneté de la tradition.

Historicité

Quant à l'historicité de cette généalogie et de l'anecdote qui lui est liée, on peut simplement dire que rien ne permet de la contester. Certes, Hérodote ne fait qu'évoquer les passages de Xerxès dans la cité d'Abdère (VII, 119-120; VIII, 120), sans mentionner ni Protagoras ni Démocrite ni leurs pères respectifs, mais ce n'est pas en soi une objection. De plus, la chronologie de Protagoras pourrait s'accorder avec ce récit, étant donné qu'il était sans doute né dans la première décennie du V^e siècle av. J.-C.³ : il pourrait avoir été un jeune garçon en 480. Comme on l'a noté à juste titre, on ne peut exclure que la découverte, même superficielle, des usages de la religion perse ait fait quelque impression sur Protagoras, voire contribué à son « relativisme »⁴. Mais il est aussi permis d'être sceptique devant des anecdotes étiologiques qui paraissent

¹ Wellmann E. 1905, col. 135.

² Ce type de transfert est très courant dans les biographies hellénistiques, comme le montre l'exemple des procès d'impiété ou des morts par la ciguë attribués à divers philosophes. Cf., par ex., Lenfant 2002b, singulièrement p. 141.

³ Sur cette date, cf. Fritz 1957, col. 908-909, qui explique le peu de crédit que mérite la datation de Protagoras par son *akmè*, située, comme celle d'Hérodote, à la date de la fondation de Thourioi.

⁴ Fritz 1957, col. 911.

réduire une pensée élaborée à la conséquence d'une expérience accidentelle ou qui tendent à expliquer son caractère novateur ou « hérétique » en l'imputant à une influence étrangère¹.

1 Philostrate impute ainsi à l'influence de la formation perse l'affirmation transgressive de Protagoras selon laquelle on ne peut dire si les dieux existent ou non (*Vies des Sophistes*, I, 10 (494)).

Bidez – Cumont 1938, p. 167-168, supposent qu'à l'époque hellénistique, certains ont recherché des précédents pouvant justifier leur propre cosmopolitisme, mais ils ne se prononcent pas sur l'historicité de ces précédents.

Une certaine influence de la religion perse sur les penseurs grecs de l'est égéen est cependant plus que probable. Cf. *supra* p. 59-61.

Sémiramis prend le pouvoir en Assyrie

F 7. Élien, *Histoire variée*, VII, 1

Σεμίραμιν τὴν Ἀσσυρίαν ἄλλοι μὲν ἄλλως ἄδουσιν, ὠραιοτάτη δὲ ἐγένετο γυναικῶν, εἰ καὶ ἀφελέστερον ἐχρήτο τῷ κάλλει. Ἀφικομένη δὲ πρὸς τὸν τῶν Ἀσσυρίων βασιλέα κλητὴ κατὰ κλέος τῆς ὥρας, ὁ δὲ ἐντυχὼν τῇ ἀνθρώπῳ ἠράσθη αὐτῆς. Ἡ δὲ ἤτησεν ἐκ τοῦ βασιλέως τὴν βασιλείον στολὴν λαβεῖν δῶρον καὶ πέντε ἡμερῶν τῆς Ἀσίας ἄρξαι καὶ τὰ ἀπὸ ταύτης προσταττόμενα δρᾶσαι. Καὶ οὐδὲ τῆς αἰτήσεως ἠτύχησεν. Ἐπεὶ δὲ ἐκάθισεν αὐτὴν ὁ βασιλεὺς ἐπὶ τοῦ θρόνου καὶ ἔγνω διὰ χειρὸς καὶ γνώμης ἔχουσα πάντα, προσέταξε τοῖς δορυφόροις αὐτὸν τὸν βασιλέα κτεῖναι. Καὶ οὕτω τὴν τῶν Ἀσσυρίων ἀρχὴν κατέσχε. Λέγει δὲ ταῦτα Δεῖνων.

Sémiramis l'Assyrienne fait l'objet de récits divergents, mais c'était la plus charmante des femmes, même si sa beauté était sans grand apprêt. Quand elle arriva chez le roi des Assyriens, où elle avait été conviée pour la réputation de son charme, celui-ci tomba amoureux d'elle à la première rencontre. Quant à elle, elle demanda à recevoir du roi le costume royal en cadeau ¹, à régner sur l'Asie pendant cinq jours et à voir ses ² ordres exécutés. Et ³ sa demande ne fut pas vaine. Quand le roi l'eut assise sur le trône et qu'elle sut qu'elle tenait tout entre ses mains et à sa merci, elle ordonna aux gardes (*doryphoroi*) de tuer le roi en personne. Et

- 1 Il ne paraît pas indispensable de supprimer ce mot comme l'ont fait la plupart des éditeurs.
- 2 ἀπὸ ταύτης est le texte des manuscrits. Hercher, suivi par Dilts, a corrigé ὑπ'αὐτῆς; Jacoby a conservé le texte des manuscrits, mais en y apposant une croix. Le Liddell – Scott – Jones (*s.v.* ἀπό, III. 4) signale pourtant que l'usage de ἀπό pour introduire un complément d'agent n'est pas rare en grec post-classique, même si, dans certains cas, il est imputable à une erreur de copie. Il est donc inutile de corriger le texte, dont le sens, quoi qu'il en soit, n'est pas en jeu.
- 3 καὶ a été effacé par Hercher et Jacoby.

c'est ainsi qu'elle prit le pouvoir sur les Assyriens. Tel est le récit de Deïnon.

Contexte

Selon le principe généralement suivi dans l'*Histoire variée*, c'est une anecdote autonome et peu suspecte de contamination par d'autres sources, ce qui n'exclut pas des adaptations de détail de la part d'Élien.

Commentaire

C'est une version dont Diodore (II, 20, 3-5) se fait aussi l'écho et qu'il présente à juste titre comme une alternative à celle de Ctésias : chez ce dernier, Sémiramis avait certes conquis le roi par sa beauté, mais elle l'avait épousé et avait attendu sa mort pour exercer à son tour le pouvoir¹. Diodore attribue le présent récit à un mystérieux « Athénaïos » et à « certains autres historiens ». Quelle que soit la réalité de cet Athénaïos (dont c'est l'unique mention dans toute la littérature conservée et dont on peut s'étonner que Diodore n'éprouve pas le besoin de l'identifier plus précisément)², nul doute que Dinon figure parmi les « autres historiens », et sans doute même le premier d'entre eux à avoir proposé une version concurrençant celle de Ctésias³. Felix Jacoby, qui suppose que Dinon a remanié le récit de Ctésias pour camoufler ses emprunts, estime qu'il a également cherché à le surpasser par une intrigue encore plus théâtrale⁴.

D'un autre côté, le scénario selon lequel un personnage autre que le roi revêt l'habit royal et s'assoit sur le trône à sa place se retrouve en d'autres occasions dans des récits grecs sur le monde perse : c'est notamment le cas d'Artabanos, oncle de Xerxès à qui

1 Ctésias F 1b § 6, 9-7, 1 (p. 31-32 CUF).

2 F. Jacoby lui fait une place dans son corpus (*FGrHist* 681 F 1).

3 L'anecdote est également connue de Plutarque, *Dialogue sur l'amour*, 753d-e.

4 Jacoby 1922, col. 2069.

le roi demande, d'après Hérodote (VII, 12-18), de prendre ses vêtements, de s'asseoir sur son trône et de dormir dans son lit pour qu'il soit visité à son tour, de par sa position royale, par le songe qui l'a lui-même menacé. Comme l'a suggéré Gabriel Germain ¹, un tel épisode pourrait être le reflet d'un rituel babylonien, dit du substitut royal — avec cette importante différence que, d'après ce rituel, le substitut, chargé d'attirer sur sa personne le danger qui menaçait le roi, était ensuite exécuté.

De plus, le présent récit sur Sémiramis rappelle ce que des auteurs grecs nous disent de la fête des Sacées, déjà évoquée par Ctésias ² : d'après Bérose, qui la situe à Babylone, les maîtres étaient pendant cinq jours commandés par leurs domestiques, dont l'un revêtait un habit pareil à celui du roi, et, d'après Dion Chrysostome, qui la situe chez les Perses, ces derniers plaçaient sur le trône royal un condamné à mort à qui ils donnaient l'habit royal, en lui permettant de se conduire en roi, avant de l'exécuter. La fête ainsi décrite présente plusieurs points communs frappants avec le récit qui touche ici Sémiramis (durée de cinq jours, jouissance de l'habit et du trône royaux, possibilité de faire exécuter tous ses ordres) et elle a été elle aussi fréquemment rapprochée du rituel de substitution ³.

Enfin, le dénouement même de l'épisode, dans lequel c'est le roi qui meurt, et non son substitut, trouve un équivalent dans une chronique néo-babylonienne, d'après laquelle le roi Irra-imitī plaça sur le trône, en qualité de substitut, son jardinier Enlil-bāni,

- 1** Germain 1956. Sur le rituel babylonien, cf. Labat 1939, p. 353-360; Bottéro 1978.
- 2** Ctésias F 4 (p. 77 CUF) et Lenfant 2004, p. 251 n. 332. La référence à Ctésias, qui se greffe, chez Athénée, sur la paraphrase de Bérose, ne permet pas de préciser ce que disait l'auteur des *Persica*.
- 3** Bérose *FGrHist* 680 F 2, Dion Chrysostome IV, 66-68. Sur les Sacées chez les Perses, cf. De Jong 1997, p. 379-384, et sur leur rapprochement avec le rituel de substitution, p. 383-384. L'auteur estime cependant que Dion a peut-être confondu à tort les deux rituels des Sacées et du substitut royal.

à qui il fit mettre sa coiffure royale : le roi mourut pour avoir bu « un potage brûlant » et le substitut devint roi ¹. Outre la substitution, la mort du roi et la conservation du trône par le substitut, le bref récit de la chronique présente deux points communs frappants avec l'histoire de Sémiramis selon Dinon : le personnage a revêtu un attribut royal (en l'occurrence la couronne) et il s'est assis sur le trône. Tous ces rapprochements invitent à voir dans le récit sur Sémiramis un écho lointain du folklore mésopotamien.

- 1** Le texte est traduit en anglais par Grayson 1975, chronique n° 20A-B, p. 155, et en français par Glassner 1993, p. 219-220. Le rapprochement avec le rituel du substitut royal est dû à Labat 1939, p. 103-104. La comparaison avec le récit sur Sémiramis est faite par Boncquet 1987, p. 127, qui se demande si l'accident du potage brûlant, à supposer qu'il ait un fond historique, n'a pas pu être provoqué. Irra-imittī fut roi d'Isin au début du II^e millénaire av. J.-C., tandis que la chronique est d'époque babylonienne tardive et ne rend sans doute pas compte d'un événement réel, la pratique du substitut royal n'étant attestée que dans l'Assyrie du I^{er} millénaire (Glassner 1993, p. 105-106. Cf. p. 126-127).

Sémiramis entoure Babylone de murailles

F 8. Eusèbe de Césarée, *Chronique*, p. 28-29 Karst [cf. T 5]

Kephalion des Geschichtschreibers <Bericht> vom Königtum der Assyrer.

« Ich beginne zu schreiben worüber auch andere Erwähnung getan haben, und zwar zunächst Ellanikos der Lesbier und Ktesies der Knidier, sodann Erodotos der Alikarnier. Zuerst herrschten über die Asiaten die Assyrer; von welchen war Ninus der Belide, unter dessen Regierung viele Dinge und gewaltige Grosstaten vollbracht wurden. »

Im Anschlusse hieran berichtet er sodann auch die Generationen der Šamiram; und von Zaravyšt dem Magier, von seinem des Baktrerkönigs Kriege und seiner Besiegung durch Šamiram; und die Jahre des Königiums des Ninus, 52 Jahre, und von dessen Ende.

Nach welchem das Königtum von Šamiram übernommen ward; die umgab Babelon mit Mauer von jener Art und Gestalt, wie von vielen ja gesagt worden ist, von Ktesies und Dinon und Erodot und andern, die nach diesen.

Darauf erzählt er ferner den Feldzug der Šamiram gegen das Inderland und ihre Besiegung und Flucht; und wie sie selbst ihre Söhne niedermetzelte; und selber von Ninus, ihrem Sohne, getötet wurde, nachdem sie regiert hatte 42 Jahre.

<Récit> de l'historien Céphalion sur la royauté des Assyriens.

« Je commence à traiter des sujets déjà évoqués par d'autres, d'abord par Hellanicos de Lesbos et par Ctésias de Cnide, puis par Hérodote d'Halicarnasse. Sur les Asiatiques régnèrent d'abord les Assyriens, parmi lesquels Ninus fils de Bèlos, sous le règne duquel furent accomplies bien des choses et de grandes actions. »

Ensuite, [Céphalion] relate les origines de Šamiram; il évoque Zaravyšt le mage, la guerre qu'il mena comme roi de Bactres et sa défaite devant Šamiram; les années du règne de Ninus, cinquante-deux ans, et sa fin.

Après celle-ci, la royauté fut assumée par Šamiram ; cette dernière entoura Babylone d'une muraille telle que l'ont décrite nombre d'auteurs, Ctésias, Dinon¹, Hérodote et d'autres après eux.

Puis [Céphalion] poursuit son récit avec la campagne de Šamiram contre le pays des Indiens, sa défaite et sa fuite ; comment elle massacra elle-même ses fils ; comment elle fut elle-même tuée par Ninus, son fils, après avoir régné quarante-deux ans.

Contexte

Le texte allemand est la traduction par Joseph Karst d'une version arménienne de la *Chronique* d'Eusèbe (première partie), dont l'original latin est presque entièrement perdu. Cette partie de la *Chronique* recensait les événements censés s'être déroulés depuis Abraham jusqu'à l'époque d'Eusèbe (IV^e siècle ap. J.-C.), en se fondant pour une part sur des auteurs anciens.

Ce passage est, en fait, composé de deux extraits d'une citation de Céphalion (*FGrHist* 93 F 1), historien non conservé du II^e siècle ap. J.-C., dont le récit allait de Ninus et de Sémiramis au règne d'Alexandre². Eusèbe l'utilise ici concernant les hauts faits des deux premiers souverains d'Assyrie, Ninus et Sémiramis. Céphalion se fondait lui-même sur des historiens grecs de l'époque classique, dont il cite en bloc plusieurs noms³.

Commentaire

Aucun historien de l'Assyrie ne nous étant connu sous le nom de Zénon, Müller⁴ et Jacoby ont pensé que c'était une forme corrompue du nom de Deinon/Dinon⁵. De fait, un autre fragment

1 *Dinon* est une correction de *Zenon* due à C. Müller et reprise par F. Jacoby.

2 Photius 68, 34a5-6 (= *FGrHist* 93 T 2).

3 Le présent passage recoupe en partie les fragments F 1a et F 1g de Ctésias (p. 22 et p. 66 CUF).

4 *FHG* III, p. 356.

5 La confusion Zeinon/Deinon est également probable dans le F 29.

confirme que Dinon évoquait des figures de l'empire assyrien, en l'occurrence Sémiramis (F 7), tout comme l'avaient fait avant lui Hellanicos (687a F 2) et Ctésias (F 1-F 4). Comme certaines données de Céphalion sur Sémiramis ne recourent pas ce que l'on sait du récit de Ctésias (elle fait ici périr ses fils et elle est à son tour tuée par un autre de ses fils), il est possible que de telles divergences remontent à Dinon¹. Ce pourrait être aussi le cas de l'allusion au mage Zaravyšt (transcription du nom de Zoroastre) : contrairement à ce que firent des auteurs postérieurs comme Justin (I, 1, 9), le récit de Ctésias tel que le reproduit Diodore n'identifiait pas le roi de Bactres à Zoroastre² ; on ignore même si Ctésias a jamais mentionné Zoroastre ; on sait en revanche que Dinon le faisait³.

Néanmoins, comme il ne se réfère à ses sources que de manière vague et indistincte et que, de plus, il renvoie à tort à Hérodote, le présent témoignage est d'un apport très réduit.

1 Cf. Lenfant 2004, p. 232 n. 81.

2 Cf. Diodore, II, 6, 2 = Ctésias F 1b § 6, 2 (p. 29 CUF, avec la n. 131 p. 237).

3 Dinon F 5. Ajoutons que le livre I de Trogue Pompée/Justin, qui évoque également Zoroastre, est depuis longtemps soupçonné de s'inspirer de près du récit de Dinon (Gutschmid 1894), ce qui expliquerait sa parenté avec le récit de Ctésias et ses divergences par rapport à lui. Néanmoins, Zoroastre est chez Justin un adversaire de Ninus, non de Sémiramis, ce qui doit inciter à la prudence.

Un aède révèle à Astyage la trahison de Cyrus

F 9. Athénée, XIV, 633c-e

Τὸ παλαιὸν γὰρ καὶ τῶν ἡρώων τὰς πράξεις καὶ τῶν θεῶν τοὺς ὕμνους δι' ὠδῆς ἐποιοῦντο. Ὅμηρος γοῦν φησιν ἐπ' Ἀχιλλέως·

« ἄειδε δ' ἄρα κλέα ἀνδρῶν [ἡρώων] ».

Καὶ τὸν Φήμιον δέ φησιν ὅτι

« πολλὰ βροτῶν θελκτήρια οἶδεν,
ἔργ' ἀνδρῶν τε θεῶν τε, τὰ τε κλείουσιν αἰοῖδοί ».

Τὸ δὲ ἔθος τοῦτο καὶ παρὰ τοῖς βαρβάροις ἐσφίζετο, ὡς φησι Δίνων ἐν τοῖς Περσικοῖς. Τὴν γοῦν Κύρου τοῦ πρώτου ἀνδρείαν καὶ τὸν μέλλοντα πόλεμον ἔσεσθαι πρὸς Ἀστυάγην προείδοντο οἱ ὠδοί.

ὅτε γάρ, φησίν, ἠτήσατο τὴν εἰς Πέρσας ἀποδημίαν ὁ Κῦρος (ἐγεγόνει δ' αὐτοῦ πρότερον ἐπὶ τῶν ῥαβδοφόρων, εἶθ' ὕστερον ἐπὶ τῶν ὀπλοφόρων) καὶ ἀπῆλθεν. Εὐωχομένου οὖν τοῦ Ἀστυάγου μετὰ τῶν φίλων τότε Ἀγγάρης ὄνομα (οὗτος δ' ἦν τῶν ὠδῶν ὁ ἐνδοξότατος) ἦδεν εἰσκληθεὶς τὰ τε ἄλλα τῶν εἰθισμένων καὶ τὸ ἔσχατον εἶπεν ὡς ἀφεῖται εἰς τὸ ἔλος θηρίον μέγα, θρασύτερον ὑὸς ἀγρίου· ὃ ἂν κυριεύσῃ τῶν καθ' αὐτὸ τόπων, πολλοῖς μετ' ὀλίγον ῥαδίως μαχεῖται. Ἐρομένου δὲ τοῦ Ἀστυάγου ποῖον θηρίον, ἔφη Κῦρον τὸν Πέρσην. Νομίσας οὖν ὀρθῶς αὐτὸν ὑπωπτευκέναι καὶ μεταπεμπόμενος, οὐδὲν ὤνησεν.

Autrefois, en effet, c'étaient les actions des héros et des dieux qui inspiraient les hymnes chantés¹. Homère dit, par exemple, à

¹ Je vois dans τοὺς ὕμνους un attribut du complément d'objet τὰς πράξεις, lequel a deux compléments du nom (καὶ τῶν ἡρώων... καὶ τῶν θεῶν), à l'image de ce qui se produit dans la citation de l'*Odyssée* qui fait suite. Je me sépare ainsi de l'interprétation de C. B. Gulick (« it was the acts of heroes and the praise of gods that the poets put to song-music »), reprise récemment par Citelli 2001, p. 1636, qui fait

propos d'Achille : « Il chantait les hauts faits des hommes »¹. Et, à propos de Phémios, il dit qu'il connaît de « nombreux sujets qui charment les mortels, les actions des hommes et des dieux, que célèbrent les aèdes »².

Cet usage se maintenait aussi chez les barbares, comme l'affirme Dinon dans les *Persica*. Par exemple, la bravoure du premier Cyrus et sa guerre imminente contre Astyage furent prévues par les chanteurs.

« Ce fut, dit-il, quand Cyrus eut demandé³ à faire un voyage en Perse — il avait d'abord été à la tête de ses⁴ porte-baguettes (*rhabdophoroi*), puis de ses porteurs d'armes (*hoplophoroi*) — et quand il fut parti⁵. Donc, tandis qu'Astyage faisait bombance avec ses amis, un homme du nom d'Angarès⁶ (c'était là le plus illustre des chanteurs), appelé à venir, chanta les poèmes habi-

de τῶν θεῶν τοὺς ὕμνους un complément parallèle à τῶν ἡρώων τὰς πράξεις, ce qui rend difficile l'interprétation de ὕμνους.

- 1 Homère, *Iliade*, IX, 189. ἡρώων est sans doute une glose de copiste pour expliquer ἀνδρῶν. Kaibel (suivi de Jacoby) proposa donc de le supprimer (comme je l'ai fait), tandis que Gulick (attribuant la glose à Athénée?) le fit précéder de ἤτοι « ou ».
- 2 Homère, *Odyssée*, I, 337.
- 3 ἠτήσατο est une correction de Kaibel (reprise par Gulick et Jacoby) là où le manuscrit A présente ἡγήσατο, qui s'accorde mal avec le reste de la proposition. Le scénario de la demande est en accord avec le récit de Ctésias repris par Nicolas de Damas. Voir ci-dessous p. 135.
- 4 Cette traduction suppose que αὐτοῦ se réfère à Astyage (interprétation de Kaibel et de Gulick), mais il est vrai que la position du pronom est curieuse. Peut-être faudrait-il lui donner une valeur adverbiale : « sur place », c'est-à-dire à la cour d'Astyage, dans la capitale des Mèdes, Ecbatane (interprétation de Müller). Il nous manque, pour trancher, la phrase qui précédait dans le texte de Dinon. Mais le sens est équivalent dans les deux cas.
- 5 Kaibel suppose que le texte présente ici une lacune.
- 6 Kaibel (suivi de Gulick) propose d'ajouter τις après Ἀγγάρης.

tuels et, pour finir, il dit qu'on avait laissé partir dans les marais une bête de grande taille, plus hardie qu'un porc sauvage, et que cette bête, si elle se rendait maître des lieux où elle était ¹, n'aurait bientôt aucun mal à affronter une multitude. Quand Astyage lui demanda « Quelle est cette bête ? », il répondit : « Cyrus le Perse ». [Astyage] pensa donc qu'il avait eu raison de le soupçonner et l'envoya chercher ², mais ce fut en vain. »

Contexte dans les *Deipnosophistes* d'Athénée

Le thème longuement développé dans cette séquence des *Deipnosophistes* est celui de la musique et le deipnosophiste qui s'y consacre n'est autre que Masurius, mélomane et musicien lui-même (623e). Il vient de déplorer l'abandon des bonnes pratiques musicales en usage dans la Grèce d'autrefois. Il revient ici sur ce bon vieux temps en invoquant l'exemple de chants évoqués par Homère, avant d'y ajouter un exemple pris chez les barbares. Ce dernier présente à la curiosité du lecteur un cas peu connu, et sur ce point aux antipodes des poèmes homériques, et permet d'universaliser le propos de Masurius.

Délimitation et nature de la citation

Les premières lignes, qui présentent les exemples homériques tirés du monde grec, ne sont reproduites ici que pour présenter le contexte proche à l'intérieur des *Deipnosophistes*. Suit, en second lieu (Τὸ δὲ ἔθος τοῦτο... « Cet usage... »), une introduction d'Athénée à l'extrait de Dinon : c'est une transition qui précise la valeur illustrative de l'exemple et résume la teneur du texte annoncé. La suite (ὅτε γάρ, φησὶν... « Ce fut, dit-il, quand... ») a les allures d'une citation et Jacoby l'a mise entre guillemets. De

1 καθ'αὐτὸ est une correction remontant à Meineke (les manuscrits présentent καθ'αὐτὸν).

2 Il y a probablement une lacune (supposée par Kaibel), étant donné que ὠνησεν ne peut avoir le même sujet que νομίσας.

fait, l'insertion de $\varphi\eta\sigma\acute{\iota}\nu$ en incise est un indice usuel du passage de la paraphrase à la citation ¹. Et, du reste, le rapport d'inadéquation de ce fragment à son contexte d'adoption plaide contre l'idée d'une adaptation du texte à la démonstration du deipnosopheiste : comme le note à juste titre Leo Citelli, la citation de Dinon n'illustre pas ce qui a été annoncé (elle ne montre ni la valeur de la tradition musicale ancienne ni le fait qu'elle ait servi à chanter les héros) ².

« La bravoure du premier Cyrus »

On ne s'étonnera pas qu'il soit question de la bravoure de Cyrus et que lui soit ainsi attribuée une vertu positive : avec son homonyme Cyrus le Jeune, le fondateur de l'empire fait figure d'exception parmi les Perses de la littérature grecque et jusque dans l'opinion athénienne du IV^e siècle av. J.-C. ³. Les auteurs grecs l'ont généralement célébré et idéalisé, sans doute en partie à la suite des Perses eux-mêmes, qui ne devaient pas manquer d'enjoliver l'histoire du fondateur de leur empire : c'est ce que suggère la floraison des récits légendaires dont il fit l'objet et qui, pour être rapportés par des Grecs, ne peuvent être entièrement de leur invention ⁴.

1 Cf. Zepernick 1921, p. 317-8 et Lenfant 2007c, p. 51-53.

2 Citelli 2001, p. 1636 n. 4.

3 Isocrate, *Évagoras*, 37-38, [Platon], *Lettres*, 311a et 320d.

4 D'après Hérodote, bien après sa mort, Cyrus était considéré par les Perses comme un père, « humain et désireux avant tout du bien de ses sujets », et nul parmi eux n'osait se comparer à lui (III, 89 et 160). L'historien dit cependant adopter le récit de Perses qui ne cherche pas à magnifier Cyrus (I, 95). Le portrait le plus idéalisé et détaillé de Cyrus est évidemment la *Cyropédie* de Xénophon.

Sur les récits divergents dont Cyrus faisait l'objet à l'intérieur même de l'empire perse, cf. Hérodote, I, 95 (qui dit connaître quatre versions) et I, 214 ; Lenfant 1996, p. 366-369. Les diverses traditions grecques relatives à Cyrus sont comparées entre elles par Müller-Goldingen 1995. Sur l'historien actuel face aux « légendes

La révolte de Cyrus contre Astyage faisait, avant Dinon, l'objet de deux récits grecs divergents, celui d'Hérodote et celui de Ctésias. La version proposée par Xénophon dans la *Cyropédie* n'a pas lieu d'être ici prise en compte, puisque Cyrus ne s'y révoltait pas contre son grand-père. Quant aux documents primaires (*Chronique de Nabonide*, notamment), ils désignent clairement Cyrus comme le roi d'Anšan (Perse) sans rien dire des rapports qu'il eut avec Astyage avant d'entrer en guerre contre lui.

Dans le récit d'Hérodote (I, 107-130), Cyrus est le fils d'un Perse et de la fille d'Astyage, roi des Mèdes, mais ce dernier, ayant appris que son petit-fils était appelé à le détrôner, tente en vain de le faire disparaître à la naissance; et c'est Astyage lui-même qui, découvrant tardivement qu'on n'a pas exécuté ses ordres, envoie Cyrus retrouver ses parents en Perse (121), où, après avoir grandi, il est poussé à la révolte par Harpage.

Dans le récit de Ctésias tel qu'il apparaît chez Nicolas de Damas¹, Cyrus n'a aucun lien de parenté avec Astyage, il est même d'origine très modeste : fils d'un brigand perse et d'une gardienne de chèvres, il vient vendre ses services à un serviteur d'Astyage et devient successivement décorateur de l'extérieur, puis de l'intérieur du palais, porteur de lampe et échanson du roi². Poussé par des présages favorables, il prépare les Perses à se révolter contre Astyage et, à ce moment, « il demanda au roi à se rendre en Perse » (§ 21, p. 100 CUF : ἠτήσατο βασιλέα τὴν εἰς Πέρσας πορείαν). La ressemblance entre ces termes et ceux du fragment de Dinon est frappante (ἠτήσατο τὴν εἰς Πέρσας ἀποδημίαν ὁ Κύρος). Et, de fait, c'est bien dans la lignée du récit de Ctésias que s'inscrit celui de Dinon : à suivre le premier, Astyage est d'abord

du fondateur », cf. Briant 1996, p. 25-26, et bibliographie p. 905. Sur la tradition (également biblique) d'un Cyrus idéalisé, sa faible valeur documentaire (p. 62-67) et son exploitation par le dernier des schahs, cf. Wiesehöfer 1999.

¹ Ctésias F 8d* (p. 93-108 CUF) *apud* Nicolas de Damas (90 F 66); F 9 § 1 (p. 108).

² F 8d* § 1-6 (p. 93-94 CUF. Cf. Nicolas de Damas F 66).

averti des menées de Cyrus par un tiers (§ 25) — ce qui explique sans doute les soupçons évoqués à la fin du fragment de Dinon ; puis, le soir, l'une de ses concubines venues danser et jouer de la cithare lui dit dans son chant : « Le lion, qui avait le sanglier entre ses pattes, l'a laissé partir dans ses fourrés, où il deviendra plus fort, lui donnant bien de la peine et, pour finir, bien que plus faible, il domptera le plus puissant ». Astyage comprend aussitôt que ces paroles s'appliquent à lui et tente en vain de faire revenir Cyrus (§ 26, p. 102).

Dinon et Ctésias

Devant pareille ressemblance, on a parfois cru que Nicolas de Damas s'inspirait ici de Dinon, et non pas de Ctésias¹. En fait, le passage de Nicolas présente de notables convergences avec ce que l'on sait du récit de Ctésias², notamment en matière d'onomas-tique (Spitamas, Oibaras...), alors que le récit de Dinon diverge de celui de Nicolas : les échelons gravis par Cyrus ne sont pas les mêmes, non plus que l'identité du chanteur qui prédit le triomphe de Cyrus (un homme, Angarès, et non une concubine) et le détail même du chant prophétique est différent. On retrouve là le même type de variante que celles qui furent scrupuleusement relevées par Plutarque à propos du récit de l'empoisonnement de Stateira (Dinon F 15. Cf. *Artoxerxès*, 19).

Le nom d'Angarès (Ἀγγάρης) n'est pas autrement attesté. Il est tentant de le rapprocher d'*angaros* (ἄγγαρος), terme que les Grecs donnaient pour perse et qui désignait un courrier portant un message à cheval dans un système de relais très efficace³.

- 1 Cette hypothèse isolée est due à C. Jacoby 1874. Elle a été réfutée par Tietz 1895-96 et par Lenfant 2000a, p. 309-311.
- 2 Pour le détail, cf. Lenfant 2000a, p. 304-314.
- 3 Hérodote, VIII, 98 ; Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 6, 17 ; Hésychius *s.v.* Sur l'étymologie incertaine du mot, cf. Huyse 1990, p. 96-97 ; Herrenschmidt 1993 ; Brust 2005, p. 17-19 (qui évoque le rapprochement douteux avec Ἀγγάρης, p. 19).

L'escorte royale : « porte-baguettes » (*rhabdophoroi*) et « porteurs d'armes » (*hoplophoroi*)

Même s'il s'agit d'une représentation de la cour mède, elle est conçue, à n'en pas douter, sur le modèle de la cour perse ultérieure : les auteurs de *Persica* ont volontiers imaginé les empires assyrien et mède à l'image de l'empire achéménide contemporain, qu'ils concevaient comme le successeur et l'héritier des deux premiers ¹.

Rhabdophoroi et *hoplophoroi* s'inscrivent de manière cohérente dans une série de fonctions et de titres perses que les Grecs ont traduits par des composés de *-phoros* (« porte-») et d'un substantif désignant tout ou partie d'une arme (*doryphoroi*, *mèlophoroi*, *pharétrophoroi*...). Pour une fois, les sources primaires (inscriptions vieux-perses et documents babyloniens) attestent les équivalents de certains d'entre eux, comme *arštibara*, « porte-lance », et *vaçabara*, « porte-? » ². De tels termes indiquent clairement l'origine perse des composés grecs (*-bara* étant l'équivalent exact de *-phoros*).

¹ Pour Crésias, cf. Lenfant 2004, p. LIII.

² *Arštibara* et *vaçabara* sont les titres donnés respectivement à *Gaubaruva* (Gobryas) et à *Aspaçana* (Aspathinès) sur la tombe de Darius à Naqš-i Rostam (*DNe* et *DNd*, inscriptions trilingues). Éd. et traduction anglaise par Schmitt 2000, p. 45-46 ; trad. franç. par Lecoq 1997, p. 224-225.

Vaçabara a été traduit tour à tour par « porte-arc », « porte-hache », « porte-masse » (cf. Schmidt 1953, p. 169b n. 76, qui se rallie à cette dernière option), par « chambellan » (Lecoq) et par « porte-vêtements », traduction de Hinz 1973, p. 57-59, reprise par Schmitt 2000, qui souligne l'impossibilité d'une certitude, et par Henkelman 2003, p. 117-123, qui cite des parallèles babylonien et élamite et analyse le titre et la fonction. L'inscription précise que le personnage désigné « tient le carquois de Darius ».

Le titre de « porte-lance » (*aštebarriānu*) est également attesté dans les tablettes babyloniennes (BE X, 76). Cf. Stolper 1985, p. 55 n. 12 et p. 78.

Il est vrai que, dans tous ces cas, il s'agit manifestement de désigner un dignitaire proche du roi et détenteur d'un titre singulier, et non le membre quelconque d'un

Rhabdophoroi et *hoplophoroi* ne sont pas évoqués par le seul Dinon et les autres emplois de ces termes dans des textes grecs ayant trait au monde perse aident à préciser le contenu possible de ces fonctions.

1) Les *rhabdophoroi* ne semblent pas avoir retenu l'attention des historiens modernes. Le terme, qui signifie littéralement « porte-baguettes », est le plus souvent employé, dans les textes grecs conservés, pour désigner les licteurs romains (Plutarque, *Pompée*, *Lucullus*; Denys d'Halicarnasse...), mais on trouve une autre occurrence dans un contexte perse : Plutarque, relatant la sédition d'Opis dans sa *Vie d'Alexandre*, 71, 4, rapporte qu'Alexandre décida alors d'être escorté par des *doryphoroi* et des *rhabdophoroi* perses. Le premier terme (« porte-lances ») est largement attesté pour désigner les gardes du corps du roi de Perse¹ — ce qui suggère que les *rhabdophoroi* sont une autre catégorie entrant dans la composition de l'escorte royale et qui serait également empruntée aux pratiques achéménides. Comme rien ne conduit à penser qu'Athénée ait ici reformulé, Dinon nous donne ainsi l'attestation la plus ancienne du terme, attestation qui présente l'avantage d'être contemporaine de l'empire.

Il est tentant de rapprocher le terme de *rhabdophoros* (« porte-baguettes ») employé par Dinon et Plutarque de celui de *skèptouchos* (« porte-bâton ») employé par Xénophon dans la *Cyropédie* : les deux mots grecs ont un sens proche et pourraient être deux manières de traduire un même terme perse ; de plus, de même que Cyrus est ici placé à la tête des *rhabdophoroi* (ἐπὶ τῶν ῥάβδοφόρων),

corps nombreux : *Gobaruva*, qui est certes équipé d'une lance et désigné comme « porte-lance de Darius » sur la tombe du roi à Naqš-e Rostam, ne doit pas être confondu avec les membres du corps des porte-lances. Sur ce divorce entre titre et fonction d'origine, cf. Henkelman 2003, p. 120-122.

Il n'en demeure pas moins que ces exemples attestent l'usage de ce type d'appellation à la cour perse.

¹ Voir ci-dessous p. 140-141, ainsi que le fragment F 1 d'Héraclide de Kymè.

Gadatas se voit confier dans la *Cyropédie* (VIII, 4, 2) le commandement des *skèptouchoi*; enfin, de même que les *rhabdophoroi* paraissent ici compléter les *hoplophoroi*, les *skèptouchoi* de Xénophon complètent les *doryphoroi* (synonyme, comme on verra, de *hoplophoroi*).

Si les *rhabdophoroi* étaient bien identiques aux *skèptouchoi*, Cyrus se verrait attribuer par Dinon la même fonction que Gadatas dans la *Cyropédie*, soit une fonction importante dans la vie du palais : « la vie du palais, précise Xénophon, était organisée entièrement selon les dispositions que [Gadatas] avait arrangées; chaque fois qu'il y avait du monde à dîner, Gadatas, sans même s'asseoir, veillait à tout. » (VIII, 4, 2). Selon le même Xénophon, les *skèptouchoi* faisaient partie, avec les *doryphoroi*, mais à cheval, de l'escorte qui protégeait le roi dans ses parades (VIII, 3, 15) et certains se chargeaient aussi de lui porter les messages (VIII, 3, 19) ¹.

Le fait que Cyrus le Jeune ait eu lui aussi ses *skèptouchoi* (*Anabase*, I, 6, 11; I, 8, 28) rappelle que les gouverneurs de province étaient entourés d'un personnel analogue à celui de la cour royale ² : le gouverneur de Sardes Orontès avait des *doryphoroi* ³, tout comme c'était le cas du roi lui-même. Cela suggère, en outre, que Xénophon eut par ce biais une connaissance directe de cette institution.

À ma connaissance, les textes cunéiformes n'ont livré à ce jour aucun équivalent de ce terme de « porte-baguettes »/« porte-bâton ». On peut en revanche rapprocher les *skèptouchoi* des reliefs de Persépolis, où figurent des personnages tenant un bâton : ces porteurs de bâton figurent en groupes, à l'exception de l'un d'entre

¹ Les *skèptouchoi* ont été de ce fait rapprochés de ceux qu'Hérodote appelle des *angélièphoroi*, « porteurs de messages ». Cf. Lewis 1977, p. 16.

² Sur l'imitation du modèle royal dans les cours satrapiques, voir les références données dans l'introduction à Dinon p. 58⁵.

³ Hérodote, III, 128.

eux, qui fait face au roi dans les scènes d'audience, ce qui indique sa qualité de dignitaire¹ : il pourrait s'agir de la fonction assignée au Gadatas de la *Cyropédie* et au Cyrus de Dinon.

2) Les *hoplophoroi* sont littéralement des « porteurs d'armes ». Le terme peut signifier de manière générale les hommes en armes, et plus particulièrement les fantassins lourds², mais il peut avoir un sens plus spécialisé, comme c'est manifestement le cas ici : les lexicographes byzantins en font l'équivalent des *doryphoroi*³ et, de fait, aucun texte ne cite conjointement les deux termes comme s'ils correspondaient à deux corps distincts. Les *doryphoroi* ou « portelances » constituaient la garde rapprochée du roi⁴ et le terme est souvent traduit, de manière plus transparente, par « gardes du

1 Le rapprochement entre les *skèptouchoi* de Xénophon et les reliefs de Persépolis a été fait par Hinz 1969, p. 63-68 : le savant reproduit et analyse les images de porte-bâtons. Il qualifie le dignitaire de « Hofmarschall » et se réfère à son sujet aux usages des cours modernes de Perse et de Turquie. Il est notamment suivi par Lewis 1977, p. 16, et par Bittner 1985, p. 246.

Le terme de *skèptouchoi* est traduit « grands-massiers » par Delebecque (*Cyropédie*, VIII, 4, 2), ce qui n'est pas entièrement satisfaisant, dans la mesure où l'analogie avec les appariteurs de l'Ancien Régime préjuge de la fonction des *skèptouchoi*.

2 C'est le cas dans la *Cyropédie*, V, 4, 27 ; 45 ; VI, 2, 13 ; 35 ; VI, 3, 3 ; VIII, 5, 6.

3 Photius, Hésychius, *Souda s.v.* δoryφόρος/-οι.

4 Cf. Xénophon, *Cyropédie*, VII, 5, 68 (Cyrus « prend dix mille [Perses] comme lanciers de la garde (δoryφόρους), qui, par des rondes autour du palais, assuraient la surveillance nuit et jour quand il se reposait à l'intérieur ; chaque fois qu'il s'en allait, ils marchaient rangés à droite et à gauche » trad. E. Delebecque) ; Héraclide de Kymè (F 1) traitait des méliphores, sous-ensemble des doryphores ; le *De Mundo* du pseudo-Aristote (398a) mentionne aussi les doryphores comme formant la garde rapprochée du roi. Sur la garde royale, cf. Briant 1996, p. 272-273.

Comme on l'a rappelé, les doryphores sont aussi les gardes du corps protégeant les gouverneurs de province (comme Oroïtès, d'après Hérodote, III, 128).

corps »¹. Non seulement le mot trouve un correspondant parfait dans les inscriptions cunéiformes (*arštibara*, « porte-lance »)², mais des gardes équipés d'une lance se trouvent figurés en abondance sur les frises émaillées de Suse et les reliefs de Persépolis (fig. 5)³.

- 1 La traduction de Delebecque par « lanciers de la garde » (livres VII et VIII de la *Cyropédie*) a l'avantage de rendre les deux aspects.
- 2 Voir ci-dessus p. 137².
- 3 Sur la représentation de la garde royale à Suse, cf. Mecquenem 1947, p. 47-54. Photographies de membres de la garde en briques émaillées : Curtis – Tallis 2005, n^{os} 51 et 52 ; Kuhrt 2007, p. 518. Pour Persépolis, cf. Schmidt 1953, pl. 51 ; Koch 2001, p. 38 fig. 54.

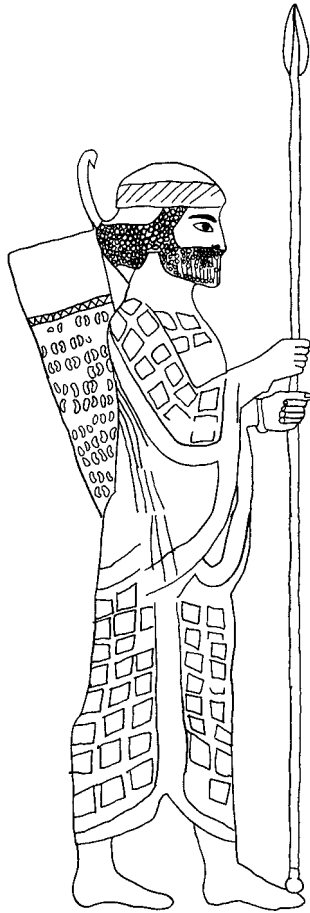


Fig. 5. Panneau en briques émaillées de Suse : garde équipé d'une lance à talon sphérique (British Museum). Dessin Sandra Fullenbaum.

Le poste qui est ici prêté par Dinon à Cyrus, celui de commandant de la garde royale, est évidemment un poste important, qui témoigne de la confiance du roi. Ce parcours qui fait d'un roi de Perse un ancien dignitaire du précédent roi s'observe à plusieurs reprises dans les traditions relatives à Cyrus et à Darius. On a vu

que, d'après Ctésias, Cyrus avait été échanton d'Astyage¹. Quant à Darius, Élien dit qu'il avait été « porte-carquois » (*pharétrophoros*) sous le règne de Cyrus, Hérodote qu'il avait été « porte-lance » (*doryphoros*) de Cambyse². Et l'on pourrait ajouter l'exemple de Darius III, qui, d'après certaines traditions, avait d'abord été « courrier » (*astandès*) du roi³. Même si les positions qui leur sont attribuées dans ces traditions parallèles font d'eux des dignitaires importants⁴, elles n'en contrastent pas moins avec la manière dont les deux premiers souverains se présentent dans leurs inscriptions, qui insistent, quant à elles, sur leur généalogie⁵, et elles représentent donc des versions concurrentes de celles qu'ils entendaient imposer.

1 F 8 d* § 1-6 (p. 93-94 CUF. Cf. Nicolas de Damas F 66).

2 Élien, *Histoire variée*, XII, 43. Hérodote, III, 139.

3 Notamment Plutarque, *Fortune d'Alexandre*, 32e.

4 Il en va de même, à n'en pas douter, pour les personnages de Gobryas et d'Aspathinès honorés d'un relief et d'une inscription sur la tombe de Naqš-i Rostam.

À propos de Darius en fonction de doryphore sous Cambyse, Asheri 1990, p. 349, précise qu'il ne peut s'agir de la simple fonction de garde du corps ; et Briant 1996, p. 125, interprète ici « porte-lance » comme un titre aulique, plus que comme une fonction. Cf. Henkelman 2003, p. 120.

De même, à propos de Darius III, Briant 1996, p. 790-2, souligne que l'appellation d'*astandès* correspondait sans doute à un titre aulique que les Macédoniens interprétèrent de manière triviale — le personnage est en même temps qualifié d'esclave (*doulos*) — pour mieux contester la légitimité du roi.

5 Pour Cyrus : *Cylindre de Cyrus* (Lecoq 1997, p. 183 § 7, Kuhrt 2007, p. 71, l. 21). Pour Darius : *DB* § 1-4.

Chez Hérodote, Darius est, en revanche, qualifié d'*idiôtès*, « simple particulier » (VII, 3. Cf. III, 139), ce qui sert à préciser qu'il n'était pas fils de roi (Briant 1996, p. 123).

***Rhabdophoroi* et *hoplophoroi* : deux corps complémentaires**

Le fragment de Dinon suggère que les *hoplophoroi* étaient distincts et complémentaires des *rhabdophoroi*, tout comme le sont, chez Xénophon, les *doryphoroi* et les *skèptouchoi* qui forment le cortège de Cyrus (*Cyropédie*, VIII, 3, 15) et, chez Plutarque, les *doryphoroi* et *rhabdophoroi* qui composent l'escorte perse d'Alexandre¹.

De plus, le chef des *hoplophoroi* paraît plus important que celui des *rhabdophoroi*, puisque Cyrus est monté en grade en passant du commandement des seconds à celui des premiers, ce qui peut s'expliquer à la fois par la fonction plus importante des *doryphoroi* et par leur plus grand nombre².

On pourrait donc formuler l'hypothèse suivante : les *rhabdophoroi* ou *skèptouchoi*, munis d'un bâton, constituaient une partie de l'escorte royale, la garde montée (VIII, 3, 15) ; les *hoplophoroi* ou *doryphoroi*, porteurs d'une lance, la garde rapprochée ; les *mèlophoroi*, dont la lance avait un pied en pomme d'or, composaient l'élite de ces derniers³. La documentation perse ne nous éclaire en rien sur toute cette hiérarchie.

Spectacles de chant

Que des spectacles de chant aient fait partie des divertissements de la cour mède n'est guère suggéré que par ce texte et par celui, apparenté, de Ctésias. Que cette représentation soit directement calquée sur les pratiques de la cour perse, les fragments d'Héraclide de Kymè en témoignent, puisqu'ils évoquent clairement, et à plusieurs reprises, les concubines du roi qui venaient chanter à ses côtés tandis qu'il prenait ses repas⁴. De fait, c'est aussi à des

1 Plutarque, *Vie d'Alexandre*, 71, 4.

2 La disproportion numérique apparaît dans le cortège de Cyrus.

3 Sur les méléphores, cf. Héraclide F 1. Sur la garde royale, cf. Briant 1996, notamment p. 272-273.

4 Héraclide de Kymè F 1, F 2.

femmes que revient, dans le récit de Ctésias, la performance du chant¹. L'intervention, chez Dinon, d'un chanteur « particulièrement réputé » (*endoxotatos*) est singulière, mais elle cadre avec l'image générale d'un roi qui savait s'entourer des meilleurs talents (tel le danseur Zénon de Crète, sous Artaxerxès II²).

Les « poèmes habituels » que chante d'abord l'aède portent sans doute sur un passé de légende, comme ceux dont usaient, selon Strabon, les maîtres des jeunes Perses³. Mais la suite est plus singulière : le chanteur en vient à un apologue prophétique (chez Ctésias et chez Dinon) — ce qui lui confère un don que ne possède pas d'ordinaire l'aède des Grecs. D'après F. Windischmann, l'image du sanglier cadrerait bien avec la symbolique iranienne, étant donné que, dans l'*Avesta*, la victoire est fréquemment personnifiée par cet animal⁴.

1 Le constat vaut aussi bien pour l'anecdote parallèle relative à Cyrus et Astyage que pour le récit concernant Parsondès et Nanaros (F 6-F 6b* : ce sont 150 femmes qui chantent aux dîners de Nanaros, gouverneur de Babylone sous la domination mède, et c'est bien parce que cette fonction est typiquement féminine qu'elle apparaît comme le meilleur moyen d'efféminer Parsondès).

2 Ctésias F 31 (p. 164 CUF).

3 Strabon, XV, 3, 18 dit que les maîtres des jeunes Perses faisaient un usage didactique du fabuleux et célébraient en paroles et en chansons les hauts faits des dieux et des meilleurs hommes. C'est certainement par allusion à de tels chants que Xénophon se réfère à ce que les barbares de son temps disaient et chantaient au sujet de Cyrus (*Cyropédie*, I, 2, 1). Sur l'éducation des jeunes Perses, cf. Briant 1996, p. 339-342, d'après qui les mages étaient certainement chargés de cette transmission (p. 342).

4 Windischmann 1863, p. 277.

Prédiction des mages sur la durée du règne de Cyrus

F 10. Cicéron, *De la divination*, I, 46

Quid ego quae magi Cyro illi principi interpretati sint ex Dinonis Persicis libris proferam? Nam cum dormienti ei sol ad pedes visus esset, ter eum, scribit, frustra adpetivisse manibus, cum se convolvens sol elaberetur et abiret, ei magos dixisse (quod genus sapientium et doctorum habebatur in Persis) ex triplici adpetitione solis triginta annos Cyrum regnaturum esse portendi. Quod ita contigit. Nam ad septuagesimum pervenit, cum quadraginta natus annos regnare coepisset.

À quoi bon rapporter l'interprétation que les mages donnèrent à Cyrus, cet illustre prince, d'après les livres perses de Dinon¹? Comme il avait vu pendant son sommeil le soleil à ses pieds, par trois fois, écrit [Dinon], [Cyrus] avait tenté en vain de l'atteindre avec ses mains, tandis que le soleil, roulant sur lui-même, lui échappait et s'éloignait; les mages — qui étaient considérés en Perse comme un genre de sages et de savants — lui dirent que cette triple tentative d'atteindre le soleil présageait que Cyrus régnerait trente ans. Et c'est ce qui advint. Car il parvint à sa soixante-dixième année, alors qu'il avait commencé de régner à l'âge de quarante ans.

Contexte

Le livre I du traité cicéronien sur les fondements de la divination présente les arguments favorables à cette dernière. L'histoire du songe prémonitoire de Cyrus y est l'un des exemples invoqués par l'interlocuteur fictif de Cicéron pour témoigner de la possibilité de prévoir l'avenir.

¹ *dinonisi* AV *dionisii* (-si FM) HPFM.

Commentaire

Les exemples de rêves ayant fait l'objet d'une interprétation divinatoire ne sont pas rares chez les historiens grecs du monde perse : les récits d'Hérodote et de Ctésias en donnent plusieurs exemples et plus d'une fois l'interprétation porte sur l'étendue du pouvoir dont jouira le rêveur ou sa descendance ¹. À plusieurs reprises interviennent des interprètes parfois désignés comme des mages ². Et, de fait, la divination, en particulier par l'interprétation des songes, fait partie des attributions que les Grecs reconnaissent volontiers à ces derniers.

L'oniromancie était largement pratiquée dans les sociétés de l'Antiquité, de Babylone au monde grec ³. Et le fait qu'à une époque ultérieure des mages zoroastriens aient parfois interprété des rêves peut apparaître comme une survivance de l'ancienne religion des Perses ⁴.

Ce n'est pas la seule fois, notons-le, que Cyrus est mis en rapport avec le soleil ⁵, ce qui ne doit peut-être pas étonner, car le soleil était volontiers associé à l'imagerie du pouvoir perse. Mais

- 1** Plusieurs songes annoncent la prise de pouvoir de Cyrus sur l'Asie : Hérodote, I, 107 (songe de la mère de Cyrus interprété par des mages), I, 108 (rêve d'Astyage annonçant la prise de pouvoir de son petit-fils), Ctésias F 8d* § 9 [p. 95 CUF] (songe de la mère de Cyrus interprété par un Babylonien comme présage de souveraineté sur l'Asie). Les songes de Xerxès avant son expédition portent également sur la future étendue de son pouvoir (Hérodote, notamment VII, 19).
- 2** Hérodote, I, 107, 108, 120, 128 (songes de Mandane et d'Astyage) ; VII, 19 (songe de Xerxès).
- 3** Voir, par exemple, Bottéro 1982 pour la Mésopotamie et Bouché-Leclercq 1879, p. 277-329, pour les Grecs.
- 4** Boyce 1982 II, p. 67.
- 5** Lenfant 2001, p. 414. Cf. Schmitt 2006a, p. 103-4.

il faut reconnaître que la symbolique du rêve décrit ici n'est pas très claire¹.

La durée de trente ans assignée au règne de Cyrus est identique à celle qu'indiquait Ctésias et quasiment la même que chez Hérodote — ce qui suggère que sur ce point du moins une tradition ferme s'était établie chez les Grecs². La documentation babylonienne montre cependant que Cyrus n'avait régné que vingt ans sur l'empire perse (550-530 av. J.-C.)³.

1 Sur le soleil dans l'imagerie du pouvoir perse, cf. Briant 1996, p. 262. Jacobs 1991 réunit et commente les témoignages sur le culte rendu au Soleil par les Achéménides ; sur le passage de Dinon, voir p. 57 (le dieu solaire apparaîtrait ici comme garant de la souveraineté, assumant le rôle de Zeus/Ahura-Mazda). Signalons le rapprochement effectué par Windischmann 1863, p. 277, avec ce passage de l'*Avesta* où Afrasiab cherche par trois fois, et en vain, à s'emparer de l'éclat sacré censé manifester la majesté venant de Dieu (*Yasht* 19, trad. Darmesteter p. 631-633). Néanmoins, la suite des deux scénarios est bien distincte, et le principe lumineux (*xwarənah*) qui assure dans l'*Avesta* la légitimité royale est « tout à fait absent de l'idéologie royale achéménide » (Lecoq 1997, p. 157). Jacobs a lui-même réfuté l'idée que Dinon ait pu évoquer ici le *xwarənah*.

2 Ctésias F 9 § 8 (p. 113 CUF) : 30 ans ; Hérodote, I, 214 : 29 ans.

3 Pour une explication possible de cet écart, cf. Lenfant 2004, p. LXXVI.

Neitètis, cause de l'expédition d'Égypte

F 11. Athénée, XIII, 560e-f

Δίνων δ' ἐν τοῖς Περσικοῖς καὶ Λυκέας ὁ Ναυκρατίτης ἐν τρίτῃ Αἰγυπτιακῶν τὴν Νειτῆτιν Κύρω πεμφθῆναί φασιν ὑπὸ Ἀμασίδος, ἕξ ἧς γεννηθῆναι τὸν Καμβύσην, ὃν ἐκδικοῦντα τῇ μητρὶ ἐπ' Αἴγυπτον ποιήσασθαι στρατείαν.

Dinon dans les *Persica* et Lykéas de Naucratis au livre III de ses *Aigyptiaca* disent que c'est à Cyrus que Neitètis fut envoyée par Amasis, que d'elle naquit Cambyse et que ce fut pour venger sa mère que ce dernier entreprit une expédition contre l'Égypte.

Contexte du fragment chez Athénée

À l'intérieur des *Deipnosophistes*, cet extrait, qui se présente clairement comme un résumé, prend place dans une série d'anecdotes illustrant le fait que « les plus grandes guerres se sont produites à cause de femmes » (560b), que ce soit la guerre de Troie, les guerres sacrées ou l'expédition de Cambyse contre l'Égypte.

Sur cette dernière, avant de citer Dinon, Athénée reprend plus en détail la version de Ctésias¹ : d'après ce dernier, Cambyse avait demandé au pharaon Amasis de lui donner une de ses filles en mariage, parce qu'il avait appris que « les femmes d'Égypte surpassaient les autres dans l'union amoureuse », mais, soupçonnant son intention de n'en faire qu'une concubine, le pharaon lui envoya en fait Neitètis, fille de cet Aprias qui avait été tué par Amasis ; la jeune femme découvrit alors la vérité à Cambyse et réclama vengeance, suscitant ainsi l'expédition contre l'Égypte.

On retrouve là un cliché grec sur les Perses : c'est aussi au lit qu'à en croire Hérodote (III, 134) Atossa aurait persuadé Darius de projeter une expédition contre la Grèce. Ainsi, les rois paraissent à ce point soumis à l'empire des sens que cela motive même leur politique impérialiste. Il est clair qu'aux yeux des Grecs ils

¹ Athénée, XIII, 560d-e = F 13a (p. 127-128 CUF).

sont indûment influencés par leurs femmes — et l'on ne résiste pas à la tentation de citer ici la chute édifiante de cette sentence de Plutarque : « Le roi de Perse considérait tous ses sujets comme ses esclaves, à l'exception de sa femme, qui aurait pourtant dû lui être plus assujettie que personne. »¹. De ce point de vue, et malgré Athénée, ces anecdotes n'ont pas le même sens que celles qui touchent le monde grec.

La version de Dinon faisait de Neitètis non pas — comme chez Ctésias — la concubine de Cambyse, mais l'épouse de Cyrus et la mère de Cambyse : le roi de Perse devenait ainsi le fils d'une Égyptienne. Cette version était déjà connue d'Hérodote (III, 2), qui la dénonçait comme une invention des Égyptiens pour se créer une parenté avec leurs maîtres perses, mais elle peut aussi apparaître comme une légitimation perse de la conquête de l'Égypte, conçue à la fois comme une vengeance (sur Amasis) et une réappropriation (par Cambyse, descendant du pharaon Apriès)². Ainsi, une anecdote recueillie par Polyen livre peut-être quelques précisions supplémentaires sur la version de Dinon : Neitètis, livrée en mariage à Cyrus, n'y révèle sa véritable ascendance qu'après lui avoir donné des enfants ; elle persuade Cyrus de la venger, mais il meurt trop vite et c'est Cambyse qui fait campagne sous son influence « et qui reconquit à la famille d'Apriès le pouvoir sur l'Égypte. »³.

Quant à la version de Ctésias, elle est également évoquée par Hérodote (III, 1), qui la fait remonter aux Perses, sans formuler d'objection. Cela prouve, à tout le moins, que nos auteurs de *Persica* n'ont pas inventé ces variantes, même si l'on ne peut exclure qu'ils les aient précisément puisées chez Hérodote.

Comment expliquer le choix de Dinon ? Faut-il croire qu'il a simplement voulu se démarquer de Ctésias, quitte à adopter

1 Plutarque, *À un chef mal éduqué*, 780 c.

2 Voir, dans ce sens, Atkinson 1956.

3 Polyen, VIII, 29.

une version dont Hérodote avait dénoncé l'in vraisemblance ? Ou l'auteur s'est-il montré réceptif à une tradition égyptienne, comme on sait qu'il l'a fait ailleurs, à propos du surnom d'âne donné à Artaxerxès III (F 21)¹ ? Le même type d'explication pourrait alors valoir pour Lykéas de Naucratis, autre tenant de cette version qui était l'auteur d'une histoire de l'Égypte, où était sa cité d'origine².

Quant au fond historique, on ne sait rien d'assuré sur les contacts éventuels entre Cyrus et l'Égypte³. Que le pharaon ait fait des concessions au roi de Perse dès le règne de Cyrus n'est pas inconcevable⁴, même s'il est évidemment exclu que Cambyse lui-même soit le fils d'une Égyptienne⁵. Quant à l'expédition contre l'Égypte, seule grande puissance voisine qui fût encore en place après la soumission des royaumes mède, lydien et babylonien, elle n'était qu'un développement logique de la conquête impériale achéménide⁶.

1 Sur les rapports possibles de Dinon avec l'Égypte, cf. *supra* p. 61-62.

2 Cet auteur de date incertaine (IV^e siècle av. J.-C. ?) n'est connu que par cinq fragments (*FGrHist* 613).

3 Briant 1996, p. 59-60 et p. 913-914 (bibliographie).

4 Voir la bibliographie citée par Briant 1996, p. 913.

5 Comme le souligne Hérodote lui-même (III, 2).

6 Briant 1996, p. 61.

Les figues sèches de l'Attique, motif de l'expédition de Xerxès

F 12a. Athénée, XIV, 652b-c

ΙΣΧΑΔΕΣ. Σφόδρα τῶν ἰσχάδων ἐθαυμάζοντο αἱ Ἀττικάι. Δίνων γοῦν ἐν τοῖς Περσικοῖς φησιν ·

Παρετίθεντο δ' ἐπὶ τῆς τραπέζης τῆς βασιλέως ὅσα ἡ γῆ βρώματα φέρει ἢς ἄρχει βασιλεύς, ἀφ' ἐκάστου ὅσον ἀπαρχήν. Ξενικῶ δὲ οὐδενὶ οὔτε βρώματι οὔτε ποτῶ ῥετο δεῖν ὁ Ξέρξης τοὺς βασιλεῖς χρῆσθαι, ὅθεν καὶ νόμος τις ὕστερον ἐγένετο. Εἰσενέγκαντος γάρ ποτε τῶν εὐνούχων τινὸς ἐν τοῖς λοιποῖς τραγήμασιν ἰσχάδας Ἀττικάς, ἐρωτῆσαι ποταπαὶ εἶεν. Ἐπεὶ δὲ ἐπύθετο ἐξ Ἀθηνῶν, τοὺς ἀγοραστὰς ἐκέλευεν μὴ ὠνεῖσθαι, ἕως ἂν ἐξουσία γένηται αὐτῶν λαμβάνειν ὅταν ἐθέλῃ καὶ μὴ ἀγοράζειν. Λέγεται δὲ τὸν εὐνούχον ἐπίτηδες τοῦτο ποιῆσαι, ἵνα αὐτὸν ὑπομνήσῃ τῆς ἐπὶ τὰς Ἀθήνας στρατείας.

ς Ξέρξης Ruhnken : ἐξαρχῆς A || 8 ἐκέλευεν <μῆ> ὠνεῖσθαι *ego* : ἐκέλευεν ὠνεῖσθαι AE ἐκώλυεν ὠνεῖσθαι Kaibel || ἕως Musurius : ὡς A || αὐτῶν A : αὐτῶ Musurius.

FIGURES SÈCHES. Parmi les figues sèches, celles qui étaient particulièrement prisées étaient celles de l'Attique. Dinon dit, par exemple, dans les *Persica* :

« On servait à la table du roi tous les aliments que produit la terre sur laquelle règne le roi, de chacun l'équivalent de prémices. Xerxès¹ pensait que les rois ne devaient consommer aucun produit étranger, ni aliment ni boisson, ce qui explique qu'ensuite cela devint même une coutume. De fait, un jour qu'un eunuque avait apporté, parmi d'autres friandises, des figues sèches de l'Attique, il aurait demandé de quel pays elles venaient. Et quand il

1 Ξέρξης est une correction de Ruhnken reprise par Kaibel, là où la tradition manuscrite donne ἐξαρχῆς, qui, tel quel, ne veut rien dire et laisse ῥετο sans sujet. Cette correction se fonde sur le passage parallèle de Plutarque, *Apophtegmes de rois et de généraux*, 173c, qui attribue ce propos à Xerxès (cf. note suivante).

apprit que c'était d'Athènes, il ordonna à¹ ses acheteurs (*agorastai*) de ne pas en acquérir, en attendant qu'il eût la faculté de les² prendre quand il voudrait, sans avoir à en acheter. On dit que l'eunuque avait agi ainsi à dessein, afin de lui rappeler l'expédition contre Athènes. »

F 12b. *Scholies à Théocrite, I, 147b*

Ὅτι δὲ αἱ Ἀττικαὶ ἰσχάδες ἤδισταί, καὶ ὁ Δί<ν>ων μαρτυρεῖ.

Quant au fait que les figues sèches de l'Attique sont extrêmement savoureuses, Dinon³ en témoigne également.

1 La tradition manuscrite donne τοῖς ἀγορασταῖς ἐκέλευεν ὠνεῖσθαι, soit « il ordonna à ses acheteurs d'acquérir », ce qui donne un sens incohérent : où serait l'urgence de s'attaquer à Athènes si l'on achetait des figues et en quoi l'eunuque aurait-il atteint son but ? La nécessité de corriger le texte est confirmée par le passage parallèle de Plutarque, *Apophtegmes de rois et de généraux*, 173c (« Pour ce qui est des figues sèches d'Attique, [Xerxès] disait qu'il n'en mangerait pas si c'étaient des produits à vendre qui avaient été importés, mais qu'il le ferait quand il aurait pris possession du pays qui les produisait »), passage dont la source est vraisemblablement Dinon, que Plutarque connaissait.

Kaibel corrigeait donc τοῖς ἀγορασταῖς ἀπηγόρευεν, « il interdit à ses acheteurs », mais la correction de Schweighäuser (reprise par Gulick) τοὺς ἀγοραστὰς ἐκώλυεν, « il empêcha ses acheteurs », est plus légère et donc préférable. On peut aussi songer (c'est la solution que nous avons choisie) à une correction plus légère encore, consistant à suppléer la négation μὴ avant ὠνεῖσθαι, soit « il leur ordonna de ne pas acquérir ». Le sens, quoi qu'il en soit, paraît clair. On comprend mal que Jacoby ait préféré maintenir deux *loci desperati* plutôt que de corriger le texte.

2 αὐτῶν est le texte du manuscrit A. La correction αὐτῶ des éditeurs ne paraît pas nécessaire.

3 Les manuscrits présentent la leçon Δίων, qui a été corrigé en Δίνων par Wendel.

Contexte de transmission

■ *F 12a* (Deipnosophistes *d'Athènes*) — À la fin du livre XIV (640c sq.), les deipnosophistes passent à la consommation et à l'évocation des desserts et friandises. Les figues sèches donnent lieu à plusieurs citations qui, toutes, soulignent la supériorité des spécimens attiques. Dinon fournit le premier exemple.

D'après la formule d'introduction de l'extrait, il s'agit d'une citation littérale¹, ce qui pose la question de l'interprétation du passé *παρετίθεντο* « on servait ». Comme la suite de la phrase est au présent (« les aliments que produit la terre sur laquelle règne le roi ») et que le texte évoque ensuite Xerxès au passé, il faut sans doute comprendre que le passé se réfère à l'époque de Xerxès, évidemment antérieure à celle de Dinon, qui reste cependant contemporain d'un roi de Perse (d'où le présent).

■ *F 12b* — Cette scholie commente un vers de Théocrite (*Idylle* 1, 147), où, pour remercier un berger de son chant, un chevrier lui souhaite de « manger la figue d'Aigilos ». Le scholiaste identifie ce toponyme comme un dème de l'Attique, avant de se référer à Dinon pour expliquer cette allusion aux figues attiques.

Commentaire

L'afflux à la cour perse de produits issus de toutes les régions de l'empire est attesté par les sources primaires, et bien au-delà des seuls produits alimentaires : dans les chartes de fondation de son palais de Suse, Darius se vantait qu'aient été employés dans la construction de l'édifice des matériaux venus des quatre coins de l'empire, insistant tout particulièrement sur les régions les plus périphériques, Inde, Éthiopie, Bactriane ou Lydie² ; et les porteurs de présents figurés sur les reliefs de Persépolis donnaient aussi une illustration ostentatoire de la manière dont chaque peuple était

1 φησιν · suivi d'un style direct. Cf. Lenfant 2007c, p. 50.

2 *DSf, DSz, DSaa* (trad. franç. Lecoq 1997, p. 234-237, 243-244, 245-246 ; angl. : Kuhrt 2007, p. 492-497).

censé contribuer à la splendeur royale¹. C'est dans le domaine alimentaire que les auteurs grecs illustrent le mieux ces pratiques². Parmi eux, ce sont les auteurs de *Persica* qui se sont spécifiquement efforcés d'indiquer par le menu la variété des produits fournis à la table du roi. Ctésias et Dinon insistaient tout particulièrement sur leurs provenances lointaines et spécifiques³. Le premier avait même composé un ouvrage intitulé *Sur les Tributs de l'Asie (Péri tôn kata tèn Asian phorôn)*⁴, dans lequel il énumérait tout ce que l'on préparait au roi pour son dîner⁵. Il y évoquait, par exemple, l'huile d'acanthé venue de Carmanie⁶. Dinon citait, quant à lui, le sel ammoniac d'Égypte, l'eau du Nil et celle de l'Istros⁷.

L'intérêt porté à ces détails concrets est à première vue curieux. Il représente assurément l'un des apports spécifiques des auteurs de *Persica* par rapport à Hérodote. Il va de soi que, pour des Grecs, les mets étaient à la cour royale d'une abondance et d'une variété

- 1 Photographies et commentaire de ces reliefs dans Walser 1966. Liste des dons portés par les délégations dans Briant 1996, p. 187-188.
- 2 Sur l'approvisionnement de la table royale par les prestations des peuples de l'empire, cf. Briant 1989; 1996, p. 213-214.
- 3 Au contraire, le fragment d'Héraclide de Kymè évoquant les diverses viandes servies à la table royale (F 2) ne donne aucune précision sur les provenances, à moins de considérer la mention des « autruches arabes » comme une indication de provenance plutôt que d'espèce. Quant à l'inventaire conservé par Polyen, IV, 3, 32, qui prétend retranscrire la liste des produits alimentaires prévus pour les repas du roi telle qu'elle était gravée sur un pilier de son palais, où Alexandre aurait pu la lire, et qui se fonde sans doute sur un auteur de *Persica*, il ne mentionne que des produits locaux, comme l'a noté Amigues 2003, p. 12.
- 4 Cf. Lenfant 2004, p. CLVIII et 214.
- 5 Ctésias F 53 (p. 213 CUF).
- 6 F 38 (p. 168 CUF), qui me semble devoir se rattacher à ce traité plutôt qu'aux *Persica* comme le voulait F. Jacoby (cf. Lenfant 2004, p. 330-331 n. 970).
- 7 F 23 a-b.

inouïes¹ : ils faisaient partie du luxe de cour contribuant à la majesté royale. Mais, en même temps, ils faisaient l'objet d'un affichage dont le sens économique et politique ne pouvait échapper à l'observateur : les apports des divers peuples contribuaient à la richesse impériale² et cet empire était censé posséder toutes les ressources souhaitables.

Ainsi, quand le roi proclame qu'il ne doit consommer aucun « produit étranger », il faut entendre par là aucun « produit extérieur à l'empire »³. Le refus de consommer des produits extérieurs à l'empire n'est pas un tabou alimentaire⁴, mais correspond à l'idéologie royale achéménide, pleinement illustrée par les textes cunéiformes comme par l'iconographie royale : la domination du roi est donnée pour universelle, et ses constructions, comme son pouvoir et ses richesses, reposent sur les contributions de tous les peuples. Importer des produits supposerait de reconnaître l'existence d'une faille⁵.

Cela dit, la pratique n'était pas si rigoureuse, comme le prouve l'existence même d'acheteurs (*agorastai*)⁶, que l'on comprendrait mal s'ils avaient systématiquement interdiction d'acheter (*agorazein*) ! Xénophon évoquait de manière plus vague — et plus polémique — des gens chargés de courir « la terre entière » pour trouver au roi des boissons propres à lui donner du plaisir⁷. Une politique complémentaire consistait à acclimater, dans le

1 Sur les mets consommés à la cour, cf. Briant 1996, p. 297-304.

2 Sur l'économie tributaire, cf. Briant 1996, ch. 10 et 11.

3 Cf. Briant 1994, p. 49. J'ai sans doute interprété l'expression de manière trop étroite — à la suite d'Y. Béquignon — dans Lenfant 2004, p. 289 n. 767.

4 Cette interprétation d'Y. Béquignon a été réfutée de manière convaincante, concernant l'eau, par Briant 1994.

5 Sur la confusion entre limites de l'empire et limites de l'univers, voir F 23b et son commentaire.

6 Sur ces acheteurs, cf. Briant 1996, p. 470.

7 *Agésilas*, 9, 3.

cadre des parcs d'agrément qu'étaient les « paradis », des espèces végétales et animales lointaines. En matière de fruits, une tablette des Fortifications de Persépolis (PFa 33) a conservé l'inventaire de 6166 arbres fruitiers que l'on prévoyait de planter dans des paradis proches de Persépolis¹.

À l'arrière-plan de la présente anecdote se trouvent des interprétations typiquement grecques qui peuvent légitimement laisser sceptique.

Tout d'abord, la présentation des prélèvements comme « prémices » (*aparchè*) est peut-être une interprétation grecque suggérant que le roi est honoré à la manière d'un dieu : dans le monde grec, l'*aparchè* pouvait désigner les premiers fruits que l'on donnait en offrande aux dieux. Or, les Grecs considéraient volontiers que le Grand Roi se faisait indûment honorer à la manière d'un dieu, notamment par le biais de la proskynèse, geste de révérence exigé par le protocole royal alors que les Grecs le réservaient à leurs dieux².

En deuxième lieu, l'historiette relative aux figues attiques qui seraient une des motivations de la seconde guerre médique s'inscrit dans une série d'anecdotes étiologiques sur les expéditions perses contre les Grecs. Ainsi, Hérodote rapportait, par exemple, qu'après avoir appris l'implication des Athéniens dans l'incendie de Sardes lors de la révolte ionienne, en 498 av. J.-C., Darius avait chargé un serviteur de lui rappeler la nécessité de se venger en lui martelant trois fois par repas : « Maître, souviens-toi des Athéniens ! » (V, 105). Il relatait aussi que, dès avant cela, sous l'impulsion du médecin Démokédès, Atossa, la femme du roi, avait incité Darius à marcher contre les Grecs en faisant valoir

¹ Signalé par Briant 1996, p. 304 et 457. Trad. de la tablette dans Kuhrt 2007, p. 510-511.

² Sur le refus de certains Grecs d'accomplir ce geste qu'ils réservaient aux dieux, voir notamment Hérodote, VII, 136, Xénophon, *Anabase*, III, 2, 13, Arrien, *Anabase*, IV, 11. Sur la proskynèse, voir *infra* p. 233-236, avec références.

qu'elle voulait des servantes laconiennes, argiennes, athéniennes et corinthiennes (III, 134). De même s'agit-il sans doute ici de rappeler à Xerxès la nécessité d'une expédition contre Athènes, pour venger, cette fois, la défaite de Marathon.

Ces anecdotes ont pour point commun de prêter aux Perses des mobiles de guerre futiles — comme c'était déjà le cas pour l'expédition de Cambyse¹. Elles tendent aussi très certainement à exagérer l'importance d'Athènes dans les préoccupations perses². Elles mettent volontiers en avant l'influence déterminante d'un entourage qui manipule le roi (médecin, femme, eunuque). Enfin, le présent épisode évoque deux clichés inlassablement répétés à propos des rois de Perse : celui de leur *tryphè* et celui de leur *hybris*. En effet, le désir royal de voir confluer à la cour des produits venus des extrémités de la terre a souvent été interprété par les Grecs comme une manifestation de la *tryphè* des souverains, de leur quête effrénée des plaisirs sensuels : les écrits polémiques de Xénophon et, plus tard, de Cléarque de Soles ont souligné à plaisir l'innombrable personnel qui veillait à satisfaire le souverain en matière de mets et de boissons³ et l'on rappelait fréquemment que le roi donnait des récompenses à ceux qui lui découvraient de nouvelles sources de plaisir, en particulier en matière alimentaire⁴. Notons cependant que, comme d'autres, ce fragment de Dinon ne permet pas d'affirmer que l'historien ait porté sur ces pratiques un jugement de valeur négatif⁵. Quant à l'*hybris*, « arrogance » que

1 Cf. *supra* F 11.

2 Sur l'obsession prêtée à Darius par la tradition grecque, cf. Briant 1996, p. 170.

3 Xénophon, *Agésilas*, 9, 3 et *Cyropédie*, VIII, 8, 20. Repris par Athénée, IV, 144b et XII, 515d, qui interprète explicitement ce comportement comme une manifestation de *tryphè*.

4 Nouvelles sources de plaisir en général : Athénée, d'après Théophraste, Cléarque et Aristoxène (IV, 144e-f; XII, 539b; XII, 545a-546c). Dans le domaine alimentaire : Athénée, d'après Cléarque (Athénée, XII, 514e et 529d-e).

5 Cf. F 25a et F 26 avec leur commentaire; Lenfant 2007d.

l'on a régulièrement prêtée à Xerxès pour son projet et sa manière de conduire la seconde guerre médique, elle se manifeste dans la démesure qui le conduit ici à envisager de conquérir une terre plutôt que d'en faire acheter les fruits. L'interprétation de ce projet comme marque d'*hybris* s'imposait d'autant plus que l'anecdote fut évidemment construite *a posteriori* : cette arrogance devait être châtiée, puisque — Dinon et son lecteur le savaient — l'Attique ne devait jamais faire partie de l'empire perse ni expédier au roi ses livraisons de figues sèches.

Thémistocle à la cour de Xerxès

F 13. Plutarque, *Thémistocle*, 27, 1-2

(1) Θουκυδίδης μὲν οὖν καὶ Χάρων ὁ Λαμψακηνὸς ἰστοροῦσι τεθνηκότος Ξέρξου πρὸς τὸν υἱὸν αὐτοῦ τῷ Θεμιστοκλεῖ γενέσθαι τὴν ἔντευξιν. Ἐφορος δὲ καὶ Δεῖνων καὶ Κλείταρχος καὶ Ἡρακλείδης, ἔτι δ' ἄλλοι πλείονες πρὸς αὐτὸν ἀφικέσθαι τὸν Ξέρξην. (2) Τοῖς δὲ χρονικοῖς δοκεῖ μᾶλλον ὁ Θουκυδίδης συμφέρεσθαι, καίπερ οὐδ' αὐτοῖς ἀτρέμα συνταττομένοις.

(1) Thucydide et Charon de Lampsaque racontent assurément que Xerxès était mort et que ce fut avec son fils que Thémistocle eut une entrevue. Mais Éphore, Dinon, Clitarque, Héraclide et beaucoup d'autres encore disent qu'il arriva chez Xerxès lui-même.

(2) Quant aux tables chronologiques, il semble que Thucydide s'accorde mieux avec elles, encore que même elles ne fassent pas l'objet de compilations immuables¹.

¹ αὐτοῖς συνταττομένοις UMA : αὐτὸς συνταταγμένος S αὐτοῖς συνταταγμένοις Ziegler αὐτοῖς συνταταραγμένοις Cobet. La leçon du manuscrit S (συνταταγμένος) est rejetée par tous les éditeurs. La correction des éditeurs Cobet et Flacelière (συνταταραγμένοις « bouleversées ») ne paraît pas justifiée. Celle de Ziegler (συνταταγμένοις « composées », « agencées »), très légère, est plus satisfaisante. Néanmoins, comme Frost 1980, p. 213, j'ai cru possible de conserver le texte des manuscrits UMA (συνταττομένοις).

Mais, curieusement, Frost ne traduit pas le texte qu'il choisit (les tables chronologiques « are not completely in accord with each other »). S'agissant d'un écrit, συντάττω signifie « composer », « compiler » (LSJ II.3. Cf. Plutarque, *Brutus*, 4, 8 : Brutus ἔγραφε συντάττων ἐπιτομὴν Πολυβίου). Le temps présent du participe est, à première vue, surprenant (il suppose un acte de composition en cours). Comme ἀτρέμα(ς) signifie « sans un tremblement », « sans mouvement », cela signifie que les tables chronologiques ne sont pas fixées une fois pour toutes, mais qu'elles évoluent au gré de corrections et d'additions continues : c'est le processus évoqué par le même Plutarque dans la *Vie de Solon*, 27, 1, quand il mentionne les χρονικοὶ κανόνες. Dans son désir de sauver le crédit d'une entrevue entre Crésus

Commentaire

Plutarque traite ici de l'arrivée de Thémistocle à la cour perse et de l'identité du roi qui lui donna audience : ses sources se divisaient entre Xerxès et Artaxerxès I^{er}. Les modernes, qu'une certitude aurait aidés à fixer la date de l'arrivée de Thémistocle en Perse (avant ou après l'assassinat de Xerxès en août 465), restent quelque peu divisés, même si une nette majorité d'entre eux penche actuellement pour Artaxerxès¹.

Sur ce point précis, Plutarque cite six auteurs, tous historiens des V^e et IV^e siècles av. J.-C., qui se séparent clairement suivant leur situation chronologique, les auteurs du V^e siècle (Thucydide et Charon) désignant Artaxerxès et ceux du IV^e (Éphore, Dinon, Clitarque, Héraclide) Xerxès. Le moraliste y ajoute la mention des tables chronologiques qui sont, elles, postérieures, mais paraissent plus compatibles avec la version « Artaxerxès ». Dans les siècles qui ont suivi, la tradition est restée divisée².

et Solon que ces tables chronologiques conduiraient à récuser, le moraliste précise qu'« une foule de gens ont entrepris de [les] corriger jusqu'à nos jours sans pouvoir se mettre aucunement d'accord pour en résoudre les contradictions. »

Le sens serait donc que, ces tables chronologiques n'étant pas une tradition stable, mais sujette aux variantes et retouches, il est difficile d'affirmer que Thucydide s'accorde mieux avec elles que les auteurs du IV^e siècle. Cela donne à croire que leurs indications sur l'identité du roi qui reçut Thémistocle n'étaient pas des plus nettes ni des plus fiables.

- 1** La bibliographie sur Thémistocle et son exil est abondante, en particulier sur les questions chronologiques, et il ne saurait s'agir ici de reprendre en détail toutes les discussions antérieures. Keaveney 2003 aborde l'alternative entre Xerxès et Artaxerxès en résumant les divers arguments aux p. 24-25 et 102-103 ; dans sa chronologie de la fuite de Thémistocle (p. 101-116), il situe fin 465/début 464 l'envoi de la lettre à Artaxerxès et fin 464/début 463 l'audience accordée par le roi.
- 2** Keaveney 2003, p. 102, cite d'autres auteurs ayant opté les uns pour Artaxerxès (Aristodème, Philostrate, Thémistios, *Souda*), les autres pour Xerxès (Diodore,

Charon de Lamprosaque¹ et Thucydide², les deux historiens ayant évoqué une rencontre avec Artaxerxès, ont en commun d'avoir été, au v^e siècle, contemporains de Thémistocle et d'avoir même été ses concitoyens chacun à leur manière, Charon en tant qu'originaire de Lamprosaque, cité dont le Grand Roi avait attribué des revenus à Thémistocle³, Thucydide en étant athénien comme lui⁴.

Thucydide fait généralement autorité, tant chez les anciens⁵ que chez les modernes, mais il nous met en l'occurrence devant une difficulté chronologique en faisant débarquer Thémistocle à Éphèse à l'époque du siège de Naxos, c'est-à-dire sous le règne de Xerxès — ce qui dénonce la fausseté d'une de ses deux indications chronologiques⁶.

Le plus ancien de tous les auteurs est Charon de Lamprosaque, dont la cité avait avec Thémistocle des liens particuliers⁷. La

Strabon, Valère Maxime, Philostrate de Lemnos et Libanios). Plutarque lui-même prend soin de ne jamais nommer le roi.

- 1 Charon *FGrHist* 687b F 6 (= 262 F 11); sur cette position de Charon, cf. Lenardon 1961. Sur Charon en général, cf. *supra* p. 14-16.
- 2 C'est le seul des six auteurs invoqués dont nous ayons conservé le texte intégral : « il envoie une lettre au roi Artaxerxès fils de Xerxès qui régnait depuis peu. La lettre disait : Moi, Thémistocle, je viens à toi..... » (Thucydide, I, 137, 3).
- 3 Cf. *supra* p. 14.
- 4 Points communs soulignés par Jacoby, 1943, *Komm. IIIa*, p. 18-19. Ces deux caractéristiques de Thucydide avaient déjà été soulignées par Népos, II (*Thémistocle*), 9, qui en tirait argument pour lui accorder crédit.
- 5 Népos, par exemple, et Plutarque, quoique de manière moins nette.
- 6 Sur cette difficulté bien connue et sur les discussions qu'elle a suscitées, cf. Hornblower 1991, p. 221-222.
- 7 Il est possible — mais invérifiable — que Charon ait donné sur l'itinéraire asiatique de l'Athénien des détails que l'on retrouve dans les *Lettres de Thémistocle* : pour être tardives, ces dernières n'en présentent pas moins des détails historiques cohérents qui ne remontent pas tous à Thucydide. L'hypothèse est avancée par Lenardon 1961.

proximité spatiale et temporelle entre Charon et Thémistocle est l'argument le plus probant en faveur d'une rencontre avec Artaxerxès¹.

C'est à Dinon, Éphore² et Héraclide³, et au IV^e siècle, que remontent les attestations les plus anciennes d'une tradition selon laquelle Thémistocle aurait rencontré non pas Artaxerxès, mais Xerxès⁴. Quant à Clitarque, il a pu, sur ce point comme sur d'autres, s'inspirer des *Persica* de son père⁵. Et c'est sans doute parce qu'Éphore et Clitarque avaient choisi Xerxès que cette version se retrouve chez Diodore (XI, 58, 1-3)⁶.

- 1 Au terme d'une énumération des différents arguments, dont il ne dissimule pas la faiblesse, Keaveney 2003, p. 24-25, considère celui-là comme décisif.
- 2 Éphore *FGrHist* 70 F 190. Le fr. 1 du *P. Ox.* 1610 (identifié comme un fragment d'Éphore = F 191) montre que l'historien donnait des détails sur les propos échangés par Thémistocle et le roi, le premier rappelant au second les avertissements qu'il lui avait donnés « concernant la bataille navale et le pont ». Éphore attribuait cette version à « certains », parmi lesquels il faut peut-être compter Dinon (Grenfell – Hunt 1919, p. 113-114 et 117-119). Il n'est cependant pas possible d'avoir des certitudes sur ce dernier point, car, comme me l'a justement fait remarquer Guido Schepens, Éphore publia son œuvre par étapes, dont certaines précédèrent sans doute l'achèvement des *Persica* de Dinon.
- 3 Héraclide F 6.
- 4 On a toutefois noté qu'Hérodote semblait déjà faire allusion à une telle rencontre : après avoir dit que Thémistocle avait dissuadé les Athéniens de poursuivre Xerxès jusqu'à l'Hellespont, l'historien ajoutait que « Thémistocle, par ces paroles, entendait se ménager la bienveillance du Perse, pour disposer d'un asile si jamais il avait à se plaindre des Athéniens — et c'est justement ce qui arriva. » (VIII, 109, 5).
- 5 Clitarque (*FGrHist* 137 F 33) était l'auteur d'*Histoires d'Alexandre*, qui semblent s'être inspirées, sur le passé proche-oriental, des *Persica* de son père Dinon et qui n'évoquaient sans doute Thémistocle que dans une parenthèse. Voir, sur ce point, Prandi 1992, p. 102, et plus généralement *supra* p. 53-56.
- 6 De même retrouve-t-on chez Diodore (XI, 58, 1-3), sans doute par suite d'un emprunt à Éphore, le récit de la mort de Thémistocle par l'absorption de sang de taureau, qui

Notons d'ores et déjà qu'on ne saurait concilier les deux versions en alléguant que Thémistocle put arriver en Asie Mineure sous Xerxès et à la cour sous Artaxerxès, puisque cela reviendrait à contredire à la fois Thucydide, qui dit explicitement que l'Athénien écrivit à Artaxerxès, et Plutarque, qui parle clairement du roi rencontré, et non du destinataire de la lettre ¹.

Dès lors, la version qui prévaut chez les historiens du IV^e siècle ne peut s'expliquer que de deux manières : invention grecque ou reflet d'une tradition perse, laquelle pourrait être ou véridique ou controuvée. Un face-à-face avec Xerxès permettait de mettre en présence, en de tout autres circonstances, les deux adversaires de la veille, il pouvait faire figure de symbole et donner plus de sel au récit, déjà coloré, du séjour de Thémistocle à la cour. C'est pourquoi il passe généralement pour une invention due à des auteurs de *Persica* en quête de théâtralité ².

Une deuxième possibilité serait que Dinon se soit fait l'écho d'une tradition perse ou, disons, micrasiatique ³ : une cité comme Magnésie entretint longtemps la mémoire de Thémistocle ⁴. L'existence d'une telle tradition ne préjugerait évidemment pas de son caractère véridique : les auteurs de *Persica* ont pu reproduire une version perse ou micrasiatique mensongère, que celle-ci fût du IV^e ou remontât au V^e siècle.

figurait également chez Clitarque (F 34). Prandi 1992, p. 102-3, émet l'hypothèse que les deux historiens de la fin du IV^e siècle av. J.-C. avaient également emprunté ce détail à Dinon.

- 1 De telles tentatives sont légitimement repoussées par Keaveney 2003, p. 138 n. 147.
- 2 Par exemple, Lenardon 1959, p. 44.
- 3 On a parfois envisagé cette hypothèse en supposant que Dinon reprenait là le récit de Ctésias (Van Compernelle 1987, p. 271-273). Il est en fait hasardeux de vouloir remonter de Dinon à Ctésias, étant donné la tendance marquée du premier à rectifier le récit de son devancier. J'avoue en outre ne pas saisir pourquoi Charon devrait être rattaché à une tradition d'origine athénienne (p. 273).
- 4 Plutarque, *Thémistocle*, 32, 4 et 6 et Frost 1980, p. 233 et 235.

Il serait cependant illusoire de déduire l'origine d'une telle version des intentions qu'elle semble trahir : que le responsable de la défaite perse ait fait une proskynèse devant le roi qu'il avait vaincu, voilà qui pouvait flatter l'amour-propre des Perses ; mais les honneurs qu'il reçut du roi pouvaient apparaître, à l'inverse, comme un nouveau titre de gloire personnel, propre à servir sa légende héroïque et familiale.

En résumé, on peut admettre plusieurs hypothèses :

— soit que Thémistocle rencontra Artaxerxès et que les auteurs de *Persica* (Dion ?) ont inventé une entrevue avec Xerxès par souci de l'effet théâtral (hypothèse généralement retenue¹)

— soit que Thémistocle rencontra Artaxerxès et qu'une entrevue avec Xerxès a été imaginée ultérieurement dans l'empire perse (parmi les Perses ou dans une des cités allouées à Thémistocle, par exemple) et que Dion, entre autres, en a reçu l'écho

— soit que Thémistocle rencontra Xerxès² et que seuls les auteurs de *Persica* eurent vent de cette version authentique.

Nos lacunes nous empêchent de trancher.

1 Voir, par exemple, Lenardon 1959, Keaveney 2003.

2 Hypothèse qui n'est pas rejetée par Briant 1996, p. 580, 996.

Oarsès, premier nom d'Artaxerxès II

F 14. Plutarque, *Artaxerxès*, 1, 4

‘Ο δ’ Ἀρτοξέρξης Ἀρσίκας πρότερον ἐκαλεῖτο· καίτοι Δείνων φησὶν ὅτι Ὀάρσης. Ἄλλὰ τὸν Κτησίαν, εἰ καὶ τᾶλλα μύθων ἀπιθάνων καὶ παραφύρων ἐμβέβληκεν εἰς τὰ βιβλία παντοδαπὴν πυλαίαν, οὐκ εἰκός ἐστιν ἀγνοεῖν τοῦνομα τοῦ βασιλέως, παρ’ ᾧ διέτριβε θεραπεύων αὐτὸν καὶ γυναῖκα καὶ μητέρα καὶ παῖδας.

Artaxerxès¹ fut d’abord appelé Arsikas. Dinon prétend, il est vrai, qu’il fut appelé Oarsès². Mais il n’est pas vraisemblable que Ctésias, même s’il a, sur d’autres points, inséré dans ses ouvrages un ramassis hétéroclite de contes incroyables et extravagants, ait ignoré le nom du roi auprès duquel il séjourna et qu’il soigna ainsi que sa femme, sa mère et ses enfants.

Contexte de transmission

Dans son récit de la rébellion de Cyrus et des intrigues qu’elle suscita à la cour d’Artaxerxès II, Plutarque suit principalement la version de Ctésias et signale de temps à autre les variantes que présente celle de Dinon (F 15-F 17). Mais il cite ce dernier dès le début de sa *Vie*, lorsqu’il présente le roi, suggérant ainsi que Dinon évoquait aussi celui-ci avant qu’il ne monte sur le trône et qu’il n’adopte son nom de règne (F 14).

- ¹ Artaxerxès est la graphie que l’on trouve pour Artaxerxès dans la plupart des manuscrits de Plutarque et je l’ai donc conservée dans le texte et dans la traduction.
- ² Ὀάρσης PL : ὀ ἄρσης GR. Les manuscrits présentent les variantes ὀάρσης (Oarsès) et ὀ ἄρσης (Arsès). Le dernier contrarie la syntaxe (un attribut n’est pas précédé d’un déterminant), mais pourrait correspondre à la forme initiale du nom. Cf. commentaire ci-dessous.

Commentaire

Ctésias et Dinon sont parmi les rares auteurs grecs à témoigner de la pratique qui consistait, pour les rois de Perse, à adopter un nom de règne au moment de leur avènement ¹. Mais ici comme en d'autres occasions ², Plutarque relève une divergence onomastique entre leurs deux récits.

Dans le cas présent, des documents primaires nous permettent d'évaluer ces deux versions : comme l'indiquent des tablettes astronomiques babyloniennes, le nom du roi était à l'origine *Arsū* ³ ; suivant les analyses de Rüdiger Schmitt, la forme *Arsikas* transmise par Ctésias ⁴ remonte à ce nom, augmenté d'un suffixe hypocoristique ; quant à Dinon, il pourrait avoir transcrit le nom dans sa forme simple (ὁ Ἄρσης, *Arsès*) ⁵. Si tel est bien le cas, il s'est ensuite produit une erreur de copie, consistant à intégrer le déterminant au nom, ce qui a donné Ὀάρσης (*Oarsès*) ⁶. Toujours est-il que cette divergence entre Ctésias et Dinon ne paraît pas imputable à la fantaisie de l'un ou à une polémique gratuite de la part de l'autre, mais bien plutôt à leurs époques et à leurs sources respectives : Ctésias a recueilli, de son propre aveu et sur ce point précis, le témoignage de la mère d'Artaxerxès II ⁷, dont il n'est pas

- 1 Sur cette pratique et ses attestations grecques et babyloniennes, cf. Schmitt 1977 ; Schmitt 1982. Sur les allusions qui y sont faites dans les fragments de Ctésias, cf. Lenfant 2004, n. 600 p. 271.
- 2 Dinon F 15b.
- 3 Cf. Sachs 1977, p. 132-139.
- 4 Ctésias F 15a (p. 141 CUF).
- 5 Les hypothèses linguistiques relatives aux deux formes onomastiques ont été avancées par Schmitt 1977, p. 423 ; 1982, p. 92. Cf. Schmitt 2006a, p. 75-77.
- 6 On a vu, du reste, que la forme ὁ Ἄρσης, *ho Arsès*, figurait dans certains manuscrits, ce qui montre la facilité avec laquelle les copistes pouvaient passer d'une forme à l'autre.
- 7 Ctésias F 15 § 51 (p. 137-138 CUF) : « Ochos (...) prenait surtout conseil auprès de sa femme, dont il avait eu deux enfants avant d'être roi : (...) un fils, *Arsakas*, qui

étonnant qu'elle ait pu user d'une forme affective pour désigner son fils¹ ; néanmoins, en dehors du cercle des intimes, pour les documents officiels et pour la postérité, le nom du futur souverain était *Aršū* et c'est cette information qui conduisit Dinon à corriger Ctésias. C'est dire la faiblesse du raisonnement de Plutarque, pour qui Ctésias était mieux informé parce qu'il était présent.

Plutarque en savait plus que nous sur Dinon et l'on aimerait pouvoir déduire quelque information de son évaluation comparée des deux auteurs de *Persica*. Néanmoins, on peut en conclure tout au plus que Dinon n'a pas vécu dans l'intimité d'Artaxerxès II et de sa famille, sans exclure pour autant qu'il ait séjourné à la cour d'un de ses successeurs.

prit plus tard le nom d'Artoxerxès. (...) L'historien affirme avoir appris ces faits directement de la propre bouche de cette Parysatis. »

- 1 Cette hypothèse de l'entremise de Parysatis, déjà présentée dans Lenfant 2004, p. 275 n. 632, a eu l'honneur de convaincre Rüdiger Schmitt (Schmitt 2006a, p. 76).

Parysatis projette d'assassiner Stateira

F 15a. Plutarque, *Artoxerxès*, 6, 6-9

(6) Οὐ μὴν ἔλαθέ γ' εἰς πολὺν χρόνον, ἀλλ' ἦκε βασιλεῖ Τισσαφέρνης αὐτάγγελος καὶ πολὺς θόρυβος εἶχε τὰ βασιλεία, τῆς τε Παρυσάτιδος τὴν πλείστην αἰτίαν τοῦ πολέμου φερομένης καὶ τῶν φίλων (7) αὐτῆς ἐν ὑποψίαις ὄντων καὶ διαβολαῖς. Μάλιστα δ' ἠνία τὴν Παρύσατιν ἢ Στάτειρα, τῷ πολέμῳ περιπαθοῦσα καὶ βοῶσα· ποῦ νῦν αἱ πίστεις ἐκεῖναι; ποῦ δ' αἱ δεήσεις, αἷς ἐξελομένη τὸν ἐπιβουλεύσαντα τῷ ἀδελφῷ πολέμου (8) καὶ κακῶν ἐμπέπληκας ἡμᾶς; ἐκ δὴ τούτων μισοῦσα τὴν Στάτειραν ἢ Παρύσατις καὶ φύσει βαρύθυμος οὔσα καὶ βάρβαρος ἐν ὀργαῖς καὶ μνησικακίαις, ἐπεβούλευεν (9) αὐτὴν ἀνελεῖν. Ἐπεὶ δὲ Δείνων μὲν ἐν τῷ πολέμῳ συντελεσθῆναι τὴν ἐπιβουλήν εἴρηκε, Κτησίας δ' ὕστερον, ὃν οὔτ' ἀγνοεῖν τὸν χρόνον εἰκός ἐστι παρόντα ταῖς πράξεσιν, οὔθ' ἐκὼν αἰτίαν εἶχεν ἐκ τοῦ χρόνου μεταστῆσαι τὸ ἔργον ὡς ἐπράχθη διηγούμενος, οἷα πάσχει πολλάκις ὁ λόγος αὐτοῦ, πρὸς τὸ μυθῶδες καὶ δραματικὸν ἐκτρεπόμενος τῆς ἀληθείας, τοῦτο μὲν ἦν ἐκεῖνος ἀπέδωκε χώραν ἕξει.

(6) Mais [Cyrus] ne put cacher longtemps son projet¹ : Tissapherne vint l'annoncer en personne au roi et le palais en fut jeté dans un grand trouble, Parysatis passant pour la principale responsable de la guerre, tandis que ses amis (7) faisaient l'objet de soupçons et d'accusations. Plus que quiconque, c'est Stateira qui tourmentait Parysatis : très affectée par la guerre, elle criait : « Où sont donc ces garanties que tu donnais? Où sont ces prières par lesquelles tu as fait épargner celui qui avait comploté contre son frère, nous engageant ainsi dans la guerre et (8) le malheur? » Parysatis, qui prit donc dès lors Stateira en haine et qui était natu-

¹ Il s'agit de son projet de renverser le roi, projet que Cyrus, tout en montant avec des troupes vers l'intérieur des terres d'Asie, chercha d'abord à dissimuler en avançant différents prétextes.

rellement hargneuse et barbare dans ses colères et ses rancunes, forma le projet (9) de la tuer. Si Dinon affirme que ce projet fut exécuté pendant la guerre, Ctésias déclare qu'il le fut après — et il n'est pas vraisemblable qu'il en ait ignoré la date, puisqu'il a assisté aux événements, pas plus qu'il n'avait de raison de déplacer exprès cette action dans le temps lorsqu'il fait le récit de son exécution, malgré l'allure que prend souvent son récit quand il s'écarte de la vérité au profit du fabuleux et de l'effet dramatique; cet événement aura donc la place que ce dernier lui a assignée¹.

¹ Ce § 6, 9 est aussi un témoignage et un fragment de Ctésias (T 11c = F 29a, p. 9 et 161 CUF).

Parysatis empoisonne Stateira

F 15b. Plutarque, *Artoxerxès*, 19

(2) Θεράπαιναν εἶχε πιστὴν καὶ δυναμένην παρ' αὐτῆι μέγιστον ὄνομα Γίγιν, ἣν ὁ μὲν Δείνων ὑπουργῆσαι τῆι φαρμακεῖα φησί, συγγνώμην δὲ μόνον ἄκουσαν ὁ Κτησίας. Τὸν δὲ δόντα τὸ φάρμακον οὗτος μὲν ὀνομάζει Βελιτάραν, ὁ δὲ Δείνων Μελάνταν. (3) Ἐκ δὲ τῆς πρόσθεν ὑποψίας καὶ διαφορᾶς ἀρξάμενοι πάλιν εἰς τὸ αὐτὸ φοιτᾶν καὶ συνδειπνεῖν ἀλλήλαις, ὅμως τῷ δεδιέναι καὶ φυλάττεσθαι τοῖς αὐτοῖς σιτίοις καὶ ἀπὸ τῶν αὐτῶν ἐχρῶντο. (4) Γίνεται δὲ μικρὸν ἐν Πέρσαις ὀρνίθιον, ᾧ περιττώματος οὐδὲν ἐστίν, ἀλλ' ὄλον διάπλεων πιμελῆς τὰ ἐντός, ἣ καὶ νομίζουσιν ἀνέμω καὶ δρόσω τρέφεσθαι τὸ ζῶον · ὀνομάζεται δὲ ῥυντάκης. (5) Τοῦτο φησὶν ὁ Κτησίας μικρᾶ μαχαιρίδι κεχρισμένη τῷ φαρμάκω κατὰ θάτερα τὴν Παρύσατιν διαιροῦσαν, ἐκμάξαι τῷ ἑτέρω μέρει τὸ φάρμακον · καὶ τὸ μὲν ἄχραντον καὶ καθαρὸν εἰς τὸ στόμα βαλοῦσαν αὐτὴν ἐσθίειν, δοῦναι δὲ τῆι Στατείρᾳ τὸ πεφαρμαγμένον · (6) ὁ δὲ Δείνων οὐ τὴν Παρύσατιν, ἀλλὰ τὸν Μελάνταν τέμνοντα τῷ μαχαιρίω τὰ φαρμασσόμενα τῶν κρεῶν τιθέναι κατὰ τὴν Στατείραν.

(2) [Parysatis] avait une servante dévouée du nom de Gigis, qui avait sur elle une grande influence — Dinon affirme qu'elle l'assista dans l'empoisonnement, Ctésias qu'elle fut seulement dans le secret malgré elle. Ce dernier nomme Bélitaras celui qui procura le poison, Dinon l'appelle Mélantas. (3) Après leurs soupçons et leurs différends passés, elles avaient recommencé à fréquenter les mêmes endroits et à dîner ensemble, mais, par crainte et par précaution, elles ne consommaient que les mêmes mets pris dans les mêmes plats. (4) Or il existe chez les Perses un petit oisillon qui ne laisse aucun déchet, mais qui est tout plein de graisse, ce qui fait croire que cet animal se nourrit de vent et de rosée ; il s'appelle

*rhynthakès*¹. (5) Ctésias dit que Parysatis coupa cet oiseau en deux avec un petit couteau enduit de poison sur une face — elle avait essuyé l'autre côté pour enlever le poison. Elle porta à sa bouche le morceau intact et pur, qu'elle mangea, et donna à Stateira le morceau empoisonné. (6) Mais Dinon dit que ce ne fut point Parysatis, mais Mélantas qui fit le découpage au couteau et qui servit à Stateira les morceaux de viande empoisonnés.

Contexte

Il est difficile de délimiter dans ces deux fragments les apports respectifs de Ctésias, de Dinon et de Plutarque lui-même². On a fait le choix d'un découpage large, qui seul rendait le texte intelligible³, mais il convient de ne pas en être dupe et de ne considérer comme remontant en toute certitude à Dinon que ce qui lui est explicitement attribué.

Commentaire

On peut cependant déduire de ces deux passages que Dinon suivait ici Ctésias sur l'essentiel : les vifs reproches adressés par Stateira, femme du roi, à Parysatis, mère du roi, quand elle apprit la rébellion de Cyrus, la rancune qu'en conçut Parysatis et le projet

1 Pour une analyse linguistique de ce mot, cf. Brust 2005, p. 550-552.

2 Le récit de l'assassinat de Stateira, F 15b de Dinon, est inextricablement mêlé au F 29b de Ctésias (p. 161-162 CUF). Sur les difficultés nées des méthodes de Plutarque, voir *supra* p. 37-38 et 41-45.

3 On a pris le parti de citer en F 15b le récit de l'empoisonnement proprement dit (§ 19, 3-5), même si Plutarque le fait remonter à Ctésias : ce découpage rend le passage plus lisible que celui de Felix Jacoby, plus strictement limité à la mention des différences entre Ctésias et Dinon, mais aussi plus difficile à comprendre ; d'autre part, il n'est pas illégitime, car, en signalant les maigres différences entre les versions des deux historiens, Plutarque donne à croire qu'elles étaient pour le reste identiques.

qu'elle fit de tuer Stateira (F 15a), les modalités de cet assassinat (F 15b).

Dinon se démarquait cependant de son devancier sur un certain nombre de détails. Plutarque en relève quatre :

(1) la date de l'assassinat : alors que Ctésias le situe après la guerre contre Cyrus, Dinon le place pendant le conflit (F 15a § 6, 9) ;

(2) le rôle de Gigis, servante de Parysatis, dans l'assassinat : alors que, pour Ctésias, elle n'en fut que le témoin passif, Dinon fait d'elle une complice active (F 15b § 19, 2)¹ ;

(3) le nom et, partant, l'identité de l'homme qui procura le poison : Bélitaras selon Ctésias, Mélantas d'après Dinon (F 15b § 19, 2) ;

(4) l'auteur des gestes criminels : d'après Ctésias, ce fut Parysatis qui découpa la viande, l'empoisonna et la servit à Stateira, alors que Dinon prête ce rôle à Mélantas (F 15b § 19, 6).

Ces écarts sont de ceux que l'on a parfois interprétés comme des altérations arbitraires du récit de Ctésias, mais ils ont pourtant un sens et une origine que Rosemary Stevenson a fort bien mis en lumière². En premier lieu, concernant le point (2), on sait par Ctésias qu'à la suite de l'empoisonnement le roi traqua Gigis, la condamna à mort alors que les juges l'avaient acquittée et la fit mourir du supplice réservé aux empoisonneurs, la tête broyée

1 Comme Plutarque appelle Gigis (Γίγις) celle que Photius dénomme Gingè (Γίγγη) dans son résumé de Ctésias (F 27 § 70, p. 159 CUF), Schmitt 2006a, p. 237, en déduit que Plutarque suit sur ce point Dinon. Ce n'est pas exclu, même si l'on peut s'étonner que Plutarque ait omis de signaler cette nouvelle divergence. D'après Schmitt (*ibid.*), ce nom n'est pas d'origine iranienne, il a été rapproché d'un nom babylonien (peu surprenant dans l'entourage de Parysatis, de mère babylonienne), mais pourrait aussi être un « petit nom » à redoublement (*Lallnamen*).

2 Stevenson 1997, p. 70-73.

entre deux pierres¹. Il va de soi que, dans ces conditions, le roi ne pouvait qu'apprécier une version présentant Gigis comme coupable et justifiant ainsi sa condamnation. En d'autres termes, le récit de Dinon reprendrait ici la version officielle imposée par le roi après les événements.

En deuxième lieu, en donnant un plus grand rôle à Gigis (2) et à Mélantas (4), il diminue d'autant la culpabilité de Parysatis. Or, après avoir été éloignée par son fils², la mère du roi se réconcilia avec lui³. Ces circonstances pourraient expliquer la diffusion d'une version officielle déchargeant quelque peu Parysatis⁴.

Le changement de nom du fournisseur de poison (3) paraît plus délicat à interpréter. R. Stevenson observe que Bélitaras est un nom sémitique⁵ et qu'il fait place à Mélantas, qui est grec. Elle suppose qu'étant donné l'antipathie d'Artaxerxès II pour les Grecs, la mise en cause de l'un d'entre eux dans la mort de sa femme n'était pas pour lui déplaire. Mais cette hypothèse est d'autant plus fragile que l'hostilité du roi envers les Grecs en général est loin d'être établie⁶.

- 1 Ctésias F 27 § 70 (p. 159 CUF), F 29b § 19, 8-9 (p. 163 CUF). Le second de ces fragments est la suite du récit de Plutarque, mais le premier, donné par Photius, garantit la paternité de Ctésias.
- 2 Ctésias F 29b § 19, 10 (p. 163 CUF).
- 3 Plutarque, *Artaxerxès*, 23, 2. Cette période n'était plus couverte par Ctésias.
- 4 Stevenson 1997, p. 71. D'un autre côté, d'après le résumé de Ctésias par Photius (F 27 § 70, p. 159 CUF), le roi aurait d'emblée cherché à désigner d'autres coupables que sa mère.
- 5 Sur l'origine babylonienne de ce nom, voir en dernier lieu Schmitt 2006a, p. 236.
- 6 Dinon lui-même n'évoquait guère que sa haine pour les Spartiates (F 19), haine liée à des circonstances bien précises (cf. commentaire *ad loc.* p. 188). Il est vrai que la rébellion de Cyrus s'était aussi appuyée sur des troupes grecques de diverses origines, mais il est douteux que le roi ait fait le lien entre ces mercenaires et des Grecs de la cour.

Enfin, le fait de situer l'assassinat dès le moment de l'affrontement (1) serait encore un moyen d'impliquer indirectement les Grecs¹. Peut-être était-ce plutôt une manière de présenter l'initiative de Parysatis comme une réplique immédiate, et non comme un crime longuement prémédité et perpétré de sang-froid.

Si l'interprétation des deux derniers points est incertaine, il est clair que cette version des faits atténue les crimes d'Artaxerxès et de sa mère, et il n'est pas exclu qu'elle reflète ce que fut la version officielle des faits après le retour de Parysatis. Ctésias avait raconté, quant à lui, ce qu'il avait pu voir et savoir en étant présent à la cour au moment des événements².

1 Stevenson 1997, p. 72.

2 On retrouvera la même alternative avec le récit de la mort de Cyrus le Jeune, Dinon (F 17) reproduisant la version imposée par le roi, là où Ctésias (F 20, p. 147-149 CUF) donnait le récit d'un témoin partiel et d'un strict contemporain.

Contingents d'Artaxerxès II à Cunaxa

F 16. Plutarque, *Artaxerxès*, 13, 3

Ἐξεληλάκει δ', ὡς ὁ Κτησίας φησίν, ἐπὶ τὴν μάχην τεσσαράκοντα μυριάσιν. Οἱ δὲ περὶ Δεῖνωνα καὶ Ξενοφῶντα πολὺ πλείονας γενέσθαι λέγουσι τὰς μεμαχημένας.

[Le roi] avait mené au combat, au dire de Ctésias, quatre cent mille hommes. Mais Dinon et Xénophon disent que les combattants furent beaucoup plus nombreux.

Contexte

Plutarque signale ici une divergence entre ses sources, à propos du nombre de soldats que comptait l'armée d'Artaxerxès à la bataille de Cunaxa.

Commentaire

Xénophon avance le chiffre de 900 000 (*Anabase* I, 7, 12), soit plus du double des 400 000 proposés par Ctésias¹. L'évaluation de Dinon était peut-être du même ordre².

Il est possible que la divergence tienne aux sources des uns et des autres : Ctésias était aux côtés du roi, dont la victoire était plus méritoire si les effectifs étaient moins nombreux, tandis que Xénophon, compagnon de Cyrus, suggérait peut-être l'inverse en gonflant les effectifs de son adversaire. Mais un tel raisonnement ne permet pas d'expliquer que Dinon ait indiqué des effectifs plus nombreux.

Domenica Paola Orsi suggère une autre explication : Xénophon donnerait un chiffre théorique, correspondant à trois unités de

1 Ctésias F 22 (p. 151 CUF).

2 Au ch. 7, 4 de l'*Artaxerxès*, Plutarque a précisément avancé ce chiffre de 900 000, mais on ne peut dire s'il le tirait de Dinon ou de Xénophon.

trois cent mille hommes¹, tandis que Ctésias rendrait compte d'une armée incomplète².

Quant à Dinon, faut-il supposer qu'il a corrigé Ctésias en s'appuyant sur Xénophon³? Il est d'autant plus difficile de l'affirmer qu'on ignore le nombre précis qu'il indiquait et qu'on ne peut donc savoir s'il se confondait avec celui de Xénophon.

Dans tous les cas, et comme les historiens grecs en ont coutume avec les armées perses, ces nombres sont très nettement exagérés : des modernes estiment plutôt à 40 000/60 000 hommes les contingents royaux⁴. Si cette proposition est juste, même l'estimation la moins élevée, celle qui est avancée par Ctésias, serait le décuple de la réalité. En fait, comme le souligne Pierre Briant, il n'est pas possible d'établir des estimations fondées de ces contingents⁵.

- 1** Trois cent mille était l'effectif d'une unité de l'armée perse, d'après Hérodote et Xénophon, et le nombre de commandants présents à temps à la bataille était de trois.
- 2** Orsi 1987, p. 279 (Diodore, XIV, 22, 2 signale les difficultés du roi à mobiliser ses troupes).
- 3** comme paraît le suggérer Orsi 1979-1980, p. 125. Cf. Smith 1881, p. 5-6.
- 4** Bigwood 1983, p. 342.
- 5** Briant 1996, p. 648.

Mort de Cyrus le Jeune

F 17. Plutarque, *Artoxerxès*, 9, 4-10, 3

(9, 4) Τὸν μὲν οὖν Ἀρταγέρσην ἀποθανεῖν ὑπὸ Κύρου σχεδὸν ἅπαντες ὁμολογοῦσι · περὶ δὲ τῆς αὐτοῦ Κύρου τελευτῆς ἐπεὶ Ξενοφῶν ἀπλῶς καὶ συντόμως, ἄτε δὴ μὴ παρῶν αὐτός, εἶπεν, οὐδὲν ἴσως κωλύει τὰ Δεῖνωνος ἰδίᾳ καὶ πάλιν τὰ Κτησίου διελθεῖν.

(10, 1) Φησὶν οὖν ὁ μὲν Δεῖνων, ὅτι τοῦ Ἀρταγέρσου πεσόντος εἰσελάσας βιαίως ὁ Κῦρος εἰς τοὺς προτεταγμένους τοῦ βασιλέως κατέτρωσεν αὐτοῦ τὸν ἵππον, ὁ δ' ἀπερρῦη · Τιριβάζου δ' ἀναβαλόντος αὐτὸν ἐπ' ἄλλον ἵππον ταχὺ καὶ εἰπόντος ὧ βασιλεῦ, μέμνησο τῆς ἡμέρας ταύτης · οὐ γὰρ ἀξία λήθης ἐστί, πάλιν ὁ Κῦρος ἐνσεισας τῷ ἵππῳ κατέβαλε τὸν Ἀρτοξέρξην. (10, 2) πρὸς δὲ τὴν τρίτην ἐπέλασιν δυσανασχετήσας ὁ βασιλεὺς καὶ εἰπὼν πρὸς τοὺς παρόντας ὡς βέλτιόν ἐστι μὴ ζῆν, ἀντεξήλαυνε τῷ Κύρῳ, προπετῶς καὶ ἀπερισκέπτως εἰς ἐναντία βέλη φερομένῳ. Καὶ βάλλει μὲν αὐτὸς ἀκοντίῳ, βάλλουσι δ' οἱ περὶ αὐτόν. (10, 3) Πίπτει δ' ὁ Κῦρος, ὡς μὲν ἔνιοι λέγουσι, πληγείς ὑπὸ τοῦ βασιλέως, ὡς δ' ἕτεροί τινες, Καρὸς ἀνθρώπου πατάξαντος, ᾧ γέρας ἔδωκε τῆς πράξεως ταύτης ὁ βασιλεὺς ἀλεκτρυόνα χρυσοῦν ἐπὶ δόρατος αἰεὶ πρὸ τῆς τάξεως ἐν ταῖς στρατείαις κομίζειν · καὶ γὰρ αὐτοὺς τοὺς Κᾶρας ἀλεκτρυόνας οἱ Πέρσαι διὰ τοὺς λόφους οἷς κοσμοῦσι τὰ κράνη προσηγόρευον.

(9, 4) Qu'Artagersès soit mort de la main de Cyrus, presque tous en sont d'accord. Quant à la mort de Cyrus lui-même, comme Xénophon l'a évoquée en termes simples et concis du fait qu'il n'y avait pas assisté en personne, rien n'empêche, je crois, de rapporter séparément la version de Dinon, puis celle de Ctésias.

(10, 1) Dinon affirme donc, de son côté, que, quand Artagersès fut tombé, Cyrus chargea violemment ceux qui étaient rangés devant le roi et qu'il blessa le cheval de ce dernier, qui tomba. Tandis que Tiribaze le faisait vite monter sur un autre cheval et

lui disait : « Roi, souviens-toi de ce jour : il ne mérite pas qu'on l'oublie », Cyrus se jeta de nouveau sur son cheval et renversa Artaxerxès. (10, 2) Au troisième assaut, le roi, hors de lui, dit à son entourage : « Mieux vaut ne pas vivre » et il chargea Cyrus qui s'avancit vers les traits adverses avec témérité et sans faire attention. Et voici qu'il le frappe lui-même de son javelot et que le frappent les hommes qui l'entourent. (10, 3) Cyrus tombe, selon certains, sous le coup reçu du roi, selon d'autres, victime d'un homme de Carie, à qui le roi offrit pour prix de cette action le privilège de toujours porter sur sa lance, en tête de l'armée lors des expéditions, un coq en or. En effet, les Perses appellent coqs les Cariens eux-mêmes, en raison des aigrettes dont ils ornent leurs casques.

Commentaire

C'est un fait que Xénophon reste elliptique sur les circonstances précises de la mort de Cyrus, sans doute pour la raison avancée par Plutarque : on est frappé de trouver précisément en ce point de son récit (I, 8, 27-29) la seule référence explicite de l'*Anabase* à un autre auteur (en l'occurrence Ctésias) et la présence exceptionnelle de propos rapportés (λέγεται « on dit », φησι, λέγει « il dit »), qui trahissent même l'existence de versions divergentes (οἱ μὲν φασί... , οἱ δ' « les uns disent que..., les autres que... »).

C'est donc chez les auteurs de *Persica* que Plutarque a trouvé deux récits détaillés — et divergents — des circonstances précises de la mort de Cyrus. Il les cite l'un à la suite de l'autre (Dinon au § 10, Ctésias au § 11), sans afficher cette fois de préférence, mais en se plaignant tout de même que Ctésias « ait de la peine à faire périr notre homme, comme avec un poignard émoussé » — suggérant ainsi qu'il le soupçonne d'avoir dramatisé et délayé les faits¹.

¹ Ctésias F 20 (p. 147-149 CUF). Ce reproche d'affabulation dramatique est également formulé par Plutarque sous une forme plus générale (Ctésias T 11d, T 11e, p. 9 CUF).

L'attribution de la matière à Dinon ne fait ici aucun doute et l'on peut considérer 10, 1-3 comme un résumé de son récit.

La version de Ctésias est la plus ancienne¹ et c'est celle d'un témoin partiel, qui était aux côtés du roi, sinon dans la mêlée proprement dite, du moins à proximité, puisqu'il soigna la blessure d'Artaxerxès sur une colline voisine du champ de bataille². Selon lui, Cyrus n'est pas mort de la main du roi : ce dernier n'a fait que le viser sans l'atteindre, mais le roi a été, quant à lui, touché par son frère, et c'est alors qu'il s'était retiré du champ de bataille pour se faire soigner par Ctésias que le rebelle est mort des coups successifs d'un Perse, Mithridatès, et d'un Carien. Le roi en a reçu la nouvelle alors que Ctésias était à ses côtés. Pour lui, le résultat était heureux, mais peu glorieux.

La version de Dinon fait tomber Cyrus sous les coups du roi, ainsi que des hommes qui l'entourent. Elle précise que deux opinions s'affrontent concernant l'auteur du coup mortel, le roi ou un Carien³. Elle donne donc au roi un rôle de premier plan dans

- 1** Le fait que Plutarque cite en premier lieu la version de Dinon, qu'il sait pourtant postérieure, le montre à la fois peu soucieux de chronologie, y compris dans le classement de ses sources, et peu curieux d'interpréter les différences entre les deux récits : on comprend mieux les ressorts du récit de Dinon quand on connaît celui de Ctésias.

Les quatre versions dont on dispose sont, dans l'ordre chronologique, celles de Ctésias et de Xénophon, tous deux témoins oculaires de la bataille, mais situés chacun dans un camp différent, celle de Dinon et celle de Diodore (probablement empruntée à Éphore).

Sur les différentes versions de la bataille de Cunaxa, cf. Kaemmel 1875, Bigwood 1983 (qui porte en fait sur les récits de Xénophon, de Ctésias et de Diodore et conclut à la supériorité du premier sur les seconds ; la version de Dinon sur la mort de Cyrus n'y est pas abordée), Stevenson 1997, p. 86-93.

- 2** T 6a, T 6aß (p. 3 CUF). Cf. F 20 (p. 148), F 21 (p. 150-151).
- 3** Orsi 1987, p. 282, suppose que la mention de cette divergence (10, 3) remonte à Ctésias, mais ce n'est absolument pas ce que donne à penser Plutarque qui, après avoir

la mort de son frère, un rôle plus flatteur que chez Ctésias : le souverain part à l'assaut dans un élan héroïque¹, il frappe Cyrus, et, semble-t-il, le premier, il ne se retire pas du champ de bataille et assiste à la mort de son frère. Tout cela permet de soupçonner qu'il s'agit là d'une version officielle, visant à sauver l'honneur du roi.

Or le récit de Ctésias lui-même permet de confirmer cette hypothèse en nous informant clairement qu'à l'issue de la bataille le roi entendit passer pour l'auteur de la mort de Cyrus² et qu'il n'hésita pas à faire mettre à mort ceux qui revendiquaient publiquement leur rôle³.

En d'autres termes, le récit de Dinon reflète, comme on l'a compris depuis longtemps⁴, la version officielle perse, qui avait eu le temps de s'imposer en une génération. Son allusion au rôle possible du Carien peut être due soit à un témoignage complémentaire, soit à la lecture de Ctésias⁵.

annoncé qu'il rapporterait séparément (ἰδίᾳ) et successivement (πάλι) les versions de Dinon et de Ctésias, les introduit respectivement par « Dinon affirme que » (10, 1) et par « Le récit de Ctésias... » (11, 1).

- 1 Comme le note Orsi 1979-1980, p. 127, la figure du roi acquiert cette dimension héroïque quand il part à l'assaut en se déclarant prêt à mourir.
- 2 F 26 § 14, 5 et 16, 2 (p. 153 et 155 CUF).
- 3 F 16 § 67 et F 26 (p. 144, 153-155). Lenfant 2004, p. CXI-CXII.
- 4 Kaemmel 1875, p. 681; Orsi 1979-1980, p. 127-128; Stevenson 1997, p. 90-93. Binder 2008, p. 197, rejette cette idée en faveur de sa thèse selon laquelle Dinon a construit un récit fictif fondé sur l'altération de celui de Ctésias, lui-même fictif; mais il omet de préciser que Xénophon lui-même (à qui Binder accorde le plus grand crédit, p. 69) fait allusion à cette version officielle (*Anabase*, II, 3, 19).
- 5 Chez ce dernier, le Carien est l'auteur du coup qui achève de tuer Cyrus et il reçoit dans un premier temps des récompenses du roi (F 16 § 67, F 20 § 11, 10, F 26 § 14, 6).

Quant aux deux autres versions conservées, celle de Xénophon — qui connaissait Ctésias, mais pas Dinon, et se référait même au premier concernant la blessure infligée au roi par Cyrus (Ctésias F 21, p. 150 CUF) — reste évasive sur l'auteur du

Un dernier point mérite d'être relevé : il s'agit de la mention de Tiribaze aux côtés du roi, où il apparaît comme un proche soutien du souverain au moment crucial. L'homme est cité dans l'*Anabase*, pour une date légèrement postérieure, comme étant un « ami » du roi, qui disposait du privilège exclusif de faire monter ce dernier sur son cheval quand il était à ses côtés¹. Il est possible que ces honneurs lui aient été précisément conférés à la suite de la bataille, au cours de laquelle il avait remis le roi en selle et qui fut suivie d'une distribution de récompenses².

Ainsi, le récit de Dinon, quoique moins exact que celui de Ctésias, le confirme et le complète en montrant comment la version des faits voulue par le roi s'est imposée comme la version dominante. Du point de vue de l'histoire achéménide et de l'idéologie royale, l'attitude du souverain n'est pas dépourvue de signification : comme l'a judicieusement souligné Rosemary Stevenson, elle rappelle le discours tenu par Darius dans son inscription de Behistoun, où le roi insiste pour dire que c'est lui qui

geste décisif, mais semble conférer au roi un rôle passif tout en le disant présent sur le champ de bataille (contrairement à Ctésias), mais il atteste aussi que très tôt la version officielle fut d'attribuer au souverain la mort de Cyrus (cf. Lenfant 2004, p. CXII n. 450). Le récit de Diodore s'apparente enfin à celui de Ctésias, en ce qu'il fait mourir Cyrus sous les coups d'un tiers, alors qu'Artaxerxès blessé s'est éloigné du champ de bataille (XIV, 23, 5-7). Sur Dinon et Ctésias comme sources indirectes (via Éphore) du récit de Diodore sur la bataille de Cunaxa, cf. Stevenson 1997, p. 29-30.

- 1 Xénophon, *Anabase*, IV, 4, 4-5.
- 2 Ctésias F 26 (p. 153 CUF). Comme le fragment F 18 de Dinon (sur la capture de Conon) mentionne également Tiribaze et que c'est une figure bien présente dans d'autres textes pouvant remonter à ses *Persica* (Diodore, XV sur la guerre de Chypre dans les années 380; Plutarque, *Artaxerxès*, 24, sur la campagne cadusienne; 27-30, sur le complot des années 360 contre Artaxerxès), Stevenson 1997, p. 12-13, suppose que l'historien eut des sources proches de Tiribaze. Sur les réserves qu'appelle cette hypothèse, voir *supra* p. 72³.

a tué usurpateurs et rebelles¹ ; les rois du Proche-Orient ancien, poursuit-elle, soulignaient volontiers leur rôle de protecteurs de leur peuple et l'action qu'ils avaient menée en personne pour éliminer les rebelles². Les récits de Ctésias et de Dinon nous donnent ainsi une attestation littéraire de cette idéologie royale et de la manière dont elle pouvait s'imposer³.

1 Cf. *DB* § 17, 32, 33, 71.

2 Stevenson 1997, p. 91-92.

3 Il est vrai qu'en d'autres circonstances la pratique des rois achéménides consistait au contraire à ne pas mettre en danger leur personne (Briant 2003a, p. 530-555), mais il semble que cet usage, bien illustré par les cas de Xerxès à Salamine et de Darius III face à Alexandre, ne soit pas une règle générale. Même si l'on néglige la mort de Cyrus l'Ancien au combat, puisqu'on était dans l'enfance de l'empire et que les diverses versions de l'événement sont d'interprétation controversée, tout comme l'inscription de Darius à Behistoun, les récits de Xénophon, de Ctésias et de Dinon suggèrent l'existence d'une pratique concurrente : Artaxerxès est présent sur le champ de bataille et Cyrus le Jeune déclare qu'il serait indigne de ses ambitions royales de se dérober au combat (Ctésias F 18. Cf. F 16 § 64, p. 146 et 143 CUF). Peut-être une participation personnelle s'imposait-elle davantage dans le cas d'une guerre entre prétendants, où elle devenait un moyen de prouver ses droits à l'exercice de la royauté.

Fuite de Conon après sa capture par Tiribaze

F 18. Cornélius Népos, *Des grands généraux des nations étrangères*, IX (Conon), 5, 2-4 [cf. T 3]

(5, 2)... *Nam cum magnam auctoritatem sibi pugna illa navali quam apud Cnidum fecerat constituisset non solum inter barbaros, sed etiam omnes Graeciae civitates, clam dare operam coepit ut Ioniam et Aeoliam restitueret Atheniensibus. (5, 3) Id cum minus diligenter esset celatum, Tiribazus, qui Sardibus praeerat, Cononem evocavit, simulans ad regem eum se mittere velle magna de re. Hujus nuntio parens cum venisset, in vincla conjectus est, in quibus aliquamdiu fuit. (5, 4) Inde nonnulli eum ad regem abductum ibique eum periisse scriptum reliquerunt. Contra ea Dinon historicus, cui nos plurimum de Persicis rebus credimus, effugisse scripsit; illud addubitat, utrum Tiribazo sciente an imprudente sit factum.*

(5, 2)... En effet, comme [Conon] s'était acquis, grâce à cette illustre bataille qu'il avait menée à Cnide, une grande influence non seulement chez les barbares, mais aussi dans toutes les cités de Grèce, il se mit à travailler secrètement à restituer aux Athéniens l'Ionie et l'Éolide. (5, 3) Mais, comme ce projet n'avait pas été dissimulé avec assez de soin, Tiribaze¹, qui était gouverneur de Sardes, fit venir Conon, en feignant de vouloir l'envoyer auprès du roi pour une affaire d'importance. Tandis que [Conon] venait, obéissant à cet ordre, il fut jeté en prison, où il demeura quelque temps. (5, 4) Certains ont écrit que de là il fut conduit auprès du roi et que c'est alors qu'il mourut. Mais, à l'inverse, Dinon², historien auquel, pour notre part, nous accordons la plus grande confiance en ce qui concerne la Perse, a écrit qu'il s'échappa; mais il ne sait dire si cela se fit avec ou sans la complicité de Tiribaze³.

1 Tiribazus Halm : tyriabazus LA tyribasus P.

2 Dinon P : Dynon LA.

3 Tiribazo Halm : tyriabazo LPA.

Contexte

C'est la conclusion du récit de Népos sur Conon, dont il vient de dire qu'il avait mal fini, parce qu'il s'était laissé griser par le succès. Comme Népos se fonde sur des sources diverses qu'il ne mentionne généralement pas, on ne prêtera à Dinon que ce qu'il lui attribue lui-même (soit la mention de l'évasion de Conon et l'hésitation sur ce qu'en savait Tiribaze), même si l'éloge qu'il fait de lui donne à penser qu'il lui a fait de larges emprunts¹.

Commentaire

Rappelons qu'au début du IV^e siècle, l'Athénien Conon avait assisté les Perses avec succès dans leur guerre contre Sparte et qu'il avait ensuite fait profiter sa cité des largesses du Grand Roi, lui permettant notamment de reconstruire ses Longs Murs. Mais quand il travailla à rétablir l'influence d'Athènes en mer Égée, voire sur la côte d'Asie Mineure, une ambassade spartiate vint trouver Tiribaze, alors gouverneur de Sardes, qui fit venir Conon et le fit mettre en prison².

L'arrestation de Conon en 392/391 av. J.-C. est également racontée par Xénophon³ et par Diodore, qui l'évoque en des termes très proches de ceux de Népos, peut-être d'après Dinon⁴. Mais Népos est seul à mentionner, d'après Dinon, l'évasion de Conon, dont la réalité est confirmée par le fait qu'il mourut à Chypre à une date ultérieure⁵ — et non pas à la cour du roi de Perse, selon la version rejetée par Népos.

L'incertitude affichée par Dinon concernant Tiribaze est trop allusive pour être claire. On voit mal ce qui aurait pu motiver la

¹ Cf. T 3 et son commentaire (p. 77).

² Sur le parcours de Conon, cf. Hofstetter 1978, p. 106-111, qui renvoie aux différentes sources.

³ *Helléniques*, IV, 8, 16.

⁴ XIV, 85, 4.

⁵ Lysias, *Sur les biens d'Aristophanès* (19), 39 et 41.

complicité du satrape dans l'évasion d'un homme qu'il avait fait arrêter.

Haine d'Artaxerxès pour les Spartiates

F 19. Plutarque, *Artaxerxès*, 22, 1

Διὸ καὶ τοὺς ἄλλους Σπαρτιάτας αἰεὶ βδελυττόμενος ὁ Ἄρτοξέρξης καὶ νομίζων, ὡς φησι Δείων, ἀνθρώπων ἀπάντων ἀναιδεστάτους εἶναι, τὸν Ἄνταλκίδαν ὑπερηγάπησεν εἰς Πέρσας ἀναβάντα.

[*Grâce au Spartiate Antalkidas, le Grand Roi put imposer aux Grecs un accord déshonorant pour la Grèce, qui lui garantissait la soumission des cités grecques d'Asie et des îles proches.*]

(22, 1) Voilà pourquoι Artaxerxès, qui détestait avec constance les autres Spartiates et qui, au dire de Deinon, considérait les Spartiates comme les hommes les plus impudents du monde, se prit d'une grande affection pour Antalkidas quand ce dernier vint chez les Perses.

[*Tant que Sparte était puissante, le Grand Roi traita Antalkidas avec tous les égards dus à un hôte, mais après la défaite de Leuctres, il le tint en mépris. Isménias de Thèbes et Timagoras d'Athènes eurent eux aussi un comportement déshonorant lors de leurs ambassades à la cour.*]¹

Contexte

Le fragment F 19 de Jacoby est beaucoup plus large que l'extrait retenu ici², mais, comme il est impossible d'y définir ce qui remonte à Dinon, le texte y figure en petits caractères, à l'exception de 22, 1, où se trouve une référence explicite à l'auteur.

Il est vrai que, dans l'*Artaxerxès*, ce long passage suit immédiatement le dernier extrait que l'on puisse faire remonter à Ctésias et à son séjour à la cour, cependant qu'une autre source — Dinon ?

¹ Je résume ici, en italique et entre crochets, la teneur de l'extrait plus large retenu par F. Jacoby. Il va de soi que les jugements de valeur sont ici imputables à Plutarque.

² Plutarque, *Artaxerxès*, 21, 5-22, 11.

— paraît y dénoncer la vantardise du médecin¹. Mais rien ne permet d'exclure que Plutarque se soit ensuite fondé sur d'autres auteurs, comme Héraclide de Kymè².

Seule l'allusion à la haine d'Artaxerxès pour les Spartiates peut être attribuée à Dinon en toute certitude et c'est pourquoi notre fragment s'y cantonne.

Commentaire

La rancœur d'Artaxerxès envers les Spartiates s'explique sans peine par le soutien qu'ils apportèrent à la rébellion de son frère Cyrus (401 av. J.-C.)³, qui conduisit certains d'entre eux à menacer son pouvoir et sa vie jusqu'aux abords de Babylone, mais aussi par les campagnes qu'ils menèrent en Asie Mineure entre 400 et 394⁴, pillant les terres du Grand Roi comme jamais — alors même que, quelques années plus tôt, l'alliance perse avait fortement contribué à la victoire de Sparte contre Athènes.

1 § 21, 4 (Ctésias F 7d, p. 6 CUF). Cf. *supra* p. 71-72.

2 Plutarque se réfère nommément à Héraclide de Kymè en 23, 6 (F 7a, à propos du mariage d'Artaxerxès II avec deux de ses filles). De plus, comme je l'ai précisé entre crochets, le F 19 de Jacoby fait allusion au comportement de plusieurs Grecs d'Europe en ambassade à la cour, et notamment à Timagoras, auquel le roi offrit du personnel spécialisé dans l'arrangement de la literie (22, 10). Or, l'un des rares fragments d'Héraclide (F 5, transmis par Athénée) évoque précisément ces préposés à la literie, appelés en grec *strôtai*, « étendeurs » (*infra* p. 306-308).

3 Sur le soutien de l'État spartiate à la rébellion, cf. Xénophon, *Helléniques*, III, 1, 1, Diodore, XIV, 19, 4-5; 21, 1-2, Lewis 1977, p. 138 n. 14, Briant 1996, p. 636. Sur les mercenaires lacédémoniens employés par Cyrus, cf. Briant 1996, p. 639.

4 Sur ces campagnes, cf. Briant 1996, p. 654-664.

Mort d'Artaxerxès II à 94 ans

F 20a. [Lucien], *Macrobioi* (Les « *Longue-Vie* » [12]), 15

Ἀρταξέρξης ὁ Μνήμων ἐπικληθεὶς, ἐφ' ὃν Κῦρος ὁ ἀδελφὸς ἐστρατεύσατο, βασιλεύων ἐν Πέρσαις ἐτελεύτησεν νόσῳ, ἕξ καὶ ὀγδοήκοντα ἐτῶν γενόμενος, ὡς δὲ Δείνων ἱστορεῖ, τεσσάρων καὶ ἐνενήκοντα.

Artaxerxès dit Mnèmôn, contre lequel Cyrus, son frère, avait fait campagne, mourut de maladie alors qu'il était roi de Perse, à l'âge de quatre-vingt six ans ou, d'après Deinon¹, de quatre-vingt quatorze ans.

F 20b. Plutarque, *Artaxerxès*, 30, 9

Προσπεσόντος δ' αὐτῷ τοῦ περὶ τὸν Ἀρσάμην πάθους, οὐδ' ὀλίγον ἀντέσχευ, ἀλλ' εὐθὺς ὑπὸ λύπης καὶ δυσθυμίας ἀπεσβέσθη, βιώσας μὲν ἐνενήκοντα καὶ τέσσαρ' ἔτη, βασιλεύσας δὲ δύο καὶ ἐξήκοντα, δόξας δὲ πρᾶος εἶναι καὶ φιλυπῆκοος οὐχ ἦκιστα διὰ τὸν υἱὸν Ὡχον, ὠμότητι καὶ μαιφονίᾳ πάντας ὑπερβαλόμενον.

Quand parvint [à Artaxerxès] la nouvelle du sort d'Arsamès², il ne put la supporter si peu que ce fût et s'éteignit aussitôt sous l'effet du chagrin et de l'affliction, après avoir vécu quatre-vingt quatorze ans, régné soixante-deux ans et passé pour doux et attaché à ses sujets, principalement à cause de son fils Ochos, qui avait dépassé tout le monde par sa cruauté et sa folie meurtrière.

¹ Les manuscrits se partagent entre Δείνων, Δίνων et Δίων.

² Arsamès était un fils d'Artaxerxès II, celui qui avait sa préférence. Mais son autre fils, Ochos, qui désirait succéder à son père, fit tuer Arsamès et c'est la nouvelle de ce meurtre qui s'abat ici sur le vieux roi.

Contexte

■ *F 20a (Lucien)* — L'opuscule *Les Longue-vie* attribué à tort à Lucien (2^e moitié du II^e siècle ap. J.-C.) énumère des personnages à la longévité remarquable, et parmi eux Artaxerxès (II).

■ *F 20b (Plutarque)* — Comme le nom de Dinon en est absent, F. Jacoby fait figurer ce passage en petits caractères. De fait, une donnée paraît remonter à Dinon : l'âge de 94 ans atteint par Artaxerxès au moment de sa mort (cf. F 20a). D'autre part, Dinon est une source importante de Plutarque dans son *Artaxerxès*, notamment quand ce dernier ne peut plus s'appuyer sur le récit de Ctésias, après 398 av. J.-C. (soit après le § 21). Enfin, l'image d'un Ochos cruel se retrouve en F 21. Cela crée une forte présomption en faveur de la paternité de Dinon, mais, une fois de plus, on ne peut savoir si cela concerne tous les détails donnés par Plutarque.

Commentaire

La durée de règne d'Artaxerxès II, pour laquelle on dispose de données sûres, s'avère nettement exagérée : on sait qu'il régna de 404 à 359/358 ¹, soit près de 45 ans, et non pas 62 comme l'affirme Plutarque, sans doute d'après Dinon ².

D. P. Orsi a suggéré une explication possible : comme la source de Ctésias l'avait fait pour Cambyse, celle de Dinon n'aurait pas seulement compté dans le règne d'Artaxerxès II le temps qui s'était écoulé depuis son avènement en 404, mais serait remontée à sa désignation comme successeur de Darius II, qu'il faudrait alors situer vers 421 ³. De fait, comme l'attribution à Cyrus de son haut commandement d'Asie Mineure, qu'il exerça à partir de 408/407,

¹ Cf. Parker – Dubberstein 1956, p. 19.

² La durée de règne était souvent indiquée par les historiens grecs en même temps que l'âge du défunt roi, tant chez Ctésias (par exemple, F 13 § 23, p. 123 CUF) que chez Dinon (F 10).

³ Orsi 1987, p. 308.

est de plusieurs années antérieur à la mort du roi, on pourrait y voir une compensation accordée au cadet, cependant que l'aîné se voyait promettre la succession. À en croire les récits de Ctésias et de Xénophon, Cyrus le Grand avait lui-même procédé à une telle répartition des pouvoirs entre ses deux fils, quand, sur son lit de mort, il avait accordé le trône à Cambyse et un important commandement à son frère cadet¹. On peut donc faire la double hypothèse que le futur Artaxerxès II s'était vu promettre la succession dès 421 et que la période précédant son avènement est ici comptée dans sa période de règne. Mais il convient de rester prudent, étant donné qu'une nomination si précoce n'est pas attestée², sans compter qu'elle contredit notre seule autre source sur la question, le récit de Plutarque — sans doute d'après Ctésias — selon qui, au moment où Darius allait mourir, Parysatis aurait tenté en vain d'imposer Cyrus comme successeur³.

Une chose est en tout cas frappante : de même que la seule grave erreur de Ctésias sur les durées de règne concernait son contemporain Darius II, à qui il attribuait 35 ans de règne au lieu de 19 — soit 16 ans de trop —⁴, c'est sur un roi de son époque que Dinon rapporte ce nombre exagéré de 17 ans. Sachant que les deux historiens se sont fondés sur des sources de peu postérieures à la mort de chacun des deux rois et que l'on voit mal ce qui aurait pu les pousser eux-mêmes à inventer, on peut se demander

- 1 Ctésias F 9 § 8 (p. 112 CUF) ; Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 7, 5-28. Cf. Lenfant 2004, p. LXIV-VI. Néanmoins, le parallèle est imparfait, car le partage coïncide dans ce cas avec la mort du roi.
- 2 Sur l'idée que le futur Artaxerxès ait été considéré comme « prince héritier », je ne peux que partager le scepticisme de Briant 1996, p. 1011. Le raisonnement de Binder 2008, p. 105, allant en sens inverse est proprement circulaire (l'indication de Dinon serait étayée par des tablettes babyloniennes dont l'interprétation par Binder s'appuie précisément sur cette indication).
- 3 Ctésias F 17 (p. 144-145 CUF) = *Artaxerxès*, 2, 3-5.
- 4 Sur les durées de règne indiquées par Ctésias, cf. Lenfant 2004, p. CXXV et n. 500.

si cette tendance à amplifier la durée de règne du défunt roi ne se manifestait pas chez les Perses eux-mêmes, notamment pour ces deux souverains dont le règne avait été particulièrement long. Après tout, Artaxerxès II n'avait-il pas battu tous les records en la matière ?

Quant à l'âge d'Artaxerxès II au moment de sa mort en 359/358, on ne peut raisonner que sur des vraisemblances, avec toute l'incertitude que cela entraîne. Si l'on se fie aux données de Ctésias, on peut dire qu'il était né avant l'avènement de Darius II en 424¹, ce qui suppose qu'il avait au moins 65 ans au moment de son décès. On peut difficilement concevoir qu'il en ait eu 94 : cela supposerait qu'il soit né en 453 et, s'il est vrai que Parysatis eut encore onze enfants après 424, il faudrait qu'elle ait eu dès avant cela un fils de près de trente ans, ce qui impliquerait une période de fécondité particulièrement longue, d'au moins quarante ans. Il est douteux que l'alternative de 86 ans soit beaucoup plus raisonnable. Bien qu'il soit aventureux de s'avancer, ces diverses données suggèrent plutôt que l'homme mourut septuagénaire. Si l'on enlève à la prétendue durée de vie les 17 ans qu'il faut soustraire à la prétendue durée de règne, on aboutit à un âge de 77 ans.

¹ Ctésias F 15 § 51, F 17 (p. 137 et 145 CUF).

Traité d'âne par les Égyptiens, Ochos sacrifie l'Apis

F 21. Plutarque, *Isis et Osiris*, 31, 363c

Ἀπολαύειν δὲ καὶ τὸν ὄνον, ὥσπερ εἴρηται, τῆς ὁμοιότητος διὰ τὴν ἀμαθίαν καὶ τὴν ὕβριν οὐχ ἦττον ἢ διὰ τὴν χρόαν οἴονται. Διὸ καὶ τῶν Περσικῶν βασιλέων ἐχθραίνοντες μάλιστα τὸν Ἵωχον ὡς ἐναγῆ καὶ μιαρὸν ὄνον ἐπωνόμασαν. Κάκεϊνος εἰπὼν ὁ μέντοι ὄνος οὗτος ὑμῶν κατεωχίσηται τὸν βοῦν ἔθυσσε τὸν Ἴαπιν, ὡς Δείων ἰστόρηκεν.

Et la ressemblance que l'âne, comme on l'a dit, présente [avec Typhon], [les Égyptiens] l'imputent non moins à sa bêtise et à sa lubricité¹ qu'à la couleur de son pelage. C'est la raison pour laquelle, comme, plus que tout autre roi perse, ils détestaient Ochos comme étant maudit et impur, ils lui donnèrent le surnom d' « âne ». Alors, ce dernier leur dit : « Eh bien, cet âne va se régaler de votre bœuf » et il sacrifia l'Apis, comme l'a raconté Dinon.

Contexte

Dans un traité où il analyse le mythe d'Isis et d'Osiris, Plutarque s'attarde ici sur Typhon. Rappelons que c'était, dans la mythologie grecque, un être monstrueux et dangereux, raison pour laquelle les Grecs crurent trouver son équivalent dans le Seth égyptien, dieu du désordre et du mal, généralement représenté sous la forme d'une créature composite². C'est en vertu de cette *interpretatio Graeca* que Seth est ici appelé Typhon.

Plutarque cherche à établir que Typhon n'est pas un dieu, mais un mauvais démon, et prétend l'évoquer ici tel que les Égyptiens le voient. Ces derniers, dit-il, lui trouvent une ressemblance avec l'âne, ressemblance qui concerne non seulement la couleur du pelage, mais la bêtise et la lubricité.

¹ Sur ce sens, cf. Gwyn Griffiths 1970, p. 417.

² Te Velde 1984.

C'est cette assimilation de Typhon à l'âne que Plutarque entend illustrer en citant Dinon, de même que l'aversion des Égyptiens pour cette bête. Dinon n'avait donc pas lui-même traité directement de Typhon, mais du surnom d'âne par lequel les Égyptiens avaient voulu insulter le roi de Perse et de la réaction qu'avait eue ce dernier.

Commentaire

Ochos désigne ici Artaxerxès III — successeur d'Artaxerxès II en 359/358 —, qui reconquit l'Égypte en 343/342¹. C'est cette date qui nous donne un *terminus post quem* pour l'achèvement des *Persica* de Dinon² : l'anecdote se réfère en effet à la présence du Grand Roi dans l'Égypte reconquise, où il lui est loisible de sacrifier l'Apis.

Dinon évoque l'hostilité violente des Égyptiens envers le conquérant, qu'ils insultent en le traitant d'âne, et la réaction du roi de Perse, faite de provocations en paroles et en actes, puisque l'envahisseur reprend à son compte le sobriquet, joue sur les mots et, joignant le geste à la parole, sacrifie le taureau sacré.

Par la suite, d'autres auteurs grecs ont donné des détails complémentaires sur les forfaits d'Ochos : Plutarque rapporte, dans son *Isis et Osiris*, que, jusque dans leurs listes royales, les Égyptiens l'appelaient « poignard », parce que ce roi, donné pour « le plus cruel et le plus redouté des rois perses », avait commis des meurtres sans nombre, qu'il avait égorgé l'Apis et qu'il l'avait mangé avec ses amis³. Plusieurs passages d'Élien enrichissent le tableau : l'un des amis du roi aurait donné un coup de pied au cadavre du

1 Sur cette reconquête, cf. Briant 1996, p. 704-706.

2 Voir la présentation de Dinon p. 52.

3 *Isis et Osiris*, 11, 355 b-c.

taureau¹, Ochos aurait divinisé l'âne², il aurait abattu le bélier sacré de Mendès et déporté des Égyptiens³.

Que penser du fondement historique d'un tel récit ? Notons d'abord que la situation documentaire n'est pas favorable. Comme Alexandre parvint en Égypte dès 332, la seconde domination perse ne dura guère qu'une décennie, sur laquelle les sources sont extrêmement réduites⁴. On ne dispose d'aucun document égyptien qui permette un recoupement quelconque, aucun document hiéroglyphique n'évoque même les rois de la deuxième domination perse. S'ils ne pouvaient confronter à d'autres sources le récit de Dinon, les modernes ont été légitimement frappés par sa ressemblance avec celui d'Hérodote, d'après qui Cambyse, premier conquérant perse de l'Égypte, aurait, entre autres méfaits, abattu un Apis (III, 29). Or, depuis G. Posener, il semblait entendu que Cambyse ne pouvait avoir tué l'Apis⁵ et l'épisode a souvent passé pour une invention égyptienne, due à des cercles hostiles à l'envahisseur perse, reprise, voire amplifiée par les Grecs⁶. Il était dès lors tentant d'étendre le scepticisme, majoritaire s'agissant de Cambyse, à l'épisode concernant Ochos : légende dans un cas, légende dans l'autre, la répétition conduisant même à qualifier le scénario de *topos* : c'est ainsi que J. Schwartz considérait cet épisode comme

1 Fragment F 4ob (éd. Domingo-Forasté) = *Souda* ε 1211.

2 Élien, *Histoire des animaux*, X, 28.

3 Fragments F 38a-b (éd. Domingo-Forasté) = *Souda* α 4127 et ε 1982. L'ensemble des passages d'Élien (*NA*, *VH* et fragments) relatifs aux actes sacrilèges d'Artaxerxès III en Égypte est recensé et commenté par Henkelman (à paraître – a), avec la bibliographie correspondante. L'auteur suggère que cette évocation de la mort de l'Apis pourrait remonter à Dinon par l'intermédiaire d'Apion.

4 Devauchelle 1995, p. 68, 77, 79 ; Briant 1996, p. 738.

5 Posener 1936, p. 171-175 (se fondant sur des stèles du Sérapéum de Memphis, où étaient enterrées les momies des Apis morts, stèles portant mention d'enterrement et de mort d'Apis à des dates incompatibles avec le récit d'Hérodote).

6 Lloyd 1988.

« une forme abâtardie de la légende », qui s'était « aggravée d'un conquérant perse à l'autre »¹.

Il se pourrait néanmoins que l'histoire d'Ochos requière plus de prudence.

1) Le classement d'un épisode comme *topos* a souvent un effet inhibant, puisqu'on craint de paraître naïf en lui accordant le moindre crédit². Mais un *topos* ne peut-il aussi recouvrir des faits réels? Les historiens d'Alexandre soulignent le grand respect du conquérant macédonien pour les traditions égyptiennes (Quinte-Curce, IV, 7, 5) et tout particulièrement le fait qu'à son arrivée à Memphis, il sacrifia à tous les dieux, notamment au taureau Apis (Arrien, III, 1, 4). Faut-il y voir un *topos* inversé? Alexandre réagissait-il à une fiction? N'entendait-il pas plutôt afficher une attitude diamétralement opposée à celle de son prédécesseur perse?

2) En deuxième lieu, l'analogie avec Cambyse n'est pas un critère sûr. Passons sur le fait que, sur ses sacrilèges, le scepticisme ne fasse plus l'unanimité³. Quelle qu'ait été la réalité de ces actes, la tradition en était connue, et sans doute pas des seuls Grecs et Égyptiens. On ne peut exclure qu'Artaxerxès Ochos en ait eu lui-même connaissance. Si les actes qui lui sont prêtés ont quelque historicité, on peut penser que le roi avait clairement conscience de reproduire, non sans une certaine surenchère, le sacrilège attribué à Cambyse. Notons que de tels actes n'auraient rien d'aberrant au regard des pratiques habituelles des Perses : s'il est notoire qu'ils ont laissé aux peuples de l'empire l'usage de leurs propres religions, les exemples ne manquent pas, à l'inverse, de représailles

1 Schwartz 1949, p. 69.

2 Schwartz 1949 commence son étude en dénonçant le manque de sens critique à l'égard de ce qu'il désigne comme des légendes.

3 Devauchelle 1995, p. 70, dit qu'on ne peut exclure l'hypothèse du meurtre d'un Apis « jeune » avant son intronisation. Depuydt 1995 considère que la documentation égyptienne ne contredit pas Hérodote et conclut que Cambyse doit être présumé coupable tant qu'on n'a pas prouvé son innocence.

exercées sur les objets et lieux de culte locaux à la suite de révoltes, d'insoumissions ou de résistances à la conquête¹. L'Égypte n'était-elle pas la région de l'empire qui s'était révoltée le plus longtemps, échappant aux Perses pendant près de soixante ans malgré des tentatives de reconquête répétées ?

3) De fait, toute comparaison doit aussi prendre en compte les divergences, et il ne faut pas négliger en l'occurrence ce qui distingue le récit sur Cambyse du récit sur Ochos. La première différence tient à ce que l'on sait de la perception locale de la tutelle perse, et de l'impopularité avérée de la seconde domination². Malgré la maigreur déjà signalée de la documentation, les sources sont explicites quand il s'agit d'évoquer, en dehors même de toute allusion à l'Apis, les exactions d'Ochos en Égypte, en particulier vis-à-vis des objets et lieux de culte³ : Diodore signale ainsi que le roi fit en pillant les sanctuaires un abondant butin d'or et d'argent et qu'il emporta même les annales des temples (XVI, 51, 2-3)⁴.

- 1 On songe notamment au sac et à l'incendie subis par le sanctuaire de Didymes au terme de la révolte de l'Ionie (Hérodote, VI, 19) et au sort identique de l'Acropole en 480 (VIII, 53). Voir aussi Briant 1996, p. 510, 562, 566.
- 2 Sur l'impopularité de la seconde domination perse en Égypte, Briant 1996, p. 877-881. Dans sa communication (« The Egyptian attitude to the Persians ») présentée au colloque du Collège de France en novembre 2007 (à paraître dans la collection *Persika*), A. B. Lloyd considère que, les récits sur Cambyse n'étant que légende, la première domination perse n'a pas été particulièrement impopulaire, contrairement à la seconde (l'auteur préfère néanmoins ne pas se prononcer sur l'historicité du meurtre de l'Apis).
- 3 Cf. Devauchelle 1995; Lloyd (voir n. précédente).
- 4 Je laisse volontairement de côté les stèles égyptiennes qui évoquent, sous Ptolémée (alors satrape) et sous ses successeurs, le retour de « Syrie » d'objets sacrés précédemment enlevés (cf. Devauchelle 1995, p. 71-72 et 77), car leurs allusions ne sont pas claires et sont diversement interprétées. Comme la référence aux enlèvements d'objets a pour fonction évidente d'exalter le Ptolémée qui les a rapportés et comme elle revient régulièrement d'un roi à l'autre, y compris chez les Séleucides qui préten-

De plus, les historiens d'Alexandre rapportent qu'à l'arrivée du Macédonien, les Égyptiens étaient « depuis longtemps hostiles à la puissance perse dont ils estimaient la domination cupide et arrogante » (Quinte-Curce, IV, 7, 1). On pourrait y voir l'effet d'une propagande ultérieure destinée à grandir l'image d'Alexandre, mais ce serait faire fi d'un fait incontestable : Alexandre a pu prendre l'Égypte sans coup férir. Une seconde objection tient à la situation chronologique de Dinon, qui est un contemporain de la seconde domination perse : s'il est vrai que cela ne garantit pas la vérité de son récit, cela permet du moins de dire qu'il n'y a pas eu, entre les événements — la victoire d'Ochos — et la rédaction des *Persica*, l'écoulement de temps nécessaire à l'élaboration d'une légende. Cette faible distance chronologique est une différence non négligeable avec le cas de Cambyse, qu'environ sept décennies séparaient d'Hérodote. Et s'il est vrai que les *Persica* de Dinon sont antérieurs à l'expédition d'Alexandre, l'auteur ne peut guère être soupçonné d'avoir voulu noircir *a posteriori* le portrait du conquérant perse pour mieux grandir son successeur macédonien.

4) Mais il faut poursuivre la comparaison entre nos deux épisodes pour relever une autre différence, qui tient, quant à elle, au contenu des faits relatés : le sobriquet d'âne dont on afflige le roi de Perse et l'image de l'âne qui mange le bœuf sont sans aucun équivalent dans le récit sur Cambyse. Or, loin d'être une simple invention grecque, le surnom méprisant d'âne et l'image de l'âne qui se régale d'un bœuf trahissent bien plutôt l'origine égyptienne du récit : l'image négative de l'âne est largement attestée

dirent, quant à eux, avoir rapatrié des statues enlevées par Xerxès, on comprendra qu'elle ait laissé des historiens sceptiques. Voir, en dernier lieu, Briant 2003b, qui conclut sur un *non liquet*. Winnicki 1994 argumente au contraire en faveur d'une tradition crédible. Quant à Thiers 2007, p. 100-106, il entend concilier les deux thèses en ajoutant foi au retour des statues de Syrie (au moins pour les deux premières stèles), mais en faisant remonter leur enlèvement aux Assyriens plutôt qu'aux Perses.

dans les sources égyptiennes¹ et l'âne qui dévore un bœuf ne peut qu'évoquer Seth tuant Osiris : Seth était fréquemment associé à l'âne², et il était parfois représenté comme un âne ou avec une tête d'âne (**fig. 6**)³, tandis que l'Apis était lié de près à Osiris⁴. En âne tuant l'Apis, Ochos était donc mis dans la position démoniaque de Seth⁵. Il faut donc admettre que l'histoire rapportée par Dinon avait au moins des sources égyptiennes.

1 Brunner-Traut 1977.

2 Gwyn Griffiths 1970, p. 409-410.

3 Brunner-Traut 1977, col. 28. Derchain 1964, pl. 2. Te Velde 1967, p. 14, pl. III/2 et XII/2.

4 À sa mort, l'Apis devenait Osiris-Apis. Sur les rapports entre Apis et Osiris, cf. Bonnet 1971, p. 47-48.

5 Cf. Henkelman (à paraître – b), qui en conclut judicieusement que cela explique aussi le rôle de l'Apis dans l'élaboration du portrait noir de Cambyse, quelle que soit par ailleurs l'historicité des faits. Le même savant signale aussi qu'un texte littéraire datant du Nouvel Empire dit que les souverains hyksôs refusaient de vénérer un autre dieu que Seth, ce qui pourrait suggérer un motif associé à l'envahisseur malfaisant.

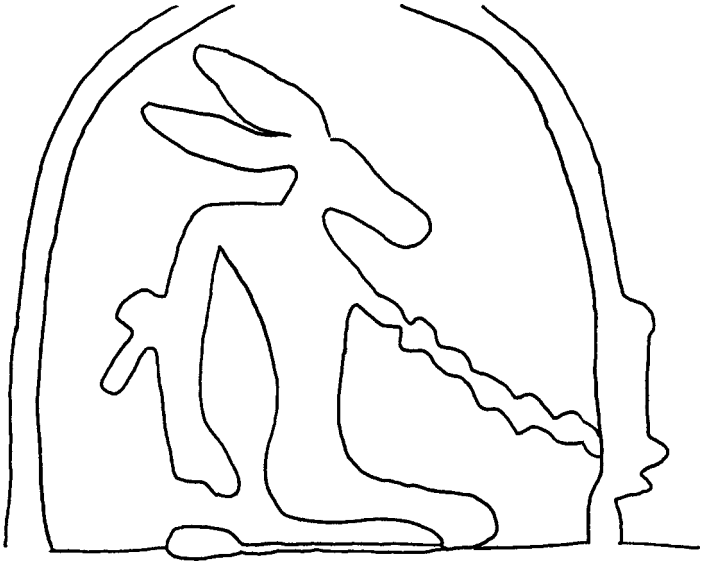


Fig. 6. Détail d'une stèle : Seth en homme à tête d'âne (musée Kestner, Hanovre). Dessin Sandra Fullenbaum.¹

Ce fragment de Dinon témoigne donc de l'impopularité de la seconde domination perse en Égypte, indépendamment d'une vision *a posteriori* qui serait née des conquêtes d'Alexandre. Quant à l'historicité des actes prêtés à Ochos, il n'est guère possible d'en juger².

- 1** Seth est agenouillé, enchaîné par le cou, les bras attachés dans le dos. Photographie de l'ensemble de la stèle : Derchain 1964, pl. 2.
- 2** On ne peut que souscrire à la conclusion prudente de Wouter Henkelman : « It is hard to assess whether the Apis story is a real folk-tale. It may have been built upon an existing story, but it also seems to have been heavily informed by the Osiris myth, which may point to a partial background in priestly circles. »

Animaux d'Éthiopie

F 22. Élien, *Histoire des Animaux*, XVII, 10

Λέγει δὲ Δείνων ἐν Αἰθιοπία γίνεσθαι τοὺς ὄρνιθας τοὺς μονόκερως καὶ ὅς τετράκερως καὶ πρόβατα ἐρίων μὲν ψιλὰ, τρίχας δὲ καμήλων ἔχοντα.

Dinon dit qu'il y a en Éthiopie les oiseaux unicornes, des porcs à quatre cornes et des moutons dépourvus de laine qui ont des poils de chameaux.

Contexte

Élien introduit cette référence dans une série de brèves notations juxtaposées sur des animaux de diverses régions.

Commentaire

Ce type de notation rappelle les précisions zoologiques que l'on trouvait tant chez Hérodote que chez Ctésias à propos des régions périphériques de l'empire¹. Comme l'Inde, l'Éthiopie faisait partie de ces extrémités supposées du monde que les Grecs ont si volontiers peuplées d'animaux étranges². Dinon semble avoir lui aussi cultivé cette veine, comme le confirme son fragment F 30 sur les sirènes de l'Inde.

1 Par exemple, les ânes cornus situés par Hérodote, IV, 191, en Libye. Dans ses *Persica*, Ctésias décrivait les chameaux caspiens (F 10a-b, p. 115 CUF), les vaches de Suse (F 34a-b, p. 166) ou les serpents du fleuve Argadès (F 35, p. 167), mais la périphérie de l'empire était avant tout évoquée dans ses *Indica* (ânes unicornes, griffons, moutons à longue queue...).

2 Romm 1992 ; Lenfant 2004, p. CXIV sq.

Sel ammoniac, eau du Nil et de l'Istros apportés au Grand Roi

F 23a. Athénée, II, 67a-b

Κτησίας (...) καταλέγων ἐν τῷ περὶ τῶν κατὰ τὴν Ἀσίαν φόρων ταύτῳ βιβλίῳ πάντα τὰ τῷ βασιλεῖ παρασκευαζόμενα ἐπὶ τὸ δεῖπνον οὔτε πεπέρεως μέμνηται οὔτε ὄξους (...). Ἄλλα μὴν οὐδὲ Δείνων ἐν τῇ Περσικῇ πραγματείᾳ, ὅς γέ φησι καὶ ἄλας Ἀμμωνιακὸν ἀπ' Αἰγύπτου ἀναπέμπεσθαι βασιλεῖ καὶ ὕδωρ ἐκ τοῦ Νείλου.

Ctésias (...), énumérant dans le même livre *Sur les Tributs de l'Asie* tout ce que l'on prépare au roi pour son dîner, ne mentionne ni poivre ni vinaigre¹ (...). Et Deinon ne le fait pas davantage dans son traité perse, mais il dit du moins que pour le Roi on faisait venir d'Égypte du sel ammoniac² et de l'eau du Nil.

F 23b. Plutarque, *Alexandre*, 36, 4

Δίνων δέ φησι καὶ ὕδωρ ἀπὸ τε τοῦ Νείλου καὶ τοῦ Ἴστρου μετὰ τῶν ἄλλων μεταπεμπομένους εἰς τὴν γάζαν ἀποτίθεσθαι τοὺς βασιλεῖς, οἷον ἐκβεβαιουμένους τὸ μέγεθος τῆς ἀρχῆς καὶ τὸ κυριεύειν ἀπάντων.

Dinon³ dit que les rois faisaient même venir de l'eau du Nil et de l'Istros, qu'ils faisaient déposer dans leur trésor avec les autres biens, comme pour affirmer la grandeur de leur empire et leur pouvoir universel.

Contexte de transmission des citations

■ F 23a (*Athénée, II, 67a-b*) — Cette citation est issue d'une partie des *Deipnosophistes* dont nous n'avons qu'une forme abrégée (*l'Épitomé*), qui sacrifie notamment le dialogue entre les savants

1 Pour le texte, notamment la correction ταύτῳ, et pour les notes, cf. Ctésias F 53 (p. 214 CUF).

2 Ἀμμωνιακὸν a été rétabli grâce à Eustathe (manuscrits : ἀμμωνικάς).

3 Δίνων Λ : Δείνων *cet.*

banqueteurs et les références aux auteurs. Dans le cas présent, à défaut des subdivisions précises, auteurs et ouvrages restent bien mentionnés, à ceci près qu'on se réfère ici, non pas aux *Persica*, mais à la *Persikè pragmateia* ou « traité perse » de Dinon¹. L'expression ne doit pas être entendue comme un titre alternatif, mais comme une expression dont use ici Athénée pour désigner l'ouvrage².

La citation de Dinon s'inscrit dans une brève séquence d'allusions à divers types d'huiles, qui conduit à parler des aliments préparés pour le roi : après avoir cité Amyntas, puis Ctésias³ à propos d'huiles fabriquées à l'intention du souverain, Athénée signale, par association d'idées, que ce dernier auteur ne mentionne ni poivre ni vinaigre, ce qui le conduit, par analogie, à en dire autant de Dinon. Cela suggère que ce dernier donnait lui aussi une liste détaillée des ingrédients servis à la table du roi : dans le cas contraire, il n'y aurait pas lieu d'y relever une absence. C'est pourquoi Dinon apparaît comme une source possible de la fameuse liste d'aliments reproduite par Polyen⁴.

■ *F 23b (Plutarque, Alexandre, 36, 4)* — Plutarque vient de rapporter qu'Alexandre, une fois maître de Suse, découvrit d'immenses richesses dans le palais royal, entre autres en monnaie et en mobilier. Il mentionne plus spécifiquement de la pourpre d'Hermionè. Et c'est l'origine lointaine de cet article (l'Argolide)

- 1 Dans sa traduction d'Athénée (CUF), Desrousseaux comprend que l'expression désigne « la partie où il traite de la Perse », c'est-à-dire la troisième partie de son grand ouvrage, dont il suppose, à la suite de Müller (*supra* p. 63 et 66), qu'il se composait de trois sections consacrées respectivement à l'empire assyrien, à l'empire mède et à l'empire perse.
- 2 Le terme de *πραγματεία* (*pragmateia*) est fréquemment employé en ce sens dans les *Deipnosophistes*.
- 3 Pour le traité de Ctésias *Sur les Tributs de l'Asie*, on se reportera au commentaire du F 12 (*supra* p. 155).
- 4 Cf. Stevenson 1997, p. 38-40 et *supra* (p. 38-39).

qui conduit Plutarque à citer Dinon pour d'autres produits que le roi faisait venir de loin : Plutarque connaissait, en effet, les *Persica* de Dinon, qu'il cite dans *Isis et Osiris* et surtout dans son *Artoxerxès*¹. L'historien mentionnait sans doute d'autres produits, mais Plutarque n'a retenu que deux exemples comparables à la pourpre d'Hermionè, car provenant des extrémités occidentales de l'empire.

Commentaire

Ctésias et Dinon ne mentionnaient ni poivre ni vinaigre parmi les aliments préparés pour le roi. Le poivre ne figure effectivement ni dans les tablettes de Persépolis publiées à ce jour ni dans la longue liste de produits alimentaires que Polyen (IV, 3, 32) dit copiée d'un pilier du palais royal, inventaire pourtant riche en mentions de condiments divers². C'est peut-être que ce produit, passé d'Inde en Grèce par l'intermédiaire de la Perse dès le v^e siècle av. J.-C., ne fut d'abord utilisé que comme médicament, et non comme condiment³. Comme la plus ancienne attestation du poivre comme condiment date en Grèce des débuts du III^e siècle av. J.-C.⁴, on s'explique qu'il n'ait été mentionné ni par Ctésias ni par Dinon. L'étonnement d'Athénée ou de sa source intermédiaire relève d'une époque postérieure.

L'usage du vinaigre est, au contraire, attesté par l'inventaire de Polyen⁵, mais il y figure parmi les boissons distribuées par le

1 *Isis et Osiris* : F 21. *Artoxerxès* : F 14-F 17, F 19, F 20b.

2 La profusion de condiments est signalée par Briant 1996, p. 303. Sur cette liste de Polyen, cf. Lewis 1987, Briant 1996, p. 298-303 et Amigues 2003.

3 Cf. Dalby 2003, p. 254-5 (avec bibliographie) ; Lenfant 2004, p. 331 n. 971. Du moins était-ce son usage dans le monde grec classique, mais il a des chances de refléter ce qu'il était dans le monde perse par lequel il avait transité.

4 Dalby 2003, p. 254.

5 De même, il se pourrait que le vin appelé *sawur* dans les tablettes de Persépolis désigne le vinaigre. Cf. Lewis 1987, p. 86.

roi aux soldats et non comme un condiment de la table royale. Il n'y a donc pas de contradiction entre les sources : le vinaigre était destiné aux soldats, et non au roi ¹.

Le « sel ammoniac »

Dinon donne l'attestation la plus ancienne de cette expression, qui désigne étymologiquement le sel récolté dans la région du sanctuaire d'Ammon (dans l'oasis de Siwa, en Libye), soit le sel gemme, par opposition au sel marin ². Déjà, Hérodote avait signalé la présence, dans le désert libyen, de « buttes couvertes de blocs de sel faits de gros cristaux agglomérés » ³. Et dans son récit de la visite d'Alexandre au sanctuaire d'Ammon, Arrien dit que la contrée renferme du sel naturel, que l'on extrait en creusant, qui se présente en gros grains « aussi purs que du cristal » et que les prêtres du sanctuaire apportent en Égypte pour en faire « présent au roi ou à quelqu'un d'autre » ; les Égyptiens, ajoute-t-il, « s'en servent pour les sacrifices, comme étant plus pur que le sel marin » ⁴. Tout cela suggère que l'on accordait sur place une grande valeur à ce produit et qu'à ce titre on l'offrait au roi, selon une pratique évoquée par Ctésias s'agissant de produits indiens rares et précieux ⁵. L'usage de ce « sel ammoniac » était peut-être

1 Lewis 1987, p. 81, a judicieusement levé ce qui n'était qu'une contradiction apparente ; de même, plus récemment, Amigues 2003, p. 49 et 55. Je dois ici battre ma coulpe, car cette distinction m'avait échappé (Lenfant 2004, p. 214 n. 972), de même, semble-t-il, qu'à Briant 1996, p. 303.

2 Sur le sel produit dans l'oasis d'Ammon, cf. Forbes 1965, p. 174-175, qui précise : « This was not the modern « sal ammoniac » but real salt which is here found in the form of rock-salt in gypsum, with a salt content of some 10-20 % ».

3 IV, 181, 2.

4 Arrien, *Anabase*, III, 4, 3. Voir aussi Strabon, I, 3, 4 (énormes blocs de sel près du temple d'Ammon).

5 Ctésias F 45m, F 45pγ, F 45 § 47 (p. 199, 202 et 185 CUF). Cf. Briant 1996, p. 407 ; Lenfant 2004, p. CXLVII.

plus médical qu'alimentaire, si du moins l'on peut se fonder sur les données tardives dont on dispose : Pline l'Ancien le dit « d'un goût désagréable, mais utile en médecine »¹ et il est surtout mentionné dans la littérature médicale tardive (Galien, Dioscoride, papyrus documentaires²). Le sel était assurément utilisé dans les cuisines du Grand Roi (il est mentionné dans l'inventaire de Polyen, pour son usage comme assaisonnement ou en saumure³), mais rien ne porte à croire que ce sel ait été importé d'Égypte⁴. Son importation à des fins médicales rappellerait plutôt celle des poisons indiens évoqués par Ctésias.

L'eau du Nil (F 23a, F 23b)

Le contexte du premier fragment suggère sans le dire que l'eau du Nil était destinée à la consommation du roi⁵, tandis que le second souligne la valeur symbolique de cette eau, représentant le Nil et son pays, et leur soumission au Grand Roi. De fait, c'est la seconde interprétation qui doit primer, car, sauf situations d'urgence, l'eau normalement consommée par le roi, y compris lors de ses déplacements, provenait du Choaspès, fleuve de Susiane⁶. Il n'en demeure pas moins que la valeur de l'eau du Nil reposait aussi

- 1 *Histoire Naturelle*, XXXI, 79. Pline indique plus loin certaines des vertus médicales prêtées au sel en général (XXXI, 98-105).
- 2 Gazza 1956, p. 101.
- 3 [38], [39], [40]. Cf. Amigues 2003, p. 5, 8, 49-50.
- 4 Amigues 2003, p. 12, souligne, au contraire, que l'inventaire est composé de produits locaux. Hérodote signalait, par exemple, l'existence, dans la région de Suse, d'un puits d'où l'on tirait du sel (VI, 119).
- 5 Mais cette interprétation résulte plutôt du groupement de citations effectué par Athénée, qui évoque d'abord, d'après Amyntas, puis d'après Ctésias, des mets préparés pour la consommation du roi.
- 6 Hérodote, I, 188; Ctésias F 37 (p. 168 CUF); Élien, *Histoire variée*, XII, 40; Briant 1994 réfute l'idée d'un tabou alimentaire pour mettre en avant les motivations diététiques de ce choix.

sur sa réputation diététique, bien attestée à l'époque hellénistique¹ : elle faisait donc partie des ressources locales dont on devait faire l'offrande au Grand Roi². Des récipients égyptiens ont été retrouvés à Suse, qui peut-être servirent au transport de cette eau du Nil³.

L'Istros

Istros était le nom donné par les Grecs au Danube, dont il ne connaissaient que le cours inférieur. Dans sa partie orientale, le fleuve avait pour peuples riverains des Scythes et des Thraces⁴ et c'est en s'attaquant à ces derniers que les Perses eurent affaire à lui, non loin de son embouchure : lors de son expédition contre les Scythes d'Europe, Darius y fit faire un pont de bateaux et il franchit ainsi le fleuve avec son armée, après avoir soumis plusieurs peuples de Thrace et avant de s'attaquer aux Scythes⁵. Le fleuve constituait donc une sorte de frontière entre les Scythes et les Thraces. Darius ne put soumettre les premiers, mais l'assujettissement des seconds fut poursuivi après son départ par ses généraux successifs⁶ et les Thraces payaient tribut lorsqu'en 480 Xerxès

1 Théophraste vantait ainsi, dans son traité *Sur les eaux*, les propriétés fécondantes et la douceur de l'eau du Nil, ainsi que sa capacité à détendre l'intestin du fait qu'elle contenait du *nitron* (?) (fr. 159 Wimmer = Athénée, II, 41f). Ptolémée Philadelphie en envoyait en Syrie à sa fille Bérénice, qui ne buvait que de celle-là (Polybe fr. 73 Büttner-Wobst = Athénée, II, 45b-c).

À titre de parallèle moderne, Briant 2003a, p. 372-3, cite Gérard de Nerval, d'après qui, de son temps, « l'eau du Nil est la plus estimée, attendu qu'elle est la seule que boive le sultan ; c'est une partie du tribut qu'on lui apporte d'Alexandrie. »

2 Sur les dons des peuples tributaires au Grand Roi, cf. Briant 1996, p. 407-409.

3 Posener 1936, p. 189-190. Le rapprochement est suggéré par Briant 1994, p. 49 n. 11.

4 Cf. Hérodote, IV, 93, 97, 99-101.

5 Hérodote, IV, 89, 93, 97 et 118, notamment. Ctésias F 13 § 21 (p. 122 CUF).

6 Mégabaze, puis Otanès (Hérodote, V, 1-27) et plus tard Mardonios qui, lors de son expédition de 492, soumit aussi les Bryges de Thrace (Hérodote, VI, 45). Cf. Briant 1996, p. 156.

traversa la région avec ses troupes¹. De fait, les Perses avaient dû répéter les opérations de conquête entre 513 et 492², mais, avec l'expédition de Mardonios, la Thrace était passée sous leur contrôle effectif.

Ce que suggère ici le témoignage de Dinon est donc en parfaite cohérence avec les conquêtes achéménides, qui ne purent s'étendre au nord du Danube³. Mais cette frontière, tout au plus valable du temps de Darius et de Xerxès, n'avait plus grande réalité du temps de Dinon : non seulement il est loin d'être assuré que les Perses aient jamais durablement dominé l'ensemble de la Thrace entre le Danube et l'Égée⁴, mais dès les années 479-476 ils avaient été chassés de la région par la flotte des Grecs coalisés⁵.

- 1 Hérodote, VII, 108. Sur les Thraces et l'empire perse, cf. Balcer 1988 (dont le propos est de montrer que la Thrace n'a jamais été une satrapie à elle seule, mais une dépendance de la satrapie de Sardes, et qui propose la mise au point la plus complète sur la nature et la chronologie du contrôle perse dans la région). Voir aussi Briant 1996, p. 156-157 (bibliographie p. 931-932), 168-169.
- 2 Balcer 1988, p. 8-14, distingue six phases de conquête et de reconquête.
- 3 Briant 1996, p. 156.
- 4 Pour les incertitudes pesant sur l'implantation perse après l'expédition scythe de Darius, cf. Balcer 1988 (notamment p. 12) et Briant 1996, p. 157 et 169.
- 5 Les étapes connues de la disparition du contrôle perse sur la Thrace sont présentées par Balcer 1988, p. 16-17 : prise d'Abydos et de Sestos en 479, de Byzance en 478, d'Éion en 476 et de Doriscos à une date inconnue.

Le fait que *Skudra* (nom présumé de la Thrace dans les inscriptions royales) soit mentionné dans certaines inscriptions de Darius et de Xerxès (*DSe*, *DNa*, *XPh*), mais pas dans d'autres n'indique rien sur l'évolution de la domination impériale, dans la mesure où l'établissement des listes répond à des critères symboliques, et non pas administratifs (cf. Briant 1996, p. 188-189). *Skudra* apparaît, du reste, dans une inscription de Persépolis (*A2P*) qui date d'Artaxerxès II ou III (Balcer 1988, p. 7). La fin d'une domination politique générale dans la région n'exclut pas le maintien et même le développement d'une forte influence culturelle, y compris au IV^e siècle av. J.-C. (sur ce dernier point, cf. Briant 1991, p. 234 n. 42).

Il n'en demeure pas moins que Dinon reflète sans doute la représentation que les rois continuèrent à donner de leur empire, quasiment censé se confondre avec le monde connu¹. L'Istros était en fait la limite septentrionale la plus reculée que la domination perse eût jamais atteinte en Europe, un peu comme l'Indus correspondait à sa limite orientale sur le continent asiatique. Et quelles que fussent ensuite les difficultés à maintenir une domination réelle², les fleuves gardèrent leur caractère symbolique : le pouvoir ne pouvait afficher officiellement un quelconque recul des frontières. Aussi les listes de peuples qui figurent dans les inscriptions royales ne constituent-elles pas un tableau réaliste de l'étendue contemporaine de l'empire³.

Le symbolisme des fleuves

Ajoutons que le couplage du Nil et de l'Istros n'est certainement pas non plus le fruit du hasard : dans la géographie ionienne, développée par les Grecs d'Asie Mineure à l'époque précise de la domination perse, l'Istros est au nord ce que le Nil est au sud, au point même qu'on s'imagine parfois les deux fleuves comme parfaitement symétriques⁴. Ce sont donc deux symboles forts des confins occidentaux de l'empire.

- 1 Briant 1996, p. 191-192. Le fait, déjà signalé dans la note précédente, que *Skudra* figure dans une inscription du IV^e siècle av. J.-C. (Artaxerxès II ou III) pourrait ainsi offrir un témoignage parallèle à celui de Dinon.
- 2 Pour le cas de la région de l'Indus, cf. Lenfant 2004, p. CXXXVIII-CXLII.
- 3 Briant 1996, p. 188-189 (« ni les listes ni les représentations ne constituent des catalogues administratifs qui restitueraient une image réaliste de l'espace impérial »).
- 4 Dans le raisonnement d'Hérodote, tous deux sont censés avoir un cours orienté ouest-est, qui forme un angle pour gagner la mer (l'embouchure étant orientée au sud dans le cas de l'Istros, au nord dans le cas du Nil). Ils se font donc face de part et d'autre de la Méditerranée, qui constitue un axe de symétrie, l'Istros coupant l'Europe en deux, tout comme le Nil le fait pour la « Libye ». Cf. Hérodote, II, 26, 33, 34, IV, 99.

Que ces dépôts aient eu pour fonction de symboliser la domination universelle du Grand Roi, l'idée en est explicitement affirmée par Dinon, auquel Plutarque emprunte clairement son explication : les rois agissent ainsi « comme pour affirmer la grandeur de leur empire et leur pouvoir universel » (F 23b). D'après l'historien (F 12a), ce même souci motivait l'afflux de denrées alimentaires venues des diverses parties de l'empire : « On servait à la table du roi tous les aliments que produit la terre sur laquelle règne le roi ». Et, de fait, comme on l'a vu en commentant ce F 12a, l'idée correspond pleinement au discours officiel tel qu'il est attesté par les inscriptions royales et par les reliefs décorant les palais.

À cela s'ajoute certainement un symbolisme spécifiquement lié aux cours d'eau, qui va au-delà de leur rôle banal de frontières naturelles. C'est ce que donne à penser un épisode rapporté par Hérodote : lors de sa traversée de la Thrace en vue de gagner le pays des Scythes, Darius aurait trouvé l'eau du Téos si agréable qu'il fit ériger une stèle où il proclamait dans le même temps la qualité des eaux du Téos et l'étendue de sa propre puissance¹ — comme si la maîtrise d'une eau de qualité constituait une marque de pouvoir particulièrement probante².

1 Hérodote, IV, 91. Le fait que la stèle puisse n'être pas authentique (cf. bibliographie dans Briant 1996, p. 931) n'entame pas nécessairement le sens de cette association, sauf à supposer qu'il s'agisse d'une invention d'Hérodote.

2 Une idée voisine est exprimée par Bodei Gigliani 2004, p. 72.

Les 15 000 hôtes du Grand Roi

F 24. Athénée, IV, 146c-d

Ὁ δὲ Περσῶν βασιλεὺς, ὡς φησι Κτησίας καὶ Δίνων ἐν τοῖς Περσικοῖς, ἐδείπνει μὲν μετὰ ἀνδρῶν μυρίων πεντακισχιλίων καὶ ἀνηλίσκετο εἰς τὸ δεῖπνον τάλαντα τετρακόσια.

Le roi des Perses, comme disent Ctésias et Dinon dans leurs *Persica*, dînait en compagnie de quinze mille hommes et l'on dépensait pour le dîner la somme de quatre cents talents.

Contexte du fragment dans les *Deipnosophistes*

Athénée vient de préciser, en se fondant sur Éphippos, quelles étaient les dépenses faites par Alexandre pour chacun des dîners avec ses amis. C'est pour comparer Alexandre au Grand Roi qu'il évoque ici les dépenses faites par ce dernier, d'après Ctésias et Dinon. Le jeu comparatif opéré par Athénée dans ce livre IV consacré aux banquets des divers peuples n'est pas sans intérêt : Alexandre lui-même est évoqué après des allusions aux banquets perses tirées d'Hérodote, et le lecteur a d'abord l'impression qu'il est assimilé au Grand Roi ; mais la référence aux 15 000 hôtes et 400 talents de dépense de ce dernier, d'après Ctésias et Dinon, suggère un déploiement de faste perse sans commune mesure avec les 60 à 70 amis et 100 mines d'Alexandre ; pourtant, Athénée nous fait encore changer de point de vue en comparant ensuite les dépenses par hôte, pour constater qu'elles sont équivalentes dans les deux cas¹. Il y a là, de la part d'Athénée, une manière de sortir les Perses de la caricature polémique, qui pourrait aussi expliquer qu'il ait retenu le fragment F 2 d'Héraclide de Kymè, où ce dernier soulignait la bonne gestion à laquelle répondait le dîner du Grand Roi. Il était néanmoins banal d'assimiler les pratiques de luxe d'Alexandre à celles du roi de Perse pour les confondre dans une même réprobation.

¹ Environ 1,5 mine.

Sur le plan textuel, Athénée propose ici une paraphrase condensée associant et assimilant les dires de Ctésias et de Dinon. Il est probable que les deux auteurs en disaient plus.

Commentaire

Dinon et Ctésias

Ce n'est pas la seule fois que Dinon est cité de pair avec Ctésias¹, mais son témoignage est ici assimilé au sien. Même s'il est probable que son récit présentait comme ailleurs des variantes de détail, il s'avère une fois encore qu'il est resté proche de son prédécesseur.

Les 15 000 hôtes du Grand Roi

D'autres sources nous aident à comprendre cette institution du dîner royal : Polyen (IV, 3, 32) a conservé l'inventaire des nombreux produits prévus pour le repas du roi, en précisant qu'une partie d'entre eux était distribuée aux soldats ; mais c'est surtout Héraclide de Kymè (F 2) qui donne à voir et explique une partie de son déroulement, indiquant que le partage et la distribution s'étendaient aussi aux hôtes du roi, qui pouvaient même remporter chez eux toute une partie des mets servis, afin d'en régaler leurs propres subordonnés. Tout cela explique le nombre à première vue invraisemblable des bénéficiaires du dîner du roi², qui ne doit pas être compris comme une exagération délirante comparable à celle de ses contingents militaires dans les récits grecs des guerres médiques.

1 Ctésias F 39 (p. 168 CUF). Outre les fragments tirés de l'*Artaxerxès* de Plutarque (Dinon F 14, F 15a, F 15b, F 17), voir, chez Athénée lui-même, F 11 et F 23a.

2 Sur le nombre de convives et les parallèles proche-orientaux, cf. Briant 1996, p. 326. Sur la question de savoir où se tenaient ces banquets aux convives innombrables (tentes?), cf. Briant 1996, p. 268-269. Sur la table du Grand Roi, Briant 1989 ; 1996, p. 297-304.

On se reportera aussi au commentaire du F 2 d'Héraclide, ainsi qu'aux F 12 et F 23 de Dinon.

La coiffure parfumée du Grand Roi

F 25a. Athénée, XII, 514a

Καὶ τὸ παράσημον δὲ ὃ ἐπετίθεντο τῇ κεφαλῇ οἱ τῶν Περσῶν βασιλεῖς οὐδ' αὐτὸ ἠρνεῖτο τὴν τῆς ἡδυπαθείας ἀπόλαυσιν. Κατεσκευάζετο γάρ, ὡς φησι Δίνων, ἐκ σμύρνης καὶ τοῦ καλουμένου λαβύζου. Εὐῶδης δ' ἐστὶν ἡ λάβυζος καὶ πολυτιμότερα τῆς σμύρνης.

Et même l'insigne que les rois de Perse se plaçaient sur la tête ne cachait pas non plus la jouissance qu'ils tiraient des plaisirs sensuels. Car il était fait, comme le dit Dinon, de myrrhe et de ce qu'on appelle *labyzos*. La *labyzos* est odorante et bien plus précieuse que la myrrhe ¹.

F 25b. Hésychius, s.v. κίδαρις

Κίδαρις · πῖλος βασιλικός, ὃν καὶ τιάραν · ἔνιοι δὲ κίταριν διὰ τοῦ τ · ἢ στρόφιον, ὃ οἱ ἱερεῖς φοροῦσιν. Ἔστι δὲ ἐκ σμύρνης καὶ λαβύζου. Ἡ δὲ λάβυζός ἐστι πολυτιμότερα αὕτη τῆς σμύρνης καὶ ὄζει ἡδιστον καὶ θυμιάμᾳ ἐστὶν κάλλιστον παρὰ βασιλεῖ · ἐκ τούτων ἡ κίδαρις πέπλασται.

Kidaris : bonnet royal, que l'on appelle encore tiare ; certains écrivent *kitaris* avec un t ; ou bandeau que portent les prêtres. Elle est en myrrhe et en *labyzos*. Cette *labyzos* est plus précieuse que la myrrhe, elle exhale une odeur délicieuse et c'est le meilleur parfum qu'il y ait chez le Roi. C'est avec ces plantes qu'est confectionnée la *kidaris*.

¹ On choisit logiquement, avec Gulick, de ne pas reprendre la correction de Kaibel Εὐῶδες et d'adopter la leçon πολυτιμότερα plutôt que sa concurrente πολυτιμότερον retenue par Kaibel et Jacoby.

Contexte de F 25a dans les *Deipnosophistes*

Ce fragment s'inscrit dans une série d'exemples de peuples voluptueux, s'adonnant à la *tryphè*, luxe émollient qui constitue le grand thème du livre XII d'Athénée. Les Perses y figurent en tête, comme le premier peuple à s'être distingué en la matière¹. La coiffure parfumée du Grand Roi est citée comme une deuxième illustration, après les déplacements royaux en fonction des saisons. J'ai reproduit la phrase d'Athénée qui introduit l'allusion à Dinon, mais on prendra garde qu'elle est due à l'auteur des *Deipnosophistes*, et non pas (ou pas nécessairement) à Dinon. C'est Athénée qui interprète la *labyzos* comme marque de *tryphè*². De plus, il ne donne pas de Dinon une citation littérale, mais une paraphrase, comme l'indique la formule ὡς φησι Δίνων placée en incise³.

Transmission du F 25b

Jacoby cite ce lemme lexical en petits caractères, car il ne comporte aucune référence à la source : les analogies précises avec F 25a et le fait que *labyzos* ne soit attesté que dans ces deux textes plaident évidemment en faveur de Dinon. La définition alternative du « bandeau que portent les prêtres » n'a cependant aucune raison d'être attribuée à l'historien. Bien que l'organisation du lemme invite à la prudence, il donne à penser que Dinon employait le terme de *kidaris*.

1 XII, 513e-f. Sur le thème de la *tryphè* des Perses chez Athénée et dans ses sources, cf. Lenfant 2007d.

2 Cf. Lenfant 2007d, p. 56-58. Sur la méfiance qu'appellent les mots introductifs d'Athénée et la manière dont ils orientent l'interprétation de la citation, cf. Lenfant 2007c, p. 60-62.

3 Lenfant 2007c, p. 48-52.

La coiffure du roi

Les auteurs classiques utilisent trois mots pour désigner le couvre-chef royal : la *kyrbasia*¹, la *tiara* et la *kidaris* (ou *kitaris*)². Toutes les tentatives pour établir une distinction entre leurs référents se sont heurtées à des difficultés, d'autant que les précisions descriptives sont minces, et que certaines sources donnent les trois termes pour synonymes³. L'hypothèse récente selon laquelle ils pourraient dériver de langues distinctes tout en renvoyant au même objet s'avère en fait impossible à vérifier⁴.

Selon les sources grecques, la *kyrbasia* et la *tiara* désignent un couvre-chef en usage chez les Perses, un turban dont ils se ceignent la tête, et dont le roi n'a pas l'exclusivité : le privilège royal consiste à porter ce turban « droit »⁵, c'est-à-dire que la partie supérieure en est dressée sur la tête, au lieu d'être repliée et de tomber vers le front⁶. Le terme de *kidaris* fait, quant à lui, l'objet d'indications

- 1 Les occurrences de κυρβάσια sont rassemblées par Brust 2005, p. 369-371.
- 2 Les occurrences de κίδαρις sont rassemblées par Brust 2005, p. 339-3.
- 3 Par ex., scholie aux *Oiseaux* d'Aristophane, 487 ; ou Pollux, VII, 58 (τιάρα, ἦν καὶ κυρβάσιαν καὶ κίδαριν καὶ πῖλον καλοῦσιν).
- 4 Tuplin 2007, p. 78, dit prudemment : « The existence of three names (*tiara*, *kurbasia*, *kitaris*) for one thing is certainly disconcerting. It is, of course, possible that Greeks used as synonyms words which properly designated different soft hats. Yet, since *kitaris* (semitic) and *kurbasia* (Iranian) are of distinct origins and *tiara* remains etymologically unexplained, the trio may represent terminology from different language-groups ». Sur l'étymologie de *kyrbasia*, voir cependant Brust 2005, p. 372-373 (« kein iranisches Lehnwort, sondern eher ein indogermanisches Erbwort des Griechischen »), et sur celle de *kidaris*, Brust 2005, p. 343-345 (« völlig unsicher »).
- 5 Pour la *kyrbasia* : Aristophane, *Oiseaux*, 486-487. Pour la tiare : Xénophon, *Anabase*, II, 5, 23 ; Clitarque *FGrHist* 137 F 5 (scholie aux *Oiseaux* d'Aristophane, 487). Pour une liste étendue d'occurrences, cf. Tuplin 2007, p. 82 n. 4.
- 6 Scholie aux *Oiseaux* d'Aristophane, 487 : [...] τιάρα. τοῖς μὲν ἄλλοις ἔθος καὶ ἐπτυγμένην καὶ προβάλλουσαν εἰς τὸ μέτωπον ἔχειν, τοῖς δὲ βασιλεῦσιν ὀρθήν.

divergentes. Tantôt il semble équivaloir aux deux précédents, car il est non seulement cité comme leur synonyme, mais aussi comme une coiffure que le roi est seul autorisé à porter droite¹ ; tantôt il désigne à lui seul la coiffure royale, sans qu'il paraisse nécessaire de préciser sa position dressée² ; de plus, on ne connaît aucune mention de *kidaris* qui serait portée par un autre que le roi³.

On se trouve ainsi devant deux hypothèses principales : soit la *kidaris* désigne la tiare ou la *kyrbasia* droite, soit c'est une coiffure distincte de la tiare et de la *kyrbasia*, comme peut l'être une couronne⁴. Mais, dans l'un et l'autre cas, c'est un couvre-chef propre au roi.

1 Pour la *kidaris* droite : Plutarque, *Thémistocle*, 29, 7; *Artoxerxès*, 26, 4; Arrien, *Anabase*, VI, 29, 3.

2 Dans deux fragments de Ctésias (F 8d* § 45, p. 108 CUF; F 15 § 50, p. 137 CUF), on place la *kidaris/kitaris* sur la tête de Cyrus ou d'Ochos pour signifier qu'il devient roi (τινι τὴν κίδαριν ἐπιτίθεισθαι). Il est possible que la mention ὀρθὴν ait disparu ou qu'elle ait paru superflue au vu du verbe ἐπιτίθεισθαι, mais on ne peut exclure l'hypothèse que la *kidaris* soit réellement distincte de la *kyrbasia* et de la tiare, et qu'elle fasse office de « couronne ».

De plus, une scholie à Oribase, commentant l'emploi du terme de *kitaris* par l'auteur médical, définit la *kitaris* comme « la coiffure royale » en se référant au « livre III des *Persica* » — sans préciser l'auteur de ces derniers (scholie à Oribase, XI A, 22, citée dans l'édition J. Raeder, vol. II, p. 83, selon qui elle figure dans deux manuscrits des ^{xv}^e et ^{xvii}^e siècles (Neap. III D 20 et Paris. gr. 2189). κίταριος] ἀντὶ τοῦ πῖλοις · κίταρις γὰρ ὁ βασιλικὸς πῖλος ὡς τρίτω Περσικῶν « *kitaris*] pour « coiffures » : la coiffure royale est, en effet, la *kitaris*, comme il est dit au livre III des *Persica*. »).

Quinte-Curce dit de même que « les Perses appelaient *cidaris* l'insigne que les rois portaient sur la tête » (*Cidarim Persae vocabant regium capitis insigne*. III, 3, 19).

3 Tuplin 2007, p. 69-71, présente les différentes hypothèses possibles sur le sens relatif des trois termes.

4 Cette dernière position est celle de Calmeyer 1977, p. 183. Cela supposerait, comme le note Tuplin 2007, p. 71, que les allusions à la *kidaris* droite soient le fruit de confusions entre deux insignes royaux.

Aucun texte oriental ne permet de recoupement éclairant et, si l'iconographie perse est relativement riche en coiffures royales, elle pose plus de questions qu'elle n'en résout : on ne peut qu'être dérouté par la variété des représentations figurées et par ce qui les sépare des allusions grecques ¹. C'est au point qu'elle n'offre pas d'image assurée de ce que les Grecs désignent comme étant la tiare droite (la *kidaris*?). La seule image d'un turban dressé est la mosaïque d'Alexandre, où la tiare droite du Grand Roi est en net contraste avec la tiare plate des Perses qui l'entourent (**fig. 7 et 8**). Il est vrai que cette représentation est, comme nos textes, de conception grecque, ce qui fait dire à Christopher Tuplin que « if the whole thing were a Greek myth, it would simply be part of the myth. » ². Néanmoins, ce savant tendrait plutôt à attribuer l'écart à une différence de code vestimentaire, qui voudrait qu'à

1 Schlumberger 1971 présente une typologie de ces coiffures figurées, couronnes crénelées et couvre-chefs cylindriques ; Tuplin 2007, p. 71-80, analyse l'iconographie sur toutes sortes de supports, avec de nombreux renvois bibliographiques, et constate qu'elles ne coïncident pas avec les évocations grecques.

Devant la variété des coiffures royales figurant sur les reliefs, D. Schlumberger en vient même à supposer qu'à l'époque où furent sculptés les reliefs de Persépolis, sous Darius et sous Xerxès, il n'existait peut-être pas de couvre-chef spécifique au roi (Schlumberger 1971, p. 381-382). La discrétion d'Hérodote pourrait aussi plaider en ce sens. Il ne faut assurément pas négliger le décalage chronologique entre cette iconographie royale et les allusions d'auteurs grecs à la coiffure royale perse, qui se fondent sur des observations de leur temps (comme le précise Tuplin 2007, p. 69, la plus ancienne allusion au turban dressé date de 414 av. J.-C., avec les *Oiseaux* d'Aristophane). Mais la tiare droite figure dans des anecdotes que les Grecs situent au temps de Xerxès (Tuplin 2007, p. 69. Cf. Plutarque, *De l'amour fraternel*, 488d).

2 Pour un commentaire historique de la mosaïque de Naples, cf. Briant 2003a, p. 226-247.

Persépolis le roi fût représenté en costume perso-élamite, plutôt qu'avec un turban issu du costume mède¹.



Fig. 7. Détail de la mosaïque d'Alexandre : Darius III et sa tiare droite (Musée de Naples). Dessin Sandra Fullenbaum.



Fig. 8. Détails de la mosaïque d'Alexandre : Perses à la tiare plate (Musée de Naples). Dessin Sandra Fullenbaum.

Le parfum de la coiffure royale

Même s'il est difficile de trancher sur sa forme (tiare droite ou couvre-chef singulier), la coiffure royale se distinguait à la vue. À en croire Dinon, elle différait aussi par son odeur, puisqu'il évoque un « insigne » composé de plantes odorantes, la myrrhe et la *labyzos*, dont il vante l'exquise qualité. Peut-être faut-il comprendre qu'une couronne végétale surmontait — en certaines cir-

¹ Tuplin 2007, p. 78.

constances? — la tiare du Grand Roi, selon une pratique perse également décrite par Hérodote ¹.

Il n'est guère possible d'identifier la *labyzos*, dont ce double fragment est l'unique mention. Du point de vue linguistique, le [l] du nom ne peut remonter à l'iranien, qui ignore ce phonème ², et l'hypothèse d'un texte corrompu est peu crédible, puisque le nom nous est transmis sous cette forme aussi bien par Athénée que par Hésychius. S'offre la possibilité d'un mot issu de l'une des langues non iraniennes des peuples sujets de l'empire ³. De fait, on a rapproché le mot du pâli *labuja*, qui est le nom d'une plante, et suggéré qu'il pouvait venir de l'Inde ⁴.

On ne peut s'empêcher de penser à ce délicieux parfum que, d'après Ctésias, le roi des Indiens offrait en présent au roi de Perse : l'historien disait l'avoir vu et avoir senti « un parfum tel qu'on ne peut ni le décrire ni le comparer à rien » ⁵. Nul doute que ces senteurs rares contribuaient à manifester l'éminente distinction du Grand Roi ⁶.

- 1 Hérodote, I, 132 dit que, chez les Perses, le sacrificateur invoque le dieu « après s'être couronné la tiare, le plus souvent de myrte » (ἑστεφανωμένος τὸν τιήρηην μυρσίην μάλιστα).
- 2 Sur les noms grecs comportant un [l] et prétendument perses, cf. Schmitt 1971, p. 21-25.
- 3 C'est l'un des types d'explication proposés par Schmitt 1971, p. 22, pour les noms en [l].
- 4 Charpentier 1919. Cf. Huyse 1990, p. 99. L'hypothèse est reprise et développée par Brust 2005, p. 378-380.
- 5 F 45 § 47 (p. 184-185 CUF).
- 6 Alexandre et ses compagnons découvrirent non seulement que le roi disposait de toute une équipe de fabricants de parfums (*Lettre de Parménion* citée par Athénée, XIII, 608a), dont l'usage était de rigueur dans ses banquets, mais que sa tente abondait en flacons de parfums (Plutarque, *Alexandre*, 20, 13).

Le tabouret en or du Grand Roi

F 26. Athénée, XII, 514a-b

Ὅποτε δὲ καὶ ἀπὸ τοῦ ἄρματος κατίοι, φησί, βασιλεύς, οὔτε καθήλλετο ὀλίγου ὄντος ἐπὶ τὴν γῆν τοῦ ὕψους οὔτε διὰ χειρῶν ἐρειδόμενος, ἀλλ' αἰεὶ αὐτῷ χρυσοῦς δίφρος ἐτίθετο καὶ τούτῳ ἐπιβαίνων κατήει. Καὶ ὁ βασιλέως διαφοφόρος εἰς τοῦτο εἶπετο.

Et quand le Roi descendait de son char, dit-il¹, il ne sautait pas à terre, même si la distance au sol était faible, et il ne prenait pas appui sur ses mains², mais on plaçait toujours à son intention un tabouret (*diphros*) en or, et c'est en y posant le pied qu'il descendait. Et le porte-tabouret (*diphrophoros*) du Roi le suivait à cette fin.

Nature et contexte de la citation dans les *Deipnosophistes*

Ce passage est, chez Athénée, la suite directe de l'extrait sur la coiffure du Grand Roi (F 25a), mais ce n'était pas le cas dans l'original : un indice formel en est donné par la présence de φησί en incise, qui signale bien souvent une coupure précédant la proposition dans laquelle il s'insère³. Ainsi, les deux données (*labyzos* et *diphros*) devaient déjà être séparées dans l'œuvre de Dinon : c'est Athénée qui les rapproche en les subordonnant au thème de son livre XII, celui de la *tryphè*⁴.

1 C'est-à-dire Dinon. Cf. F 25a.

2 Il n'y a pas lieu de comprendre qu'il s'agisse des mains d'un autre comme l'ont fait Gulick (« nor did he lean on anyone's arms ») et Gambato (« e neppure ad appoggiarsi alle mani dei presenti »). Διὰ χειρῶν sans autre précision ne peut que renvoyer aux mains du sujet.

3 Zepernick 1921, p. 317-318.

4 Sur ce thème chez Athénée et dans ses sources, cf. Lenfant 2007d.

Commentaire

Le diphros, marchepied du Grand Roi

Comme le suggère Dinon en précisant que la distance au sol était faible, le tabouret que devait fouler le roi à sa descente de char n'avait pas tant une fonction pratique que symbolique : en lui évitant un saut à terre quelque peu trivial, il permettait au roi de garder un port majestueux et l'allure d'un être supérieur. Symbole de ses goûts de luxe et de confort aux yeux d'Athénée, voire de Dinon, c'était, aux yeux des Perses, une marque de distinction royale¹.

De fait, même à l'intérieur du palais, lorsque le roi était assis sur son trône, un repose-pieds était placé sous ses pieds, comme l'atteste l'iconographie achéménide (**fig. 9**) et comme le reflètent aussi des peintures de vases grecs². Commentant les reliefs de Persépolis, E. F. Schmidt faisait observer que le trône du roi était assez surélevé pour que la tête d'un homme debout à ses côtés, fût-il le prince héritier, ne pût dépasser la sienne en hauteur lorsqu'il était assis³. Dans ces conditions, la présence d'un tabouret sous

1 Comme le dit Briant 1996, p. 234, il s'agissait d'exprimer « que le roi est un homme au-dessus des hommes ».

2 Dans l'art achéménide, on voit un tel tabouret dans les scènes d'audience figurant le roi sur son trône, tant sur les reliefs de Persépolis que dans l'intaille gréco-perse d'Oxford (pour cette dernière, cf. le commentaire de Daumas 1985, p. 293-294 et pl. II, 2; pour les reliefs de Persépolis, cf. Schmidt 1953 [par exemple, planches 121 et 123 et commentaire de la première p. 164], dessin d'un relief d'audience dans Briant 1996, p. 230). Pour les tabourets figurant sur le « vase des Perses », cf. Daumas 1985, p. 294 et pl. II, 1; voir cependant, sur les représentations de ce vase et leur caractère conventionnel, Villanueva-Puig 1989.

3 Schmidt 1953, p. 164.

ses pieds était indispensable si l'on voulait éviter que les jambes royales ne pendent dans le vide ¹.

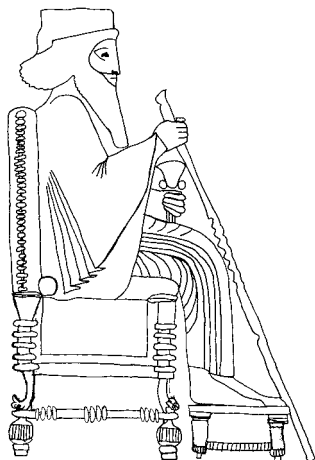


Fig. 9. Relief sud de la salle du Trésor de Persépolis : le roi sur son trône, avec un repose-pieds. Dessin Sandra Fullenbaum.

Nulle part n'est évoqué aussi clairement qu'ici l'usage d'un marchepied mobile qui permettait au roi de descendre de char. On a cru qu'il en était question dans le récit de la bataille de Salamine par Plutarque, qui mentionne le *diphros* en or dont disposait Xerxès quand il assista aux combats ². Il est vrai qu'à première vue l'analogie est frappante, puisqu'il s'agit dans les deux cas d'un

1 On songe avec Briant 1996, p. 234, à ce que Quinte-Curce rapporte sur Alexandre, qui voulut s'asseoir sur le trône royal de Suse, « beaucoup trop élevé pour sa taille » (V, 2, 13). Mais il est vrai que c'est ici cette petite taille qui est en cause, dans la mesure où le conquérant assis n'arrive pas à atteindre de ses pieds la « marche inférieure » (*imum gradum*), la « marche qui était au pied du trône » (τοῦ κατὰ τὸν θρόνον ὑποβάθρου, Diodore, XVII, 66, 3) — équivalent manifeste du repose-pieds des reliefs — si bien que l'un de ses pages en vient à glisser sous ses pieds rien moins qu'une table.

2 Plutarque, *Thémistocle*, 13, 1.

diphros en or (χρυσοῦς δίφρος) dont le roi fait usage. Mais s'agit-il dans ce cas d'un marchepied, particulièrement mis en valeur en cette occasion où Xerxès devait pouvoir se déplacer en char d'un endroit à un autre¹ ? Ou le mot désigne-t-il en l'occurrence un siège² ? Comme ce passage de Plutarque offre en quelque sorte la seule autre évocation littéraire possible du marchepied royal, il est indispensable de poursuivre ici une analyse restée inachevée³. Il me semble qu'il ne faut pas se laisser abuser par l'analogie littérale (*chrysous diphros*) et que, dans le cas de Xerxès surplombant Salamine, le *diphros* ne peut guère que désigner un siège, tant en raison des parallèles littéraires qu'en égard au contexte immédiat. En effet, il est dit que Xerxès « s'était établi en hauteur (...), après s'être fait installer un *diphros* en or (χρυσοῦν δίφρον θέμενος) et s'être entouré de nombreux secrétaires, dont la tâche était de consigner les actions de la bataille. » Or, l'expression δίφρον θέμενος apparaît aussi dans l'*Odyssée*, à propos de Pénélope qui s'est fait installer un siège en face des prétendants⁴. Il s'agit manifestement de désigner un siège qui se déplace, et *diphros* est en ce sens l'équivalent de *thronos*, employé par Hérodote dans le cas analogue de ces dignitaires perses venus assister, en 517 av. J.-C., à la livraison de Samos et qui, s'étant fait installer des sièges (θρόνους θέμενοι), s'assirent en face de la citadelle⁵. Ce n'est peut-être pas un hasard, d'ailleurs, si les auteurs grecs donnent un tel détail dans le cas précis de deux échecs : à Samos comme à Salamine, cette position de spectateur tranquille, pour qui la victoire est d'avance acquise, ne pouvait-elle apparaître *a posteriori* comme une marque de l'arrogance perse ?

1 Interprétation de Frost 1980, p. 149-150, qui conteste la traduction de *diphros* par « trône » en se référant à Dinon.

2 Briant 1996, p. 939.

3 Comme le souligne Briant 1996, p. 939.

4 *Odyssée*, XX, 387.

5 Hérodote, III, 144.

Que le *diphros* de Xerxès à Salamine ait été un siège, cela se déduit non seulement de ces précédents analogues, mais du contexte dans lequel l'objet est évoqué : Xerxès est installé et il n'est question ni de déplacement ni de char qui puisse justifier l'évocation d'un marchepied. Ajoutons que « siège » est le sens le plus courant du mot *diphros*¹, celui qu'on attend en l'absence d'autre précision. Nul doute, enfin, qu'Alexandre ne reprît l'usage du Grand Roi vaincu, quand il se mit à donner audience assis sur un *chrysous diphros*, un « siège en or » installé au centre de sa tente². En évoquant non pas un siège, mais un marchepied royal, Dinon apporte donc un témoignage unique dans la littérature grecque.

Les *diphrophoroi*, ou « porte-tabourets »

■ *Un équivalent élamite?* — Le terme grec de *diphrophoros* n'est pas sans correspondant dans les documents administratifs de la cour : une tablette des Fortifications de Persépolis présente le terme élamite *kadukabarra*, qui en est l'équivalent littéral, mais paraît désigner, plutôt qu'un porteur véritable, le détenteur d'un titre aulique³.

- 1 Le *diphros* est en principe un siège sans dossier, un tabouret, forme de siège la plus simple, tandis que le *klismos* correspond à la chaise et le *thronos* au fauteuil accompagné d'un repose-pieds. Mais il arrive que *diphros* désigne plus généralement un siège, indépendamment de sa catégorie. Cf. Hug 1931, col. 399-400. Sur le *diphros* au sens étroit (siège rectangulaire sans dossier ni accoudoirs reposant sur quatre pieds), cf. Richter 1966, p. 38-43.
- 2 Athénée, XII, 539e, Élien, *Histoire variée*, IX, 3. Ctésias F 13 § 16 (p. 121 CUF) évoque le siège en or dont jouissait le mage usurpateur à l'intérieur même du palais et dont il brisa un pied pour assurer sa défense (la note 487 p. 262 de l'édition de la CUF, où je me suis laissé abuser par l'analogie littérale, doit maintenant être rectifiée et complétée, concernant Dinon, par les présentes analyses) : on peut supposer que Ctésias avait lui-même vu un tel siège dans l'enceinte du palais.
- 3 PF 0830, analysé par Henkelman 2003, p. 120-121 et n. 21.

■ *Une représentation figurée?* — Un porteur de tabouret au sens propre est cependant représenté sur un relief de Persépolis (**fig. 10**)¹.



Fig. 10. Relief du flanc nord de l'escalier est de Persépolis : porteur de tabouret. Dessin Sandra Fullenbaum.

Faisant suite à trois valets ayant comme lui un fouet à la main droite et une carpeppe pliée sous le bras gauche, il est seul à porter en outre dans le dos un tabouret attaché à ses épaules. À première vue, ce tabouret ressemble par sa forme à ceux qui supportent les pieds du Grand Roi assis (**fig. 9**). Mais il paraît plus élevé : il a deux barreaux transversaux, tandis que le repose-pieds n'en a généralement qu'un, voire aucun ; et si l'on faisait pivoter l'objet aux pieds de son porteur, il atteindrait facilement la hauteur de son entrejambe. En d'autres termes, si un tel tabouret servait de mar-

¹ Schmidt 1953, pl. 51, à l'extrémité droite du registre supérieur, commentaire p. 83.

che pied, il pouvait difficilement éviter au roi de faire un saut ou de prendre appui pour descendre dignement de son char — ce qui le rend peu conforme à la description de Dinon, qui est précisément à l'origine de l'interprétation de ce meuble comme marchepied. De plus, le tabouret porté est identique, jusque dans ses détails décoratifs, au trône royal tel qu'il est représenté, par exemple, dans la salle du Trésor de Persépolis (**fig. 9**), à cette différence près qu'il est dépourvu de dossier ¹, ce qui en facilite le transport : les torsades supérieures du tabouret porté se retrouvent même dans le siège royal, alors qu'elles sont absentes du repose-pieds. Je tendrais donc à croire que le tabouret de ce relief (**fig. 10**) était en fait destiné à faire office de siège. Ce serait donc une représentation possible du *diphros* de Xerxès à Salamine. Cette interprétation nous prive certes d'une image que l'on croyait être le répondant iconographique du marchepied et de son porteur tels qu'ils étaient évoqués par Dinon ², mais on peut sans trop de risque imaginer ces derniers selon le même modèle.

■ *Un privilège royal?* — Tabouret et porte-tabouret étaient-ils un privilège réservé au seul roi? C'est ce que donne à penser le fragment de Dinon. On a parfois suggéré que les Perses *diphrophoreumenoï* évoqués par Hérodote ³ étaient des dignitaires « jouissant d'un porte-tabouret » ⁴, mais la chose est peu probable : les dignitaires en question se trouvent être ceux que nous avons déjà évoqués et qui s'étaient fait installer des sièges (*thronoi*) devant

1 L'analogie est soulignée par Kyrieleis 1969, p. 36, pl. 9,1 et 18,4.

2 La correspondance est considérée comme acquise par Schmidt 1953, p. 83 n. 102, ou par Thompson 1956, p. 288.

3 III, 146, 3.

4 Par exemple, Thompson 1956, p. 288 n. 54, Gambato 2001, p. 1277 n. 3. Dans sa définition très ouverte du *diphrophoros*, Asheri 1990, p. 353, considère les simples dignitaires comme des bénéficiaires possibles (« Il διφροφόρος portava il trono o il poggiapiedi su cui sedeva, o metteva il piede scendendo dal carro, il dignitario o lo stesso re »).

Samos¹. Comme rien, dans le texte, ne suggère l'utilisation d'un marchepied ou d'un char et qu'Hérodote ne donne aucune explication — ce qui serait indispensable dans le cas d'un marchepied, le plus vraisemblable est que les *diphrophoreumenoï* soient « ceux qui se faisaient apporter des sièges »² : *diphroi* et *thronoi* désignent en l'occurrence les mêmes objets, qu'Hérodote associe, dans les deux passages, au rang élevé des dignitaires³.

Aucune source ne me paraît donc attester à ce jour que le Grand Roi ait partagé avec d'autres le privilège de descendre de son char en usant d'un marchepied qu'aurait porté un préposé. Le fragment de Dinon donne à croire que c'était une prérogative royale, bien conforme aux pratiques de la monarchie perse, qui désignaient constamment le roi comme un homme au-dessus des autres⁴.

1 III, 144.

2 Il ne faut pas cacher cependant que le sens du terme n'est pas clair, comme le montrent la note de P.-E. Legrand (CUF) et les interprétations divergentes du traducteur et du commentateur de la collection L. Valla. *Diphrophoreumenoï* est ainsi interprété soit comme exprimant un droit permanent (Legrand), soit comme se rapportant aux circonstances précises de la tentative contre Samos (Asheri). Quant au contenu concret de ce privilège, il pourrait être soit de se faire porter dans une chaise (trad. A. Fraschetti, conforme à une définition donnée par la *Souda* : Διπροφορορουμενός · Ἡρόδοτος · παρὰ Πέρσαις φορεῖοις φερομένους), soit d'être accompagné d'un porteur de siège (Legrand, qui invoque le cas parallèle de *doryphoreisthai*), soit de s'être fait apporter un siège en cette occasion précise (Asheri, p. 353). Notons que la *Souda* se fonde sans doute sur des réalités de l'empire romain (cf. Dion Cassius LX, 2, 3 et *Souda s.v. ὕπατοι*). Pour diverses qu'elles soient, ces interprétations ont un point commun qui nous importe ici : celui de renvoyer à un siège, et non à un marchepied.

3 τῶν Περσέων οἱ πλείστου ἄξιοι θρόνου θεμενοὶ (III, 144) / τῶν Περσέων τοὺς διπροφορευμένους τε καὶ λόγου πλείστου ἔοντας (III, 146).

4 Sur l'exaltation de la personne royale, cf. Briant 1996, ch. VI.

Soyons plus précis : d'autres que le roi ont pu jouir d'un marchepied pour descendre de leur char, notamment dans les provinces de l'empire où satrapes et dynastes imitaient volontiers des éléments de l'apparat royal. On dispose d'un témoignage un peu particulier, qui touche non pas des satrapes et dynastes, mais leurs épouses, et d'après lequel le rôle du marchepied était assumé par des femmes chypriotes, que les Grecs appelaient en conséquence *klimakides*, « escabelles », femmes marchepieds, en quelque sorte¹.

Cela reste néanmoins différent de la prérogative royale, qui prévoit non seulement l'existence d'un porteur déterminé, mais celle d'un marchepied « en or ». Le diphrophore pourrait être une exclusivité du roi : il s'ajouterait à cette longue liste de domestiques spécialisés veillant au confort absolu du monarque. Quant à la composition de l'objet, comme il arrive fréquemment quand les Grecs emploient *chrysous*, il n'était certainement pas en or massif, ce qui, du reste, l'aurait rendu trop lourd. À voir le relief de Persépolis où figure un porte-tabouret, E. Schmidt supposait plutôt un modèle en bois, sans exclure qu'il ait été doré². Mais, en s'appuyant sur d'autres données, H. Kyrieleis pense que les parties les plus visibles du meuble étaient bien en métal (bronze, argent ou or), le bois étant réservé au noyau de la construction³.

- 1 Cléarque (fr. 19 Wehrli = Athénée, VI, 256c-d) rapporte le cas des épouses d'Artabaze et de Mentor, tandis que, d'après Plutarque, *Sur le flatteur et l'ami*, 50d, Alexandre put voir en Syrie ces spécialistes employées par les femmes de rois.
- 2 Schmidt 1953, p. 83 n. 102.
- 3 Kyrieleis 1969, p. 40-41, qui se fonde sur des morceaux de meubles retrouvés, une comparaison avec des meubles de l'Urartu et l'observation du relief lui-même. Thompson 1956, p. 289, considère que la base devait être en bois et les pieds en métal — comme pour le *diphros* dont la présence est attestée au IV^e siècle av. J.-C. dans le Trésor du Parthénon (le « *diphros* aux pieds d'argent » qui figure dans l'inventaire du Trésor en IG II², 1394, 11-14; l'objet aurait été volé, d'après Démosthène, *Contre Timocrate* (24), 129; cf. Thompson 1956, p. 285-286, qui

C'est cette facture en or qui distingue plus que tout le *diphros* du souverain : d'ordinaire, le *diphros* était en bois ¹. L'or n'était pas rare dans le mobilier du Grand Roi, tout comme dans sa vaisselle ² : Héraclide de Kymè évoquait ainsi son trône (*thronos*) en or entouré d'un baldaquin aux colonnettes en or (F 1) et le lit aux pieds d'or sur lequel il dînait (F 2). Comme ce genre de meuble n'a guère pu traverser les siècles, les auteurs de *Persica*, Ctésias, Dinon et Héraclide en sont pour nous des témoins précieux ³. Il est vrai qu'avant eux les Grecs d'Europe avaient donné le récit des découvertes qu'ils avaient faites à Platées à l'issue des combats, quand ils s'étaient emparés de la tente laissée par Xerxès à Mardonios ⁴. Et, de même, après eux, les historiens d'Alexandre n'ont pas manqué de mentionner ce mobilier de luxe tel qu'il fut découvert par le conquérant au cœur de l'empire. Mais les auteurs de *Persica* l'ont évoqué *in situ*, dans l'usage quotidien qu'en pouvait faire le roi. Ils pouvaient ainsi compléter, pour les Grecs de l'époque, les témoignages d'ambassadeurs revenus de la cour ⁵. Sans surprise, l'abondance de l'or dans l'environnement royal suscitait chez les Grecs des sentiments partagés : élément du luxe qu'ils considéraient parfois comme débilisant (thème de la

considère à tort, selon moi, qu'il s'agit nécessairement du *diphros* utilisé par Xerxès pendant la bataille de Salamine).

- 1 Richter 1966, p. 38, dont la remarque porte sur le *diphros* grec, mais concerne aussi la plupart des tabourets en usage dans l'empire perse lui-même.
- 2 Cf. *supra* p. 109-113.
- 3 Voir *supra* p. 112.
- 4 Hérodote, IX, 80, 1 et 82, 1-2. Cf. Miller 1997, p. 53-55 et, plus largement, p. 29-62, sur la découverte visuelle de l'or perse par les Grecs du continent européen par le biais des dépouilles de guerre.
- 5 Les rares allusions précises portent surtout sur la vaisselle en or (Aristophane, *Acharniens*, 74; Lysias, *Sur les biens d'Aristophanès* [19], 25), ou encore sur la vigne en or et le platane en or du Grand Roi (sur ces derniers, voir Briant 1996, p. 248-249).

tryphè), c'était aussi un métal précieux et rare dans leur univers, qui ne pouvait manquer de les fasciner.

Le respect des concubines pour la reine

F 27. Athénée, XIII, 556b

Παρά δὲ Πέρσαις ἀνέχεται ἡ βασιλεία τοῦ πλήθους τῶν παλλακίδων διὰ τὸ ὡς δεσπότην ἄρχειν τῆς γαμετῆς τὸν βασιλέα, ἔτι δὲ καὶ διὰ τὴν βασιλίδα, ὡς φησιν Δίνων ἐν τοῖς Περσικοῖς, ὑπὸ τῶν παλλακίδων θρησκευέσθαι ἰπροσκυνοῦσι γοῦν αὐτήν.

Chez les Perses, la reine tolère le grand nombre des concubines, parce que le roi commande en maître à sa femme légitime et aussi parce que la reine, comme le dit Dinon dans ses *Persica*, est vénérée par les concubines : en tout cas, elles la saluent religieusement (*proskynousi*)¹.

Contexte dans les *Deipnosophistes*

Le cas perse ouvre une séquence sur la polygamie et les concubines ; il est suivi d'exemples tirés de la mythologie grecque, exemples qui s'opposent, avec, d'un côté, Priam qui couchait

- 1 Le verbe *proskynein* est difficile à traduire. D'après Wiesehöfer 2001 (voir ci-dessous p. 234), il se réfère à un geste de vénération consistant à envoyer un baiser de la main, qui rappelait aux Grecs un geste qu'ils accomplissaient devant des dieux et qui était associé chez les Perses, en fonction du rang de la personne qui saluait, soit à une inclination du corps soit à une prosternation. On pourrait donc traduire : « elles lui adressent un baiser d'adoration ». Mais cela aurait peut-être l'inconvénient de prendre parti sur l'interprétation du geste et d'être plus précis que le grec.

Traduire par « elles font la proskynèse devant elle » n'aurait pas ce défaut et parlerait au lecteur spécialisé, mais présenterait l'inconvénient de gommer la perception immédiate de l'analogie religieuse (on ne dirait pas en français qu'un Grec « fait la proskynèse » devant un dieu).

Il m'a semblé qu'il fallait privilégier la connotation (sûre) plutôt que la dénotation (controversée) du terme, étant entendu que ce dernier rend compte d'un point de vue grec, et non perse.

avec toutes sortes de femmes sans susciter l'opposition d'Hécube et, de l'autre, Médée et Clytemnestre, au contraire révoltées que leurs époux s'adonnent à ces pratiques « barbares » (XIII, 556c) : les pratiques des Perses et des Troyens s'opposent ici à celles des Grecs et des Romains.

À s'en tenir à la lettre du texte, il n'est pas assuré que la première partie de la phrase remonte à Dinon, mais cela paraît probable.

Commentaire

Le terme de reine

Le terme de « reine » (*basileial basilis*) désigne ici la femme du roi, mais c'est une vue grecque qui ne doit pas abuser. Les Perses n'accordaient aucun titre spécifique à la femme de leur roi : les tablettes des Fortifications de Persépolis l'appellent *dukšiš*, « princesse », tout comme les autres femmes de la famille royale¹.

Épouses et concubines

Le grand nombre des concubines du roi — parfois chiffré à 300, 360 ou 366 — est également mentionné par d'autres auteurs de *Persica*, Ctésias et Héraclide, de même que par les historiens d'Alexandre².

La distinction entre épouse et concubine est postulée comme allant de soi par les auteurs grecs³, qui ne précisent jamais en quoi

1 Cf. Brosius 1996, p. 13-31, notamment p. 27-28 ; Briant 1996, p. 536 et 946, qui explique pourquoi le terme (grec et français) est inadéquat.

2 Sur ces concubines, on se reportera au commentaire du F 1 d'Héraclide et à Briant 1996, p. 289-297.

3 Selon Hérodote, I, 135 (cf. Strabon, XV, 3, 17), les Perses ont de nombreuses épouses légitimes (*kouridiai gynaikes*) et plus encore de concubines (*pallakai*). D'après Hérodote, III, 1, 2 et Ctésias F 13a (p. 127 CUF), Amasis craignait que Cambyse ne prît sa fille pour concubine (*pallakè*) et non pour épouse (*gynè*).

consiste la différence, sans doute parce qu'ils la supposent identique à ce qu'elle est dans le monde grec. Mais le tableau devait être brouillé par le fait que, contrairement aux Grecs, les Perses pouvaient être polygames¹. Dans le cas des rois², se fondant sur le passage d'Hérodote d'après qui Amasis craignait que sa fille ne devînt une concubine, et non l'épouse de Cambyse, Maria Brosius émet l'hypothèse que les concubines étaient en principe de haute lignée, mais d'origine étrangère, et qu'elles ne pouvaient de ce fait enfanter des candidats au trône; mais que, dans la réalité, il y eut des exceptions, tels Sogdianos/Sekyndianos et Darius II, rejets de concubines babyloniennes, dont le second fut pour cette raison qualifié de « bâtard » (*nothos*)³.

La proskynèse au féminin

La proskynèse (*proskynêsis*) était, d'après Hérodote, un mouvement de déférence que devaient effectuer les Perses devant tout personnage de condition très supérieure à la leur⁴. Mais, dans la pratique, les allusions grecques et latines en font quasiment toutes un hommage que l'on devait rendre au roi, que l'on fût un de ses sujets ou un étranger en visite.

La nature du geste d'hommage est depuis longtemps débattue. D'un côté, l'étymologie de *proskynein* suggère que l'on adressait au roi un baiser (*kynein* signifie à l'origine « baiser ») et des reliefs

- 1 Sur la polygamie des rois achéménides, cf. Brosius 1996, p. 35-69.
- 2 Brosius 1996 indique que nous ignorons si la polygamie était pratiquée en Perse par d'autres que les rois (p. 64 n. 39). Précisons toutefois qu'Hérodote, I, 135 et Strabon, XV, 3, 17 parlent à ce propos des Perses en général, et pas seulement de leurs rois.
- 3 Brosius 1996, p. 32-33. Mais ces bâtards ne purent accéder au trône que parce que l'héritier légitime était mort, ce qui les rend conformes à la règle énoncée par Hérodote, III, 2 : « chez les Perses, ce n'est pas l'usage qu'un bâtard devienne roi lorsqu'il existe un fils légitime », comme l'a noté Briant 1996, p. 289.
- 4 Hérodote, I, 134.

de Persépolis représentent, face au roi qui siège sur son trône, un personnage au buste légèrement incliné, la main devant la bouche (**fig. 18**)¹. D'un autre côté, dans les anecdotes rapportées par les Grecs, le geste est souvent associé à une prosternation ou à une inclination du corps vers le sol², ce qui fait qu'on a longtemps traduit *proskynésis* par « prosternation ». Suivant la mise au point récente de Josef Wiesehöfer, la *proskynèse* désignerait en propre une sorte de baiser envoyé de la main, geste qui se conjugait souvent avec d'autres mouvements du corps, dont la nature différait selon le rang de l'intéressé : prosternation pour les gens de rang inférieur, simple inclination pour les gens de haut rang³.

Quelle que fût sa nature, les Grecs désignaient par *proskynèse* un geste d'hommage qu'ils ne pouvaient, quant à eux, effectuer que devant un dieu. C'est là le cœur de l'interprétation grecque :

- 1 Photographies : Schmidt 1953, pl. 121 et 123 (cf. p. 163-167). Dessin : Kuhrt 2007, p. 536 (fig. 11.29).
- 2 À lire Hérodote, le mouvement suppose de se jeter à terre (*prospiptein*, I, 134 ; VII, 136) ; l'anecdote relative à Isménias (Plutarque, *Artoxerxès*, 22, 8 ; Élien, *Histoire variée*, I, 21) implique qu'il fallait se pencher en avant (*kypsas* ; *épikypsas*) jusqu'à toucher le sol : pour ramasser son anneau, Isménias touche le sol de la main et peut-être du genou.
- 3 Wiesehöfer 2001 ; 2003. Cf. Bickerman 1963. Toutes les anecdotes grecques ne cadrent cependant pas avec le schéma proposé. Dans le cas d'Isménias, par exemple, il est difficile de comprendre pourquoi cet ambassadeur thébain aurait pu se contenter de s'incliner si les autres devaient habituellement s'agenouiller. De plus, Élien, *Histoire variée*, I, 21, dit qu'il « se pencha rapidement *comme pour faire la proskynèse* » (ταχέως ἐπικύψας, ὡς δὴ προσκυνῶν. Cf. Plutarque, *Artoxerxès*, 22, 8), expression qui ne désigne manifestement pas ici un baiser de la main. Du reste, on voit mal comment Isménias, même s'il est entendu qu'il avait deux mains, aurait pu adresser au roi un baiser de la main tout en ramassant son anneau. Il semble que, dans certains cas au moins, *proskynein* désignait avant tout (uniquement?) un mouvement du corps. Des difficultés de cet ordre étaient déjà soulignées par Briant 1996, p. 234-235.

les anecdotes portent souvent sur le refus grec de rendre un tel honneur à un simple mortel¹. La proskynèse symbolise un antagonisme culturel, qui revêt à la fois une dimension religieuse (les Perses dépouillent les dieux de leurs privilèges et se comportent en impies) et politique (l'humiliation devant le roi trahit l'extrême inégalité entre celui-ci et ses sujets, sans équivalent véritable dans le monde grec classique). Cette dimension est ici présente : Dinon précise que la reine est « vénérée » (θρησκειύεσθαι) et le verbe employé, habituellement réservé aux dieux, la place clairement dans la position d'une déesse.

C'est, semble-t-il, la seule attestation que nous ayons d'une proskynèse effectuée devant une femme perse². Mais une telle pratique n'aurait rien pour surprendre, car on observe à plusieurs reprises la reproduction de pratiques du roi par des femmes de la famille royale. Ainsi, sur un sceau du Louvre qui offre l'une des rares images conservées d'une dame perse³, cette dernière, la tête couronnée, est représentée de profil, assise sur un trône, les pieds posés sur un repose-pieds, deux femmes lui faisant face (fig. 11) : la scène imite à certains égards les scènes d'audience du roi⁴. De même, dans le *Livre d'Esther* (1, 3-9), tandis que le roi Assuérus donne un banquet à ses officiers, la reine Vasthi offre, de son côté, un festin aux femmes, ce qui suggère qu'elle s'adonne là encore à une pratique analogue à celle du roi, mais avec des femmes.

- 1 Par exemple, Hérodote, VII, 136 (Sperthias et Boulis à Suse) ; Xénophon, *Anabase*, III, 2, 13 (discours de Xénophon aux mercenaires).
- 2 Sauf erreur, il n'en est pas question dans Brosius 1996. Il existe en revanche d'autres exemples de proskynèses effectuées par des femmes perses, comme Sisigambis, la mère de Darius, qui se roule aux pieds d'Alexandre (Quinte-Curce, III, 12, 17).
- 3 Sur les rares représentations de femmes perses, cf. Brosius 1996, p. 84-87 et Curtis – Searight – Cowell 2003, p. 236.
- 4 Louvre AO 22359. Cf. Amiet 1977, p. 440 n° 821 ; Koch 1992, fig. 174, commentée p. 246-7, à comparer avec les scènes d'audience du roi (*ibid.* fig. 44 ou ici même fig. 9). Cf. Brosius 1996, p. 86, Briant 1996, p. 297.

Dans le cas des concubines intervient en même temps une autre dimension : la proskynèse creuse et affiche la différence entre épouse(s) et concubines. Rares sont les textes qui les évoquent conjointement. Il n'y a guère que le fragment d'Héraclide de Kymè sur le dîner du roi (F 2), d'après qui la femme du roi dînait parfois à ses côtés, tandis que ses concubines chantaient tout en jouant de la lyre ¹.



Fig. 11. Empreinte de sceau : femme couronnée assise sur un trône (Musée du Louvre). Dessin Sandra Fullenbaum.

« Le roi commande en maître à sa femme légitime »

Une telle affirmation prend le contre-pied d'un cliché grec sur les Perses, dont les rois seraient sous l'influence excessive de femmes maléfiques, qu'ils ne savent pas maintenir à leur place inférieure. J'ai déjà cité sur ce point une phrase éloquent de

- 1 Plutarque, *Préceptes de mariage*, 14ob, suggère au contraire que les épouses des rois de Perse, après avoir dîné à leurs côtés, étaient éloignées au profit des musiciennes et concubines quand le roi voulait boire et se divertir, mais il se pourrait que le moraliste ait forcé la distinction pour illustrer son idée qu'il ne faut pas associer sa femme à ses débauches, mais seulement à ses plaisirs honnêtes.

Plutarque disant que « le roi de Perse considérait tous ses sujets comme ses esclaves, à l'exception de sa femme, qui aurait pourtant dû lui être plus assujettie que personne »¹.

On relève donc ici deux traits que l'on observe aussi dans le F 2 d'Héraclide :

— la mise en lumière d'une hiérarchie affichée : le roi domine sa femme qui est elle-même supérieure aux concubines ;

— la contestation d'un cliché usuel sur les Perses, qui sont loin d'être dominés par leurs femmes.

¹ Cf. *supra* commentaire de F 11 (p. 149-150), de même que le commentaire de F 1 (p. 93-95). Le thème de la soumission de la reine au roi et de la femme à son mari est également illustré au début du *Livre d'Esther*, où le roi réagit de manière exemplaire à la désobéissance de la reine (1, 10-22).

L'eau et le feu, seules images de dieux

F 28. Clément d'Alexandrie, *Protreptique*, V, 65, 1-2

1. Περσῶν δὲ οἱ Μάγοι τὸ πῦρ τετιμήκασι καὶ τῶν τὴν Ἀσίαν κατοικούντων πολλοί, πρὸς δὲ καὶ Μακεδόνες, ὡς φησι Διογένης ἐν ᾧ Περσικῶν. Τί μοι Σαυρομάτας καταλέγειν, οὐς Νυμφόδωρος ἐν Νομίμοις βαρβαρικοῖς τὸ πῦρ σέβειν ἱστορεῖ, ἢ τοὺς Πέρσας καὶ τοὺς Μήδους καὶ τοὺς μάγους ; Θύειν ἐν ὑπαίθρῳ τούτους ὁ Δίνων λέγει, θεῶν ἀγάλματα μόνα τὸ πῦρ καὶ ὕδωρ νομίζοντας.

2. Οὐκ ἀπεκρυψάμην οὐδὲ τὴν τούτων ἄγνοιαν. Εἰ γὰρ καὶ τὰ μάλιστα ἀποφεύγειν οἴονται τῆς πλάνης, ἀλλ' εἰς ἐτέραν κατολισθαίνουσιν ἀπάτην · ἀγάλματα μὲν θεῶν οὐ ξύλα καὶ λίθους ὑπειλήφασιν ὥσπερ Ἕλληνες οὐδὲ μὴν ἰβίδας καὶ ἰχνεύμονας καθάπερ Αἰγύπτιοι, ἀλλὰ πῦρ τε καὶ ὕδωρ ὡς φιλόσοφοι.

1. Les mages perses ont honoré le feu, tout comme l'ont fait nombre d'habitants de l'Asie et, en outre, les Macédoniens, à ce que dit Diogènes au livre I de ses *Persica*¹. À quoi bon énumérer les Sauromates, dont Nymphodoros raconte dans ses *Coutumes barbares* qu'ils vénéraient le feu, ou les Perses, les Mèdes et les mages ? Dinon affirme que ces derniers sacrifiaient en plein air, considérant le feu et l'eau comme les seules images (*agalmata*) de dieux.

2. Je n'ai pas non plus caché leur ignorance. Car, s'ils croient se soustraire le plus possible à l'erreur, c'est pour s'abandonner à une autre illusion : ils n'ont assurément pas considéré comme images des dieux (*agalmata théôn*) des morceaux de bois et des pierres ainsi que l'ont fait les Grecs, ni des ibis et des ichneumons comme les Égyptiens, mais le feu et l'eau, comme les philosophes. »

1 Sur cet auteur de *Persica*, dont c'est l'unique mention dans toute la littérature antique, cf. Lenfant (à paraître – b).

Contexte

Bien que l'affirmation prêtée à Dinon tienne en une courte phrase, il a paru indispensable de citer plus largement le texte de Clément, car on ne peut comprendre le sens du propos cité qu'en tenant compte du contexte et du raisonnement précis de celui qui le cite. Dans un traité visant à convertir au christianisme, Clément d'Alexandrie signale, dans ce chapitre V, les opinions erronées que des philosophes grecs ont eues sur le divin. Il s'agit plus précisément de philosophes matérialistes, des « athées » qui « ont adressé des saluts religieux à la matière » (τὴν ὕλην προσκυνήσαντες), divinisant la terre, l'eau ou le feu. Héraclite et ses disciples, poursuit Clément, sont de ceux qui ont vénéré ce dernier élément¹ et les Perses, mages et Sauromates sont ici cités non seulement comme leurs analogues, mais comme leurs inspireurs². Le chrétien désigne ainsi deux catégories qui ont été dans l'erreur : d'une part, les Grecs traditionnels³ « qui ont considéré comme images des dieux (*agalmata théôn*) [...] des morceaux de bois et des pierres » — expression qui désigne clairement des statues de dieux — et, d'autre part, les philosophes matérialistes et leurs inspireurs de Perse ou d'ailleurs, qui sont tombés dans une illusion du même ordre en considérant « comme images des dieux » (*agalmata théôn*) le feu et l'eau. En d'autres termes, le feu et l'eau jouent chez les Perses le même rôle que les statues chez les Grecs traditionnels : ce sont deux types d' « images de dieux ».

Commentaire

Il n'est pas toujours facile de confronter les indications grecques sur la religion perse avec d'autres données. Les rois achéménides, qui invoquent le dieu Ahura-Mazda dans leurs inscriptions,

1 V, 64, 6.

2 V, 65, 4.

3 « Traditionnels » s'entend par opposition aux philosophes matérialistes.

étaient certes mazdéens, mais on ignore s'ils étaient zoroastriens ¹, d'autant que la date du prophète, le contenu de sa doctrine, voire son existence historique sont depuis longtemps controversés. Les textes sacrés de la religion de Zoroastre, notamment les *Gathas*, partie de l'*Avesta* censée remonter au prophète, n'ont été mis par écrit qu'à partir du IV^e siècle ap. J.-C. : depuis l'époque achéménide, croyances et pratiques avaient pu sérieusement évoluer. Il est, en outre, probable qu'elles s'étaient modifiées durant l'histoire même de l'empire, sans compter qu'elles devaient varier considérablement d'une région à l'autre.

On peut néanmoins tirer quelques enseignements des inscriptions royales, de pièces archéologiques, ainsi que des tablettes élamites de Persépolis. Les sources classiques restent les plus loquaces, à défaut d'être toujours parfaitement éclairées ². Mais il convient d'abord de bien saisir le sens du propos prêté à Dinon.

L'eau et le feu, seuls *agalмата* de dieux aux yeux des Perses

Étant donné le contexte tel qu'il a été précisé ci-dessus, on ne doit pas se laisser abuser, pour déterminer le sens de *agalma*, par la ressemblance apparente entre ce passage et le fameux développement d'Hérodote sur la religion perse, qui commençait par préciser que les Perses « n'ont pas l'usage d'élever des statues de culte (*agalmata*), des temples ou des autels » (ἀγάλματα μὲν καὶ νηοὺς καὶ βωμοὺς οὐκ ἐν νόμῳ ποιευμένους ἰδρύεσθαι), avant d'ajouter : « ils n'ont pas pensé, comme les Grecs, que les dieux fussent de nature humaine (*anthrôpophyéas*) » (οὐκ ἀνθρωποφυέας ἐνόμισαν τοὺς θεοὺς κατὰ περ οἱ Ἕλληνες εἶναι, I, 131). Dans ce passage où les rituels et croyances perses étaient définis en néga-

1 Cf. Jacobs 1992, notamment p. 178-179, qui conteste le postulat de Boyce 1982 sur le zoroastrisme comme religion des Achéménides et religion d'État.

2 Sur toutes ces questions, cf. Koch 1977 ; 1987 ; 1988 ; Kellens 1991 ; Lecoq 1997, p. 154-164 ; Kellens 2001 ; Jacobs 2001 ; Jacobs 2006.

tif, par les caractéristiques (grecques) qu'ils n'avaient pas¹, les *agal-mata* désignaient les statues de culte qui, chez les Grecs, figuraient les dieux et se dressaient à l'intérieur des temples².

Tel que nous le transmet Clément, le propos de Dinon ne se confond pas exactement avec celui d'Hérodote³ : le terme d'*agalma* y est entendu en un sens plus large, qui fait du feu et de l'eau des *images* de dieux⁴. Néanmoins, souligner, comme il

1 « Ils n'ont pas l'usage d'élever (*hidryesthai*) des statues de culte (*agalmata*), des temples ou des autels (...) ils n'ont pas pensé, comme les Grecs, que les dieux fussent de nature humaine (*anthrôpophyéas*). (...) Ils ne dressent pas d'autels, ils n'allument pas de feu quand ils doivent offrir un sacrifice; ils n'usent ni de libations, ni de flûte, ni de bandelettes, ni d'orge sacrée. (...) Il n'est pas permis à celui qui offre un sacrifice de se souhaiter du bien à lui seul en particulier. » (I, 131-132, trad. P.-E. Legrand très légèrement modifiée).

Toutes ces négations n'ont évidemment de sens que par rapport à une référence grecque (même phénomène, quoique moins explicite, dans le développement de Strabon sur le sujet. XV, 3, 13-14) et il va de soi qu'un Hébreu ou un Égyptien n'aurait pas relevé les mêmes absences.

2 Pour l'interprétation historique de ce passage d'Hérodote, cf. De Jong 1997, p. 92-93, qui pense qu'Hérodote rend probablement compte de la situation de son époque, avant l'introduction de statues de culte par Artaxerxès II (voir aussi p. 350-352), et Jacobs 2001, notamment p. 84-87, qui pense au contraire qu'Hérodote est mal informé.

3 Jacobs 2001, p. 88-89, assimile peut-être trop rapidement les dires d'Hérodote et ceux de Dinon.

4 À la limite, on peut conserver pour *agalma* la traduction de « statue » (en un sens figuré), comme l'a fait, par exemple, De Jong 1997, p. 305, mais à condition de comprendre — comme il le fait — que les Perses considéraient le feu et l'eau comme les seules statues de dieux. Je ne crois pas que l'on puisse interpréter la phrase comme l'a fait Briant 1996, peut-être abusé par le découpage du fragment dans le recueil de sources de C. Clemen (1920) et par le rapprochement avec Hérodote : l'historien traduit « parmi tous les dieux, les Perses élèvent des statues (*agalmata*) uniquement au Feu et à l'Eau » (p. 260) et paraphrase « ils adorent

le fait, que ce sont *les seules* images de dieux ne contredit pas Hérodote¹ et pourrait même recouper implicitement son propos, puisque cela suppose aussi que les dieux n'étaient pas conçus à l'image des hommes — différence frappante avec ceux des Grecs traditionnels.

On a tenté de confronter ces affirmations aux rares sources archéologiques. Bruno Jacobs pense ainsi pouvoir réfuter Hérodote et Dinon en invoquant deux représentations : celle d'une figure féminine radiée debout sur un lion (**fig. 12**)² et qui « gewiß als Göttin aufzufassen ist », et la fameuse figure masculine qui émerge d'un cercle ailé, que l'on peut observer sur différents reliefs royaux de Behistoun et de Persépolis et qui représente probablement Ahura-Mazda (**fig. 13**)³. De même, on a parfois mis en avant des dessins de sceaux-cylindres issus des archives des Fortifications

deux divinités sous forme de statues (*agalmata*), à savoir le Feu et l'Eau » (p. 696. Cf. p. 941 et 1024). Outre le sens d'*agalma* dans ce contexte précis, je ne crois pas que celui de *nomizontas* et la construction de la phrase permettent une telle interprétation. Le texte de Maxime de Tyr, II, 4, avancé comme un parallèle (p. 1024), traduit la même idée que l'allusion de Clément à Dinon (les Perses ont le feu comme image de Dieu). Enfin, le fait que Clément cite ensuite Bérose signalant qu'Artaxerxès II introduisit l'usage de « statues à figure humaine » (*anthrôpoeidê agalmata*) ne prouve aucunement qu'il faille comprendre « statue » dans l'allusion à Dinon.

Dans ces circonstances, les difficultés d'interprétation plusieurs fois soulignées par Briant 1996 (p. 696 et 941) se lèvent d'elles-mêmes, puisque disparaît ainsi toute mention de *statues* du Feu et de l'Eau.

- 1 Comme le pense Briant 1996, p. 696 et 1024.
- 2 Il s'agit d'un sceau-cylindre en calcédoine bleue trouvé dans une tombe près d'Anapa, dans le sud de la Russie. Photographie dans Moorey 1988 n° 48, Boardman 2001 n° 878, Jacobs 2006, p. 214 et Kuhrt 2007, p. 567 (fig. 11.49). Il a été trouvé dans une tombe qui contenait aussi une pièce de Lysimaque. Boardman 2001, p. 314, penche pour une datation du V^e siècle, Moorey la date du IV^e.
- 3 Jacobs 2001, p. 85. Dessin d'un tel disque ailé dans Kuhrt 2007, p. 556 (fig. 11.45).

de Persépolis, dont certains semblent figurer des scènes de culte devant des statues divines (fig. 14) ¹.



Fig. 12. Sceau trouvé dans une tombe d'Anapa (IV^e siècle av. J.-C.) : un roi de Perse vénère une déesse radiée debout sur un lion (Musée de l'Hermitage). Dessin Sandra Fullenbaum.

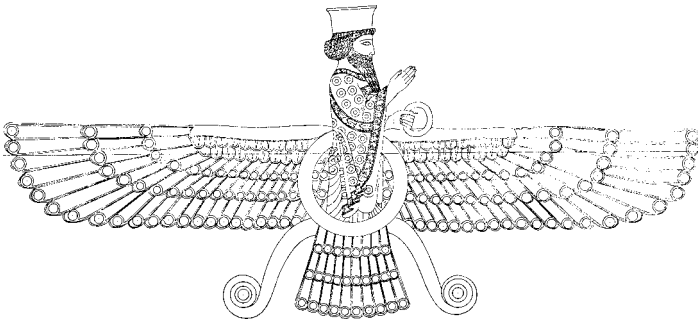


Fig. 13. Figure masculine émergeant d'un disque ailé (reconstitution). Dessin G. Tilia (in : A. S. Shahbazi, *Persépolis Illustrated*, Teheran, 1976).

¹ Garrison 2000, p. 143 n. 64, qui cite l'exemple de PFS 68 (fig. 21) = Kuhrt 2007, p. 549 (fig. 11.39(a)). Ici même : fig. 14.

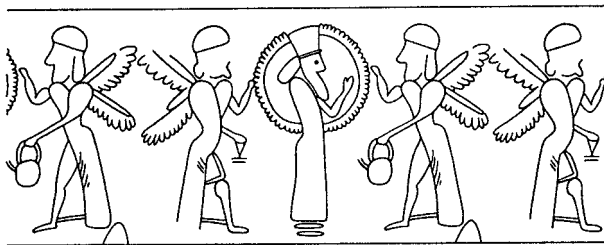


Fig. 14. Empreinte de sceau-cylindre, archives des Fortifications de Persépolis (PFS 68) : une figure au buste cerclé d'une auréole est entourée de deux personnages ailés portant des récipients. Dessin Garrison 2000.

Peut-être convient-il de distinguer deux questions, celle de la « nature humaine » des dieux perses, et celle de l'existence de statues de dieux anthropomorphes. De ce double point de vue, le buste d'homme émergeant d'un cercle ailé ne me paraît pas contredire Hérodote, car non seulement ce n'est pas une statue de culte, mais il est douteux qu'un Grec ait pu y voir une figure « de nature humaine » (**fig. 13**). Pour ce qui est de la figure radiée surmontant un lion (**fig. 12**), elle est assurément sinon « de nature humaine », du moins de forme humaine, mais elle ne nous dit rien sur l'existence de statues de culte à forme humaine. Dans le cas du sceau-cylindre de Persépolis qui paraît le plus significatif (**fig. 14**)¹, la figure auréolée représente sans doute un dieu, mais une statue serait-elle représentée avec une auréole ? De plus, les officiants qui l'entourent apparemment de gestes rituels sont pourvus d'ails et ne figurent donc pas des hommes. On ne peut donc en faire l'illustration réaliste d'un culte de statues anthropomorphes par des Perses. Ainsi, Hérodote n'est pas entièrement contredit par de tels documents : si les Perses n'ont pas dédaigné de donner des traits humains à certains de leurs dieux, aucune des représentations conservées n'est une statue de culte (*agalma*) ni n'atteste l'existence de telles statues, aucune n'aurait donc pu

¹ Voir note précédente.

empêcher l'historien de dire que les Perses n'avaient pas l'usage « d'élever des statues de culte ».

Au contraire, l'affirmation de Dinon, qui ne parle pas de statues, mais plus largement d'images, et qui affirme en ce domaine l'exclusivité de l'eau et du feu, paraît incompatible avec l'existence de la figure présumée d'Ahura-Mazda et des figures anthropomorphes radiées ou entourées d'une auréole. L'ignorance de Dinon paraît encore plus flagrante si l'on prend en considération son époque. En effet, d'après Bérose, également cité par Clément d'Alexandrie ¹, les Perses se mirent à vénérer des statues à figure humaine (*agalmata anthrôpoeidè*) après qu'Artaxerxès II en eut introduit l'usage : « ayant érigé (ἀναστήσας) le premier la statue d'Aphrodite Anaïtis à Babylone, à Suse, à Ecbatane, il apprit à la vénérer aux Perses, aux Bactriens, à Damas et à Sardes. » Le fait qu'Artaxerxès II ait également innové dans certaines de ses inscriptions en invoquant non seulement Ahura-Mazda, mais Anahita et Mithra ², la première étant l'équivalent d'Aphrodite Anaïtis, paraît converger avec ce que dit Bérose.

Ce témoignage a été diversement interprété par les chercheurs modernes. Bruno Jacobs considère que le passage de Bérose est compris de travers par Clément, qui avait en tête les dires d'Hérodote et de Dinon, eux-mêmes déjà erronés ; ces témoignages ne permettraient donc pas de prouver que le culte des statues était une innovation d'Artaxerxès II ; curieusement, Bruno Jacobs invoque des passages de Plutarque et de Tacite suggérant l'existence d'un culte d'Anahita dès l'époque de Cyrus ³, mais ces récits, à supposer qu'ils soient plus crédibles que ceux d'Hérodote, de Dinon et de Clément, n'évoquent jamais de statues.

Le témoignage de Bérose suggère un changement qui serait survenu avant que Dinon eût achevé son œuvre (la deuxième

1 V, 65, 3 = *FGrHist* 680 F 11.

2 Par exemple, *AzHa* (Lecoq 1997, p. 269).

3 Jacobs 2001, p. 88-89.

conquête de l'Égypte (F 21) est postérieure au règne d'Artaxerxès II) et que ce dernier aurait donc indûment ignoré. Le culte d'Anahita n'est cependant attesté dans aucune des cités mentionnées par Bérose¹ et, comme on l'a dit, on peine à trouver des sources sûres sur le culte des statues à l'époque achéménide, y compris à partir d'Artaxerxès II². Même s'il est aventureux de se fonder sur un vide documentaire, on peut se demander si, couplée avec ce dernier, l'ignorance apparente de Dinon ne contribue pas à suggérer que la mesure prise par Artaxerxès II n'eût pas d'effets spectaculaires³. À tout le moins ces statues ne devaient-elles jouer qu'un rôle très marginal, comparé à celui du feu, sur lequel se concentraient la plupart des activités rituelles⁴.

Les offrandes faites à l'eau et au feu

La phrase prêtée à Dinon suggère que l'eau et le feu étaient les destinataires des sacrifices perses, ce qui recoupe en partie les dires d'Hérodote et de Strabon. Certes, ces derniers n'accordent pas l'exclusivité au feu et à l'eau : d'après Hérodote, les Perses sacrifiaient aussi au soleil, à la lune, à la terre et aux vents, à la voûte céleste (« Zeus ») et à « Aphrodite Céleste »⁵. Mais Strabon précise que l'eau et le feu étaient ceux auxquels on sacrifiait de manière privilégiée et ce sont ces deux types de sacrifices qu'il décrit avec précision⁶. Comme l'a noté Albert De Jong, le culte perse des éléments est assurément devenu un *topos* des écrits tant

¹ De Jong 1997, p. 271-272.

² De Jong 1997, p. 351-352, qui cite des sources latines et grecques tardives.

³ Pour un raisonnement différent sur ce dossier, cf. Briant 1996, p. 695-696, et pour une interprétation de la décision d'Artaxerxès II : p. 698.

⁴ De Jong 1997, p. 305, 343-350.

⁵ I, 131. Aphrodite Céleste désigne ici Anahita, que les Grecs identifiaient habituellement à Artémis. Cf. Asheri 1988, p. 343.

⁶ XV, 3, 14.

païens que chrétiens, et il est vrai que ces éléments sont considérés comme divins dans la littérature zoroastrienne ¹.

Pour l'époque achéménide, l'archéologie a livré de nombreuses images d'« autels du feu ». Comme on l'a noté, l'expression moderne prête à confusion, car un « autel » reçoit en principe des sacrifices, alors que les « autels du feu » sont en fait les supports d'un feu sacré ². C'est ainsi que, sur la façade de plusieurs tombeaux royaux de Naqš-i Rostam, le roi se trouve en face d'un « autel » surmonté d'un feu (**fig. 15**) ³. Ce relief a permis d'identifier deux socles en pierre trouvés à Pasargades comme étant ceux d'une estrade sur laquelle montait le roi et d'un « autel du feu » qui lui faisait face à quelque distance (**fig. 16**) ⁴. Différents sceaux représentent enfin des hommes en train de s'affairer auprès d'un « autel du feu » (**fig. 17**) ⁵. Il n'est donc pas exclu que des Grecs comme Dinon aient vu de tels supports. Ces derniers attestent en tout cas le rôle central du feu dans la religion des Perses et de leurs rois, même si ce rôle paraît actuellement impossible à préciser ⁶.

1 De Jong 1997, p. 304-305

2 Garrison 1999, avec bibliographie.

3 Koch 2001, fig. 130, p. 82.

4 Koch 2001, fig. 152, p. 97.

5 Sur les « autels du feu » attestés par l'archéologie et l'iconographie, cf. Houtkamp 1991.

Pour des exemples de sceaux, voir en outre : n° 200 et 201 dans Curtis – Tallis 2005, p. 158-159 ; fig. 11.41 et 11. 46 dans Kuhrt 2007, p. 552 et 561.

6 Sur le culte du feu, cf. Briant 1996, p. 260-262 (avec des dessins de sceaux fig. 28) et bibliographie p. 942, à compléter par Garrison 1999 et par Kellens 1990, p. 118, qui relève l'ambiguïté dangereuse de l'expression « culte du feu » : « Il n'y a pas, dans le mazdéisme, adoration du feu, mais, comme dans la religion védique, adoration par le feu. Le feu n'est pas l'objet, mais le moyen du culte. [...] Il serait absurde que le feu rituel, instrument privilégié du sacrifice, soit aussi la cible du sacrifice. » De fait, dans les figures 15 et 17, l'officiant et le feu sont surplombés par le symbole d'Ahura-Mazda, qui apparaît ainsi comme la « cible » probable du rituel.

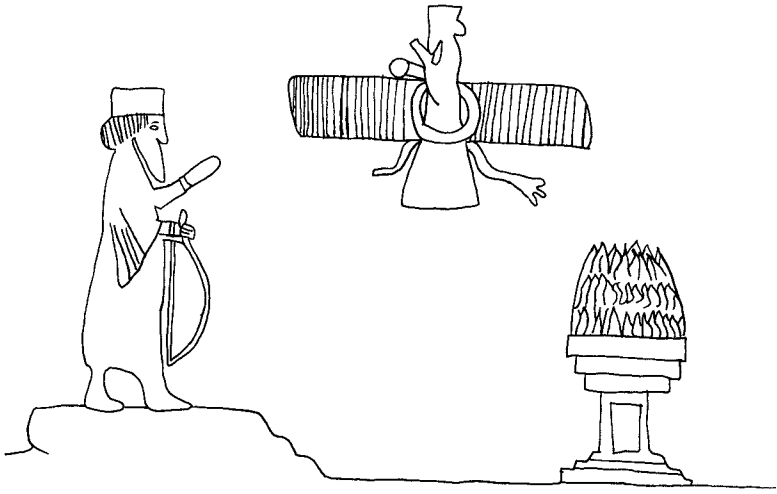


Fig. 15. Le roi devant un autel surmonté d'un feu, façade du tombeau de Darius II à Naqš-i Rustam.
Dessin Sandra Fullenbaum.

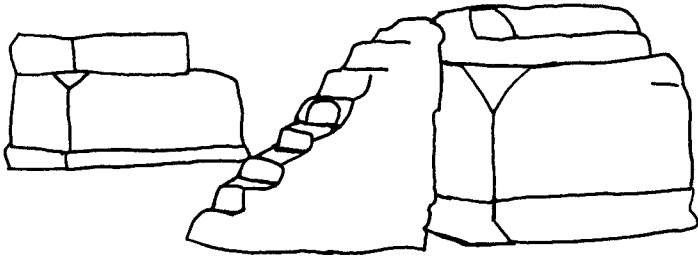


Fig. 16. Autel et piédestal royal à Pasargades.
Dessin Sandra Fullenbaum.

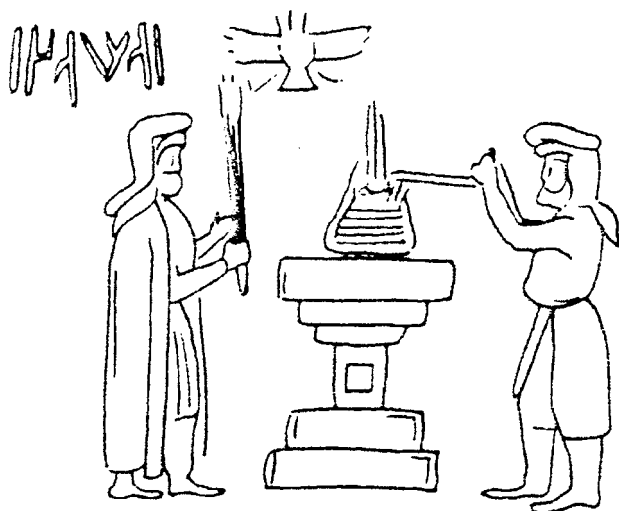


Fig. 17. Empreinte de sceau figurant deux personnages qui s'affairent de part et d'autre d'un autel où brûle un feu (coll. particulière).
Dessin Kuhrt 2007.

Les sacrifices offerts à l'eau sont, quant à eux, moins bien attestés, mais peuvent être rapprochés des sacrifices aux rivières, pour lesquels les tablettes de la série E de Persépolis mentionnent des rations qui leur étaient destinées¹.

Les sacrifices en plein air

En affirmant que les sacrifices perses avaient lieu en plein air, Dinon rejoint encore la description d'Hérodote, de même que devait le faire, plus tard, Strabon. Pour saisir la différence avec les sacrifices grecs, qui se faisaient aussi à l'extérieur, peut-être faut-il comprendre que le « plein air » s'oppose à un lieu consacré tel que l'était un sanctuaire grec². De fait, les temples du feu si

¹ Par exemple, PF 339. Cf. Koch 1977, p. 96-98 ; 1987, p. 262-264 ; Briant 1996, p. 107-108, 254.

² Hérodote et Strabon donnent les descriptions les plus précises des rituels perses, le second s'inspirant pour une part du premier. Diogène Laërce (I, 6) donne aussi de

importants dans la religion zoroastrienne à une époque plus tardive n'existaient peut-être pas à l'époque achéménide — du moins n'en a-t-on pas identifié de manière assurée¹.

Le rôle des mages

Quant au rôle des mages dans le sacrifice, on peut dire que ce texte ne nous indique rien de sûr à son sujet, car « ces derniers » (τούτους) peut aussi bien renvoyer aux seuls mages que, plus largement, aux « Perses, Mèdes et mages ». Hérodote précise que la présence d'un mage est indispensable au sacrifice, mais la seule fonction qu'il lui assigne explicitement est de chanter une théogonie²; Strabon ne mentionne expressément les mages que dans la deuxième phase du sacrifice offert à l'eau, quand ils s'occupent des morceaux de viande, tout en chantant, là encore³.

Au total, les sources archéologiques permettent de se prononcer partiellement sur le rituel, mais pas sur toutes les croyances des Perses de cette époque, à supposer — ce qui est douteux — qu'ils

nombreux détails, mais ces derniers remontent souvent à des sources postérieures à l'empire achéménide, qui décrivent peut-être un stade ultérieur des pratiques mazdéennes. C'est à tort que Jacobs 2001, p. 83, fait remonter à Clitarque des données dont Diogène n'indique pas l'origine (la référence à Clitarque concerne le mépris de la mort chez les gymnosophistes, *FGrHist* 137 F 6, passage coupé par Jacobs!).

Pour ce qui est de l'endroit où avaient lieu les sacrifices, c'est, d'après Hérodote (I, 131-132), « sur les plus hautes montagnes » quand il s'agit de « Zeus » [interprétation grecque d'Ahura-Mazda], « dans un lieu pur » d'une manière générale — affirmations reprises par Strabon (XV, 3, 13). De Jong 1997, p. 96-97, montre que cette particularité se retrouve dans l'*Avesta*, qui paraît donc confirmer l'information.

1 De Jong 1997, p. 344-350.

2 I, 132. Hérodote dit ailleurs que les mages massacrent allègrement toutes sortes d'animaux, mais apparemment en dehors du contexte sacrificiel.

3 Strabon, XV, 3, 14.

aient tous partagé les mêmes. Les témoignages littéraires des Grecs nous indiquent, quant à eux, leurs interprétations divergentes de pratiques rituelles. Frappés de la place singulière qu'y occupait le feu, ils en conclurent qu'il avait pour les Perses un caractère divin. Mais alors qu'Hérodote en faisait un dieu ¹, Dinon ne vit en lui qu'une image de dieu. Mais la religion n'est-elle pas l'un des terrains les plus périlleux pour l'investigation ethnographique ?

¹ Hérodote, III, 116.

Ménémani, nom perse de l'eau

F 29. Papyrus Oxyrhynchus 1802 (Glossaire) fr. 3, col. II, 45
μενεμανι · τὸ ὕδωρ παρὰ τοῖς Πέρσαις · Δείνων ἐ[ν (?)
Περσι]κῶν.

ménémani : l'eau, chez les Perses. Deinson¹, au livre (?) des *Persica*.

Contexte

Ce papyrus daté par Grenfell et Hunt de la fin du II^e ou du début du III^e siècle contient les fragments d'un glossaire qui explique des mots peu connus ou employés dans un sens peu courant, parmi lesquels figurent des termes perses.

Commentaire

Ménémani vient s'ajouter aux termes perses ou prétendus tels² que Dinon citait dans son histoire. Mais il présente, à première vue, cette singularité de désigner quelque chose de banal, que l'historien aurait aussi bien pu mentionner en utilisant le terme grec : il se distingue à cet égard de mots comme *labyzos* ou *potibazis*, qu'il citait ailleurs, ou comme *azabaritès* ou *rhyntakès*, reproduits, quant à eux, par Ctésias³.

- ¹ Ζείνων d'après la lecture de Hunt, Δείνων d'après la correction de Croenert. Sur la confusion Deinson/Zeinon, cf. F 8. J'ai repris le texte tel que l'a édité F. Jacoby, c'est-à-dire judicieusement corrigé et restitué (avec Δείνων et Περσικῶν).
- ² Pour *ménémani*, Stevenson 1997, p. 155, précise que le mot n'est pas autrement attesté, mais que l'on connaît plusieurs mots perses se terminant en —*mani*. Brust 2005, p. 459, considère cependant qu'il ne peut être rapproché, ni dans son entier ni dans l'une de ses composantes, d'aucun terme iranien attesté.
- ³ *labyzos* : Dinon F 25; *potibazis* : Dinon F 4; *azabaritès* : Ctésias F 15 § 49 (p. 136 CUF); *rhyndakè(s)/rhyntakès* : Ctésias F 27 § 70, F 29b § 19, 4, F 29c* (p. 159, 162, 163 CUF). Ce dernier mot devait être repris par Dinon dans son histoire (cf. F 15b).

Des sirènes en Inde

F 30. Pline, *Histoire naturelle*, X, 136 [cf. T 2]

Nec Sirenes impetraverint fidem, adfirmet licet Dinon, Clitarchi celebrati auctoris pater, in India esse mulcerique earum cantu quos gravatos somno lacerent.

Et les Sirènes ne m'ont pas non plus convaincu, même si Dinon, père du fameux auteur Clitarque, affirme qu'elles existent en Inde et que par leur chant elles charment des hommes pour les mettre en pièces quand ils ont succombé au sommeil.

Contexte

Pline évoque les Sirènes parmi une série de créatures qu'il dit tenir pour fabuleuses.

Commentaire

Plus encore que le F 22, ce fragment suggère que Dinon ne manqua pas de situer des créatures fantastiques en Inde, tout comme l'avaient fait avant lui Hérodote et plus encore Ctésias. L'expédition d'Alexandre ne devait pas mettre fin à cette tendance : le fils même de Dinon, Clitarque, devait à son tour décrire des animaux indiens assez étranges, mais en se fondant en partie sur le témoignage de compagnons d'Alexandre¹.

¹ Par exemple, Clitarque *FGrHist* 137 F 18 (serpent), F 19 (singes), F 21 (oiseau *katreus*).

Sur les rapports entre Dinon et Clitarque, voir *supra* p. 52-56.



3 Héraclide de Kymè

3.1 Présentation

3.1.1 Son milieu et son époque

Originaire de Kymè, en Éolide, Héraclide était un Grec de la côte égéenne d'Asie Mineure, tout comme l'avaient été avant lui les autres historiens de la Perse. À l'instar de ses voisines, sa cité avait subi dans le passé l'hégémonie successive des Lydiens, des Perses, des Athéniens et des Spartiates. Mais elle était, de son temps, repassée sous domination perse, au moins depuis la paix d'Antalkidas conclue en 386¹.

On s'est demandé² s'il fallait confondre en un seul et même personnage cet Héraclide de Kymè, auteur de *Persica*, et l'Héraclide que Diogène Laërce donne pour l'auteur de *Particularités perses* (*Persika idiômata*)³, mais pour citoyen d'Alexandrie⁴. Dans l'affirmative, Héraclide aurait quitté l'Asie Mineure pour émigrer en Égypte et il aurait vécu, voire écrit après la fondation d'Alexandrie en 332/331 : Héraclide de Kymè serait devenu Héraclide

- 1 Après la conquête perse, Kymè fut impliquée dès 546 dans la révolte lydienne de Pactyès contre Cyrus, puis en 499 dans la révolte ionienne. Elle participa à l'expédition de Xerxès en 480 et la flotte perse y prit ses quartiers d'hiver en 480/479. Elle devint ensuite une alliée d'Athènes, subit les turbulences de la guerre du Péloponnèse et servit de base aux opérations d'Agésilas en Asie Mineure avant de repasser sous contrôle perse au plus tard avec la paix d'Antalkidas.
- 2 Müller 1853, p. 95; Jacoby 1913b, col. 470.
- 3 En grec, les deux titres (*Persica* et *Persika idiômata*, « (choses) perses » et « particularités perses ») sont plus ressemblants que dans la traduction française que j'en donne. De plus, le titre de l'Alexandrin suggère un contenu descriptif et ethnographique bien attesté dans les fragments d'Héraclide de Kymè.
- 4 Cf. T 1. Cette allusion est reproduite par Jacoby en *FGrHist* 696 F 30, parmi les fragments d'auteurs divers et inconnus sur la Perse.

d'Alexandrie, de même qu'Hérodote d'Halicarnasse était devenu Hérodote de Thourioi¹.

La chose paraît cependant peu vraisemblable, dans la mesure où Héraclide de Kymè décrit les usages de la cour perse au présent², ce qui suggère qu'ils sont encore pratiqués à l'heure où il écrit et que son récit est donc antérieur à la conquête de l'empire perse par Alexandre³. Quoi qu'il en soit, les fragments conservés ne laissent rien transparaître d'une vision *a posteriori* qui représenterait l'empire comme s'acheminant vers sa chute. La description

- 1 Rappelons que les manuscrits mêmes d'Hérodote hésitent entre les deux ethniques.

Peut-être le cas de Clitarque, qualifié d'Alexandrin par Philodème (Clitarque *FGrHist* 137 T 12), est-il comparable à celui d'Héraclide, le qualificatif renvoyant dans les deux cas à la cité d'adoption des deux historiens, et non à leur cité d'origine (pour Clitarque, cf. Prandi 1996, p. 67 n. 8).

- 2 F 2, qui est une citation littérale, est entièrement au présent. F 1 passe du présent au passé, mais c'est une paraphrase, où l'emploi du passé est imputable à Athénée (voir le commentaire p. 269).

- 3 Signalons, à titre comparatif, que, quand Charès de Mitylène décrit, dans son *Histoire d'Alexandre*, le luxe dont jouissaient les rois de Perse, il le fait au passé (citation littérale chez Athénée, XII, 514e-f = Charès *FGrHist* 125 F 2. Sur les citations de Charès chez Athénée, cf. Payen 2007).

Le cas de l'*Économique* II du pseudo-Aristote est encore différent, car, s'il est vrai que, tout en étant postérieur à Alexandre, il traite au présent de l'économie royale et de l'économie satrapique, il le fait sur le mode du traité général, en présentant une typologie qui paraît encore valable en ces débuts d'époque hellénistique. Qui plus est, l'économie royale et l'économie satrapique se réfèrent bien plutôt à l'empire d'Alexandre qu'à l'empire perse (Descat 2003, p. 154).

L'idée de Stevenson 1997, p. 18-19, selon qui « le roi » pourrait aussi bien désigner Alexandre que le roi de Perse, ce qui témoignerait qu'Héraclide avait approuvé la transformation d'Alexandre en roi de Perse, me paraît dépourvue de fondement. Cf. commentaire de F 1 (p. 269). En l'absence de la moindre mention connue d'Alexandre et vu le titre de *Persica*, il me paraît arbitraire de supposer qu'Héraclide ait traité d'Alexandre.

du cérémonial royal donne bien plus l'impression d'un monde stable aux usages pérennes¹.

On ne peut exclure qu'Héraclide ait émigré. Mais on ne peut tirer de ce rapprochement douteux avec l'Alexandrin homonyme² aucune indication biographique certaine sur les voyages d'Héraclide ou sur sa chronologie précise. En revanche, ses écrits suggèrent qu'il a personnellement observé le monde de la cour perse.

L'unique repère chronologique qui nous soit donné concernant la rédaction des *Persica* est l'allusion aux mariages d'Artaxerxès II avec ses filles (F 7), qui permet seulement de dire que l'ouvrage fut achevé après les années 380-360. S'il est vrai qu'il le fut avant la chute de l'empire, les dates possibles s'échelonnent sur les trente ans qui suivirent et ne nous éloignent guère du milieu du IV^e siècle av. J.-C.

3.1.2 Ses écrits

Nous n'avons que huit fragments d'Héraclide³, qui se rapportent tous à l'empire perse. Mais sont-ils tous issus des *Persica*? C'est le seul titre que Diogène Laërce attribue à l'auteur et quand les fragments donnent un titre, ils indiquent tous celui de *Persica*. Dans deux cas, cependant, Athénée, tout en désignant Héraclide comme « l'auteur des *Persica* », dit tirer son extrait des « livres intitulés *Paraskeuastika* » (F 2 et F 4). On s'est donc demandé ce qu'il fallait en déduire : ces livres étaient-ils inclus ou non dans les *Persica*?

- 1 Rien ne vient justifier l'idée de Rühl, que Jacoby cite en l'approuvant (1913, col. 470), selon laquelle Héraclide faisait partie de ceux qui, à l'époque de Philippe, « entreprirent une conquête spirituelle du vaste empire pour en préparer la conquête par les armes. »
- 2 Notons que cet Héraclide d'Alexandrie est loin d'être le seul auteur à qui des *Persica* soient attribués par un seul fragment ou témoignage. Cf. Lenfant (à paraître – b).
- 3 Sur l'origine et la nature de ces fragments, voir *supra* p. 36-48.

Les *Paraskeuastika* : section des *Persica* ou ouvrage distinct ?

Aux yeux de Jacoby, *Paraskeuastika* était le titre de la première partie des *Persica*¹. D'après lui, cette section faisait deux livres, c'était une partie descriptive, à caractère ethnographique, qui précédait une partie essentiellement narrative, de contenu « historique », comptant, quant à elle, trois livres (III-V)². Rosemary Stevenson croit, au contraire, qu'il s'agissait d'un ouvrage distinct³. Mais n'oublions pas qu'Athénée rend compte d'un stade très postérieur à l'époque de la rédaction. Or, l'usage des titres était dans l'Antiquité fort capricieux⁴ : la première partie des *Persica* de Ctésias circula parfois sous le titre d'*Assyrica*⁵ et, comme Diogène Laërce ne connaît d'Héraclide que ses *Persica*, il se peut que la section désignée par Athénée ait parfois circulé séparément, parce qu'elle figurait sur des rouleaux distincts, qui purent recevoir le titre ou le sous-titre de *Paraskeuastika*.

Les *Paraskeuastika* : quels traits distinctifs ?

Que ce fût un ouvrage ou une simple section, on aimerait savoir ce qui distinguait cet ensemble de livres.

■ *Le sens du titre n'est déjà pas très clair*⁶ — Le plus souvent, le mot désigne les préparatifs de guerre⁷, ce qui ne paraît guère

1 Jacoby 1913b, col. 470.

2 Selon Diogène Laërce (T 1), les *Persica* faisaient cinq livres.

3 Stevenson 1997, p. 16. On ne suivra pas nécessairement la suite de son raisonnement (p. 16-21), qui accorde en fait plus de crédit à l'hypothèse d'un ouvrage séparé et se fonde sur une interprétation, selon moi, erronée du changement de temps dans F 1 pour supposer que les *Persica* furent écrits sous Alexandre, alors que les *Paraskeuastika* étaient antérieurs.

4 Blum 1991, p. 146-148.

5 Lenfant 2004, p. XXXIX.

6 Gulick (Loeb) traduit « Equipment », Citelli 2001 et Gambato 2001 « I preparativi ».

7 Dans sa *Poliorcétique*, Énée le Tacticien renvoie plusieurs fois à sa Παρασκευαστικὴ βίβλος, *Paraskeuastikè biblos*, livre sur les préparatifs de guerre, comme le confirme

correspondre au contenu des deux fragments concernés. On peut aussi songer au sens plus large de « dispositions matérielles », d'« approvisionnements ». En effet, suivant l'idée judicieuse de Stevenson, on peut rapprocher l'expression du traité de Ctésias *Sur les Tributs de l'Asie* qui, au dire d'Athénée, énumérait « tout ce que l'on prépare (*ta... paraskeuazoména*) au roi pour son dîner »¹. Pour Stevenson, les *Paraskeuastika* désignaient les ressources de l'empire. De fait, alors qu'on n'y trouve pas trace de préparatifs militaires, les deux fragments qu'Athénée rattache à ce titre font allusion à des produits que l'on procure au roi : dans le F 2 (§ 3), il est question des viandes multiples, d'un millier de victimes quotidiennes qui sont « découpées en morceaux pour le roi » alors qu'il est dans son palais, tandis qu'au F 4 est évoqué le « pays producteur d'encens », sans doute celui des Arabes censé livrer de l'encens en lieu et place du tribut². Les *Paraskeuastika* désigneraient donc les approvisionnements de la cour, étant entendu qu'à l'image de celui des *Tributs de l'Asie*, l'auteur ne s'en tenait pas à un simple inventaire.

■ *Description et narration* — Est-ce à dire que les *Paraskeuastika* étaient, comme le suppose Jacoby, une première partie descriptive, séparée d'une seconde partie qui était, quant à elle, narrative ? La chose est difficile à établir : outre que les rares fragments disponibles ne sont sans doute pas représentatifs, ceux qui évoquent des événements historiques (F 6, F 7) ne comportent aucune indication de livre³. Il ne faut pas négliger non plus le rôle des différents citateurs : le caractère descriptif des fragments F 1, F 2, F 4 et F 5 est clairement lié aux préférences d'Athénée, tandis que

le contenu de ses allusions (VII, 4 ; VIII, 5 ; XXI, 1 ; XL, 8).

1 Stevenson 1997, p. 20. Ctésias F 53 (p. 214 CUF).

2 Voir le commentaire du F 4, p. 303-304.

3 On ne dispose que des indications suivantes : F 1 : *Persica* I ; F 2 : *Paraskeuastika* II ; F 3 : *Persica* II ; F 4 : *Paraskeuastika* ; F 5, F 6, F 7a : Héraclide (de Kymè).

les passages narratifs sont transmis par Plutarque¹. Il n'est exclu ni que les *Persica* d'Héraclide aient commencé par une partie descriptive, ni qu'une telle partie ait suivi le récit², ni que des descriptions aient été introduites à l'occasion dans un canevas narratif³, ni encore que les allusions historiques aient servi à illustrer telle ou telle particularité perse. Le plus raisonnable est donc de renoncer à reconstituer la structure des *Persica*.

C'est par pur souci de commodité que l'on conservera ici le classement des fragments par Jacoby, quelles que soient les réserves qu'appellent les postulats sous-jacents⁴.

En résumé, je serais tentée de croire qu'Héraclide était uniquement l'auteur de *Persica*; que les *Paraskeuastika* désignaient, du moins à l'époque d'Athénée, et dans certains manuscrits⁵,

1 Sur les méthodes de citation d'Athénée et de Plutarque et leur influence sur notre perception d'Héraclide, voir l'introduction p. 40-48.

2 Songeons aux annexes (liste des relais, liste des rois) qui concluaient les *Persica* de Ctésias (F 33, p. 165 CUF).

3 Athénée a ainsi détaché de tout contexte narratif ce qu'Hérodote disait par parenthèse du dîner anniversaire du roi (IV, 146b. Cf. Hérodote, IX, 110).

4 Notons que l'organisation des fragments d'Héraclide dans le recueil de Jacoby (*FGrHist* 689) repose sur trois idées fragiles : (1) les *Paraskeuastika* étaient les premiers livres des *Persica*; (2) ces livres étaient au nombre de deux (en fait, F 2 se réfère au livre II; F 4 ne comporte aucune indication de livre. On peut donc simplement dire que l'ouvrage ou la partie comptait au moins deux livres, mais on ne peut exclure comme Jacoby qu'il y en ait eu davantage); (3) cette première partie était descriptive. Ces convictions discutables ont conduit le savant à classer dans les *Paraskeuastika* deux fragments qui ne citent pas ce titre, mais qui se réfèrent à l'un des deux premiers livres des *Persica* (F 1 et F 3).

Admettre avec R. Stevenson l'existence de *Paraskeuastika* distincts des livres I-II des *Persica* conduirait à classer à part F 2 et F 4 et à leur affecter d'autres numéros, de même qu'aux autres fragments.

5 F 1 et F 3 se réfèrent respectivement aux livres I et II des *Persica*, et non des *Paraskeuastika*.

une section des *Persica* qui figurait sur des rouleaux de papyrus distincts et qui, pour cette raison, reçut parfois un sous-titre spécifique; que cette section avait une unité thématique, celle des *Approvisionnements* de la cour; mais qu'elle n'avait pas pour autant l'exclusivité des descriptions, également pratiquées dans le reste des *Persica* (F 1). La forte parenté entre F 2 et F 1, respectivement issus des *Paraskeuastika* et des *Persica*, donne à penser que les deux parties traitaient de l'empire perse dans un esprit et un style identiques, et qu'on ne saurait les opposer de manière tranchée.

Une conception originale des *Persica*?

Plusieurs indices donnent à penser que les *Persica* d'Hérodote étaient de conception nouvelle, et en premier lieu leur volume réduit de cinq livres, à comparer aux vingt-trois livres de Ctésias et aux proportions comparables de l'œuvre de Dinon. Comme aucun fragment n'évoque les empires assyrien et mède, il se pourrait qu'à la différence d'autres auteurs de *Persica* comme Hellanicus, Ctésias et Dinon, Hérodote se soit contenté de l'empire perse¹. Les deux allusions conservées à des événements concernent la rencontre entre Thémistocle et Xerxès à la cour perse et les mariages d'Artaxerxès II avec ses filles, qui renvoient respectivement aux années 470-465² et 360. Ces épisodes étant postérieurs aux guerres médiques, on ne sait si ces dernières étaient abordées. À vrai dire, on ignore même si ces deux allusions s'inséraient dans un récit continu d'histoire perse. Les fragments donnent le sentiment d'une histoire strictement orientée vers le présent ou le passé récent.

- 1 On voit mal ce qui fait dire à Drews 1973, p. 121, qu'Hérodote dut résumer les données trouvées chez Hérodote et chez Ctésias concernant l'histoire asiatique antérieure aux guerres médiques.
- 2 Entre l'ostracisme de Thémistocle en 471/470 et l'assassinat de Xerxès en août 465. Cf. commentaire de Dinon F 13.

On a rarement noté que ces deux éléments de récit relevaient de thèmes hauts en couleur qui, pour n'être pas rares dans le genre des *Persica*, n'en étaient pas moins propres à captiver les Grecs : l'entrevue entre les deux adversaires de la seconde guerre médique ; et les mariages incestueux du roi, qui touchaient à un tabou dans le système de valeurs grec. On ignore dans quel esprit ces précisions étaient données, mais elles prouvent que ces *Persica* comportaient aussi des anecdotes de cour, sans que l'on sache toutefois dans quelles proportions.

Chez les savants modernes, la réputation d'Héraclide repose en fait sur le versant « ethnographique » de son œuvre : Athénée a conservé plusieurs de ses descriptions de l'univers du Grand Roi. Héraclide donnait à voir les usages de la cour, son personnel spécialisé — des gardes du corps aux préposés à la literie —, la hiérarchie qui ordonnait la garde royale — mélophores et doryphores —, celle qui distinguait entre eux les divers convives du souverain, les distributions de vivres aux soldats, les concubines égayant le dîner du roi, le cadre du palais où il se déplaçait, les objets luxueux qui formaient son décor (lances des mélophores, trône à baldaquin, tapis à poil ras de Sardes, lit de table aux pieds d'or), les mets que l'on servait à sa table, sans compter les réjouissances diverses qui ponctuaient sa vie quotidienne — fêtes, parties de chasse, beuveries et visites aux concubines. Il s'agit de comptes rendus précis, souvent bien informés, encore utiles à l'historien d'aujourd'hui, qui ne peut que déplorer la perte des cinq livres.

Mais la plus grande originalité d'Héraclide est sans doute dans la manière dont il cherchait à expliquer le fonctionnement des institutions perses, comme il ressort surtout de sa description du « dîner du roi » (F 2). En montrant que son organisation était rigoureuse et bien conçue, il tâche de rendre compréhensibles des usages qui étaient à première vue déroutants pour un Grec ; il s'inscrit même en faux contre des clichés largement répandus, au premier rang desquels celui de la prétendue *tryphè* des Perses

ou de leur roi¹ : la quantité incroyable de viande ne signifie pas que les Perses soient des gloutons ni qu'ils dépensent plus que le nécessaire, mais qu'ils sont particulièrement nombreux à en consommer ; les distributions aux soldats sont expliquées par comparaison avec une réalité bien connue des Grecs, le salaire versé aux mercenaires. Héraclide décrit certes les plaisirs et privilèges considérables dont pouvait jouir le roi et qui étaient une part de la réalité, mais il le fait sans aucune caricature. En contraste avec toute une partie de la tradition grecque, son ton rappelle à certains égards celui d'Hérodote, qui ne donnait cependant pas d'informations si précises sur la « vie quotidienne » à la cour du Grand Roi. Il semble bien qu'Héraclide ait porté sur celle-ci un regard d'exception.

3.1.3 Dinon et Héraclide de Kymè : une chronologie incertaine

Faut-il placer Héraclide avant ou après Dinon ? Les deux positions ont été adoptées², mais aucune certitude n'est possible en la matière. À voir les allusions événementielles, Dinon offre la date la plus avancée (344/343)³, mais cela ne tient qu'à un fragment (F 21), donc au hasard de la transmission.

Nous n'avons aucun indice de filiation entre leurs deux œuvres, et notamment nulle trace de polémique. Les deux auteurs ont évoqué une partie du règne d'Artaxerxès II qui n'était pas relatée par Ctésias⁴. Sur ce sujet, on observe que Plutarque⁵ ne les met pas en contraste (contrairement à ce qu'il fait pour Dinon et Ctésias),

- 1 Le thème de la *tryphè* apparaît dans ses fragments, mais hors du cadre de la cour perse (F 4).
- 2 Jacoby paraît donner la priorité à Héraclide (Jacoby 1909, p. 94-95 [1956, p. 32-33]), Drews à Dinon (p. 116 et 121).
- 3 À comparer aux années 380-360, auxquelles renvoie les mariages d'Artaxerxès II avec ses filles, mentionnés au F 7 d'Héraclide.
- 4 Héraclide F 7a-b ; Dinon F 18-F 20.
- 5 *Artaxerxès*, 23, 6 = Héraclide F 7a.

mais qu'il utilise leurs indications comme des données complémentaires. Un point de contact est cependant attesté : les deux historiens plaçaient l'entrevue de Thémistocle avec le roi sous le règne de Xerxès ¹, en contradiction avec les auteurs du v^e siècle av. J.-C., Charon et Thucydide.

On ne peut exclure que Plutarque ait lu Héraclide à travers Dinon, ce qui supposerait qu'Héraclide soit antérieur. Cela voudrait dire que Dinon citait Héraclide, son prédécesseur immédiat, comme une autorité — ce qui serait une pratique peu commune parmi les historiens d'époque classique : force est de constater que, de ce point de vue, Dinon paraît avoir eu une attitude plus banale ² et s'être ostensiblement démarqué de Ctésias, comme ce dernier l'avait fait avec Hérodote et Hellanicos. De ce fait, on serait enclin à croire que son prédécesseur immédiat était bien l'historien de Cnide. D'un autre côté, s'il faut situer Héraclide après Dinon et avant la chute de l'empire perse, le créneau semble étroit. En vérité, en l'absence de filiation avérée, pourquoi ne pas songer à des rédactions parallèles ³ ?

1 Héraclide F 6 ; Dinon F 13. Cf. p. 160-165.

2 Cf. Marincola 1997, p. 225-236, qui analyse la manière dont les historiens pratiquaient la polémique pour mieux se définir.

3 Cela supposerait d'expliquer leur accord concernant Thémistocle par une autre raison que l'interdépendance, ce qui n'a rien d'impossible dès lors qu'aucun des deux n'est considéré comme son inventeur.

3.2 Fragments traduits et commentés (FGrHist 689)

TÉMOIGNAGE (T)

T 1. Diogène Laërce, V, 93

93. Γεγόνασι δ' Ἡρακλεΐδαι τεσσαρεσκαίδεκα · (...) 94. τρίτος Κυμαῖος, γεγραφὼς Περσικὰ ἐν πέντε βιβλίοις · τέταρτος Κυμαῖος, ῥήτωρ, τέχνας γεγραφὼς · πέμπτος Καλλατιανὸς ἢ Ἀλεξανδρεὺς, γεγραφὼς τὴν Διαδοχὴν ἐν ἕξ βιβλίοις καὶ Λεμβευτικὸν λόγον, ὅθεν καὶ Λέμβος ἐκαλεῖτο · ἕκτος Ἀλεξανδρεὺς, γεγραφὼς τὰ Περσικὰ ἰδιώματα.

93. Il y a eu quatorze Héraclide : (...) 94. le troisième était de Kymè, il est l'auteur de *Persica* en cinq livres ; le quatrième était de Kymè, c'était un rhéteur, auteur de traités techniques ; le cinquième était de Callatis ou d'Alexandrie, il est l'auteur de la *Succession* en six livres et d'un *Discours lembeutique*, qui lui valut d'être aussi appelé Lembos ; le sixième était d'Alexandrie, il est l'auteur des *Particularités perses*.

Contexte

Dans la notice qu'il consacre à Héraclide du Pont, Diogène Laërce conclut, comme il en a coutume, par quelques mots sur les homonymes du philosophe, parmi lesquels figure Héraclide de Kymè.

Commentaire

Seul le troisième Héraclide cité intéresse à première vue notre propos, mais la mention des trois suivants méritait aussi d'être reproduite, dans la mesure où l'on s'est demandé pour chacun s'il ne fallait pas le confondre avec notre auteur de *Persica*. La réponse est clairement négative pour le quatrième et le cinquième. Le rhéteur est certes originaire de la même cité, mais rien ne porte

à y voir autre chose qu'un banal homonyme¹. De même, le cinquième Héraclide est donné pour originaire de Callatis², mais aussi pour alexandrin, comme le sixième, l'auteur des *Particularités perses*, mais on sait que cet Héraclide Lembos, du II^e siècle av. J.-C., est nettement postérieur à l'auteur des *Persica*.

La question vaut surtout pour le sixième Héraclide, qui est certes d'Alexandrie, mais qui, outre son homonymie, présente cette seconde ressemblance d'être l'auteur d'un ouvrage sur les Perses, *Les Particularités perses*. Sur la possible identité entre les deux hommes, on se reportera à la présentation d'Héraclide (3.1.1).

Cette quantité d'homonymes explique que, contrairement à celui de Dinon, le nom d'Héraclide soit généralement accompagné de son ethnique dans les textes anciens, sauf quand l'homme est clairement désigné comme l'auteur des *Persica*.

C'est ce témoignage de Diogène Laërce qui nous informe du nombre de livres des *Persica*, nombre qu'aucune autre source ne vient démentir³.

- 1 Hérodote, I, 158 cite, par exemple, un Héraclide de Kymè antérieur à la conquête perse.
- 2 Cité de la côte occidentale du Pont-Euxin (à l'emplacement de l'actuelle Mangalia, en Roumanie).
- 3 Sur les dimensions modestes des *Persica* d'Héraclide, voir *supra* p. 261.

Persica livre I**Le roi, ses concubines et ses gardes du corps****F 1. Athénée, XII, 514b-c**

Φυλάσσουσί τε αὐτὸν καὶ τριακόσiai γυναῖκες, ὡς ἰστορεῖ ὁ Κυμαῖος Ἡρακλείδης ἐν πρώτῃ Περσικῶν. Αὐταὶ δὲ τὰς μὲν ἡμέρας κοιμῶνται, ἵνα νυκτὸς ἐγρηγορῶσι, τῆς δὲ νυκτὸς ἄδουσαι καὶ ψάλλουσαι διατελοῦσι, λύχνων καιομένων. Χρηταὶ δὲ αὐταῖς καὶ πολλάκις ὁ βασιλεὺς < διελθὼν > διὰ τῆς τῶν μηλοφόρων αὐλῆς. Ἦσαν δὲ οὗτοι τῶν δορυφόρων καὶ τῶ γένει πάντες Πέρσαι, ἐπὶ τῶν στυράκων μῆλα χρυσοῦ ἔχοντες, χίλιοι τὸν ἀριθμὸν, ἀριστίνδην ἐκλεγόμενοι ἐκ τῶν μυρίων Περσῶν τῶν Ἀθανάτων καλουμένων. Καὶ διήει διὰ τῆς τούτων αὐλῆς πεζὸς, ὑποτιθεμένων ψιλοταπίδων Σαρδιανῶν, ἐφ' ὧν οὐδεὶς ἄλλος ἐπέβαινεν ἢ βασιλεύς. Ὅτε δὲ εἰς τὴν ἐσχάτην αὐλὴν ἔλθοι, ἀνέβαινεν ἐπὶ τὸ ἄρμα, ἐνίστε δὲ καὶ ἐφ' ἵππου· πεζὸς δὲ οὐδέποτε ἐωράθη ἔξω τῶν βασιλείων. Εἰ δὲ ἐπὶ θήραν ἐξίει, καὶ αἱ παλλακίδες αὐτῶ συνεξήεσαν. Ὁ δὲ θρόνος, ἐφ' ᾧ ἐχρημάτιζε καθήμενος, χρυσοῦς ἦν, ὃν περιειστήκεσαν τέσσαρες κιονίσκοι λιθοκόλλητοι χρυσοῖ, ἐφ' ὧν διετέτατο ἱμάτιον ποικίλον πορφυροῦν.

Sur lui (*sc.* le roi de Perse) veillent aussi trois cents¹ femmes, comme le raconte Héraclide de Kymè au livre premier des *Persica*. Ces femmes dorment pendant la journée afin de veiller la nuit et, pendant la nuit, elles ne cessent de chanter et de jouer de la lyre,

1 L'addition de ἐξήκοντα « soixante » par Meineke, reprise par F. Jacoby, n'est pas nécessaire. Voir le commentaire ci-dessous p. 270-271.

à la lueur des lampes. Le roi a des relations fréquentes¹ avec elles < après avoir traversé >² la cour des mélophores. Ces derniers faisaient partie de ses gardes du corps (*doryphoroi*) et ils étaient tous perses de naissance, ils avaient des pommes (*mèla*) en or fixées aux talons de leurs lances, ils étaient au nombre de mille, sélectionnés en fonction de leur excellence³ parmi les dix mille Perses appelés les Immortels. Il traversait donc leur cour à pied, sur des tapis à poil ras de Sardes que ne pouvait fouler nul autre que le Roi. Quand il arrivait dans la dernière cour⁴, il montait sur son char, parfois même à cheval⁵, mais jamais on ne l'a vu à pied à l'extérieur du palais. Quand il sortait pour chasser, ses concubines aussi sortaient avec lui. Le trône sur lequel il était assis quand il donnait audience était en or et il était entouré de quatre colonnettes en

- 1 La correction παλλακίσιν « avec des concubines » (plutôt que πολλάκις « souvent », ici traduit par « fréquentes ») proposée par Meineke et reprise par Kaibel et Jacoby n'est pas nécessaire.
- 2 Χρηται ... διὰ τῆς τῶν μηλοφόρων αὐλῆς paraît lacunaire, si bien que les savants ont soit opté pour des restitutions importantes soit signalé la lacune sans chercher à la combler. La présente addition (< διελθῶν >) est la mienne : elle se fonde sur l'analogie avec la formule employée deux phrases plus loin (διήει διὰ τῆς τούτων αὐλῆς) et sur la probabilité d'une haplogogie au vu de la ressemblance entre les deux syntagmes qui se suivaient alors (διελθῶν / διὰ τῆς τῶν). Mais cela n'exclut pas une lacune plus large.
- 3 Ce qui peut signifier : « en fonction de leur mérite » ou « en fonction de leur naissance », les deux qualités étant sans doute censées coïncider.
- 4 Plutôt que : « au fond de la cour », si l'on comprend que la première cour menait aux concubines.
- 5 La correction de ἐφ' ἵππου en ἐφ' ἵππον opérée par Kaibel et reprise par Jacoby n'est pas nécessaire.

or incrustées de pierres précieuses, sur lesquelles était tendu un manteau (*himation*)¹ de pourpre brodé.

Contexte

Dans les *Deipnosophistes*, cet extrait vient illustrer parmi d'autres le luxe voluptueux (*tryphè*) dans lequel vivaient les Perses — interprétation d'Athénée qui n'est pas nécessairement celle d'Héraclide.

La formule *ὡς ἰστορεῖ ὁ Κυμαῖος Ἡρακλείδης* indique qu'il s'agit d'une reformulation, et non d'une citation². En conséquence, on se gardera d'apposer des guillemets comme l'a fait F. Jacoby. De plus, une telle distinction n'est pas sans conséquence sur l'interprétation de cet extrait, qui présente cette particularité de passer du présent à l'imparfait : les concubines « veillent » sur le roi, mais les mélophores « faisaient partie de ses gardes du corps ». R. Stevenson en a tiré des conclusions sur la chronologie d'Héraclide : si ce dernier parlait au passé des mille mélophores, c'est qu'il était contemporain d'Alexandre, qui n'en avait que cinq cents. Or cela suppose non seulement qu'Athénée a identifié Alexandre à un roi de Perse (*αὐτὸν initial*)³, mais que l'on a affaire à une citation littérale. Comme il s'agit en fait d'une paraphrase, le passage au passé est imputable à Athénée⁴, ce qui rend hasardeuses des hypothèses échafaudées sur cette base.

- 1 *L'himation* est chez les Grecs un manteau qui consiste en un rectangle de tissu. La métaphore, qu'il n'y a pas lieu de supprimer dans la traduction, désigne l'étoffe qui formait le plafond du baldaquin.
- 2 Cf. Lenfant 2007c, p. 48-52.
- 3 Même s'il souligne plus loin les analogies entre un Alexandre orientalisé et les rois de Perse, Athénée consacre la présente séquence aux seuls Perses (XII, 513e-515d), Alexandre faisant l'objet d'une séquence ultérieure (XII, 537d-539a).
- 4 On en trouve un parallèle éloquent au F 24 de Dinon (= F 39 de Ctésias : « Le roi des Perses, comme disent Ctésias et Dinon dans leurs *Persica*, dînait en compagnie de quinze mille hommes et l'on dépensait pour le dîner la somme de quatre cents

Commentaire

Cet extrait abonde en notations concrètes sur le faste dans lequel vivait le roi et sur les privilèges dont il jouissait : nombreux personnel veillant nuit et jour à son bien-être et à sa sécurité, luxe de son cadre de vie (tapis moelleux et splendide trône à baldaquin). Alors que la quantité de concubines était pour un Grec un thème polémique facile et que le cliché de la *tryphè* des Perses est précisément ce qui a séduit Athénée et permis la conservation de cet extrait, il est frappant de constater qu'aucun jugement de valeur n'apparaît, que le ton est descriptif et neutre et que ce qui peut apparaître comme pratique de luxe semble plutôt analysé comme symbole d'une éminente distinction.

1) Les concubines du roi

Hérodote et Ctésias avaient déjà fait allusion aux concubines du roi¹, mais leur multitude semble avoir été particulièrement soulignée par Dinon et Héraclide², avant de l'être, plus tard, par les historiens d'Alexandre, qui évoquèrent aussi bien le « harem » de Darius III que celui d'Alexandre, conçu à son image. Il n'est pas exclu que leur nombre soit devenu particulièrement élevé à partir du règne d'Artaxerxès II.

■ *Leur nombre* — L'ensemble des concubines du roi est habituellement chiffré à 360, qu'il s'agisse de celles d'Artaxerxès II³

talents », p. 168 CUF), paraphrase dans laquelle Athénée fait passer à l'imparfait un constat que les auteurs de *Persica* devaient faire au présent.

Notons en outre que le changement de temps coïncide ici avec une lacune du texte.

- 1 On se reportera au commentaire de Dinon F 27 et à sa bibliographie (p. 232-233).
- 2 Dinon F 27, Héraclide F 1, Plutarque, *Artaxerxès*, 27, 2 (d'après Dinon ou Héraclide?).
- 3 Plutarque, *Artaxerxès*, 27, 2 (d'après Dinon ou Héraclide?).

ou de Darius III ¹. Il semble qu'en se saisissant du cortège de ce dernier après la débâcle de Damas les hommes d'Alexandre n'aient découvert que 329 « concubines musiciennes » ², mais il pouvait y avoir eu quelques pertes. Quant au nombre des concubines d'Alexandre quand il eut adopté certaines des mœurs de son adversaire, il est donné par Diodore comme égal à celui de Darius ainsi qu'au nombre de jours de l'année ³. De fait, le nombre de 360 correspondait au nombre de jours de l'année perse et il avait manifestement une haute valeur symbolique du point de vue du pouvoir perse ⁴. Pour autant, le nombre de 300 donné ici par les manuscrits n'a pas lieu d'être corrigé : il peut certes résulter d'une erreur de copie, mais il peut aussi s'agir d'une approximation due soit à Héraclide soit à la reformulation d'Athénée.

■ *Leurs activités* — En dehors de leur usage sexuel, les concubines sont fréquemment décrites comme des actrices du banquet royal, des musiciennes qui chantent et jouent d'un instrument pour le roi au moment où il dîne. Elles sont mentionnées dans ce rôle dans le fragment F 2 d'Héraclide ⁵, qui décrit un tel dîner.

- 1 D'après Dicéarque (fr. 64 Wehrli = Athénée, XIII, 557b) et d'après Quinte-Curce (III, 3, 24), les concubines du cortège de Darius III étaient au nombre de 360.
- 2 *Lettre de Parménion à Alexandre* citée par Athénée (XIII, 608a). Sur sa probable authenticité, cf. Briant 1996, p. 305; Sancisi-Weerdenburg 1997, p. 334-336.
- 3 Diodore, XVII, 77, 6. Même chose chez Quinte-Curce, VI, 6, 8, sans doute d'après le même Clitarque (les manuscrits donnent ici 460, mais sont généralement corrigés par les éditeurs en 360). L'allusion au nombre de jours de l'année a poussé certains à corriger 365. Voir, pour Diodore, Prandi 1992, p. 98 (qui conteste la correction) et, pour Quinte-Curce, Atkinson 1994, p. 203-204.
- 4 Par exemple, d'après Hérodote, les Ciliciens devaient au Grand Roi un tribut de 360 chevaux, un par jour de l'année (III, 90), et Cyrus divisa le cours du Gyndès, affluent du Tigre, en 360 canaux (I, 189-190). Cf. Briant 1996, p. 292-293.
- 5 De même, dans l'inventaire des biens de Darius saisis à Damas (*Lettre de Parménion...*) figurent, on l'a dit, des « concubines musiciennes » (*pallakidas mousourgous*), citées parmi d'autres personnels spécialisés se consacrant apparemment à la conduite des

Enfin, les concubines accompagnaient le roi dans certaines de ses sorties, non seulement à la chasse, mais à la guerre, comme on le sait par les récits de l'expédition de Xerxès ou de l'avancée de Darius III¹.

Si les concubines évoluaient entre ces trois lieux — leurs appartements, la salle où dînait le roi et l'extérieur du palais —, elles n'en demeuraient pas moins cachées aux regards. Le présent fragment, évoquant la cour que traverse le roi pour les rejoindre, suggère sans surprise l'existence d'un quartier séparé où elles se trouvaient réunies, prêtes à répondre aux appétits sexuels du souverain². Dans le fragment F 2, c'est quand le roi est seul, dans une salle séparée, que les concubines viennent agrémente son dîner. Enfin, les concubines ne sortaient du palais que dans des voitures couvertes, à l'abri des regards extérieurs : ceux qui s'en approchaient risquaient la mort³.

■ *Les concubines du roi de Perse vues par les Grecs* — Ces précisions sur le nombre et les fonctions des concubines sont une nouveauté des auteurs de *Persica* par rapport à Hérodote, ce qui peut être interprété comme le signe d'informations nouvelles (les auteurs de *Persica* connaissent des détails précis de la vie de cour, vue de l'intérieur), de réalités nouvelles (le « harem » avait-il pris une ampleur inégalée sous Artaxerxès II?), ou d'un intérêt nouveau pour ce type de données (les historiens de la Perse se montraient attentifs à ces marques de la puissance royale).

banquets. On songe aussi à la cour mède telle que la représentait Ctésias F 6b* § 3-5 (Parsondès) et F 8d* § 26 (où les concubines sont 150 à se produire comme chanteuses, instrumentistes et danseuses) [p. 84-87, 102 CUF].

- 1 D'après Diodore, XVII, 77, 6, décrivant les mœurs du Grand Roi adoptées par Alexandre, Darius III emmenait partout ses concubines avec lui.
- 2 D'après Diodore, XVII, 77, 7, les concubines tournaient chaque nuit autour de la couche du roi jusqu'à ce qu'il eût fait son choix.
- 3 Plutarque, *Artaxerxès*, 27, 1, *Thémistocle*, 26, 4-6.

S'ils ignoraient la polygamie, les Grecs avaient parfois une concubine en plus de leur épouse, mais il devait être rare qu'ils en eussent plusieurs. De leur point de vue, cette foule de concubines manifestait la sensualité excessive du roi, sa *tryphè*¹, et la soumission aberrante d'une foule de sujets à la satisfaction de ses sens. Dormir le jour pour faire jouir la nuit est un comportement « contre nature » qui rejoint la représentation fréquente d'un roi à la jouissance duquel tout son monde travaille². Aucun jugement explicite ne transparaît néanmoins dans ce fragment.

2) Mélophores, doryphores et Immortels

Les mélophores (litt. porte-pommes) sont également évoqués par Hérodote, VII, 41, qui décrit, entourant Xerxès, cette élite de la garde rapprochée qui se distingue par une lance à pomme d'or³. Ce sont eux qui se trouvent figurés sur les frises des palais de Suse et de Persépolis : la lance des gardes y est pourvue d'un talon sphérique qui correspond à la « pomme » évoquée par les Grecs (fig. 5)⁴.

De l'accord des deux historiens, ces mille hommes constituaient une élite au sein du contingent dix fois plus nombreux

¹ Briant 1996, p. 295.

² Que l'on songe à la foule de « portiers, pétrisseurs, cuisiniers, verseurs de vin, verseurs de bain, serveurs et desserveurs de la table, préposés au coucher et au lever, coiffeurs qui fardent, maquillent et pomponnent le reste du corps » que lui attribue Xénophon dans la *Cyropédie*, VIII, 8, 20 (trad. É. Delebecque).

³ Hérodote n'emploie cependant pas le terme de « mélophores ». Bittner 1985, p. 155, qui semble ignorer ce passage d'Héraclide, suppose que la pomme avait une fonction à la fois pratique (de contrepoids à la pointe de la lance) et symbolique.

⁴ Cf. p. 142. Pour la frise des archers de Suse conservée au Louvre, cf. Mecquenem 1947, p. 50 et fig. 25; panneau conservé au British Museum : Curtis – Tallis 2005, p. 87 fig. 51; Kuhrt 2007, p. 518 (fig. 11.20). Pour un relief de Persépolis où des gardes tiennent une lance à talon sphérique, voir, par ex., Schmidt 1953, pl. 50, ou Koch 2001, fig. 54.

des gardes du corps, ou *doryphoroi*¹, encore appelés Immortels². Hérodote, qui employait déjà cette dernière appellation, l'expliquait par le fait que leur nombre restait toujours le même, chaque perte étant immédiatement compensée³. Alors qu'on a longtemps mis en doute l'authenticité de cette désignation, la mettant au compte d'une confusion entre deux termes, son rejet ne paraît plus s'imposer aujourd'hui⁴. Héraclide indique ici qu'une cour du palais était réservée à ce corps d'élite⁵.

3) Les pieds du roi à distance du sol

Au roi est évité tout contact avec le sol : à l'intérieur du palais, il foule des tapis qui lui sont réservés, tandis qu'à l'extérieur il se déplace à cheval ou, plus souvent, sur son char (*harma*), voire dans sa voiture couverte (*harmamaxa*)⁶, dont il ne descend du reste qu'en passant par un tabouret (*diphros*) en or (Dinon F 26). Ces pratiques contribuent à manifester son statut d'exception⁷.

1 Sur les doryphores, cf. Dinon F 9 et commentaire p. 137-144.

2 Sur les Immortels, cf. Schmitt 2006b.

3 Hérodote, VII, 83.

4 Gnoli 1981 a redonné quelque crédit aux témoignages d'Hérodote et d'Héraclide : il réfute la thèse d'A. Pagliaro (1954) selon qui l'appellation d'Immortels résultait d'une traduction erronée de *anušya-*, « allié », terme désignant les complices de Darius dans son inscription de Behistoun, qui aurait été confondu avec *anauša*, « immortel ». Gnoli montre les faiblesses de l'hypothèse de Pagliaro et souligne qu'une telle désignation pour un corps militaire est en adéquation avec la culture iranienne traditionnelle.

5 Les méléphores sont également évoqués en action lors de l'attaque d'Alexandre : ils entourent de près Darius III à la bataille d'Arbèles (Arrien, III, 11, 5; Diodore, XVII, 59, 3). Plus tard, la garde d'Alexandre devait comporter à son tour 500 méléphores perses (Élien, *Histoire Variée*, IX, 3; Polyen, IV, 3, 24). Sur la garde royale, cf. Briant 1996, p. 272-273.

6 Hérodote, VII, 41.

7 Voir, sur ce thème, Briant 1996, p. 234.

Ainsi, résume Héraclide, « jamais on ne l'a vu à pied à l'extérieur du palais » — ce qui veut dire qu'il ne circule pas à pied, non qu'il ne lui arrive pas de fouler le sol¹.

4) Le trône royal

Le luxe et la splendeur du trône royal ne sont guère évoqués qu'ici de façon si parlante. Mais on en retrouve les éléments avec l'arrivée d'Alexandre au cœur de l'empire : à son arrivée à Persépolis, le conquérant prend place sur le trône surmonté d'un baldaquin en or² et il se met ensuite à siéger sur un trône en or³. Plusieurs reliefs de Persépolis représentant des scènes d'audience royale donnent à voir le baldaquin qui encadrait le trône⁴.

- 1 Contrairement à ce que paraît supposer Thompson 1956, p. 288 (« his exalted feet must never touch the earth »). Le contact avec le sol est, dans le fragment de Dinon, l'aboutissement du passage par le *diphros*. Et, dans le fragment même d'Héraclide, le terme de *pézos* (« à pied ») suggère le déplacement. Xénophon évoquait dans le même sens l'usage de « ne pas être vus se déplaçant à pied » (μη ὀραῖσθαι πεζῆ πορευομένοις; *Cyropédie*, VIII, 8, 19).
- 2 Plutarque, *Alexandre*, 37, 7 : ὑπὸ τὸν χρυσοῦν οὐρανίσκον.
- 3 Éphippos d'Olynthe *FGrHist* 126 F 4 (= Athénée, XII, 537d).
- 4 Par exemple, Schmidt 1953, pl. 99. Un autre de ces reliefs est dessiné dans Kuhrt 2007, p. 536 (fig. 11.29).

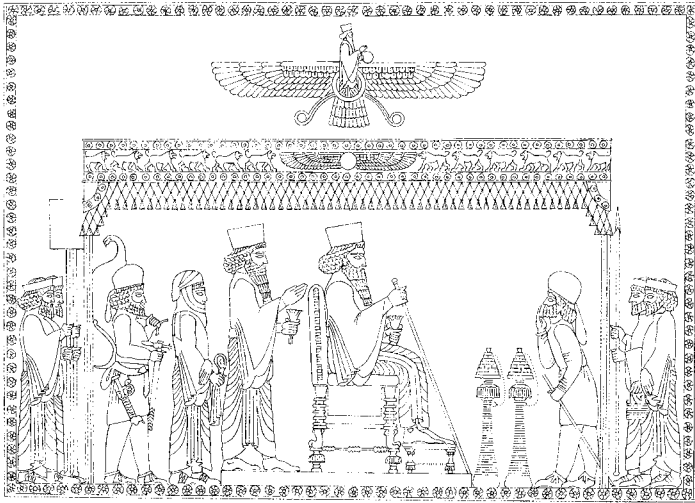


Fig. 18. Scène d'audience avec baldaquin surmontant le trône royal, relief du Trésor de Persépolis. Dessin Tessa Richards dans Kuhrt 2007.

Persica/Paraskeuastika livre II

Le dîner du roi

F 2. Athénée, IV, 145a-146a

Ἡρακλείδης δ' ὁ Κυμαῖος ὁ τὰ Περσικὰ συγγράψας ἐν τῷ δευτέρῳ τῶν ἐπιγραφομένων Παρασκευαστικῶν ·

1. Καὶ οἱ θεραπεύοντες, φησί, τοὺς Περσῶν βασιλεῖς δειπνοῦντας ἅπαντες λελουμένοι διακονοῦσιν ἐσθῆτας καλὰς ἔχοντες καὶ διατρίβουσι σχεδὸν τὸ ἥμισυ τῆς ἡμέρας περὶ τὸ δεῖπνον.

2. Τῶν δὲ τοῦ βασιλέως συνδειπνῶν οἱ μὲν ἕξω δειπνοῦσιν, οὓς καὶ ὄραῖν ἕξεισι παντὶ τῷ βουλομένῳ, οἱ δὲ εἴσω μετὰ βασιλέως. Καὶ οὗτοι δὲ οὐ συνδειπνοῦσιν αὐτῷ, ἀλλ' ἔστιν οἰκῆματα δύο καταντικρὺ ἀλλήλων, ἐν ᾧ ὁ βασιλεὺς τὸ ἄριστον ποιεῖται καὶ ἐν ᾧ οἱ σύνδειπνοι. Καὶ ὁ βασιλεὺς ἐκείνους ὄραῖ διὰ τοῦ παρακαλύμματος τοῦ ἐπὶ τῇ θύρᾳ, ἐκεῖνοι δ' αὐτὸν οὐχ ὄρωσιν. Ἐνίοτε μέντοι, ἐπειδὰν ἐορτὴ ᾗ, ἐν ἐνὶ οἰκῆματι ἅπαντες δειπνοῦσιν, ἐν ᾧ καὶ ὁ βασιλεὺς, ἐν τῷ μεγάλῳ οἴκῳ. Ὅταν δὲ βασιλεὺς πότον ποιῆται (ποιεῖ δὲ πολλάκις), συμπόται αὐτῷ εἰσιν ὡς μάλιστα δώδεκα. Καὶ ὅταν δειπνήσωσιν ὁ τε βασιλεὺς αὐτὸς καθ' ἑαυτὸν καὶ οἱ σύνδειπνοι, καλεῖ τοὺς συμπότας τούτους τις τῶν εὐνοούχων. Καὶ ὅταν εἰσέλθωσι, συμπίνουσιν μετ' αὐτοῦ, οὐ τὸν αὐτὸν οἶνον κάκεϊνος, καὶ οἱ μὲν χαμαὶ καθήμενοι, ὁ δ' ἐπὶ κλίνης χρυσόποδος κατακείμενος. Καὶ ὑπερμεθυσθέντες ἀπέρχονται. Τὰ δὲ πλεῖστα ὁ βασιλεὺς μόνος ἀριστᾶ καὶ δειπνεῖ. Ἐνίοτε δὲ καὶ ἡ γυνὴ αὐτῷ συνδειπνεῖ καὶ τῶν υἱῶν ἕνιοι. Καὶ παρὰ τὸ δεῖπνον ἄδουσί τε καὶ ψάλλουσιν αἱ παλλακαὶ αὐτῷ · καὶ μία μὲν ἐξάρχει, αἱ δὲ ἄλλαι ἀθρόως ἄδουσι.

3. Τὸ δὲ δεῖπνον, φησί, τὸ βασιλέως καλούμενον ἀκούσαντι μὲν δόξει μεγαλοπρεπὲς εἶναι, ἐξεταζόμενον δὲ φανεῖται οἰκονομικῶς καὶ ἀκριβῶς συντεταγμένον καὶ τοῖς ἄλλοις

Πέρσαις τοῖς ἐν δυναστείᾳ οὔσι κατὰ τὸν αὐτὸν τρόπον. Ἔστι μὲν γὰρ τῷ βασιλεῖ χίλια ἱερεῖα τῆς ἡμέρας κατακοπτόμενα. Τούτων δ' εἰσὶ καὶ ἵπποι καὶ κάμηλοι καὶ βόες καὶ ὄνοι καὶ ἔλαφοι καὶ τὰ πλεῖστα πρόβατα · πολλοὶ δὲ καὶ ὄρνιθες ἀναλίσκονται, οἳ τε στρουθοὶ οἳ Ἀράβιοι (ἔστιν δὲ τὸ ζῶον μέγα) καὶ χῆνες καὶ ἀλεκτρούνες. Καὶ μέτρια μὲν αὐτῶν παρατίθεται ἐκάστῳ τῶν συνδεῖπνων τοῦ βασιλέως, καὶ ἀποφέρεται ἕκαστος αὐτῶν ὃ τι ἂν καταλίπηται ἐπὶ τῷ ἀρίστῳ. Τὰ δὲ πλεῖστα τούτων τῶν ἱερέων καὶ τῶν σιτίων, οὓς τρέφει βασιλεὺς τῶν τε δορυφόρων καὶ τῶν πελταστῶν, τούτοις ἐκφέρεται εἰς τὴν αὐλήν · οὗ † ἦν ἰδεῖν † ἅπαντα μερίδας ποιήσαντες τῶν κρεῶν καὶ τῶν ἄρτων ἴσας διαιροῦνται. Ὡσπερ δὲ οἱ μισθοφόροι ἐν τῇ Ἑλλάδι μισθὸν ἀργύριον λαμβάνουσιν, οὕτως οὗτοι τὰ σιτία παρὰ τοῦ βασιλέως εἰς ὑπόλογον λαμβάνουσιν.

4. Οὕτω δὲ καὶ παρὰ τοῖς ἄλλοις Πέρσαις τοῖς ἐν δυναστείᾳ οὔσιν ἀθρόα πάντα τὰ σιτία ἐπὶ τὴν τράπεζαν παρατίθεται · ἐπειδὴν δὲ οἱ σύνδειπνοι δειπνήσωσι, τῶν ἀπὸ τῆς τραπέζης παραλειπομένων (καταλείπεται δὲ τὰ πλεῖστα κρέα καὶ ἄρτοι) ὁ τῆς τραπέζης ἐπιμελούμενος δίδωσιν ἐκάστῳ τῶν οἰκετῶν · καὶ ταῦτα λαβὼν τὴν καθ' ἡμέραν ἔχει τροφήν. Παρὰ γὰρ τὸν βασιλέα φοιτῶσιν οἱ ἐντιμότατοι τῶν συνδεῖπνων ἐπὶ τὸ ἄριστον μόνον διὰ τὸ παρητῆσθαι ἵνα μὴ δις πορεύωνται, ἀλλὰ καὶ αὐτοὶ τοὺς συνδεῖπνους ὑποδέχωνται.

Héraclide de Kymè, l'auteur des *Persica*, dit, dans le deuxième des livres intitulés *Les Approvisionnements* (*Paraskeuastika*) :

1. « Ceux qui assurent le service des rois de Perse quand ils dînent n'officient tous qu'après avoir pris un bain et avec de beaux habits ¹, et ils consacrent au dîner près de la moitié de la journée.

2. Parmi les convives (*syndeipnoi*) du roi, les uns dînent à l'extérieur et toute personne qui le souhaite peut les voir, les autres dînent à l'intérieur avec le roi. Mais même ces derniers ne dînent

1 Ou « de blancs habits » (λευκάς) si l'on suit l'un des deux manuscrits de l'*Épitomé* (C).

pas en sa compagnie : il y a, en fait, deux pièces qui se font face, l'une où le roi prend son repas (*ariston*)¹, l'autre où ce sont ses convives (*syndeipnoi*). Le roi les voit à travers le rideau fixé devant la porte, mais eux ne le voient pas. Il arrive néanmoins qu'à l'occasion d'une fête ils dînent tous dans une seule pièce, où se trouve aussi le roi, dans la grande salle². Quand le roi organise une beuverie (*potos*) — et il le fait³ souvent —, ses compagnons de boisson (*sympotai*) sont une douzaine. C'est quand le roi a dîné de son côté, de même que ses convives (*syndeipnoi*) du leur, que l'un de ses eunuques convie ces compagnons de boisson (*sympotai*). Une fois entrés, ils boivent en compagnie du roi, mais pas le même vin que lui⁴, et eux sont assis par terre, tandis qu'il est, lui, couché sur un lit aux pieds d'or. Et ils repartent complètement ivres. Mais, le plus souvent, le roi déjeune et dîne seul. Il arrive que sa femme dîne avec lui, tout comme certains de ses fils. Et pendant le dîner, ses concubines chantent et jouent de la lyre pour lui. L'une donne le ton, les autres chantent en chœur. »

- 1 *Ariston* désigne en principe le déjeuner, mais la distinction grecque entre *ariston* et *deipnon*, tout en étant apparemment présente ici, pose aussi des problèmes d'interprétation. Cf. *infra* p. 284³.
- 2 οἶκω « salle » a été supprimé par Kaibel, mais Jacoby le conserve à juste titre.
- 3 Comme à Jacoby, il ne me paraît pas nécessaire de suivre Kaibel dans sa correction de ποιεῖ en ποιεῖται. La leçon du *Marcianus* ποιῆται ποιεῖ peut parfaitement être conservée, même si un manuscrit de l'*Épitomé* présente à l'inverse ποιεῖ ποιεῖται.
- 4 Comme la proposition grecque οὐ τὸν αὐτὸν οἶνον κάκεῖνοι (« pas le même vin eux aussi ») est un peu abrupte, Kaibel propose de suppléer et corriger : οὐ < μέντοι > τὸν αὐτὸν οἶνον < ὄν > κάκεῖνος. Jacoby et Gulick ont conservé le texte des manuscrits, mais il me paraît au moins nécessaire de corriger κάκεῖνοι (« eux aussi ») en κάκεῖνος (« que lui »). Quoi qu'il en soit, le sens ne fait pas de doute.

3. « Ce qu'on appelle le dîner (*deipnon*) du roi¹ pourra, dit-il, sembler somptueux à qui l'entend décrire, mais, après examen, il apparaîtra qu'il est organisé selon des principes d'intendance (*oikonomikôs*) et de rigueur (*akribôs*)², et il en va de même chez les autres Perses exerçant un pouvoir. En effet, il y a chaque jour un millier de victimes (*hiereia*) qui sont découpées en morceaux pour le roi. Il y a parmi elles des chevaux, des chameaux, des bœufs, des ânes, des cerfs et surtout des moutons (*probata*). On consomme aussi de nombreux oiseaux, les autruches arabes (c'est un animal de grande taille), des oies et des coqs. On n'en sert qu'une portion modérée à chacun des convives (*syndeipnoi*) du roi et chacun d'entre eux emporte après le déjeuner (*ariston*) tout ce qu'il a laissé. Mais l'essentiel de ces victimes et de ces pains (*sitia*) est sorti dans la cour pour ceux des gardes du corps (*doryphoroi*) et des soldats (*peltastai*) que le roi entretient : là † ... †³ on partage

- 1 τοῦ βασιλέως (A) est corrigé en τὸ βασιλέως par les éditeurs depuis Wilamowitz, car l'article répété fait de καλούμενον une épithète. Il est possible que le texte d'origine ait en fait compris τὸ τοῦ βασιλέως, mais ce n'est pas sûr (le fragment présente alternativement ὁ βασιλεὺς et βασιλεὺς).
- 2 *Oikonomikôs* : « selon des principes d'intendance », voire « de manière rationnelle », plutôt que « de manière économique ». En effet, l'*oikonomia* n'est pas seulement un moyen de réduire la dépense, mais une manière réfléchie d'administrer au mieux les biens dont on dispose. Sur ce jugement élogieux, voir le commentaire ci-dessous p. 297-298.
- 3 Le texte des manuscrits est manifestement corrompu à l'endroit ici encadré de croix. 1°) L'*Épitomé* passe directement de αὐλήν « cour » à Ὡσπερ « de même que », mais on lit dans le *Marcianus* (A) ἦν ἰδεῖν, soit : οὗ ἦν ἰδεῖν ἅπαντα « où l'on pouvait tout voir », ce qui suggérerait que le partage se faisait sous les yeux de tous. Cette idée de l'exposition des mets destinés aux serviteurs se retrouve dans la *Cyropédie* (VIII, 2, 4). Mais deux difficultés se présentent : le passage du présent à l'imparfait (ἦν) dans cette seule proposition est incongru et il manque une copule pour coordonner ce membre de phrase soit à la proposition qui précède soit à celle qui suit.

le tout en faisant des parts égales de viandes (*kréa*) et de pains

2°) Pour résoudre cette double difficulté, Schweighäuser et Müller ont remplacé ἦν ἰδεῖν par οἱ ἐδέατροι, soit οὗ οἱ ἐδέατροι ἅπαντα, ce qui donne une phrase bien construite et pleine de sens : « où les officiers de bouche partagent tout, en faisant des parts égales de viandes et de pains. » (La correction avait déjà été proposée par Casaubon, qui ne connaissait pas le manuscrit A et lisait οὗ ἰδεῖν).

On pourrait objecter que la fonction des *édéatroi* n'en fait pas le sujet idéal de cette phrase (Athénée, IV, 171b-c, cite, par exemple, Artémidoros, qui y voit des goûteurs du roi ou encore l'intendant de l'ensemble du service, le « sénéchal » [Chantraine], soit un seul homme à la fois...). Mais la chose est superflue : cette correction frise en fait l'arbitraire, car une telle erreur de copie s'expliquerait mal sur le plan paléographique. Il serait fâcheux que des historiens modernes se réfèrent aux *édéatroi* évoqués par Héraclide alors qu'il ne s'agit que d'une conjecture sans véritable fondement. C'est pourquoi, malgré la belle phrase qu'elle permettait de créer, il m'a paru plus sage de renoncer à pareille correction.

3°) Kaibel (suivi de Jacoby) a proposé une correction limitée, consistant à substituer ἡμιδεῖν à ἦν ἰδεῖν, soit οὗ ἡμιδεῖν ἅπαντα, ce qui donne : « où, en faisant des parts égales de viandes et de pains, on partage tout pour faire des demi-parts » : on ne peut pas dire que cela clarifie les choses (je ne suis pas sûre que la traduction de Gulick et d'Amigues 2003, p. 13 [ils « se répartissent toutes les victuailles entamées »], soit possible en l'absence d'article devant ἡμιδεῖν). Cette correction est inspirée d'un passage de l'*Anabase* de Xénophon (I, 9, 25), où il est dit que Cyrus le Jeune envoie à ses amis des jarres de vin à demi vides (βίκους οἴνου ἡμιδεῖς) — pour leur signaler qu'il y a goûté et qu'il a souhaité partager avec eux. Mais cette situation n'est absolument pas la même que celle que l'on observe ici. Ainsi, bien qu'elle ait l'avantage d'être limitée (ΗΝΙΔΕΙΝ / ΗΜΙΔΕΗ), une telle correction n'est guère satisfaisante ni sur le plan grammatical (la construction demeure étrange) ni du point de vue du sens.

On a donc préféré ne rien ajouter au texte et n'y point traduire ἦν ἰδεῖν, sachant que ce *locus desperatus* remonte à une erreur de copie. Le sens de la phrase qui suit n'en est pas moins clair. En se dispensant de corrections arbitraires, on évite des interprétations douteuses relatives à des *édéatroi* ou à des dons de demi-parts.

(*artoi*). Et ¹, de même qu'en Grèce les mercenaires reçoivent pour salaire de l'argent, ces hommes ² reçoivent du roi leur nourriture en guise de paiement.

4. Et, de même, chez les autres Perses exerçant un pouvoir, tous les aliments sont servis à table en bloc ; mais, quand les convives (*syndeipnoi*) ont dîné, une part de ce qu'ils ont laissé ³ de leur table (et il reste surtout des morceaux de viande et des pains ⁴) est donnée par l'officier de table à chacun des serveurs (*oikétai*) ⁵, qui reçoit ainsi sa nourriture quotidienne. En effet, les plus distingués des convives (*hoi entimotatoi tôn syndeipnôn*) ne viennent chez le roi que pour le déjeuner (*ariston*), parce qu'ils en ont sollicité la permission ⁶ afin de ne pas se déplacer deux fois et de recevoir à leur tour leurs convives (*syndeipnoi*). »

Contexte

Ce long passage, composé de deux citations véritables ⁷, s'inscrit dans une séquence des *Deipnosophistes* consacrée aux dîners perses. Il suit une affirmation de Théopompe, d'après qui les

- 1 Il n'y a pas lieu de corriger δὲ en γὰρ comme l'a fait F. Jacoby.
- 2 οὕτως, omis dans le *Marcianus*, a été rétabli par les éditeurs grâce au manuscrit C (*Épitomé*).
- 3 La correction de παραλειπομένων en καταλειπομένων (Meineke, Kaibel) ne s'impose pas.
- 4 Ou : « il reste le plus souvent des morceaux de viande et des pains ».
- 5 Les *oikétai* sont les gens qui habitent la maison (Xénophon, *Cyropédie*, IV, 2, 2) — ce qui peut inclure la famille, femme et enfants (Hérodote, VIII, 106), et/ou les serveurs au sens large (*Cyropédie*, VIII, 3, 41). Sur les maisons aristocratiques perses, cf. Briant 1996, p. 346-347 (où *oikeioi* s'est malencontreusement substitué à *oikétai*).
- 6 παραίτεομαι signifie « fléchir par ses prières » : les hauts dignitaires ont dû obtenir du roi la permission de s'absenter au dîner. Cf. Hérodote, VI, 24.
- 7 La présence de φησί en incise signale le début de chacune des deux citations (§ 1 et 3). Cf. Zepernick 1921, p. 317-318 et Lenfant 2007c, p. 51-52.

visites rendues par le Grand Roi à ses sujets occasionnaient des dépenses colossales en vue de son dîner, et contribue en quelque sorte à l'expliquer.

Commentaire

C'est sans nul doute le fragment le plus connu et le plus commenté des *Persica* postérieurs à Ctésias, non pas tant en raison de sa longueur peu commune que du fait de son exceptionnelle richesse documentaire : Héraclide y décrit le dîner du roi comme une institution économique, sociale et politique d'une savante complexité.

Chez Hérodote, le dîner du roi n'était guère décrit qu'à propos de l'expédition de Xerxès, par le biais des préparatifs ruineux qu'il imposait aux cités grecques devant accueillir l'armée¹. Mais ce cadre militaire ne rendait pas compte de l'organisation qui prévalait ordinairement à l'intérieur du palais.

Dans la *Cyropédie*, Xénophon évoquait, quant à lui, le principe de la table royale et présentait le partage de mets et de boissons comme un bon moyen de se rendre populaire. D'après lui, étaient disposés sur la table du roi un grand nombre de plats, dont les uns lui étaient servis ainsi qu'à ses convives, tandis que les autres étaient distribués soit aux amis qu'il voulait honorer soit à des prestataires de services ayant, par exemple, assuré des gardes. Ces distributions et envois étaient, selon lui, un moyen de s'attacher les gens, qui en tiraient non seulement du plaisir, mais aussi de la considération sociale et donc de l'influence².

La description d'Héraclide est en quelque sorte complémentaire : elle ne précise pas, comme le fait Xénophon, l'effet moral que pouvait avoir cette pratique, mais donne une image de ce qui s'observait lors des repas royaux, sorte de mise en scène de la hiérarchie de cour.

¹ VII, 118-120.

² *Cyropédie*, VIII, 2, 2-4.

A. La hiérarchie de cour dans l'espace du banquet (§ 2)

Héraclide décrit une mise en scène qui affiche ostensiblement la hiérarchie de cour : celle qui sépare le roi de ses convives, mais aussi celle qui distingue les convives entre eux.

Le terme de *syndeipnoi* désigne littéralement les « compagnons de dîner (*deipnon*) », ce qui suscite deux questions.

Compagnons de déjeuner ou de dîner ?

L'une concerne en propre le texte d'Héraclide et sa cohérence interne : faut-il entendre le *deipnon* comme désignant le dîner, le repas du soir, et les *syndeipnoi* comme étant ceux qui y participent ? Cette interprétation paraît à première vue d'autant plus logique qu'Héraclide mentionne lui-même le déjeuner et le dîner du roi ¹, mais elle se heurte à une difficulté : il est dit que les plus distingués des *syndeipnoi* ne viennent que pour l'*ariston*, le déjeuner (§ 4) ², et qu'ils reçoivent alors de quoi régaler chez eux leurs propres *syndeipnoi* (§ 3). En d'autres termes, ces *syndeipnoi*-là ne sont pas pour le roi des « compagnons de dîner » et une traduction moins précise (« compagnons de repas », « convives ») paraît donc s'imposer ³.

- ¹ § 2 : ἀριστᾶ καὶ δεῖπνεῖ. De même, l'inventaire de Polyen (IV, 3, 32. Cf. ci-dessous p. 290-291) dit se rapporter au « déjeuner et dîner du roi ».
- ² De même, au § 2, il est question des *syndeipnoi* alors que le roi prend son *ariston*, ce qui incite à se défier d'une terminologie trop rigoureuse.
- ³ Le terme de *deipnon* peut effectivement désigner un repas sans autre précision. La distinction grecque entre *ariston*, repas du midi, et *deipnon*, repas du soir, était probablement mal adaptée aux pratiques perses. Plusieurs auteurs soulignent que les Perses ne faisaient qu'un repas par jour (Hérodote, VII, 120; Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 8, 9), mais un repas particulièrement long et copieux (ils évoquent les Perses de la cour). Faut-il comprendre que ce repas commençait assez tôt et finissait assez tard pour comprendre l'équivalent d'un déjeuner auquel prenaient part les convives les plus en vue et d'un dîner auxquels ils ne participaient pas ? On pourrait être tenté de traduire ici *deipnon* par repas, mais la distinction

Les « convives » : le titre et la pratique

En second lieu se pose la question de savoir si les *syndeipnoi*¹ sont l'équivalent de ceux que d'autres historiens grecs appellent *homotrapézoï*², *syntrapézoï*³, *syssitoi*⁴, *homositoi*⁵, « compagnons de table », « commensaux »⁶. Il est permis de douter que ces divers termes grecs aient été les traductions rigoureuses d'autant de termes perses. Pierre Briant hésite à identifier *syndeipnoi* et *homotrapézoï*, car, dans un passage de l'*Anabase* où il est question de « ceux qu'on appelait les commensaux » (*hoi homotrapézoï kalouménoi*), le second terme fait figure de titre, ce qui n'était peut-être pas le cas des autres⁷. De fait, les commensaux avaient à la fois l'honneur de siéger à la table du roi et l'obligation de lui être totalement dévoués⁸. Il est probable que les commensaux en titre étaient beaucoup moins nombreux que les convives du banquet royal. Mais la documentation ne permet pas de trancher et, dans le doute, on a opté ici pour une traduction par « convives »,

parfois opérée dans le texte entre *ariston* et *deipnon* incite au contraire à traduire par dîner. Peut-être faut-il donc songer à une alternance, dans ce texte même, entre sens large et sens restreint.

- 1 Terme dont Héraclide n'a pas l'exclusivité. Cf. Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 2, 3.
- 2 Hérodote, III, 131 (Démokédès), Ctésias F 14 § 43 [p. 133 CUF] (Mégabyzos), Xénophon, *Anabase*, I, 8, 25 (*homotrapézoï* de Cyrus).
- 3 *Anabase*, I, 9, 31 (*syntrapézoï* de Cyrus).
- 4 Hérodote, V, 24 (Histieé).
- 5 Hérodote, VII, 119 (aristocrates accompagnant Xerxès en Grèce).
- 6 Le terme est à entendre au sens large, puisqu'à en croire Héraclide (§ 2) et Plutarque, *Artoxerxès*, 5, 5, le roi dînait généralement seul à sa table.
- 7 *Anabase*, I, 8, 26. Briant 1996, p. 320. Petit 2004, p. 195, admet implicitement la synonymie.
- 8 Petit 2004, qui compare le commensal de la société achéménide au vassal de l'Occident médiéval. Le cas le plus frappant (cité par Petit, p. 195) concerne non pas le roi, mais les *homotrapézoï* de Cyrus le Jeune, qui lui marquent leur dévouement jusqu'à en mourir.

qui a peut-être sur celle de « commensaux » l'avantage de ne pas suggérer un titre.

Une hiérarchie affichée

Ce qui ne peut faire de doute, c'est qu'il y avait parmi les convives du roi une hiérarchie à plusieurs échelons, qui était ostensiblement affichée. Elle l'était d'abord par la place que chacun occupait dans l'espace, les plus honorés étant les plus proches voisins de la personne royale¹. Il y avait, au bas de l'échelle, ceux qui dînaient à l'extérieur, mais qui étaient visibles de tous et qui pouvaient donc tirer quelque prestige de cette faveur royale. Mieux placés qu'eux, des commensaux dînaient à l'intérieur, mais pas dans la même pièce que le roi, sauf en cas de fête. Enfin, lorsque le roi organisait une beuverie (*potos*), seule une douzaine de « compagnons de boisson » (*sympotai*) pouvaient se joindre à lui. Sans doute faut-il aussi compter parmi les mieux placés dans la hiérarchie « les plus distingués des commensaux » (*entimotatoi tôn syndeipnôn*), qui sont dispensés du dîner pour pouvoir à leur tour se comporter en maîtres.

Dans tous les cas, il ne s'agit pas de *syssities* ou repas collectifs entre égaux à la manière des Spartiates. Outre la hiérarchie entre commensaux s'affirme à tous égards l'éminente supériorité de la position royale : grâce à un voile conçu à cet effet, le souverain

- 1 Un principe similaire est exposé par Xénophon dans la *Cyropédie*, VIII, 4, 3-5 : la place d'honneur est à gauche de Cyrus, la seconde à sa droite, la troisième encore à gauche, etc. Les convives partagent ici la table de Cyrus, mais il s'agit d'un banquet festif célébrant une victoire, ce qui correspond au cas de figure également envisagé par Héraclide (§ 2 « Il arrive néanmoins qu'à l'occasion d'une fête ils dînent tous dans une seule pièce... »). Xénophon ne manque pas de préciser que les places ne sont pas acquises à vie.

Il existait d'autres signes exhibant la faveur ou la défaveur royale, comme la vaisselle utilisée : d'après Ctésias (F 40, p. 168 CUF), l'usage de coupes en terre cuite signalait une rétrogradation.

peut voir ses commensaux qui dînent à l'intérieur, mais sans que ces derniers puissent le voir. On retrouve là un symbole fort de la toute-puissance redoutable du monarque, qui voit tout, tout en étant invisible et donc invulnérable¹. De plus, quand il invite des compagnons à boire en sa compagnie, l'infériorité de ces derniers est encore rendue doublement sensible : ils ne boivent pas le même vin que lui et ils s'assoient à terre, tandis qu'il les surplombe sur un lit aux pieds d'or. Ces deux distinctions devaient particulièrement frapper des adeptes du banquet grec entre pairs. Elles s'inscrivent dans une logique largement attestée : le roi disposait d'un vin réservé à son usage exclusif² et sa supériorité était constamment matérialisée, tant par sa position de domination dans l'espace que par le luxe de son mobilier³.

De plus, l'appartenance à telle ou telle catégorie de convives relevait sans doute d'un mélange calculé de permanence liée au statut (titre)⁴ et d'improvisation due au caprice royal (invitation impromptue à la beuverie), ce qui permettait de manifester les avantages de la faveur royale en même temps que sa précarité. Les *entimotatoi* eux-mêmes semblent avoir demandé la permission de s'absenter du dîner : la présence à la cour n'était-elle pas, en effet, une obligation des *entimoi*⁵ ?

- 1 Ces deux traits sont particulièrement explicites dans le portrait-type du puissant roi de Perse que donne à lire *De Mundo* du pseudo-Aristote (398a : le roi est « invisible à tous » et, grâce à ses vigiles et espions, « il voit tout et entend tout »).
- 2 Le vin chalybonien, d'après Athénée, I, 28d. Cf. Briant 1996, p. 275 et 304.
- 3 Cf. commentaire sur Dinon F 26 (sur le *diphros* du roi).
- 4 Cette permanence était elle-même limitée, puisqu'un titre pouvait être retiré, puis rendu (cas de Mégabyzos chez Ctésias F 14 § 43, p. 133 CUF), et que la position même dans l'espace du banquet pouvait varier avec l'estime du roi (Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 4, 5).
- 5 Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 1, 6. Cf. Briant 1996, p. 337-338, 364-365.

Autres formes de convivialité

En dehors du dîner ordinaire, Héraclide évoque des scénarios moins fréquents : la fête ; la beuverie ; la présence de proches à la table du roi.

La fête apparaît comme une circonstance exceptionnelle, puisque le roi partageait alors la salle de dîner commune. De fait, d'autres sources suggèrent que les fêtes étaient l'occasion pour le roi de descendre à certains égards de son piédestal. Athénée signale que, le jour où l'on sacrifiait à Mithra, le roi avait le droit de s'enivrer¹. D'après Ctésias, Xerxès II fut assassiné pendant son sommeil, alors qu'il s'était enivré à l'occasion d'une fête².

Les beuveries dont les participants repartent « complètement ivres » sont bien conformes à l'idée que les Grecs se faisaient des Perses, puisque, parmi les nombreux peuples décrits par Hérodote, ces derniers passaient déjà pour de fieffés buveurs³. L'auteur de *l'Enquête* affirmait même que les Perses délibéraient successivement à jeun et en état d'ivresse, en ne tenant pour acquises que les décisions approuvées dans l'un et l'autre état⁴. Que le vin fût chez les Perses un produit de consommation courante, les tablettes des Fortifications de Persépolis l'attestent clairement⁵, mais elles ne nous disent rien de l'usage qu'en faisaient le roi et son entourage. Il n'y a cependant pas lieu de mettre en doute le témoignage d'Héraclide sur le sujet.

Parmi les proches parents pouvant prendre place à la table du roi, Héraclide cite sa femme et « quelques-uns de ses fils ». La seule autre précision dont on dispose sur la question est celle qui concerne, chez Plutarque⁶, le cas d'Artaxerxès II dans les débuts

¹ Athénée, X, 434d.

² Ctésias F 15 § 48 (p. 136 CUF).

³ Lenfant 2002a, p. 78-79.

⁴ I, 133.

⁵ Voir *supra* p 108.

⁶ *Artaxerxès*, 5, 5, d'après un auteur de *Persica*.

de son règne¹ : à sa table ne venaient que sa mère ou sa femme, ainsi que ses jeunes frères Ostanès et Oxathrès. Même dans ce cercle restreint, la hiérarchie pouvait se manifester par la position physique vis-à-vis du roi : sa mère Parysatis était assise au-dessus du roi, sa femme Stateira au-dessous. Plutarque précise toutefois lui aussi qu'en règle générale personne ne prenait place à la table du roi. Pour sa sécurité, sans doute, et pour garder son aura, le roi restait le plus souvent isolé, raison pour laquelle, sans doute, il passait pour difficile d'accès². Quant aux concubines, c'était une de leurs fonctions, au moins pour certaines d'entre elles, que d'agrémenter le dîner royal de leur chant et de leur musique³.

B. La distribution de mets (§ 3)

En dehors de la hiérarchie qui attribuait à chacun une position bien précise en fonction de son statut, des circonstances ou des préférences royales, la description d'Héraclide donne des précisions sur les mets, leur quantité, leur nature et les modalités de leur distribution.

La quantité globale et les bénéficiaires

Comme le souligne Héraclide (« ce qu'on appelle... »), l'expression « dîner du roi » désigne une réalité beaucoup plus large que l'alimentation du seul souverain : il s'agit de nourrir chaque jour toute une population, pas moins de quinze mille hommes, au dire de Ctésias et de Dinon⁴. Dans ces conditions, on ne s'étonne pas d'apprendre par Héraclide que l'on abattait chaque jour un millier de bêtes. De pareils nombres cessent de paraître incroyables

- 1 Sa femme Stateira, qui fut assassinée vers 400 av. J.-C. (Ctésias F 29a, p. 161 CUF ; Dinon F 15), était encore en vie.
- 2 Xénophon, *Agésilas*, 9.
- 3 Cf. Héraclide F 1. Peut-être est-ce en de telles circonstances qu'elles faisaient une prosokynèse devant la femme du roi (Dinon F 27).
- 4 Ctésias F 39 (p. 168 CUF) ; Dinon F 24.

et fantaisistes dès lors que l'on suit l'explication de l'historien sur les trois types de distributions pratiqués : les convives présents consomment sur place des parts modestes, ils emportent ce qu'ils ont laissé et pourront en faire bénéficier leur propre entourage, mais le troisième groupe de destinataires, constitué par les gardes du corps et les soldats présents dans la cour, est aussi le plus important, comme le souligne Héraclide.

La pratique royale des distributions alimentaires ¹ est bien attestée par les sources primaires : les tablettes des Fortifications de Persépolis témoignent qu'il existait, dès le début du v^e siècle av. J.-C., un système élaboré en la matière ; elles montrent non seulement que des rations alimentaires étaient versées à des ouvriers, mais que certains personnages importants recevaient une quantité excédant largement leurs possibilités de consommation personnelle, tel Parnaka recevant deux moutons par jour ². D'autre part, un autre texte grec complète le témoignage d'Héraclide : il s'agit d'un long passage de Polyen (IV, 3, 32), qui prétend citer un docu-

1 Sur les distributions alimentaires, cf. Briant 1996, p. 300-301. Sur l'alimentation de la table du roi par les prélèvements tributaires dans les régions de l'empire, qui font des distributions royales des redistributions, cf. Briant 1989 ; Briant 1996, p. 326-327. Voir aussi Dinon F 4 (*potibazis*) et son commentaire, notamment p. 115¹ (références sur la pratique des dons dans l'empire perse).

2 Rappelons que les tablettes des Fortifications de Persépolis sont des documents administratifs (plus de 11 000, la plupart en élamite) qui rendent compte de la circulation et de la distribution de produits alimentaires dans les années 509-494 av. J.-C. Plus de deux mille d'entre elles ont été publiées et traduites par Richard Hallock (principalement Hallock 1969). Pour une présentation claire et concise de leur apport documentaire, cf. Kuhrt 2007, p. 763-9.

Sur Parnaka et la moyenne de deux moutons par jour qui lui sont alloués, PF 654-662 (Hallock 1969, p. 205-207) ; Lewis 1977, p. 4-5 ; Sancisi-Weerdenburg 1999, p. 293-4.

Voir aussi l'étude récente des banquets sacrificiels (élamite *šip*) par Henkelman (à paraître – c).

ment perse et qui dresse une longue liste de produits alimentaires correspondant au « déjeuner et dîner du roi », suivie d'une énumération d'aliments distribués quotidiennement à « ses troupes »¹ — 66 articles au total².

Cet inventaire se fonde manifestement sur de bonnes sources, sans doute un auteur de *Persica* lui-même bien informé, et c'est souvent pour s'interroger sur la possible paternité d'Héraclide que l'on a confronté ces deux textes³. Sans se prononcer ici sur un point qui ne peut guère être tranché⁴, on s'intéressera avant tout à ce qui, dans le texte de Polyen, permet d'éclairer la description d'Héraclide : à la manière d'un document administratif, le passage des *Stratagèmes* énumère sèchement les produits et leur quantité, alors qu'Héraclide décrit plutôt leur mode de distribution. Le point de vue de Polyen paraît plus économique, celui d'Héraclide plus social et politique. Néanmoins, outre qu'ils ont en commun d'évoquer le dîner du roi, les distributions aux soldats et l'énorme quantité de mets visant à y pourvoir, ils mentionnent tous deux un certain nombre de produits alimentaires précis, sur lesquels on peut confronter leurs données.

1 Ταῦτα μὲν πάντα διαδίδωσι ταῖς στρατιαῖς ὅσα εἴρηται « Toutes les denrées énumérées ci-dessus, il les distribue à ses troupes ». Sur ce texte, cf. Lewis 1987, Briant 1989, notamment p. 39-40, Stevenson 1997, p. 38-40, 144-148, et surtout Briant 1996, p. 298-304, et Amigues 2003, qui propose un texte grec révisé, avec sa traduction française, avant de le discuter. Voir également la traduction anglaise annotée de Kuhrt 2007, p. 604-607.

2 D'après le décompte d'Amigues.

3 Par exemple, Amigues 2003, p. 16-18. Quant à la source de Polyen, Ctésias, Dinon et Héraclide ont chacun leurs partisans. Voir, sur ce point, l'introduction p. 38.

4 Stevenson 1997, p. 39, et Amigues 2003, p. 17-18, tiennent peut-être les différences observées pour plus probantes qu'elles ne le sont.

La nature des mets servis

Alors que les produits énumérés par Polyen sont des plus variés¹, ceux que mentionne Héraclide se réduisent à trois : le vin (évoqué en fait à propos des seuls privilégiés qui participent au *potos*, beuverie souvent donnée par le roi à la suite du dîner proprement dit), le pain (*sitia*, *artoi*)² et surtout les viandes, sur lesquelles l'historien insiste plus particulièrement en donnant des précisions sur la quantité et la variété des bêtes consommées.

Comme l'a noté Pierre Briant, cette insistance sur les viandes s'explique sans doute en partie par l'identité grecque de l'observateur, pour qui la viande ne faisait pas partie du régime quotidien³ et représentait donc le luxe gastronomique par excellence, *a fortiori* quand elle était servie aussi copieusement et qu'elle provenait de bêtes si rares et si variées que dans la description d'Héraclide. Il est, du reste, significatif que la viande soit d'abord évoquée par le terme de *hiéreia*, « victimes », qui désigne les bêtes offertes en sacrifice — principale occasion pour les Grecs de manger de la chair animale.

Quant à l'identité des animaux consommés, que d'aucuns ont pu croire en partie fantaisiste⁴, une comparaison avec les tablettes de Persépolis en confirme la vraisemblance, voire l'historicité : les chevaux, également mentionnés par Polyen [14], sont cités dans les tablettes de Persépolis⁵, et il en va de même des cha-

- 1 Amigues 2003 y distingue, en dehors de la viande, les céréales, les condiments, les produits laitiers, les assaisonnements, les boissons et les édulcorants.
- 2 Sur la consommation de vin et de céréales à la cour, voir le commentaire de Dinon F 4 (p. 107-109).
- 3 Briant 1996, p. 301. Les vers d'Antiphane cités par Athénée, IV, 130e-f (fr. 170 K-A), opposent ainsi les Grecs « mâcheurs de feuilles » n'ayant à manger que quatre petits bouts de viande au Grand Roi qui se fait servir un chameau entier.
- 4 Miller 1997, p. 127.
- 5 Par exemple, PF 1635-1704 (Hallock 1969, p. 451-467) et 2060-2065 (p. 637-638), où il est question des rations de grain destinées aux chevaux.

meaux¹, des bœufs² — également présents dans l'inventaire de Polyen [13] — et des ânes³. Les *probata*, « moutons » ou, plus largement, « petit bétail »⁴, également mentionnés par Polyen [12]

Lewis 1987, p. 85, objectait que, dans les tablettes, ces derniers étaient évoqués comme consommateurs, et non comme aliment, mais, comme l'a souligné Sancisi-Weerdenburg 1999, rien ne porte à croire qu'ils n'étaient pas consommés. Déjà, à propos des animaux portés par les serviteurs sur les reliefs qui longent les escaliers de Persépolis, Sancisi-Weerdenburg 1993a avait justement noté que « dans un climat chaud le meilleur moyen de transporter de la viande est de le faire sous la forme d'un animal vivant ». Cette remarque de bon sens s'applique sans doute aussi à certains des animaux mentionnés dans les tablettes des Fortifications.

Constatant que Polyen mentionne aussi les chevaux, mais en nombre réduit (30), Stevenson 1997, p. 147, suggère que cette consommation *relativement* modérée peut expliquer que les tablettes de Persépolis n'en aient pas conservé d'exemple.

- 1 Comme les chevaux, les chameaux sont principalement évoqués comme destinataires de rations alimentaires (PF 1418, p. 399-400; PF 1711, p. 469; PF 1786, p. 486; PF 1787, p. 486; PF 1845, p. 507) et la tablette PF 331 (p. 149) évoque le transfert de 54 chameaux vivants, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'étaient pas appelés à être consommés. Du reste, la tablette PF 77 (p. 102) mentionne 21 peaux de chameaux, ce qui suppose que ces derniers ont été abattus (tout comme les moutons et chèvres dont les tablettes PF 58-76 précisent qu'ils ont été abattus et que leurs peaux ont été remises au Trésor).
- 2 Les bœufs sont cités dans les tablettes à la fois comme consommateurs pour lesquels sont distribuées des portions de grain (PF 1943 : 31-33, p. 526-8; PF 1946 : 57, p. 535-7; PF 1792, p. 488) et comme provisions livrées au roi (par exemple, PF 692-693, p. 214).
- 3 PF 289-291 (Hallock 1969, p. 141-142) : les deux premières tablettes précisent que les animaux ont été remis vivants, ce qu'il serait inutile d'indiquer s'ils n'étaient jamais consommés; la troisième cite l'âne à côté d'autres bêtes à viande (bétail, veau).
- 4 Le terme a en grec un sens large et un sens restreint. Il figure dans le texte de Polyen, où Lewis 1987, p. 82 et 85, préfère ne pas le traduire, tout en rappelant qu'il renvoie à la fois aux moutons et aux chèvres, ce qui correspondrait à l'élamite UDU.NITÁ

en nombre élevé¹, sont particulièrement bien représentés dans les tablettes². Quant aux « nombreux oiseaux » d'Héraclide — auxquels répondent les « petits oiseaux de toutes sortes » de Polyen, qui mentionne lui aussi les oies (respectivement [17] et [15]) —, leur élevage et leur consommation sont pleinement attestés par les tablettes de Persépolis, qui citent divers oiseaux et sortes de volailles³.

Toutefois, les recoupements sont loin d'être parfaits⁴. Heleen Sancisi-Weerdenburg signalait ainsi que les rations alimentaires des ouvriers de Persépolis ne comportaient pas toujours de viande et, constatant que Polyen ne mentionnait pas de viande dans les aliments distribués aux soldats, suggérait que cette dernière était un privilège réservé à la classe supérieure et aux occasions festives⁵. Héraclide aurait-il donc tort de faire distribuer de la viande aux soldats ? Il ne prétend pas décrire un repas d'exception, puisqu'il précise bien que le millier de victimes est abattu « chaque jour ». D'un autre côté, on n'a pas de raison réelle de donner plus de

des tablettes de Persépolis. Voir, sur cette impossibilité de distinguer toujours moutons et chèvres, Hallock 1969, p. 16.

- 1 400 *probata* et 300 agneaux, à comparer aux 100 bœufs, aux 30 chevaux et aux 30 gazelles, les 1400 autres animaux étant des volatiles.
- 2 Déjà signalé par Stevenson 1997, p. 147 ; Sancisi-Weerdenburg 1999, p. 293-4.
Citons, parmi de nombreux exemples, PF 268 (p. 136), qui mentionne des moutons remis vivants à titre de taxe, et PF 73-74 (p. 101), qui font allusion à des moutons abattus.
- 3 PF 1718-1756 (p. 471-479) mentionnent des rations de grain destinées à nourrir la volaille, PF 697-698 (p. 215) évoquent le transfert de volatiles.
Cf. Sancisi-Weerdenburg 1999, p. 294-5, qui avance même pour l'autruche la candidature du terme élamite *ippur*, désignant un oiseau particulièrement vorace et donc sans doute volumineux — propre à inspirer l'exclamation d'Héraclide.
- 4 Signalons au passage que les cerfs ne sont mentionnés ni chez Polyen ni, semble-t-il, dans les tablettes.
- 5 Sancisi-Weerdenburg 1999, p. 293.

poids à l'inventaire de Polyen (ou à ses lacunes) qu'à la description d'Héraclide. Si l'on admet que les bêtes abattues étaient au nombre d'un millier, on peut difficilement penser qu'elles n'étaient destinées qu'aux *syndeipnoi*, même si ces derniers en remportaient, pour certains, des morceaux substantiels ; Héraclide ne précise-t-il pas, du reste, que ces bêtes étaient « pour la plupart » destinées aux soldats et aux gardes du corps ? Quant aux tablettes, elles mentionnent des rations distribuées à certaines catégories qui ne correspondent pas exactement à celles qu'Héraclide met en scène.

En revanche, que les soldats et gardes du corps aient reçu des parts de viande de manière régulière ou non, il est douteux qu'ils aient consommé des produits de même qualité que le roi et son entourage. Pierre Briant suggère que « le menu de la table royale (au sens strict) » ne devait pas se confondre avec celui des « soldats-rationnaires »¹. De fait, le texte même d'Héraclide peut être interprété en ce sens si l'on suppose que la viande des *probata*, la plus abondante, était aussi celle que l'on servait aux soldats, tandis que les viandes plus rares étaient réservées aux convives attablés.

Les convives du roi et leurs commensaux (§ 4)

De même que le roi avait ses commensaux, ces derniers pouvaient avoir les leurs, du moins pour les plus puissants d'entre eux, désignés par Héraclide comme « ceux qui exercent un pouvoir » (*hoi en dynasteia ontes*, § 3 et 4) ou « les plus distingués des convives » (*hoi entimotatoi tôn syndeipnôn*, § 4). De fait, les maisons aristocratiques perses étaient organisées à bien des égards sur le modèle de la maison royale² : dans la *Cyropédie*, Cyrus invitait précisément les satrapes à entretenir une table suivant le modèle de la sienne, assez généreuse pour nourrir non seulement le personnel, mais les amis ou tout homme qui aurait rendu service³. On

1 Briant 1996, p. 302.

2 Briant 1996, p. 346-7.

3 VIII, 6, 11.

sait que Cyrus le Jeune avait ses propres *homotrapézoï*¹, tandis que Néhémie, gouverneur de Judée, disait nourrir à sa table plus de cent cinquante hommes, pour lesquels on apprêtait quotidiennement un bœuf, six moutons et des volailles². Les tablettes des Fortifications de Persépolis évoquent, quant à elles, les larges distributions de nourriture faites à Parnaka; devant leur ampleur, y compris quand il était en voyage, et alors que ses propres subordonnés recevaient eux-mêmes des rations, Heleen Sancisi-Weerdenburg suggérait qu'il pouvait avoir à régaler des visiteurs occasionnels ou les autorités locales des villages qu'il visitait³. Ces exemples s'écartent de celui dont rend compte Héraclide (les satrapes ne pouvaient guère se trouver le midi chez le roi et le soir dans leur province), mais ils donnent à voir l'extension de ce système en dehors du cadre même de la cour.

Comme je l'ai précisé plus haut, dans le cas décrit par Héraclide, j'avoue ne pas bien saisir comment « les plus distingués » des commensaux se partagent entre le déjeuner et le dîner. Héraclide indique en fin d'extrait que les membres de cette élite viennent chez le roi pour le déjeuner et reçoivent chez eux pour le dîner. Cela signifierait que le roi reçoit des hôtes à la fois pour le déjeuner et pour le dîner, que « les plus distingués » ne sont pas des *syndeipnoi* (« compagnons de dîner ») au sens étymologique, et que le dîner qui vient d'être décrit ne les concerne pas. Cela voudrait dire qu'au dîner l'élite était absente, alors qu'une catégorie hiérarchiquement inférieure était présente. Plus curieux : comme la beuverie se situait après le dîner, faut-il comprendre que les « plus distingués des convives » en étaient *de facto* exclus, puisqu'ils étaient alors occupés à régaler leurs propres hommes?⁴

1 Xénophon, *Anabase*, I, 8, 25.

2 *Néhémie*, 5, 17-18.

3 Sancisi-Weerdenburg 1999, p. 294.

4 On a envisagé plus haut (p. 284³) la possibilité de traduire *deipnon* par « repas », mais aussi l'objection que constitue la distinction répétée entre *ariston* et *deipnon* dans ce texte même.

C. Les commentaires d'Héraclide : un effort d'explication

L'un des traits les plus singuliers de ce fragment réside dans son approche explicative. En soulignant la variété et la quantité des bénéficiaires, en insistant sur la modestie des parts individuelles, en précisant que les rations alimentaires servent à payer les garnisaires, en effectuant une comparaison avec les mercenaires du monde grec, Héraclide fait un effort remarquable pour expliquer le fonctionnement de ce système. Mieux, il en vante la bonne conception : les adverbes *oikonomikôs* et *akribôs* (« selon des principes d'intendance et de rigueur », § 3) évoquent les qualités d'un bon maître de maison ¹, la capacité à gérer au mieux les ressources. Le jugement est également favorable quand il s'agit des

Il est également difficile d'établir un lien entre cette description et la notion de « déjeuner des parents » (*syngénikon ariston*) telle qu'elle ressort d'une paraphrase de Phainias d'Érèse par Athénée (II, 48d-49a) : il y est dit qu'en principe seuls les *syngéneis* ou « parents » [du roi] jouissaient de l'honneur de prendre part au « déjeuner des parents » et que le Crétois Entimos fut le seul Grec à y être jamais admis. Faut-il comprendre que les « parents » étaient ceux qu'Héraclide fait dîner à l'intérieur, au-delà du rideau les séparant du roi (§ 2) ? Les deux fragments sont en fait trop elliptiques pour permettre une conclusion quelconque (Athénée n'a pas reproduit la description d'Héraclide dans son ensemble. Le deuxième φησί, au début du § 3, signale qu'il a opéré une coupure entre les § 2 et 3. Cf. Zepernick 1921, p. 317-318).

Sur les « parents » du roi, terme qui se réfère tantôt à une parenté génétique, tantôt à une distinction honorifique, cf. Briant 1996, p. 321-322, 800-802.

Les fragments de Phainias ont été récemment édités, traduits et commentés par Engels 1998, dans le cadre de la « continuation » de Jacoby dirigée par G. Schepens. Pour le présent fragment, cf. *FGrHist continued* 1012 F 21 (p. 286-289 : texte et traduction ; p. 339-341 : commentaire).

- 1 Ou d'une bonne maîtresse de maison, à l'échelle de la cellule familiale : c'est en ces termes que le meurtrier d'Ératosthène présente sa femme comme une ménagère exemplaire (Lysias, *Sur le meurtre d'Ératosthène* (1), 7 : καὶ γὰρ οἰκονόμος δεινὴ καὶ φειδωλὸς [ἀγαθὴ] καὶ ἀκριβῶς πάντα διοικοῦσα).

convives qui ne reçoivent que des « portions modérées (*métria*) », qu'ils ne terminent même pas sur place : *métria* est un qualificatif de connotation positive. De fait, l'information n'est pas superflue, étant donné le nombre des bêtes abattues, pas moins d'un millier.

Une telle attitude est en net contraste avec les clichés ressassés par les Grecs sur la *tryphè* des Perses, singulièrement sur leurs excès de table dus à leur appétit de jouissance : que l'on songe à la caricature des Perses comme gloutons, telle qu'elle est notamment attestée par les comiques athéniens¹. L'historien avait sans doute conscience de démentir un lieu commun, puisqu'il opposait explicitement l'impression première à l'examen attentif : alors qu'un aperçu superficiel fait croire à un dîner « somptueux », l'observation raisonnée dévoile une organisation rationnelle et des participants modérés.

À vrai dire, l'idée que le Grand Roi puisse être à certains égards un modèle de gestion économique n'est pas sans équivalent dans la littérature grecque², mais elle s'exprime ailleurs dans des écrits théoriques, parfois suspects de forger des paradigmes, des ouvrages que les anciens n'auraient pas qualifiés d'*historiai*. Le cadre des *Persica* donne au présent éloge un sens quelque peu différent : Héraclide fait une description extraordinaire, appelée à faire de l'effet sur son lecteur. Sans autre précision, elle causerait l'étonnement ou la réprobation, celle que pouvait susciter chez un Grec de l'époque l'impression d'un gâchis ostentatoire. De fait, un tel procédé n'était pas rare dans l'*Enquête* d'Hérodote, qui livrait parfois la description pure et simple d'usages étrangers qui ne pouvaient que surprendre³. Héraclide préfère au contraire expliquer.

¹ Aristophane, *Acharniens*, 77-78, Antiphane fr. 170 K-A (= Athénée, IV, 130e-f).

² On pense à l'*Économique* de Xénophon et à l'*Économique* I du pseudo-Aristote (I, 6, 3). Cf. Briant 1996, p. 400-401, 822-823. On songe aussi à l'*Économique* II du pseudo-Aristote, qui aborde la question de « l'économie royale ».

³ Voir, par exemple, I, 133.

Le *danakès*, monnaie barbare

F 3. *Etymologicum Genuinum*, s.v. Δανάκης (*Etymologicum Magnum*, s.v. Δανάκης, éd. Gaisford, p. 247, 41)

Δανάκης · τοῦτο νομίσματός ἐστιν ὄνομα βαρβαρικοῦ, πλέον ὀβολοῦ (...). Ἡρακλείδης ἐν τῷ δευτέρῳ τῶν Περσικῶν.

Danakès : c'est le nom d'une monnaie barbare, valant plus qu'une obole ¹ (...). Héraclide au livre II des *Persica*.

Contexte

Le mot δανάκης n'est attesté en grec que grâce aux lexiques byzantins (Pollux, Hésychius, *Souda*...), parmi lesquels seuls l'*Etymologicum Genuinum* (encyclopédie grammaticale du IX^e siècle) et l'*Etymologicum Magnum* (dictionnaire alphabétique du XII^e siècle, qui reprend en partie les articles du précédent) citent le nom d'Héraclide. On n'a pas reproduit ici le cœur du lemme, sur le *danakès* comme monnaie que l'on plaçait en Grèce dans la bouche des morts, car il repose sur d'autres sources qu'Héraclide. La référence à ce dernier en fin de lemme ne peut guère se rapporter qu'à la définition initiale, ce qui explique le présent découpage.

Commentaire²

Le terme *danakès* est attesté en élamite (*danakaš*), dans une tablette du Trésor de Persépolis datée de 471 av. J.-C., qui comptabilise les salaires versés à des ouvriers³. Il y désigne une monnaie d'argent qui vaut 1/8 du shekel (sicle), unité de poids de 8,40 g

- ¹ Peut-être faut-il suppléer δυνάμενον devant πλέον, comme dans le lemme d'Hésychius s.v. δανάκη.
- ² Je remercie vivement Raymond Descat, dont les remarques critiques m'ont été très profitables.
- ³ La tablette est éditée et richement commentée par Cameron 1948, p. 131-134 (PT 28 : le terme est à la l. 22).

d'argent utilisée en Mésopotamie dès le III^e millénaire avant notre ère¹. Le danakès devait donc peser un poids très faible — ce dont rend compte l'étymologie du mot, qui signifie « grain de blé »².

À l'époque achéménide, le sicle est également devenu le nom de la pièce d'argent des Perses, monnaie introduite par Darius, représentant le Grand Roi en archer et frappée dans et pour la partie occidentale de l'empire, tandis qu'en son cœur on continuait à utiliser des poids de métal précieux. Cette monnaie pesait 5,55-5,60 g. D'après Xénophon, dans l'*Anabase*, le sicle perse (monnaie) valait 7,5 oboles attiques³ et, selon Hésychius, le sicle était une monnaie perse valant 8 oboles⁴. Cela donne à l'obole une valeur comparable à celle du danakès, celle d'1/8 de sicle⁵.

Subdivision du sicle-poids, le danakès a-t-il jamais désigné une monnaie frappée, qui aurait été une fraction du sicle-monnaie ? On a certes retrouvé des fractions du sicle, quoique en quantité très restreinte, mais aucune qui soit une fraction du 1/8⁶. L'existence d'un danakès monnaie paraît cependant présumée par le fait que le mot servait aussi, d'après les divers lexiques, à

- 1 Sur le sicle (appellation grecque du shekel), cf. Le Rider 2001, notamment p. 147-148, 154-156.
- 2 Brust 2005, p. 229-230.
- 3 *Anabase*, I, 5, 6.
- 4 Hésychius, *s.v.* σίγλον ἰ νόμισμα Περσικὸν δυνάμενον ὀκτὼ ὀβολοῦς Ἀττικῆς.
- 5 À vrai dire, l'obole est donnée pour 1/8 du sicle-monnaie, tandis que le danakès est donné pour 1/8 du sicle-poids. Néanmoins, Cameron 1948, p. 132, se fonde sur le passage de Xénophon (monnaie) pour confirmer son calcul concernant le *danakaš* (métal pesé). De même, Stevenson 1997, p. 155-156, argue du même propos de Xénophon pour dire que le danakès avait une valeur comparable à celle de l'obole attique, quoique légèrement inférieure (puisque'il en faut 8 et non 7,5 pour faire un sicle). Elle en déduit qu'Héraclide aurait fait une légère erreur en lui accordant une valeur supérieure.
- 6 Il s'agit de tiers et de sixièmes, dont on n'a retrouvé à ce jour qu'une dizaine d'exemplaires. Cf. Le Rider 2001, p. 144.

désigner la pièce que l'on plaçait dans la bouche des morts. Du moins le danakès et l'obole avaient-ils en commun de désigner chez les Grecs une pièce sans grande valeur.

En se fondant sur le grec δανάκης ou δανάκη, les linguistes ont reconstitué une forme vieux-perse **dānaka*¹. Héraclide est le premier auteur connu à en donner une transcription grecque.

¹ Cf. Cameron 1948, p. 132, Hallock 1969, p. 680 (glossaire). Plus récemment : Huyse 2002, p. 201-202, et surtout Brust 2005, p. 228-233.

Persica/Paraskeuastika (livre non précisé)

Tryphè et justice d'un roi indépendant

F 4. Athénée, XII, 517b-c

Ἡρακλείδης δ' ὁ Κυμαῖος, ὁ τὰ Περσικὰ συγγράψας, ἐν τοῖς ἐπιγραφόμενοις Παρασκευαστικοῖς εἰπὼν ὡς ὁ ἐν τῇ λιβανοφόρῳ χώρα βασιλεὺς αὐτόνομός τε ἐστὶ καὶ οὐδενὸς ὑπήκοος, γράφει καὶ ταῦτα ἄλλοις ὅτις ὁ ὑπερβάλλει τῇ τρυφῇ καὶ ῥαθυμίᾳ. Διατρίβει τε γὰρ αἰεὶ ἐν τοῖς βασιλείοις, ἐν τρυφῇ καὶ δαπάνῃ τὸν βίον διάγων, καὶ πράττει οὐδὲ ἐν πρᾶγμα, οὐδὲ πολλοῖς πλησιάζει, ἀλλὰ δικαστὰς αὐτὸς ἀποδεικνύει. Καὶ ἐάν τις αὐτοῦς ἡγήται μὴ δικαίως δεδικακέναι, ἔστι θυρὶς ἐν τῷ ὑψηλοτάτῳ τῶν βασιλείων, καὶ αὕτη ἀλύσει δέδετα. Ὁ οὖν ἡγούμενος ἀδίκως δεδικακῆσθαι ἐπιλαμβάνεται τῆς ἀλύσεως καὶ ἔλκει τὴν θυρίδα, καὶ ὁ βασιλεὺς, ἐπειδὴν αἴσθηται, εἰσκαλεῖ καὶ αὐτὸς δικάζει. Καὶ ἐάν φαίνωνται οἱ δικασταὶ ἀδίκως δικάσαντες, ἀποθνήσκουσιν ἄνευ δὲ δικαίως, ὁ κινήσας τὴν θυρίδα ἀπόλλυται. Τὰ δ' ἀναλώματα λέγεται τῆς ἡμέρας εἰς τὸν βασιλέα καὶ τὰς περὶ αὐτὸν γυναῖκας καὶ φίλους γίνεσθαι τάλαντα πεντεκαίδεκα Βαβυλώνια.

Héraclide de Kymè, l'auteur des *Persica*, après avoir dit, dans les livres intitulés *Les Approvisionnements* (*Paraskeuastika*), que le roi du pays producteur d'encens est indépendant et qu'il n'est le sujet de personne, écrit également ce qui suit : « Cet homme se distingue par sa vie de plaisirs (*tryphè*) et par son indolence. Il passe tout son temps dans son palais, à vivre dans les plaisirs (*tryphè*) et la dépense, il ne fait pas le moindre effort et ne fréquente pas grand monde non plus. Mais il nomme lui-même des juges. Et, si quelqu'un estime que le verdict qu'ils ont prononcé n'est

pas juste, il y a une fenêtre d'audience (*thyris*)¹ dans la partie la plus haute du palais et cette fenêtre² est attachée avec une chaîne. Donc, celui qui estime avoir fait l'objet d'une sentence injuste se saisit de la chaîne et tire la fenêtre à lui ; et le roi, quand il perçoit sa présence, le prie d'entrer et le juge lui-même. Et, s'il s'avère que les juges ont porté un verdict injuste, ils meurent ; mais si ce dernier était juste, c'est celui qui a mis en branle la fenêtre qui est exécuté. On dit que les dépenses faites quotidiennement pour le roi et les femmes et amis qui l'entourent s'élèvent à quinze talents babyloniens.

Contexte

Cet extrait figure au livre XII des *Deipnosophistes*, qui présente une longue série d'exemples de *tryphè* ordonnés selon l'origine ethnique des intéressés. On notera que, placé entre des exemples lydiens et étrusques, il n'entre dans aucune des deux séquences consacrées aux Perses³. La formule γράφει καὶ ταῦτα introduit une citation littérale.

Commentaire

Ce pays producteur d'encens, qui était évoqué dans les *Paraskeuastika*⁴, peut être identifié à la région qu'Hérodote appelait l'Arabie et qui se distinguait, chez lui aussi, par la produc-

- ¹ Dans plusieurs papyrus du Sérapéum de Memphis datant de l'époque ptolémaïque, la *thyris* désigne une fenêtre d'audience à travers laquelle le roi et les hauts fonctionnaires donnaient audience et recevaient les pétitions. L'usage en remonterait à l'époque des pharaons. Cf. Wilcken 1927, p. 63-65. Dans le cas présent, la fenêtre sert plutôt à solliciter l'audience.
- ² Αὐτή « celle-ci » est une correction de Schweighäuser là où le *Marcianus* présente αὐτῆ « elle-même », difficilement explicable.
- ³ Exemples relatifs aux Perses en général : XII, 513f-515d ; à des individus perses ou apparentés : 528e sqq.
- ⁴ Sur l'interprétation de ce titre, voir la présentation d'Héraclide p. 257-261.

tion d'encens (III, 107-113) et par le fait que les Arabes étaient restés indépendants des Perses (III, 88)¹. Strabon devait à son tour distinguer, parmi les cinq royaumes de l'Arabie heureuse, le royaume « producteur d'encens », région identifiée à l'actuelle province du Dhofar², dans le sultanat d'Oman, qui exporte encore de l'encens. Il est possible que, dans l'ouvrage d'Hérodote, l'évocation de l'encens livré au roi de Perse³ ait suscité ce développement « ethnographique » sur sa région d'origine.

En dehors de son indépendance et de la production d'encens dans son pays, trois éléments entrent dans la description de ce roi : son indolence, sa manière d'administrer la justice et les dépenses somptueuses destinées à son train de vie quotidien. Le premier de ces traits rappelle de près les personnages de Ninyas et de Sardanapale tels que les décrivait Ctésias⁴ : des rois qui s'enfermaient dans leur palais pour s'adonner pleinement à une vie de jouissance. Il est intéressant de voir que cette peinture de la *tryphè* portée à son comble ne concerne pas, chez ces auteurs de *Persica*, le roi de Perse lui-même, mais une de ses variantes éloignées soit dans le temps (l'Assyrie d'avant l'empire perse)⁵ soit dans l'espace (la région qui produit l'encens est donnée par Hérodote, III, 107, pour la dernière des terres habitées).

En revanche, les dépenses affectées au train de vie du roi et de son entourage rappellent à première vue les dires de Ctésias et de Dinon sur le roi de Perse, qui, d'après eux, dépensait chaque jour quatre cents talents babyloniens pour son dîner⁶. Néanmoins, la ressemblance n'est qu'apparente : le dîner du roi de Perse était

1 Sur les rapports entre les « Arabes » et l'empire perse, cf. Briant 1996, p. 736-738.

2 Strabon, XVI, 4, 25. Biffi 2002, p. 314.

3 D'après Hérodote, III, 97, les Arabes étaient de ceux qui ne payaient pas tribut, mais livraient chaque année mille talents d'encens à titre de « présent ».

4 Voir, par exemple, Ctésias F 1n (p. 69-70 CUF).

5 Cf. Lenfant 2001, p. 432-434.

6 Ctésias F 39 (p. 168 CUF) ; Dinon F 24.

censé nourrir quinze mille personnes, alors que le présent souverain n'est entouré que de ses proches. Héraclide, qui décrivait longuement le dîner du roi de Perse en termes élogieux (F 2), avait sans doute ce contraste en tête. Ce « roi indépendant » faisait-il donc fonction de repoussoir ?

Quant à la manière dont ce roi rend la justice, elle rappelle également les juges royaux que le roi de Perse nommait sans être tenu de les suivre, mais comporte une procédure d'appel originale, dans laquelle les juges risquent gros. Mais, loin d'être une manifestation de l'arbitraire royal, elle pose le roi comme animé d'un idéal de justice. De ce point de vue, elle n'est pas sans rappeler le roi des Indiens, autre habitant supposé des confins du monde, qui, au dire de Ctésias, usait d'un sérum de vérité pour rendre des jugements sûrs¹. Cette combinaison d'indolence et de justice, si expéditive qu'on puisse juger cette dernière, devait revêtir pour un Grec des allures paradoxales.

¹ Ctésias F 45 § 31 (p. 177-178 CUF).

Titre d'ouvrage non précisé

Les « étendeurs » (*strōtai*), préposés à la literie

F 5. Athénée, II, 48d

Πρῶτοι δὲ Πέρσαι, ὡς φησιν Ἡρακλείδης, καὶ τοὺς λεγομένους στρώτας ἐφεῦρον, ἵνα κόσμον ἔχη ἢ στρώσις καὶ εὐάφειαν.

Les Perses furent les premiers, comme dit Héraclide, à inventer ceux que l'on appelle les « étendeurs » (*strōtai*), afin que leur literie eût de la tenue et du moelleux.

Contexte

Cette brève paraphrase¹ d'Héraclide s'insère dans une séquence de citations d'Athénée sur les lits, qui n'est conservée, comme l'ensemble des deux premiers livres, que sous forme abrégée — ce qui explique, par exemple, l'absence de référence au titre².

Commentaire

Ces serviteurs spécialisés dans l'arrangement des lits, dont le nom n'est pas facile à traduire, ne travaillaient pas au seul confort du roi ni même des Perses, puisque le roi en fit présent à des hôtes grecs qu'il souhaitait honorer : c'est ainsi que le Crétois Entimos de Gortyne se vit offrir, parmi d'autres présents, « des couvertures précieuses et l'homme chargé de les étendre » (στρώματα πολυτελῆ καὶ τὸν ὑποστρώσοντα)³ ; et l'Athénien Timagoras reçut également, lors de son ambassade à la cour, « un lit, des

1 La reformulation est signalée par l'emploi de la formule ὡς φησιν Ἡρακλείδης placée en incise. Cf. Zepernick 1921, p. 318-319, et Lenfant 2007c, p. 51.

2 Les indications relatives au titre et aux subdivisions de l'œuvre citée sont en effet de celles que l'abréviateur a volontiers supprimées.

3 Athénée, II, 48d, qui se réfère à Phainias (*FGrHist continued* 1012 F 21).

couvertures et des gens pour les étendre (τοὺς στρωννύοντας) »¹, ces derniers étant encore appelés des « serviteurs étendeurs » (στρώτας θεράποντας)². Il n'est pas exclu que ces deux exemples rapportés par Athénée et par Plutarque remontent en dernière analyse au récit d'Héraclide lui-même³, qui serait ainsi notre seul témoin sur cette institution.

Quant à l'appellation de *strôtai*⁴, c'est évidemment un terme grec, par lequel Héraclide entendait peut-être traduire un équivalent perse. Ces serviteurs viennent en tout cas s'ajouter à une longue liste de domestiques spécialisés qui étaient préposés au confort et au plaisir du roi et de ses hôtes, notamment dans le service de la table⁵ (les lits dont il est ici question peuvent être des lits de banquet⁶). Marque réelle de la puissance royale, l'existence de tels personnels a parfois fait l'objet d'une exploitation polémique de la part de Grecs qui voulurent y voir l'illustration

1 Plutarque, *Artaxerxès*, 22, 10.

2 *Pélopidas*, 30, 10.

3 Chez Athénée, l'allusion à Entimos suit immédiatement ce F 5 d'Héraclide. Les deux allusions de Plutarque au cas de Timagoras sont très proches l'une de l'autre, et la première figure dans une *Vie* qui se réfère à Héraclide peu après (*Artaxerxès*, 23, 6. Cf. F 7a). Les trois passages (d'Athénée et de Plutarque) précisent tous que les « étendeurs » furent offerts par le roi dans l'idée que les Grecs ne savaient pas étendre les couvertures. D'un autre côté, Athénée se réfère à Phainias et l'on ne peut exclure que Plutarque ait utilisé Phainias (Georgiadou 1990, p. 178 n. 5), mais peut-être pas non plus que Phainias ait lui-même utilisé Héraclide.

4 Les deux seules attestations du terme figurent dans ce fragment d'Héraclide et dans le passage du *Pélopidas*. Celles qui figurent dans un papyrus égyptien du V^e siècle ap. J.-C. (*P.Ox.* 1951, 2; 7) paraissent difficilement exploitables.

5 Cf. Briant 1996, p. 304-309.

6 C'est du reste la raison pour laquelle Athénée retient ces précisions : les citations sur les lits accompagnent l'installation des deipnosophistes sur leurs lits de banquet (II, 47e). Rappelons cependant qu'à notre connaissance (limitée) il n'y avait pas, chez les Grecs, de différence sensible entre lit de sommeil et lit de table.

de l'avachissement du roi dans une mollesse excessive¹. Mais ce n'est apparemment pas le cas d'Héraclide, qui présente les Perses comme des pionniers, développant le thème usuel du *prôtos heurétés* (« premier inventeur »), et qui use de termes positifs (*kosmos*, « tenue », *euapheia*, « moelleux ») pour qualifier une pratique somme toute judicieuse.

¹ Par exemple, Xénophon, *Cyropédie*, VIII, 8.

Thémistocle à la cour de Xerxès

F 6. Plutarque, *Thémistocle*, 27, 1-2

(1) Θουκυδίδης μὲν οὖν καὶ Χάρων ὁ Λαμψακηγὸς ἱστοροῦσι τεθνηκότος Ξέρξου πρὸς τὸν υἱὸν αὐτοῦ τῷ Θεμιστοκλεῖ γενέσθαι τὴν ἔντευξιν. Ἐφορος δὲ καὶ Δεῖνων καὶ Κλείταρχος καὶ Ἡρακλείδης, ἔτι δ' ἄλλοι πλείονες πρὸς αὐτὸν ἀφικέσθαι τὸν Ξέρξην. (2) Τοῖς δὲ χρονικοῖς δοκεῖ μᾶλλον ὁ Θουκυδίδης συμφέρεσθαι, καίπερ οὐδ' αὐτοῖς ἀτρέμα συνταττομένοις.

(1) Thucydide et Charon de Lampsaque racontent assurément que Xerxès était mort et que ce fut avec son fils que Thémistocle eut une entrevue. Mais Éphore, Dinon, Clitarque, Héraclide et beaucoup d'autres encore disent qu'il arriva chez Xerxès lui-même.

(2) Quant aux tables chronologiques, il semble que Thucydide s'accorde mieux avec elles, encore que même elles ne fassent pas l'objet de compilations immuables¹.

Contexte et commentaire

On se reportera au commentaire du fragment F 13 de Dinon. Sur ce point de contact entre Dinon et Héraclide, on pourra lire la fin de la présentation d'Héraclide (3.1.3), p. 263-264.

¹ Sur les choix de texte et d'interprétation, cf. Dinon F 13 (p. 160).

Artaxerxès II épousa deux de ses filles

F 7a. Plutarque, *Artaxerxès*, 23, 6

Ἐνιοὶ μὲντοι λέγουσιν, ὧν ἔστι καὶ Ἡρακλείδης ὁ Κυμαῖος, οὐ μίαν μόνον τῶν θυγατέρων, ἀλλὰ καὶ δευτέραν Ἄμηστριν γῆμαι τὸν Ἄρτοξέρξην, περὶ ἧς ὀλίγον ὕστερον ἀπαγγελοῦμεν.

Certains disent assurément — et Héraclide de Kymè est de ceux-là — qu'Artaxerxès n'épousa pas seulement une de ses filles, mais aussi une deuxième, Amestris, dont nous parlerons un peu plus loin.

F 7b. Plutarque, *Artaxerxès*, 27, 7-9

Πλειόνων οὐσῶν βασιλεῖ θυγατέρων, ὠμολόγησε Φαρναβάζω μὲν Ἀπάμαν δώσειν γυναῖκα, Ῥοδογούνην δ' Ὀρόντη, Τιριβάζω δ' Ἄμηστριν. Καὶ τοῖς μὲν ἄλλοις ἔδωκε, Τιρίβαζον δ' ἐψεύσατο, γήμας αὐτὸς τὴν Ἄμηστριν, ἀντ' ἐκείνης δὲ τῷ Τιριβάζω τὴν νεωτάτην Ἀτοσσαν ἐνεγύησεν. Ἐπεὶ δὲ καὶ ταύτην ἐρασθεὶς ἔγημεν ὡς εἴρηται, παντάπασι δυσμενεῶς πρὸς αὐτὸν ὁ Τιρίβαζος εἶχεν.

Comme le roi avait plusieurs filles, il promit de donner en mariage Apama à Pharnabaze, Rhodogune à Orontès et Amestris à Tiribaze. Il les donna effectivement aux premiers, mais il déçut Tiribaze en épousant lui-même Amestris et il donna à Tiribaze, à la place de celle-ci, sa fille la plus jeune, Atossa. Mais, quand il fut également tombé amoureux de cette dernière et qu'il l'eut épousée, comme je l'ai dit, Tiribaze en fut rempli de haine à son égard.

Contexte

Plutarque et Héraclide — C'est ici la seule référence à Héraclide de Kymè dans tout l'*Artaxerxès*. Mais elle suppose, en premier lieu, que ce complément d'information ne figurait pas chez Dinon¹,

¹ À moins de supposer que Plutarque cite Héraclide à travers Dinon, hypothèse qui ne paraît pas s'imposer. Voir *supra* p. 263-264.

seconde autorité invoquée dans le dernier tiers de cette *Vie* (ch. 20-30), où Plutarque ne pouvait plus se fonder sur le récit de Ctésias, qui s'était achevé en 398 av. J.-C.¹. En second lieu, la deuxième allusion au mariage du roi avec sa fille Amestris peut être logiquement attribuée à Héraclide et c'est pourquoi F. Jacoby l'a fait figurer en F 7b malgré l'absence d'une référence explicite à Héraclide, qui explique qu'il ait fait imprimer le passage en petits caractères.

F 7a. Plutarque vient de rapporter que Parysatis, après sa réconciliation avec le roi son fils, voyant la passion qu'il éprouvait pour sa propre fille Atossa, l'encouragea à épouser cette dernière. C'est par analogie qu'il est alors question, par parenthèse, de l'autre fille qu'épousa Artaxerxès II. Le fragment F 7b montre qu'en fait le mariage avec Amestris était antérieur.

F 7b. Il s'agit ici d'expliquer l'animosité de Tiribaze contre Artaxerxès, animosité censée l'avoir conduit à susciter un complot contre le roi (cf. *Artaxerxès*, 28-29).

Commentaire

Les mariages de Pharnabaze et d'Orontès avec une fille d'Artaxerxès sont également mentionnés par Xénophon². Ils s'inscrivaient dans une politique matrimoniale de renforcement des liens entre le roi et les plus puissants nobles perses³ et, de ce point de vue, la promesse non tenue à l'égard de Tiribaze eut logiquement

- ¹ On suppose généralement que Dinon est la source principale de ces dix derniers chapitres (Stevenson 1997, p. 24-25. Cf. *supra* p. 37) tout en admettant que Plutarque a pu puiser certaines données chez Héraclide. On notera cependant qu'il n'y a que deux références à Dinon dans cette dernière partie (F 19, F 20b), ce qui impose quelque prudence, attitude qui caractérise les analyses de Orsi 1987.
- ² *Helléniques*, V, 1, 28 pour Pharnabaze, *Anabase*, II, 4, 8, pour Orontès. Cf. Orsi 1987, p. 305.
- ³ Sur le mariage avec une fille du roi comme honneur d'exception accordé à de hauts aristocrates, cf. Briant 1996, p. 320-321.

l'effet inverse. On ne saurait dire si ce dignitaire n'eût pas, en dehors des motivations personnelles que lui prête Plutarque, des raisons d'agir plus proprement politiques.

Le mariage du roi avec sa fille n'est pas un exemple d'inceste isolé : les sources grecques et latines mentionnent un certain nombre de mariages consanguins qui concernent non seulement des rois et des satrapes, mais des mages, ce qui ne veut pas dire que la pratique n'était pas encore plus largement répandue. De fait, contrairement à ce qui se passait chez les Grecs, l'inceste ne faisait l'objet d'aucun interdit, il était même recommandé par la religion mazdéenne et les Grecs ne se sont pas privés de répéter, non sans en éprouver quelque horreur, que les Perses se mariaient avec leurs sœurs, leurs mères et leurs filles ¹. Néanmoins, Artaxerxès II se distingue des autres rois en épousant ses filles : dans les autres cas connus, il s'agit de mariages avec une sœur ². En dehors des motivations amoureuses évoquées ici, l'endogamie pratiquée par les rois de Perse avait l'avantage politique de maintenir le pouvoir dans le cercle familial ³, même si seule comptait en principe l'ascendance paternelle, longuement rappelée en tête des inscriptions royales. Il est vrai que le même Artaxerxès II, alors qu'il n'était pas encore roi, avait d'abord épousé Stateira, membre d'une autre grande famille, celle des descendants d'Hydarnès ⁴. Comme cette union s'était doublée d'un mariage entre le frère de Stateira et la

1 Par exemple, Antisthène le Sophiste *FGrHist continued* 1004 F 5a (= Athénée, V, 220c).

2 Cambyse, Darius II, Darius III. Une bonne mise au point est proposée par Orsi 1987, p. 297-298. Sur les mariages consanguins recommandés par l'*Avesta* à l'époque sassanide, cf. Herrenschmidt 1994. Sur les interprétations grecque et iranienne des mariages incestueux, cf. De Jong 1997, p. 424-432.

3 Sur la politique endogamique des rois de Perse, cf. Briant 1996, p. 105, 145, 798.

4 Idernès chez Ctésias résumé par Photius (F 13 § 16, p. 120 CUF; F 15 § 55, p. 139 CUF).

sœur d'Arsakès¹, elle scellait manifestement une alliance entre les deux familles². Or, cette union exogamique, qui dérogeait à l'endogamie pratiquée depuis Cambyse, avait rapidement mal tourné, puisque le frère de Stateira avait tenté d'assassiner sa femme et que toute sa famille avait été mise à mort, à l'exception de Stateira, qui n'avait dû son salut qu'aux supplications de son mari, mais devait mourir ensuite empoisonnée par Parysatis³, non sans s'être âprement opposée à la mère du roi. Si cette dernière favorisa le mariage du roi avec l'une de ses filles⁴, ce fut peut-être aussi pour éviter les tourments et conflits des années précédentes et revenir aux avantages de l'endogamie habituelle. Quant à la polygamie, qui, d'après Hérodote et Strabon, était loin de se limiter au cercle royal, elle avait, selon ces mêmes auteurs, l'intérêt de garantir une nombreuse descendance, notamment masculine⁵.

Ces deux mariages sont le seul *terminus post quem* dont on dispose pour l'achèvement des *Persica* d'Héraclide, mais on ne peut les dater précisément : ils sont évidemment antérieurs à la mort d'Artaxerxès II en 359/358 et à l'exécution de Tiribaze, qui l'avait précédée. Cette dernière exécution est elle-même postérieure au procès de Tiribaze qui avait fait suite aux calomnies d'Orontès vers la fin de la guerre de Chypre dans les années 380, procès dont Tiribaze était sorti avec les honneurs⁶. C'est dans cette fourchette,

1 Ctésias F 15 § 55 (p. 139 CUF).

2 Peut-être Darius II, père du futur Artaxerxès II, avait-il voulu récompenser des alliés qui l'avaient soutenu dans ses débuts difficiles (cf. Briant 1996, p. 606-607).

Les luttes qui précédèrent et accompagnèrent les débuts du règne de Darius II étaient relatées par Ctésias (F 15, notamment § 50-54, p. 137-139 CUF).

3 Ctésias F 27 § 70, F 29b (p. 159, 161-162) ; Dinon F 15.

4 *Artaxerxès*, 23, 3-5.

5 Hérodote, I, 135-136 ; Strabon, XV, 3, 17.

6 Diodore, XV, 8-11. L'exécution de Tiribaze est également postérieure à l'expédition contre les Cadusiens dans le succès de laquelle, selon Plutarque (*Artaxerxès*, 24, 4), le noble perse avait joué un rôle capital. Mais cette campagne est elle-même

entre les années 380 et 360, qu'il faudrait situer le mariage du roi avec sa fille Atossa, le complot et l'exécution de Tiribaze. Et la rédaction des *Persica* d'Héraclide serait donc elle-même postérieure à cette époque.

impossible à dater avec certitude. D'un côté, le récit de Plutarque évoque une expédition contre les Cadusiens après avoir mentionné une campagne contre l'Égypte menée par Iphicrate et Pharnabaze en 374/373; et l'on a cru pouvoir dater cette guerre de 369 en se fondant sur un journal astronomique babylonien, d'après lequel Artaxerxès II aurait passé en revue ses troupes avant une bataille au pays *Razaundu* (Van der Spek 1998, notamment p. 249, 252-253). Cela renverrait à une seconde campagne contre les Cadusiens, distincte de celle que Diodore (XV, 8, 5; 10, 1) situe en 385/384. D'un autre côté, il est notoire que l'agencement des *Vies* de Plutarque n'est pas purement chronologique, tandis que l'identification de *Razaundu* au pays des Cadusiens est loin d'être assurée (cf. Kuhrt 2007, p. 400 (9 no. 67), n. 2), si bien que l'*Artaxerxès* pourrait renvoyer à la même campagne que Diodore (en dernier lieu, Binder 2008, p. 316-321).

4 Conclusion

Si les historiens ne furent pas les seuls Grecs à écrire sur les Perses, ils se distinguèrent de la plupart des autres en dépassant les simples clichés sur les barbares ou la pure célébration des guerres médiques. De fait, même si cet événement contribua à motiver l'écriture des premiers *Persica* et, dans le même temps, la naissance de l'historiographie grecque en général¹, tous les *Persica* eurent en commun de ne *pas* se borner à la confrontation militaire entre Grecs et Perses². Même les premiers d'entre eux, pourtant si proches de la grande invasion, ne se limitèrent pas aux relations gréco-perses et montrèrent un intérêt certain pour l'histoire antérieure de l'empire³, voire pour sa « préhistoire » assyrienne⁴. Cette curiosité pour le passé perse en dehors de tout rapport avec les Grecs s'observe ainsi chez Denys et Hellanicos, qui évoquaient tous deux le mage successeur de Cambyse. Et la marginalité des guerres médiques devient plus frappante encore au IV^e siècle, y compris chez un Ctésias qui, s'il en donnait un récit contredisant fréquemment Hérodote⁵, ne lui accordait en fait qu'une place très réduite⁶. L'empire perse avait entre-temps continué d'exister et

¹ Drews 1973, p. 36-43.

² Il est vrai que, pour les trois premiers auteurs de *Persica*, le maigre corpus permet seulement de dire que les guerres médiques n'avaient pas l'exclusivité : la part de récit qui leur était consacrée nous échappe totalement.

³ Denys F 2, Charon F 2, Hellanicos F 8.

⁴ Hellanicos F 2, F 6.

⁵ Voir notamment Bigwood 1978 et Lenfant 2004, p. LXXXV-XCVIII.

⁶ Ctésias traitait en deux livres (XII-XIII) des règnes de Cambyse, du mage, de Darius et de Xerxès (T 8, F 13 § 9, p. 6 et 117 CUF), auxquels Hérodote consacrait le quadruple (livres II-IX) tout en s'arrêtant quinze ans plus tôt (non pas à la fin du règne de Xerxès, mais à la fin des guerres médiques). En d'autres termes, les guerres médiques n'occupaient guère chez Ctésias qu'un livre sur 23, quand elles

l'on pouvait prolonger son histoire¹. Loin de s'arrêter aux guerres médiques, ses rapports avec les Grecs n'avaient cessé d'évoluer : au moment où composèrent Dinon et Héraclide, le pouvoir perse s'était même clairement réaffirmé sur les côtes d'Asie Mineure occidentale. Les *Persica* furent ainsi des tentatives originales pour montrer l'empire perse en soi, avec ses rois successifs et ses intrigues de cour, ses guerres de conquête et ses luttes intestines, ses coutumes propres et ses curiosités locales, chaque auteur prétendant rectifier et prolonger le récit de son prédécesseur.

Le résultat présente des faiblesses évidentes aux yeux d'un historien moderne, qui ne comprend pas nécessairement comment ces auteurs d'histoires perses pouvaient si facilement mélanger des pratiques d'enquêteur et de conteur et déplore souvent leur interprétation biaisée du monde perse. Il va de soi que les historiens anciens avaient en matière de critique les exigences les plus diverses et si, selon la belle formule de Nicole Loraux, « Thucydide n'est pas un collègue », on imagine ce qu'il en est d'un Ctésias ou d'un Dinon, qui ne dédaignaient pas, quant à eux, de divertir leur lecteur par des anecdotes croustillantes². Du reste, à supposer

représentaient chez Hérodote près de quatre livres sur neuf (VI, 43-IX) : près de 4% des *Persica*, près de 40% de l'*Enquête*.

- 1 On a vu qu'Hérodote avait délibérément choisi, quant à lui, de ne pas conduire son récit jusqu'à l'époque où il écrivait, ce qui est en soi l'indice d'un projet bien distinct. Cf. *supra* p. 27-29.
- 2 Ce n'est pas une raison, selon moi, pour contester à Ctésias le qualificatif d'historien : on ne prétend rien d'autre que reprendre ainsi une désignation ancienne. Photius (T 8b) et Diodore (T 9) le présentent comme un *syngrapheus* (« auteur en prose ») ayant composé une *historia* (Diodore : T 3 et T 9 ; Photius : T 8 et T 13). Quand Démétrios dit qu'« il serait normal de l'appeler poète » (T 14a), il ne se réfère pas au genre de son récit, mais aux particularités de son style. Les témoignages de Strabon (T 11a) et de Lucien (T 11h) montrent, s'il en est besoin, que Ctésias, tout comme Hérodote et Hellanicos, était bien distingué des poètes, et les propos polémiques de Ctésias lui-même le présentent comme un rival d'Hérodote et

même que leurs objectifs n'aient pas été si distincts, il ne faudrait pas négliger la difficulté de la tâche consistant à comprendre et à décrire un pouvoir qui avait été ou était encore pour tant de cités un ennemi de guerre ou une puissance dominante, un monde qui était volontiers dépeint par les Grecs d'Europe, notamment par des Athéniens à l'opinion influente, comme une sorte d'anti-Grèce, une société dont les pratiques et les valeurs étaient effectivement bien différentes et qu'un Grec ne pouvait guère interpréter qu'en fonction de sa propre culture. Il va de soi que ce filtre grec doit être pris en compte par tout historien qui, aujourd'hui, tenterait d'exploiter les bribes de ces écrits : ce n'est pas parce qu'ils n'accordaient aux Grecs qu'une part marginale en tant qu'acteurs de l'histoire perse qu'ils s'affranchissaient pour autant d'un point de vue hellénique.

En ce sens, les *Persica* de Dinon et d'Héraclide sont d'abord et avant tout l'expression de perceptions grecques du monde perse. On y relève des thèmes récurrents dans la peinture de cet univers : les princesses aussi belles que « débauchées »¹, les passions qui gouvernent le souverain², les eunuques qui le servent et parfois l'influencent³, la foule de ses concubines⁴, l'usage de la

d'Hellanicos. De même, Dinon est qualifié d'*historicus* par Népos (T 3). Chacun de ces auteurs *histori* : il « raconte » (*passim*). Que l'*historia* ait désigné chez les anciens un genre littéraire qui ne répondait pas aux critères de la science historique actuelle est une autre question.

1 Dinon F 1.

2 Prise de pouvoir par Sémiramis (Dinon F 7), conquête de l'Égypte voulue par Neitètis (Dinon F 11), mariage d'Artaxerxès II avec ses filles (Héraclide F 7).

3 Héraclide F 2 : un eunuque est chargé d'appeler une sélection de convives à venir boire en compagnie du roi. Dinon F 12a : un eunuque apporte à Xerxès des figues sèches de l'Attique, en vue de lui rappeler l'expédition contre Athènes.

4 Dinon F 27, Héraclide F 1.

proskynèse¹, le luxe et l'abondance de l'or². On peut voir dans de tels clichés les ingrédients d'un exotisme facile, voire les véhicules d'un jugement réprobateur ou méprisant. Mais faut-il pour autant réduire les récits où ils figurent à de pures fictions grecques? Faut-il exclure pour toutes ces données la moindre origine perse? On ne peut en fait trancher de manière catégorique et globale.

On est, tout d'abord, extrêmement démuné pour juger des récits et anecdotes, puisqu'on ne dispose d'aucune narration perse qui permette le moindre recoupement. On est cependant frappé par les variantes introduites par Dinon et Héraclide dans le récit d'épisodes déjà relatés par leurs prédécesseurs (Hérodote, Ctésias ou Charon) : ainsi, de la fonction de Cyrus à la cour d'Astyage³, de la motivation de Cambyse à conquérir l'Égypte⁴, de celle de Xerxès à attaquer l'Attique⁵, de l'entrevue de Thémistocle avec le roi⁶, de l'empoisonnement de Stateira⁷ ou de la mort de Cyrus le Jeune⁸. En l'absence de critère documentaire, deux interprétations paraissent envisageables. L'une se cantonne au cadre grec et allègue la rivalité littéraire entre historiens, qui les conduirait à inventer des variantes pour se démarquer de leurs prédécesseurs⁹. Il est vrai que la polémique était, dans l'Antiquité, une dimension importante de l'écriture de l'histoire¹⁰ et qu'elle est bien attestée dans le genre des *Persica*. Mais faut-il exclure pour autant la possibilité d'inspirations complémentaires? La question n'est pas arbitraire :

1 Dinon F 27.

2 Dinon F 4, F 26, Héraclide F 1, F 2.

3 Dinon F 9.

4 Dinon F 11.

5 Dinon F 12a.

6 Dinon F 13; Héraclide F 6.

7 Dinon F 15b.

8 Dinon F 17.

9 Cf. Drews 1973, p. 173; Binder 2008, p. 64.

10 Cf. Marincola 1997, p. 218-236.

un siècle avant Dinon, Hérodote signalait déjà, en dehors de toute visée polémique, la pluralité des versions qui circulaient tant sur Cyrus que sur les motivations de Cambyse à conquérir l'Égypte¹. Et, de même, pour l'histoire récente, certaines variantes trouvent une explication cohérente dans la concurrence entre une version officieuse et une version officielle². Il est vrai que l'absence de sources extérieures à la littérature grecque empêche de confirmer l'hypothèse. Aussi les incertitudes ne doivent-elles pas être niées — elles ne doivent l'être, du reste, ni par les tenants du « tout grec » ni par les autres. Leur éventail est parfaitement illustré par la tradition contradictoire sur l'identité du roi que rencontra Thémistocle à la cour³. Notons cependant que, même pour les données narratives, on trouve parfois des répondants possibles dans la documentation proche-orientale : la prise de pouvoir par Sémiramis rappelle à plus d'un titre le rituel babylonien du substitut royal, le nom initial d'Artaxerxès II selon Dinon se retrouve dans des tablettes babyloniennes, les titres de porte-lance et de porte-baguette trouvent des équivalents dans les textes officiels ou l'iconographie palatiale ; quant au récit faisant d'Ochos un âne qui tue l'Apis, il affiche clairement ses origines égyptiennes⁴. Néanmoins, on admettra sans peine que de tels indices n'autorisent aucune conclusion d'ensemble.

Si l'on se tourne à présent vers les données descriptives, la possibilité d'une confrontation avec les sources locales se fait moins rare. Ainsi, l'évocation des composantes de l'apparat royal coïncide

1 Voir le commentaire de Dinon F 9 et F 11.

2 C'est le cas pour les complices de l'assassinat de Stateira (F 15b) et pour les circonstances de la mort de Cyrus le Jeune (F 17). Voir le commentaire de ces fragments, qui renvoie aux développements de R. Stevenson sur la question.

3 Voir le commentaire de Dinon F 13.

4 Prise de pouvoir par Sémiramis : Dinon F 7. Nom initial d'Artaxerxès II : Dinon F 14. Porte-lance et porte-baguette : Héraclide F 2, Dinon F 9. Ochos en âne qui tue l'Apis : Dinon F 21.

souvent de manière précise avec l'iconographie palatiale¹, cependant que les distributions alimentaires dont ils relatent la pratique concordent sur bien des points avec les tablettes de Persépolis². Certes, les recoupements sont loin d'être parfaits, mais c'est parfois dû, comme dans le cas de la coiffure royale³, au caractère allusif du fragment, aux incohérences du dossier documentaire et aux difficultés à confronter des sources hétérogènes. De plus, il ne faut pas négliger les écueils auxquels s'exposaient des Grecs dans l'interprétation de données sur lesquelles ils n'avaient souvent qu'un regard extérieur, sans autre explication que leurs conjectures personnelles. Ainsi, lorsque Dinon tente de traduire le nom de Zoroastre. Du moins est-il l'un des premiers Grecs à mentionner le personnage, sans compter que l'étymologie du nom n'est à ce jour pas entièrement élucidée⁴. De même, dans le domaine des rituels perses, Dinon transmet plus d'une fois la trace d'usages réels — même s'il ne les a sans doute pas interprétés correctement⁵. Au total, les concordances ne sont pas rares : le désir du roi de voir affluer à sa cour des produits venus des marges de son empire est également attesté par Dinon et par des documents officiels tels que reliefs de Persépolis et chartes de fondation⁶. Et, de même, le fait que l'Istros soit donné en plein IV^e siècle pour un symbole de la puissance royale trouve son analogue dans les inscriptions officielles qui faisaient de l'empire l'équivalent du monde connu, indépendamment de son évolution territoriale réelle⁷. Il paraît

1 Dinon F 26 (marchepied en or et porteur attiré), Héraclide F 1 (trône à colonnettes et baldaquin).

2 Héraclide F 2, Dinon F 24. Cf. Dinon F 4?

3 Dinon F 25.

4 Dinon F 5.

5 Dinon F 3 : usage de baguettes dans le rituel perse, F 28 : rôle du feu.

6 Dinon F 23. Cf. F 12a.

7 Dinon F 23.

difficile d'admettre que des fictions grecques en soient arrivées là par pure coïncidence.

D'une manière générale, en dépit des effets de la médiation grecque, l'historien du monde perse trouve dans les fragments d'Héraclide et de Dinon des témoignages précieux, notamment sur des détails de l'histoire interne de l'empire, des pratiques royales ou de la vie de cour. Tout comme ceux de Ctésias, ils manifestent un intérêt privilégié pour la sphère du pouvoir. Cela se traduit, dans le champ narratif, par des histoires de cour, de conflits et de vengeance qui n'étaient déjà pas absentes du récit d'Hérodote. Mais les *Persica* proposent aussi une approche descriptive nouvelle, qui met en scène le roi et sa cour, donne à voir les prérogatives royales, le riche éventail du personnel spécialisé, les hiérarchies variées qui structuraient la cour, et porte une attention originale aux réalités matérielles — objets de luxe, aliments distribués et cadre du palais. Ces écrits ont enfin la singularité d'expliquer le sens des usages qu'ils décrivent, au moins pour certains d'entre eux¹ : si les rois de Perse conservent dans leur trésor de l'eau du Nil et de l'Istros, c'est, selon Dinon, pour « affirmer la grandeur de leur empire et leur pouvoir universel » et, si les mets sont au dîner du roi en quantité innombrable, c'est, précise Héraclide, qu'ils servent à nourrir une foule de dépendants².

Ces récits en disent long sur l'intérêt des Grecs pour le monde perse : chaque génération eut ses propres *Persica*, de l'époque des guerres médiques à l'expédition d'Alexandre³. Aucun autre peuple ne suscita une telle production. Ce besoin de renouveler constamment l'histoire du monde perse, de la rectifier et de la prolonger, de l'aborder enfin sous des angles nouveaux suggère que l'empire était perçu, par les auteurs et leurs lecteurs, comme une réalité complexe et changeante, fascinante à plus d'un titre et digne d'être

1 Les fragments résultent pourtant d'une sélection qui tend à sacrifier l'explication.

2 Respectivement Dinon F 23b (cf. F 12a) et Héraclide F 2.

3 Cf. Jacoby 1909, p. 94 [1956, p. 32].

découverte, tout en étant aussi le cadre idéal pour des histoires à sensation. Et si chaque auteur eut des motivations littéraires d'abord issues du monde grec, où était son public, s'il dut rivaliser avec ses devanciers — qu'il s'agît d'Hérodote ou de prédécesseurs en matière de *Persica* —, il n'en était pas moins inspiré par l'expérience de son temps et les récits qui circulaient dans l'empire, ce qui suppose aussi qu'il y eut entre Grecs et Perses des contacts individuels spécifiques.

Ce n'est pas un hasard si cet intérêt constant pour le monde perse se manifesta chez des Grecs d'Asie, qui avaient une expérience propre de l'empire, non seulement du fait de sa proximité géographique ou de leurs aventures personnelles, mais parce que leur cité était ou avait été soumise à cette puissance, tout en étant, à certaines périodes, sortie de son orbite. De ce fait, composer des *Persica* contribuait à définir sa propre identité. C'était une réaction peu commune à une domination intermittente, qui ne menait apparemment pas à une vision manichéenne du monde, peut-être aussi une manière de rectifier la vision réductrice de l'empire qui prévalait dans la littérature athénienne.

Sans doute est-il naïf d'espérer déduire d'une tradition fragmentaire le sentiment que nourrissaient des Grecs d'Asie à l'égard des Perses. Du moins peut-on noter qu'on n'y trouve aucune expression de mépris ou d'hostilité à leur endroit. Il est possible que ce soit dû au jeu des citations — pourtant enclines à caricaturer¹ — et l'on admettra aussi que le mépris puisse s'exprimer de manière implicite quand on partage avec ses lecteurs un même ensemble de valeurs. Mais, d'un autre côté, des Grecs d'Asie Mineure se sont montrés, dès le VI^e siècle av. J.-C., plus ouverts que d'autres aux influences extérieures et à la diversité des coutumes. De plus, ni chez Dinon ni chez Héraclide, les plus

1 Rappelons que la tradition indirecte favorise les altérations, la sélection du plus frivole, la suppression de toute éventuelle distance critique de la part de l'auteur. Cf. Lenfant 1999 ; 2007b.

récents auteurs de *Persica*, on ne trouve trace de l'idée, attestée chez certains Athéniens, que l'empire perse serait « en décadence ». En décrivant au présent un roi dont la majesté et la puissance sont partout affichées, ils donnent bien davantage l'impression d'un pouvoir inébranlé. On pourrait certes objecter que les fragments sont peu nombreux et ne rendent pas compte de l'ensemble. Mais l'étendue de nos lacunes n'autorise pas à postuler comme allant de soi des sentiments qui restent inexprimés dans le corpus dont on dispose. Il faut se garder, je crois, de suivre les traces d'Athénée en lisant Dinon et Héraclide sous l'influence de Xénophon et du tableau polémique qui clôt sa *Cyropédie* : ils présentent certes des éléments communs (le roi évite de mettre pied à terre, il a une armée de serviteurs, il vit dans le confort et le luxe), mais rien ne permet d'en déduire qu'ils sont interprétés de la même manière. Le fragment d'Héraclide sur le « dîner du roi » (F 2) nous prouve même le contraire en prenant le contrepied de l'interprétation habituelle, d'après laquelle la profusion alimentaire dont jouit le roi est synonyme de débauche et source de faiblesse¹. En d'autres termes, on a sans doute eu tort de lire ces fragments à travers le filtre interprétatif de textes parallèles (comme celui de Xénophon) ou postérieurs (comme celui d'Athénée)². La cour royale fut aussi pour ces Grecs un objet d'observation scrupuleuse, voire de séduction ou d'admiration, et il leur arrive de montrer une connaissance précise de ses usages et du protocole royal, allant même

- 1 Voir, de même, Héraclide F 5, où la domesticité spécialisée apparaît non pas comme la preuve d'un luxe débilitant, mais comme une invention judicieuse. Ce souci de dissiper des malentendus se manifeste aussi sur d'autres sujets : Dinon distingue ainsi la *mageia*, ou science des mages perses, des pratiques d'imposture ou de sorcellerie que le terme en est venu à désigner en grec (F 5). Voir aussi Dinon F 27 et p. 236-237.
- 2 On a vu qu'il fallait éviter de confondre l'interprétation d'Athénée condamnant comme manifestation de *tryphè* tel ou tel comportement et celle de l'auteur qu'il citait (par ex., Dinon) pour illustrer le dit comportement.

parfois jusqu'à en indiquer la logique. Une telle attitude contraste avec celle des Athéniens, qui n'ont que rarement montré pareille curiosité et dont le point de vue a pourtant dominé la tradition culturelle. C'est dire si les Grecs furent loin de tous porter sur les Perses un seul et même regard.

L'écriture de *Persica* ne survécut pas à l'empire. Il est vrai qu'à certains égards le genre se prolongea dans les *Histoires d'Alexandre*, qui offraient aux lecteurs grecs un nouvel aperçu du monde perse : relater sa conquête conduisait aussi à le dépeindre, voire à en évoquer le passé¹. C'est au point que ces *Histoires* sont parfois considérées aujourd'hui comme des sources essentielles à la connaissance de l'empire². De fait, les *Persica* se trouvèrent ainsi supplantés, cependant que se perdait tout intérêt pour la Perse qui ne fût subordonné à la geste d'Alexandre ou à un projet plus large d'histoire universelle. Mais si l'on cessa d'écrire des *Persica*, ce fut aussi qu'avec le bouleversement des frontières politiques et culturelles, les Perses et leur empire ne formaient plus une entité distincte. Ce fut enfin qu'avaient disparu les motivations des auteurs grecs, clairement liées à un rapport politique, à la domination potentielle, passée ou subie d'une puissance perse avec laquelle s'était imposée une incessante confrontation culturelle.

1 On a vu qu'au moment d'évoquer le passé proche-oriental, Clitarque avait quelquefois puisé aux *Persica* de son père. *Supra* p. 53-56.

2 Briant 1996, p. 713-715.

Bibliographie

Éditions de référence

utilisées pour les fragments de Dinon et d'Héraclide

Jacoby, F. 1958, *Die Fragmente der griechischen Historiker*, III C, Leiden : n° 689 (Héraclide de Kymè) = p. 517-522, n° 690 (Dinon) = p. 522-531.

Athénée

Kaibel, G. 1887-1890, *Athenaei Naucraticae Dipnosophistarum libri XV*, 3 vol., Leipzig (Teubner).

Gulick, C. B. 1927-1941, éd. révisée 1951, *Athenaeus. The Deipnosophists*, 7 vol. (Loeb) : le texte grec se fonde sur celui de Kaibel, dont il rejette cependant nombre de corrections jugées trop audacieuses ou superflues.

Cicéron

Giomini, R. 1975, *M. Tulli Ciceronis scripta quae manserunt omnia. Fasc. 46, De divinatione, De fato, Timaeus*, Leipzig (Teubner).

Clément d'Alexandrie

Mondésert, C. et Plassart, A. 1949, *Clément d'Alexandrie. Le Protreptique* (2^e éd. révisée, réimpr. 2004), Paris (éd. du Cerf, coll. Sources chrétiennes).

Diogène Laërce

Marcovich, M. 1999, *Diogenis Laertii vitae philosophorum*, Stuttgart – Leipzig (Teubner).

Élien

Hercher, R. 1864, *Claudii Aeliani de natura animalium libri XVII*, Leipzig (Teubner).

Dilts, M. R. 1974, *Claudii Aeliani Varia Historia*, Leipzig (Teubner).

Etymologicum Genuinum

Miller, E. 1868, *Mélanges de littérature grecque contenant un grand nombre de textes inédits*, Paris, p. 81.

Etymologicum Magnum

Gaisford, T. 1948, *Etymologicum Magnum*, Oxford (repr. Amsterdam, 1967).

Eusèbe

Karst, J. (trad.) 1911, *Eusebius Werke. 5. Die Chronik aus dem Armenischen übersetzt*, Leipzig.

Hésychius

Latte, K. 1966, *Hesychii Alexandrini Lexicon*, vol. II, Hauniae.

Lucien

Bompaire, J. 1998, *Lucien. Œuvres. Opuscules 11-20*, Paris (CUF).

Népos

Marshall, P. K. 1977, *Cornelii Nepotis Vitae cum fragmentis*, Leipzig (Teubner).

Papyrus Oxyrhynchus 1802

Grenfell, B. P. et Hunt, A. S. 1922, *The Oxyrhynchus Papyri. Part XV*, London.

Photius

Porson, R. 1822, *Photiou tou patriarchou lexeôn synagôgè*, London.

Pline l'Ancien

Ian, L. et Mayhoff, C. 1967-1970, *C. Plinii Secundi Naturalis historiae*, Leipzig (Teubner), 2^e éd. : édition de base.

Beaujeu, J. 1950, *Pline l'Ancien. Histoire naturelle. Livre I*, Paris.
Saint-Denis, E. de 1961, *Pline l'Ancien. Histoire naturelle. Livre X*,
Paris (CUF).

Plutarque

- *Alexandre*

Flacelière, R. et Chambry, E. 1975, *Plutarque. Les Vies Parallèles*, t. IX,
Paris (CUF).

Ziegler, K. et Gärtner, H. 1994, *Vitae Parallelae*, II, 2, éd. corr.,
Stuttgart-Leipzig (Teubner).

- *Artoxerxès*

Ziegler, K. et Gärtner, H. 1996, *Vitae Parallelae*, III, 1, éd. corr. *cum
addendis*, Leipzig (Teubner).

Flacelière, R. et Chambry, E. 1979, *Les Vies parallèles*, t. XV, Paris
(CUF).

Manfredini, M. et Orsi, D.P. 1987, *Plutarco. Le vite di Arato e di
Artaserse*, Firenze (Fond. Lorenzo Valla).

- *Isis et Osiris*

Froidefond, C. 1988, *Plutarque. Œuvres morales*, V, 2. *Isis et Osiris*,
Paris (CUF).

- *Thémistocle*

Ziegler, K. 1960³, *Vitae Parallelae*, I, 1, Leipzig (Teubner).

Flacelière, R. et Chambry, E. 1961, *Plutarque. Les Vies Parallèles*, t. II,
Paris (CUF).

Scholies à Théocrite

Wendel, K. 1914, *Scholia in Theocritum vetera*, Leipzig (Teubner).

Scholies aux Thériaques de Nicandre

Crugnola, A. 1971, *Scholia in Nicandri Theriaka cum glossis*, Milano
(Istituto Editoriale Cisalpino).

Souda

Adler, A. 1928-1938, *Suidae Lexicon*, Leipzig (repr. 1994).

Bibliographie générale des ouvrages cités

- Accame, S. 1982, « La leggenda di Ciro in Erodoto e in Carone di Lampsaco », *Miscellanea greca e romana* 8, p. 1-43.
- Akurgal, E. 1961, *Die Kunst Anatoliens von Homer bis Alexander*, Berlin.
- Ambaglio, D. 1977, « Per la cronologia di Ellanico di Lesbo », *Rendiconti della Classe di Scienze dell'Accademia dei Lincei* 32, p. 389-398.
- Ambaglio, D. 1980a, *L'opera storiografica di Ellanico di Lesbo*, Pisa (Ricerche di Storiografia antica 2), p. 59-102.
- Ambaglio, D. 1980b, « Plutarco, Erodoto e la tradizione storica frammentaria », *Rendiconti dell'Istituto Lombardo* 114, p. 123-141.
- Ambaglio, D. 1983, « Diogene Laerzio e la storiografia greca frammentaria », *Athenaeum* 61, p. 269-272.
- Ambaglio, D. 1990, « I Deipnosofisti di Ateneo e la tradizione storica frammentaria », *Athenaeum* 68, p. 51-64.
- Amiet, P. 1977, *L'Art antique du Proche-Orient*, Paris.
- Amigues, S. 2003 (janvier-juin), « Pour la Table du Grand Roi », *Journal des Savants*, p. 3-59.
- Ampolo, C. (ed.) 2006, *Aspetti dell'opera di Felix Jacoby*, Pisa.
- Asheri, D. 1988, *Erodoto. Le Storie. Libro I. La Lidia e la Persia*, Milano.
- Asheri, D. 1990, *Erodoto. Le Storie. Libro III. La Persia*, Milano.
- Atkinson, K. M. T. 1956, « The Legitimacy of Cambyses and Darius as Kings of Egypt », *Journal of the American Oriental Society* 76, p. 167-177.
- Atkinson, J. A. 1994, *A Commentary on Q. Curtius Rufus' Historiae Alexandri Magni, Books 5 to 7,2*, Amsterdam.
- Auberger, J. 1993, « Ctésias et les femmes », *Dialogues d'Histoire Ancienne* 19, 2, p. 253-272.
- Balcer, J. M. 1988, « Persian occupied Thrace (Skudra) », *Historia* 37, 1, p. 1-21.

- Balcer, J. M. 1995, *The Persian Conquest of the Greeks 545-450 B. C.*, Konstanz.
- Beck, R. 1991, « Thus spake not Zarathustra : Zoroastrian Pseudepigrapha of the Graeco-Roman World », in : M. Boyce – F. Grenet, *A History of Zoroastrianism. Under Macedonian and Roman Rule*, III, Leiden – New York, p. 491-565.
- Benveniste, E. 1966, *Titres et noms propres en iranien ancien*, Paris.
- Bichler, R. 2004, « Ktesias « korrigiert » Herodot. Zur literarischen Einschätzung der *Persika* », in : H. Heftner – K. Tomaschitz (edd.), *Ad Fontes. Festschrift für Gerhard Dobesch zum fünfundsiechzigsten Geburtstag am 15. September 2004*, Wien, p. 105-116.
- Bickerman, E. J. 1978, « Darius I, Pseudo-Smerdis, and the Magi », *Athenaeum* 56, p. 239-261 (repris dans : E. J. Bickerman, *Religions and Politics in the Hellenistic and Roman Periods*, Como, 1985, p. 619-641).
- Bidez, J. et Cumont, F. 1938¹, 1973², *Les mages hellénisés, Zoroastre, Ostanès et Hytaspè d'après la tradition grecque*, 2 vol., Paris.
- Biffi, N. 2002, *Il Medio Oriente di Strabone. Libro XVI della Geografia*, Bari.
- Bigwood, J. M. 1978, « Ctesias as historian of the Persian wars », *Phoenix* 32, p. 19-41.
- Bigwood, J. M. 1983, « The ancient accounts of the battle of Cunaxa », *American Journal of Philology* 104, p. 340-357.
- Binder, C. 2008, *Plutarchs Vita des Artaxerxes. Ein historischer Kommentar*, Berlin – New York.
- Birt, T. 1882, *Das antike Buchwesen in seinem Verhältnis zur Literatur*, Berlin (repr. Aalen, 1959).
- Bittner, S. 1985, *Tracht und Bewaffnung des persischen Heeres zur Zeit der Achämeniden*, München.
- Blum, R. 1991, *Kallimachos. The Alexandrian Library and the Origins of Bibliography*, Madison.
- Boardman, J. 2001, *Greek Gems and Finger Rings : early bronze age to late classical*, new expanded ed., London.

- Bodei Gigliani, G. 2004, « L'acqua del re. Il rapporto dei monarchi achemenidi con mare e fiumi », in : U. Laffi – F. Prontera – B. Virgilio (edd.), avec la collaboration de D. Campanile, *Artissimum memoriae vinculum. Scritti di geografia storica e di antichità in ricordo di Gioia Conta*, Firenze, p. 67-84.
- Bonquet, J. 1987, *Diodorus Siculus (II, 1-34) over Mesopotamië. Een historische kommentaar*, Bruxelles.
- Bonnet, H. 1971, s.v. Apis, *Reallexikon der ägyptischen Religionsgeschichte*, 2^e éd., Berlin – New York, p. 46-51.
- Bottéro, J. 1978, « Le substitut royal et son sort en Mésopotamie ancienne », *Akkadica* 9, p. 2-24 (repris dans *Mésopotamie. L'écriture, la raison et les dieux*, Paris, 1987, p. 170-190).
- Bottéro, J. 1982, « L'oniromancie en Mésopotamie ancienne », *Ktèma* 7, p. 5-18.
- Bouché-Leclercq, A. 1879, *Histoire de la divination dans l'Antiquité*, vol. I, Paris.
- Boyce, M. 1979, *Zoroastrians. Their religious Beliefs and Practices*, London.
- Boyce, M. 1982, *A History of zoroastrianism. II. Under the Achaemenids*, Leiden – Köln.
- Bremmer, J.N. 2004, « The Spelling and Meaning of the Name Megabyxos », *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik* 147, p. 9-10.
- Briant, P. 1989, « Table du roi, tribut et redistribution chez les Achéménides », in : P. Briant – C. Herrenschildt (edd.), *Le Tribut dans l'Empire perse*, Paris, p. 35-44.
- Briant, P. 1991, « Chasses royales macédoniennes et chasses royales perses : le thème de la chasse au lion sur la *Chasse de Vergina* », *Dialogues d'Histoire Ancienne* 17, 1, p. 211-255.
- Briant, P. 1994, « L'eau du Grand Roi », in : L. Milano (ed.), *Drinking in Ancient Societies. History and Culture of Drinks in the Ancient Near East*, Padova, p. 45-65.
- Briant, P. 1996, *Histoire de l'empire perse*, Paris (Fayard).
- Briant, P. 2003a, *Darius dans l'ombre d'Alexandre*, Paris (Fayard).

- Briant, P. 2003b, « Quand les rois écrivent l'histoire : la domination achéménide vue à travers les inscriptions officielles lagides », in : N. Grimal – M. Baud (edd.), *Événement, récit, histoire officielle. L'écriture de l'histoire dans les monarchies antiques*, Paris, p. 173-186.
- Brosius, M. 1996, *Women in Ancient Persia*, Oxford.
- Brunn, H. 1856, *De auctorum indicibus Plinianis disputatio isagogica*, Bonn.
- Brunner-Traut, E. 1977, s.v. Esel, *Lexikon der Ägyptologie*, II, col. 27-30.
- Brust, M. 2005, *Die indischen und iranischen Lehnwörter im Griechischen*, Innsbruck.
- Calmeyer, P. 1977, « Vom Reisehut zur Kaiserkrone. B. Stand der archäologischen Forschung zu den iranischen Kronen », *Archäologische Mitteilungen aus Iran*, N. F. 10, p. 168-190.
- Calmeyer, P. 1993, « Die Gefäße der Tributbringer auf den Gabenbringer-Reliefs in Persepolis », *Archäologische Mitteilungen aus Iran* 26, p. 147-160.
- Cameron, G. C. 1948, *Persepolis Treasury Tablets*, Chicago.
- Capizzi, A. 1955, *Protagora. Le testimonianze e i frammenti*, Firenze.
- Charpentier, J. 1919, « Zur alt- und mittellindischen Wortkunde », *Le Monde oriental* 13, p. 32-35.
- Citelli, L. 2001, *Ateneo. I deipnosofisti. I dotti a banchetto*, vol. I : libro IV ; vol. III, libro XIV, Roma (Salerno Editrice).
- Clemen, C. 1920, *Fontes historiae religionis Persicae*, Bonn.
- Curtis, J., Searight, A. et Cowell, M. R. 2003, « The gold plaques of the Oxus Treasure : manufacture, decoration and meaning », in : T. Potts – M. Roaf – D. Stein (edd.), *Culture through Objects. Ancient Near Eastern Studies in Honour of P. R. S. Moorey*, Oxford, p. 219-247.
- Curtis, J. et Tallis, N. (edd.) 2005, *Forgotten Empire. The World of Ancient Persia*, London.
- Dalby, A. 2003, *Food in the Ancient World from A to Z*, London – New York.

- Dalton, O. M. 1964, *The Treasure of the Oxus*, 3rd ed. (1905), London.
- Daumas, M. 1985, « Aristophane et les Perses », *Revue des Études Anciennes* 87, p. 289-305.
- Debord, P. 1999, *L'Asie Mineure au IV^e siècle (412-323 a. C.). Pouvoirs et jeux politiques*, Bordeaux (Ausonius).
- Depuydt, L. 1995, « Murder in Memphis : The story of Cambyses' mortal wounding of the Apis bull (ca. 523 BCE) », *Journal of Near Eastern Studies* 54, 2, p. 119-126.
- Derchain, P. 1964, « À propos d'une stèle magique du musée Kestner, à Hanovre », *Revue d'égyptologie*, 16, p. 19-23.
- Descat, R. 1991, « Colophon et la paix d'Épilycos », in : H. Malay (ed.), *Erol Atalay Memorial*, Izmir, p. 33-39.
- Descat, R. 2003, « Qu'est-ce que l'économie royale ? », in : F. Prost (ed.), *L'Orient méditerranéen de la mort d'Alexandre aux campagnes de Pompée. Cités et royaumes à l'époque hellénistique*, p. 149-168.
- Devauchelle, D. 1995, « Le sentiment anti-perses chez les anciens Égyptiens », *Transeuphratène* 9, p. 67-80.
- De Jong, A. 1997, *Traditions of the Magi. Zoroastrianism in Greek and Latin Literature*, Leiden – New York – Köln.
- Dorati, M. 1995, « Ctesia falsario ? », *Quaderni di storia* 41, p. 33-52.
- Drews, R. 1973, *The Greek Accounts of Eastern History*, Cambridge (Mass.).
- Drews, R. 1974, « Sargon, Cyrus and Mesopotamian Folk History », *Journal of Near Eastern Studies* 33, p. 387-393.
- Dusinberre, E. R. M. 2003, *Aspects of Empire in Achaemenid Sardis*, Cambridge.
- Eilers, W. 1940, *Iranische Beamtennamen in der keilschriftlichen Überlieferung*, Wien.
- Engels, J. 1998, 1012. *Phainias of Eresos*, in : G. Schepens (ed.), *Die Fragmente der griechischen Historiker continued. IV A. Fasc. 1. The pre-hellenistic period*, Leiden – Boston – Köln.

- Ferraro, V. 1975, « Il numero delle fonti, dei volumi e dei fatti nella *Naturalis Historia* di Plinio », *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa* 5, p. 519-533.
- Fleming, D. 1989, « Eggshell ware pottery in Achaemenid Mesopotamia », *Iraq* 51, p. 165-185.
- Forbes, R.J. 1965, *Studies in Ancient Technology*, 2^e éd., vol. III, Leiden.
- Frazier, F. 1996, *Histoire et morale dans les Vies parallèles de Plutarque*, Paris.
- Fritz, K. von 1957, s.v. Protagoras, *RE* XXIII, col. 908-921.
- Frost, F.J. 1980, *Plutarch's Themistocles. A historical commentary*, Princeton.
- Fuchs, R. 1984, s.v. Salz, *Lexikon der Ägyptologie*, V, col. 371-374.
- Gambato, M.L. 2001, *Ateneo. I deipnosofisti. I dotti a banchetto*, vol. III, libri XII-XIII, Roma (Salerno Editrice).
- Garrison, M. 1999, s.v. fire altars, *Encyclopedia Iranica* IX, London – New York, p. 613-619.
- Garrison, M.B. 2000, « Achaemenid iconography as evidenced by glyptic art : subject matter, social function, audience and diffusion », in : C. Uehlinger (ed.), *Images as Media : Sources for the cultural history of the Near East and the Eastern Mediterranean (1st millenium BCE)*, Fribourg – Göttingen, p. 115-163.
- Gazza, V. 1956, « Prescrizioni mediche nei papiri dell'Egitto greco-romano. II », *Aegyptus* 36, p. 73-114.
- Georgiadou, A. 1990, *Philological and historical Commentary on the Life of Pelopidas by Plutarch*, Ann Arbor, UMI.
- Germain, G. 1956, « Le songe de Xerxès et le rite babylonien du substitut royal. Étude sur Hérodote, VII, 12-18 », *Revue des Études grecques*, 69, p. 303-313.
- Glassner, J.-J. 1993, *Chroniques mésopotamiennes*, Paris (Les Belles Lettres, La Roue à Livres).
- Gnoli, G. 1981, « Antico-persiano *anušiya-* e gli Immortali di Erodoto », *Acta Iranica* 7, p. 266-280.

- Goukowsky, P. 1976, *Diodore de Sicile. Bibliothèque historique. Livre XVII*, Paris (CUF).
- Goulet, R. 1997, « Les références chez Diogène Laërce : sources ou autorités? », in : J.-C. Fredouille *et alii* (edd.), *Titres et articulations du texte dans les œuvres antiques*, Paris (coll. « Études augustiniennes », Série Antiquité, 152), p. 149-166.
- Graf, F. 1995, *La Magie dans l'Antiquité gréco-romaine*, Paris.
- Grayson, A. K. 1975, *Assyrian and Babylonian Chronicles*, New York.
- Grenfell, B. P. et Hunt, A. S. 1919, *The Oxyrhynchus Papyri*, XIII, London.
- Gutschmid, A. von 1894, *Kleine Schriften*, vol. 5. (1. *Die beiden ersten Bücher des P. Trogus*), Leipzig, p. 19-217.
- Gwyn Griffiths, J. 1970, *Plutarch's De Iside et Osiride*, Cambridge.
- Hallock, R. T. 1969, *Persepolis Fortification Tablets*, Chicago.
- Haug, M. 1854, *Die Quellen Plutarchs in den Lebensbeschreibungen der Griechen*, Tübingen.
- Henkelman, W. 2003, « An Elamite memorial : the *šumar* of Cambyses and Hystaspes », in : W. Henkelman – A. Kuhrt (edd.), *A Persian Perspective. Essays in memory of Heleen Sancisi-Weerdenburg* (Achaemenid History XIII), Leiden, p. 101-172.
- Henkelman, W. (à paraître – a), « Élien », in : D. Lenfant (ed.), *Guide des sources grecques et latines sur l'empire perse*, Paris (De Boccard, coll. Persika).
- Henkelman, W. (à paraître – b), « Der Grabhügel », in : J. Wiesehöfer – G. Lanfranchi – R. Rollinger (edd.), *Ktesias und der Orient*, Stuttgart.
- Henkelman, W. (à paraître – c), « Parnakka's Feast. *Šip* in Pārsa and Elam », in : J. Álvarez-Mon – M. B. Garrison (edd.), *Elam and Persia*, Winona Lake (Eisenbrauns).
- Herrenschmidt, C. 1993, « Aggareion – aggaros », *DATA*, note 10.
- Herrenschmidt, C. 1994, « Les *xwétodas*, ou mariages « incestueux » en Iran ancien », in : P. Bonte (ed.), *Épouser au plus proche. Inceste, prohibitions et stratégies matrimoniales autour de la Méditerranée*, Paris, p. 113-125.

- Heurgon, J. 1978, *Varron. Économie rurale. Livre I*, Paris (CUF).
- Hinz, W. 1969, *Altiranische Funde und Forschungen*, Berlin.
- Hinz, W. 1973, *Neue Wege im Altpersischen*, Wiesbaden.
- Hofstetter, J. 1978, *Die Griechen in Persien. Prosopographie der Griechen im persischen Reich vor Alexander*, Berlin.
- Hornblower, S. 1991, *A Commentary on Thucydides*, vol. I, Books I-III, Oxford.
- Houtkamp, J. 1991, « Some remarks on fire altars of the Achaemenid period », in : J. Kellens (ed.), *La religion iranienne à l'époque achéménide* (Iranica antiqua Suppl. 5), Gand, p. 23-48.
- Hug, 1931, s.v. Stuhl, *RE* IV A1, col. 398-422.
- Hutzfeldt, B. 1999, *Das Bild der Perser in der griechischen Dichtung des 5. vorchristlichen Jahrhunderts*, Wiesbaden.
- Huysse, P. 1990, « Persisches Wortgut in Athenaios' "Deipnosophistai" », *Glotta* 68, p. 93-104.
- Huysse, P. 2002, « Sprachkontakte und Entlehnungen zwischen dem Griechisch/Lateinischen und dem Mittelperianischen », in : M. Schulz – U. Hartmann – A. Luther (edd.), *Grenzüberschreitungen. Formen des Kontakts zwischen Orient und Okzident im Altertum*, Stuttgart, p. 197-234.
- Jacob, C. 2001, « Ateneo, o il Dedalo delle parole », in : *Ateneo. I deipnosofisti. I dotti a banchetto*, vol. I, Roma (Salerno Editrice), p. xi-cxvi.
- Jacob, C. 2004a, « La construction de l'auteur dans le savoir bibliographique antique : à propos des *Deipnosophistes* d'Athénée », in : C. Calame – R. Chartier (edd.), *Identités d'auteur dans l'Antiquité et la tradition européenne*, Grenoble (J. Millon), p. 127-158.
- Jacob, C. 2004b, « La citation comme performance dans les *Deipnosophistes* d'Athénée », in : C. Darbo-Peschanski (ed.), *La citation dans l'Antiquité*, Grenoble (J. Millon), p. 147-174.
- Jacobs, B. 1991, « Der Sonnengott im Pantheon der Achämeniden », in : J. Kellens (ed.), *La religion iranienne à l'époque achéménide*, Gand.

- Jacobs, B. 1992, « Der Tod des Bessos. Ein Beitrag zur Frage des Verhältnisses der Achämeniden zur Lehre des Zoroastres », *Acta Praehistorica et Archaeologica* 24, p. 177-186.
- Jacobs, B. 2001, « Kultbilder und Gottesvorstellung bei den Persern. Zu Herodot, *Historiae* 1.131 und Clemens Alexandrinus, *Protrepticus* 5.65.3 », in : T. Bakır (ed.), *Achaemenid Anatolia – Proceedings of the First International Symposium on Anatolia in the Achaemenid Period, Bandırma 15.-18. August 1997*, Leiden, p. 83-90.
- Jacobs, B. 2006, « Die Religion der Achämeniden », in : *Pracht und Prunk der Großkönige. Das persische Weltreich*, Historisches Museum der Pfalz Speyer, Stuttgart, p. 213-221.
- Jacoby, C. 1874, *Zur Beurteilung der Fragmente des Nikolaus von Damaskus. Commentationes philologicae*, Leipzig, p. 193-211.
- Jacoby, F. 1909, « Über die Entwicklung der griechischen Historiographie und den Plan einer neuen Sammlung der griechischen Historikerfragmente », *Klio* 9, p. 80-123 (= *Abhandlungen zur griechischen Geschichtsschreibung* von Felix Jacoby, ed. H. Bloch, Leiden, 1956, p. 16-64).
- Jacoby, F. 1913a, s.v. Hellanikos, *RE VIII*, col. 104-155.
- Jacoby, F. 1913b, s.v. Herakleides (42), *RE VIII*, col. 469-470.
- Jacoby, F. 1921, s.v. Kleitarchos (2), *RE XI*, col. 622-654.
- Jacoby, F. 1922, s.v. Ktesias, *RE XI*, col. 2032-2073.
- Jacoby, F. 1938, « Charon von Lampsakos », *Studi Italiani di Filologia Classica* N. S. 15, p. 207-242 (= F. Jacoby, *Abhandlungen zur griechischen Geschichtsschreibung*, ed. H. Bloch, Leiden, 1956, p. 178-206).
- Jacoby, F. 1943, *Die Fragmente der griechischen Historiker*, III : *Geschichte von Städten und Völkern (Horographie und Ethnographie)*. IIIa. *Autoren über verschiedene Städte (Länder)*. Kommentar zu 262-296, Leiden (Brill).
- Jacques, J.-M. 2002, *Nicandre. Œuvres. Tome II*, Paris (CUF).
- Kaemmel, O. 1875, « Die Berichte über die Schlacht von Kunaxa und den Fall des Kyros am 3. September 401 vor Chr. », *Philologus* 34, p. 516-38, 665-96.

- Kanga, M. F. 1989, *s.v. barsom*, *Encyclopedia Iranica* III, London – New York, p. 825-827.
- Karo, G. 1907, *s.v. OON, OOSKYPHION*, in : C. Daremberg – E. Saglio, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, IV, 1, Paris, p. 201.
- Keaveney, A. P. 2003, *The Life and Journey of Athenian Statesman Themistocles (524-460 B.C.) as a Refugee in Persia*, Lewiston – Queenston – Lampeter.
- Kellens, J. 1990, « Un avis sur vieil-avestique *mainiuu-* », *Münchener Studien zur Sprachwissenschaft* 51, p. 97-123.
- Kellens, J. (ed.), 1991, *La religion iranienne à l'époque achéménide* (Iranica Antiqua Suppl. 5), Gand.
- Kellens, J. 2001, « Zoroastre dans l'histoire ou dans le mythe. À propos du dernier livre de Gherardo Gnoli », *Journal Asiatique* 289, p. 171-184.
- Kingsley, P. 1990, « The Greek Origin of the sixth-century dating of Zoroaster », *Bulletin of the School of Oriental and African Studies* 53, p. 245-265.
- Kingsley, P. 1995, « Meeting with Magi : Iranian Themes among the Greeks, from Xanthus of Lydia to Plato's Academy », *Journal of the Royal Asiatic Society* 3^e série, 5, p. 173-209.
- Koch, H. 1977, *Die religiösen Verhältnisse der Dareioszeit. Untersuchungen an Hand der elamischen Persepolistafelchen*, Wiesbaden.
- Koch, H. 1987, « Götter und ihre Verehrung im achämenidischen Persien », *Zeitschrift für Assyriologie* 77, 2, p. 239-278.
- Koch, H. 1988, « Zur Religion der Achämeniden », *Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft* 100, 3, p. 393-405.
- Koch, H. 1992, *Es kündigt Dareios der König... Vom Leben im persischen Grossreich*, Mainz am Rhein.
- Koch, H. 2001, *Persepolis. Glänzende Hauptstadt des Perserreichs*, Mainz am Rhein.
- Kroll, W. 1951, *s.v. Plinius der Ältere* (5), *RE* XXI, 1, col. 271-439.

- Krumbholz, P. 1889, *De Ctesia aliisque auctoribus in Plutarchi Artaxerxis vita adhibitis*, Eisenach.
- Kuhrt, A. 2007, *The Persian Empire. A Corpus of Sources from the Achaemenid Period*, London – New York.
- Kyrieleis, H. 1969, *Throne und Klinien. Studien zur Formgeschichte Altorientalischer und griechischer Sitz- und Liegemöbel vorhellenistischer Zeit*, Berlin (Jahrbuch des Deutschen Archäologischen Instituts 24).
- Labat, R. 1939, *Le caractère religieux de la royauté assyro-babylonienne*, Paris.
- Lecoq, P. 1997, *Les inscriptions de la Perse achéménide*, Paris.
- Lenardon, R. J. 1959, « The chronology of Themistokles' ostracism and exile », *Historia* 8, p. 23-48.
- Lenardon, R. J. 1961, « Charon, Thucydides and « Themistocles » », *Phoenix* 15, p. 28-40.
- Lenfant, D. 1996, « Ctésias et Hérodote, ou les réécritures de l'histoire dans la Perse achéménide », *Revue des Études Grecques* 109, p. 348-380.
- Lenfant, D. 1999, « Peut-on se fier aux « fragments » d'historiens ? L'exemple des citations d'Hérodote », *Ktèma* 24, p. 103-121.
- Lenfant, D. 2000a, « Nicolas de Damas et le corpus des fragments de Ctésias. Du fragment comme adaptation », *Ancient Society* 30, p. 293-318.
- Lenfant, D. 2000b, « Les rois de Perse vus d'Athènes », in : M. Serwański (ed.), *Les Grands Hommes des Autres*. Actes du X^e colloque Poznan-Strasbourg des 4-6 novembre 1998, Poznań, p. 33-49.
- Lenfant, D. 2001, « La « décadence » du Grand Roi et les ambitions de Cyrus le Jeune : aux sources perses d'un mythe occidental ? », *Revue des Études Grecques* 114, p. 407-438.
- Lenfant, D. 2002a, « Le vin dans les stéréotypes ethniques des Grecs (Du rôle de la norme en ethnographie) », in : J. Jouanna – L. Villard (edd.), *Vin et Santé en Grèce ancienne* (BCH Suppl. 40), p. 67-84.

- Lenfant, D. 2002b, « Protagoras et son procès d'impiété : peut-on soutenir une thèse et son contraire? », *Ktèma* 27, p. 135-154.
- Lenfant, D. 2004, *Ctésias. La Perse. L'Inde. Autres fragments*, Paris (Les Belles Lettres, CUF).
- Lenfant, D. 2007a, « Greek Historians of Persia », in : J. Marincola (ed.), *A Companion to Greek and Roman Historiography*, vol. I, Oxford (Blackwell), p. 200-209.
- Lenfant, D. (ed.) 2007b, *Athénée et les fragments d'historiens*, Paris (De Boccard).
- Lenfant, D. 2007c, « Les « fragments » d'Hérodote dans les *Deipnosophistes* », in : D. Lenfant (ed.), *Athénée et les fragments d'historiens*, Paris (De Boccard), p. 43-72.
- Lenfant, D. 2007d, « On Persian *tryphē* in Athenaeus », in : C. Tuplin (ed.), *Persian Responses. Political and Cultural Interaction with(in) the Achaemenid Empire*, Swansea (The Classical Press of Wales), p. 51-65.
- Lenfant, D. (à paraître – a), « Era *Dinone* di Colofone? », in : V. Costa – E. Lanzillotta – G. Ottone (edd.), *Tradizione e trasmissione degli storici greci frammentari. In ricordo di Silvio Accame*, Roma.
- Lenfant, D. (à paraître – b), « Des *Persica* indépendants de l'empire perse? Enquête sur les usages d'un titre », in : F. Gazzano – G. Ottone – L. Santi Amantini (edd.), *Ingenia Asiatica inclita per gentes fuere. Tradizione e fortuna di storici d'Asia Minore*, Roma.
- Le Rider, G. 2001, *La Naissance de la monnaie. Pratiques monétaires de l'Orient ancien*, Paris.
- Leshner, J. H. 1992, *Xenophanes of Colophon. Fragments*, University of Toronto Press.
- Lewis, D. M. 1977, *Sparta and Persia*, Leiden.
- Lewis, D. M. 1987, « The King's Dinner », in : H. Sancisi-Weerdenburg – A. Kuhrt (edd.), *Achaemenid History II*, Leiden, p. 79-87.
- Lloyd, A. B. 1988, « Herodotus on Cambyses : Some thoughts on Recent Work », in : A. Kuhrt – H. Sancisi-Weerdenburg (edd.), *Achaemenid History III*, p. 55-66.

- Macridy, T. 1913, « Reliefs gréco-perses de la région de Dascylion », *Bulletin de Correspondance Hellénique* 37, p. 340-357.
- Maisonneuve, C. (à paraître – a), « Pline l’Ancien », in : D. Lenfant (ed.), *Guide des sources grecques et latines sur l’empire perse*, Paris (De Boccard, coll. Persika).
- Maisonneuve, C. (à paraître – b), « Cornélius Népos », in : D. Lenfant (ed.), *Guide des sources grecques et latines sur l’empire perse*, Paris (De Boccard, coll. Persika).
- Mantey, O. A. 1888, *Welchen Quellen folgte Plutarch in seinem Leben des Artaxerxes?*, Greifenberg.
- Marasco, G. 1988, « Ctesia, Dinone, Eraclide di Cuma e le origini della storiografia ‘tragica’ », *Studi italiani di Filologia classica* 6, p. 48-67.
- Marincola, J. 1997, *Authority and Tradition in Ancient Historiography*, Cambridge.
- Marincola, J. 1999, « Genre, Convention and Innovation in Greco-Roman Historiography », in : C. S. Kraus (ed.), *The Limits of Historiography. Genre and Narrative in Ancient Historical Texts*, Leiden – Boston – Köln, p. 281-324.
- Marquart, J. 1891-1893, *Die Assyriaka des Ktesias* (Philologus Suppl. 6), p. 501-658.
- Masetti, C. 1971-1972, « Le fonti di Erodoto per la storia dell’Antico Oriente », *Helikon*, 11/12, p. 279-288.
- Mecquenem, R. de 1947, « Contribution à l’étude du palais achéménide de Suse », in : R. de Mecquenem – L. Le Breton – M. Rutten, *Mémoires de la mission archéologique en Iran*, 30, Paris, p. 1-119.
- Mehl, A. 2003, « Xanto il Lidio, i suoi *Lydiaká* e la Lidia », in : M. Giorgeri – M. Salvini – M.-C. Trémouille – P. Vannicelli (edd.), *Licia e Lidia prima dell’ellenizzazione*, Roma, p. 239-263.
- Miller, M. C. 1993, « Adoption and adaptation of Achaemenid metalware forms in Attic black-gloss ware of the fifth century », *Archäologische Mitteilungen aus Iran* 26, p. 109-146.

- Miller, M. C. 1997, *Athens and Persia in the fifth century B.C. A Study in cultural Receptivity*, Cambridge.
- Moggi, M. 1972, « Autori greci di Persikà, I : Dionisio di Mileto », *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa* 2, p. 433-468.
- Moggi, M. 1977, « Autori greci di Persikà, II : Carone di Lampsaco », *Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa* 7, p. 1-26.
- Moorey, P. R. S. 1988, « The Persian Empire », in : J. Boardman (ed.), *The Cambridge Ancient History. Vol. IV, Persia, Greece and the Western Mediterranean, c. 525 to 479 B.C. Plates*, Cambridge, p. 1-94.
- Müller, C. 1853, *Fragmenta Historicorum Graecorum*, II, Paris.
- Müller-Goldingen, C. 1995, *Untersuchungen zu Xenophons Kyrupädie*, Stuttgart – Leipzig.
- Olmstead, A. T. 1948, *History of the Persian Empire*, Chicago.
- Orsi, D. P. 1979-1980, « Tracce di tendenza anticirena (Plutarco, *Vita di Artaserse*, capp. 1-19), *Sileno* 5-6, p. 113-146.
- Orsi, D. P. 1987, *Plutarco. Le vite di Arato e di Artaserse*, Firenze.
- Ottone, G. 2002, *Libyka. Testimonianze e frammenti*, Roma (Tored, I frammenti degli storici greci).
- Parker, R. A. et Dubberstein, W. 1956, *Babylonian Chronology*, Providence.
- Payen, P. 2007, « Les fragments de Charès de Mytilène chez Athénée », in : D. Lenfant (ed.), *Athénée et les fragments d'historiens*, Paris (De Boccard), p. 191-214.
- Pearson, L. 1939, *Early Ionian Historians*, Oxford (Clarendon Press).
- Pearson, L. 1960, *The Lost Histories of Alexander the Great*, London.
- Pease, A. S. 1920, *M. Tulli Ciceronis de Divinatione Liber primus*, Part II, Urbana.
- Petit, T. 2004, « Xénophon et la vassalité achéménide », in : C. Tuplin (ed.), *Xenophon and his World*, *Historia Einzelschriften* 172, Stuttgart, p. 175-199.
- Picard, C. 1922, *Éphèse et Claros. Recherches sur les sanctuaires et les cultes de l'Ionie du Nord*, Paris.
- Posener, G. 1936, *La première domination perse en Égypte*, Le Caire.

- Prandi, L. 1992, « Il passato nell'opera di Clitarco », *Ancient Society* 23, p. 87-104.
- Prandi, L. 1996, *Fortuna e Realtà dell'Opera di Clitarco*, Historia-Einzelschriften 104, Stuttgart.
- Ragone, G. 2005, « Colofone, Claro, Notio. Un contesto per Senofane », in : M. Bugno (ed.), *Senofane ed Elea tra Ionia e Magna Grecia*, Napoli, p. 9-45.
- Rehm, E. 2006, « 'Man drank aus goldenen Gefäßen' Über die Tafelfreuden der Perser », in : *Pracht und Prunk der Großkönige. Das persische Weltreich*, Historisches Museum der Pfalz Speyer, Stuttgart, p. 188-199.
- Richter, G. M. A. 1966, *The Furniture of the Greeks, Etruscans and Romans*, London.
- Rives, J. B. 2004, « Aristotle, Antisthenes of Rhodes, and the *Magikos* », *Rheinisches Museum für Philologie* 147, p. 35-54.
- Romeri, L. 2004, « Platon chez Athénée », in : C. Darbo-Peschanski (ed.), *La citation dans l'Antiquité*, Grenoble, p. 175-188.
- Romilly, J. de 1988, « Plutarch and Thucydides, or the Free Use of Quotations », *Phoenix* 42, p. 22-34.
- Romm, J. 1992, *The Edges of the Earth in Ancient Thought : Geography, Exploration, and Fiction*, Princeton.
- Sachs, A. 1977, « Achaemenid royal names in Babylonian astronomical texts », *American Journal of Ancient History* 2, p. 129-147.
- Saïd, S. 1981, « Darius et Xerxès dans les *Perses* d'Eschyle », *Ktèma* 6, p. 17-38.
- Sancisi-Weerdenburg, H. 1983, « Exit Atossa : images of women in Greek historiography on Persia », in : A. Cameron – A. Kuhrt (edd.), *Images of women in Antiquity*, London, p. 20-33.
- Sancisi-Weerdenburg, H. 1987, « Decadence in the Empire or decadence in the sources? From source to synthesis », in : H. Sancisi-Weerdenburg – A. Kuhrt (edd.), *Achaemenid History I*, Leiden, p. 33-45.

- Sancisi-Weerdenburg, H. 1989, « Gifts in the Persian Empire », in : P. Briant – C. Herrenschildt (edd.), *Le Tribut dans l'Empire perse*, Paris, p. 129-146.
- Sancisi-Weerdenburg, H. 1993a, « Found : a gazelle! », *DATA*, note 8.
- Sancisi-Weerdenburg, H. 1993b, « Caranus' distribution of tableware », *DATA*, note 13.
- Sancisi-Weerdenburg, H. 1997, « Crumbs from the royal Table. Foodnotes on Briant (p. 297-306) », *Topoi* Suppl. 1, p. 333-345.
- Sancisi-Weerdenburg, H. 1999, « Persian Food. Stereotypes and Political Identity », in : J. Wilkins – D. Harvey – M. Dobson (edd.), *Food in Antiquity*, Exeter, p. 286-302.
- Schepens, G. 1997, « Jacoby's *FGrHist* : problems, methods, prospects », in : G. W. Most (ed.), *Collecting fragments-Fragmente sammeln*, Göttingen, p. 144-172.
- Schepens, G. 2000, « Probleme der Fragmentation (Fragmente der griechischen Historiker) », in : C. Reitz (ed.), *Vom Text zum Buch*, St.-Katharinen, p. 1-29.
- Schepens, G. 2003, « L'apport des documents dans la méthode historique d'Éphore », in : A. M. Biraschi – P. Desideri – S. Roda – G. Zecchini (edd.), *L'uso dei documenti nella storiografia antica*, Napoli, p. 331-365.
- Schlumberger, D. 1971, « La coiffure du Grand Roi », *Syria* 48, p. 375-383.
- Schmidt, E. F. 1953, *Persepolis I : Structures, reliefs, inscriptions*, Chicago.
- Schmidt, E. F. 1957, *Persepolis II : Contents of the Treasury and other Discoveries*, Chicago.
- Schmidt, T. S. 1999, *Plutarque et les Barbares. La rhétorique d'une image*, Louvain – Namur.
- Schmitt, R. 1971, « Nachlese zur achaimenidischen Anthroponomastik », *Beiträge zur Namenforschung* 6, p. 1-27.
- Schmitt, R. 1977, « Thronnamen bei den Achaimeniden », *Beiträge zur Namenforschung*, Neue Folge 12, Heidelberg, p. 422-25.

- Schmitt, R. 1982, « Achaemenid Throne-Names », *AION* 42, 1, p. 83-95.
- Schmitt, R. 1996, « Onomastica Iranica Platonica », in : C. Müller-Goldingen – K. Sier (edd.), *AHNAIKA. Festschrift für Carl Werner Müller zum 65. Geburtstag*, Stuttgart – Leipzig, p. 81-102.
- Schmitt, R. 2000, *The Old Persian Inscriptions. Texts. II, The Old Persian inscriptions of Naqsh-e Rostam and Persepolis*, London.
- Schmitt, R. 2002, *Die iranischen und Iranier-Namen in den Schriften Xenophons*, Wien.
- Schmitt, R. 2006a, *Iranische Anthroponyme in den erhaltenen Resten von Ktesias' Werk* (Iranica Graeca Vetustiora III), Wien.
- Schmitt, R. 2006b, s.v. Immortals, *Encyclopaedia Iranica* XIII, p. 2-3.
- Schottin, R. 1865, *Observationes de Plutarchi vita Artaxerxis*, Budissin.
- Schwartz, E. 1899, s.v. Cassius n° 40, *RE* III, 2, col. 1684-1722.
- Schwartz, J. 1949, « Les conquérants perses et la littérature égyptienne », *BIFAO* 48, p. 65-80.
- Serbat, G. 1986, « Pline l'Ancien. État présent des études sur sa vie, son œuvre et son influence », *ANRW* II, 32, 4, p. 2069-2200.
- Smith, C. F. 1881, *A study of Plutarch's life of Artaxerxes with especial references to the sources*, Leipzig.
- Starr, C. G. 1976, « Greeks and Persians in the Fourth Century B. C. A Study in cultural contacts before Alexander. Part I », *Iranica Antiqua* 11, p. 39-99.
- Stevenson, R. B. 1987, « Lies and invention in Deinon's *Persica* », in : H. Sancisi-Weerdenburg – A. Kuhrt (edd.), *Achaemenid History* II, Leiden, p. 27-35.
- Stevenson, R. B. 1997, *Persica. Greek Writing about Persia in the Fourth Century BC*, Edinburgh (Scottish Academic Press).
- Stolper, M. 1985, *Entrepreneurs and Empire. The Murašû Archive, the Murašû Firm, and Persian Rule in Babylonia*, Leiden.
- Te Velde, H. 1967, *Seth, God of Confusion*, Leiden.
- Te Velde, H. 1984, s.v. Seth, *Lexikon der Ägyptologie*, V, col. 908-911.

- Thiel, J. H. 1923, « De Dinone Colophonio Nepotis in vita Datamis auctore », *Mnemosyne* 51, p. 412-414.
- Thiers, C. 2007, *Ptolémée Philadelphie et les prêtres d'Atoum de Tjékou. Nouvelle édition commentée de la « stèle de Pithom »* (CGC 22183), Montpellier.
- Thompson, D. B. 1956, « The Persian Spoils in Athens », in : S. S. Weinberg (ed.), *The Aegean and the Near East, Studies presented to Hetty Goldman*, London, p. 281-291.
- Tietz, P. 1895-96, *De Nicolai Damasceni Fontibus Quaestiones selectae*, Marburg.
- Toye, D. L. 1995, « Dionysius of Halicarnassus on the first Greek historians », *American Journal of Philology* 116, 2, p. 279-302.
- Tuplin, C. 2007, « Treacherous hearts and upright tiaras : the Achaemenid King's head-dress », in : C. Tuplin (ed.), *Persian Responses. Political and Cultural Interaction with(in) the Achaemenid Empire*, Swansea (The Classical Press of Wales), p. 67-97.
- Untersteiner, M. 1967, *I sofisti. Testimonianze e frammenti*, fasc. 1, 2^e ed., Milano.
- Van Compernelle, R. 1987, « Une tradition achéménide sur l'exil de Thémistocle ? » in : J. Servais – T. Hackens – B. Servais-Soyez (edd.), *Stemmata, Mélanges de philologie, d'histoire et d'archéologie grecques offerts à Jules Labarbe*, Liège – Louvain-la-Neuve, p. 267-273.
- Van der Spek, R. J. 1998, « The chronology of the wars of Artaxerxes II in the Babylonian astronomical diaries », in : M. Brosius – A. Kuhrt (edd.), *Studies in Persian History : Essays in memory of David M. Lewis, Achaemenid History XI*, Leiden, p. 239-256.
- Villanueva-Puig, M.-C. 1989, « Le vase des Perses. Naples 3253 (inv. 81947) », *Revue des Études Anciennes* 91, p. 277-298.
- Walser, G. 1966, *Die Völkerschaften auf den Reliefs von Persepolis*, Berlin.
- Weissbach, F. H. 1920, *s.v.* Sardanapal, *RE*, IA, 2, col. 2436-2475.
- Weissbach, F. H. 1924, *s.v.* Kyros (6), *RE Suppl.* IV, col. 1129-1166.
- Wellmann, E. 1905, *s.v.* Demokritos (6), *RE* V, col. 135-140.

- Wellmann, M. 1905, *s.v.* Dion (20), *RE V*, col. 877.
- Wiesehöfer, J. 1999, « Kyros, der Schah und 2500 Jahre Menschenrechte. Historische Mythenbildung zur Zeit der Pahlavi-Dynastie », in : S. Conermann (ed.), *Mythen, Geschichte(n), Identitäten : Der Kampf um die Vergangenheit*, Hamburg, p. 55-68.
- Wiesehöfer, J. 2001, *s.v.* Proskynesis, *Der Neue Pauly* 10, col. 443-444.
- Wiesehöfer, J. 2003, « “Denn ihr huldigt nicht einem Menschen als eurem Herrscher, sondern nur den Göttern” : Bemerkungen zur Proskynese in Iran », in : C. G. Cereti – M. Maggi – E. Provasi (edd.), *Religious Themes and Texts of pre-Islamic Iran and Central Asia*, Wiesbaden, p. 447-452.
- Wilcken, U. 1927, *Urkunden der Ptolemäerzeit*, Berlin – Leipzig.
- Windischmann, F. 1863, *Zoroastrische Studien. Abhandlungen zur Mythologie und Sagen Geschichte des alten Iran*, Berlin.
- Winkler, G. 1973, in : R. König – G. Winkler, *C. Plinius Secundus der Ältere. Naturkunde*, Buch I, Tübingen.
- Winnicki, J. K. 1994, « Carrying off and bringing home the statues of the gods : on an aspect of the religious policy of the Ptolemies towards the Egyptians », *Journal of Juristic Papyrology* 24, p. 149-190.
- Wiseman, D. J. 1985, *Nebuchadrezzar and Babylon*, Oxford.
- Wolffgarten, H. 1868, *De Ephori et Dinonis historiis a Trogo Pompeio expressis*, Bonn.
- Zecchini, G. 1989, *La cultura storica di Ateneo*, Milano.
- Zepernick, K. 1921, « Die Exzerpte des Athenaeus in den Dipnosophisten und ihre Glaubwürdigkeit », *Philologus* 77, p. 311-63.

Tables et index

Index général

- agalma* (image ou statue de culte) :
61¹, 238–246.
- Agésilas : 108.
- agorastai* (acheteurs) : 152–159.
- Ahura-Mazda : 148¹, 239, 242, 245,
247⁶, 249².
- akolastos* (débauchée) : 92, 93, 95.
- Alexandre : 52, 111, 138, 144, 155³,
183³, 195, 196, 198, 205, 211,
219⁶, 222¹, 224, 228¹, 229, 232,
235², 253, 256, 258³, 269, 270,
271, 272¹, 274⁵, 275. *Voir aussi*
Clitarque.
- alimentation : 25⁴, 38, 47, 48, 87,
106–115, 152–159, 171, 202–
210, 211–212, 277–298, 321.
- Amasis : 149, 150, 232³, 233.
- ambassadeurs (grecs en Perse) : 185,
187, 188², 229, 306.
- Amestris (fille d'Artaxerxès II) : 310,
311.
- Amytis (fille de Xerxès) : 89–95.
- Anahita : 245, 246.
- âne : 193–200.
- Angarès : 132, 136.
- animaux fantastiques : 55, 87, 201,
253.
- Anoutis (princesse perse) : 89–95.
- Antalkidas : 108, 187.
- anthropomorphisme : 60, 244, 245.
- Antiochos VII : 114.
- Apama (fille d'Artaxerxès II) : 310.
- Aphrodite Anaïtis : 245.
- Aphrodite Céleste : 246.
- Apis : 193–200.
- Arabes : 303, 304.
- argent : 110, 113, 114, 197, 228, 299,
300.
- Aria (région perse) : 19.
- ariston* : 279, 280, 282, 284, 296⁴.
- Arsamès (fils d'Artaxerxès II) : 189.
- Arsès (*Aršú*) : 70, 166², 167, 168. *Voir*
aussi Oarsès.
- Arsikas : 70, 166, 167.
- arštibara* (porte-lance) : 137, 141.
- Artabanos (oncle de Xerxès) : 125.
- Artabanos/Artabanus/Artapanos
(assassin de Xerxès) : 91.
- Artaïa (région perse) : 19.
- Artaxerxès I^{er} : 16, 27, 66, 91, 95,
160–165.
- Artaxerxès II : 24, 26, 27, 28², 31, 34,
35, 67, 70, 72, 166–168, 174,
176, 178–183, 187–192, 241²,
245, 246, 257, 261, 263, 270,
272, 288, 310–314.
- Artaxerxès III (Ochos) : 52, 62, 72,
151, 189, 190, 193–200.
- Artémis persique : 59.
- Aspathinès : 137², 143⁴.

- assassinat : 21, 26, 70, 91, 169–175, 288, 313.
- Assyriens : 19, 20, 21, 66¹, 87, 124–130.
- astandès* (courrier) : 143.
- astra* (astres, planètes)/astrologie : 116, 118, 119.
- astrothyès* : 116, 119.
- Astyage : 26, 67, 131–136, 143.
- Athénaïos : 125.
- Athènes/Athéniens/Attique : 152–159, 184, 185, 317, 323, 324. *Voir aussi* Conon, Thémistocle, Timagoras.
- Atossa (reine des Perses/Assyriens) : 19, 20.
- Atossa (femme de Darius I^{er}) : 149, 157.
- Atossa (fille d'Artaxerxès II) : 310, 311, 314.
- audience (scène d') : 140, 221, 235, 275.
- autels du feu : 247.
- Avesta* : 100, 102, 117³, 145, 148¹, 240, 249², 312².
- Baccababus* : 90, 91, 92².
- Bagabazos. *Voir* Bagazos.
- **Bagabāzu-* : 92².
- Bagabuxša* : 92.
- **Bagapāta-* : 91⁵.
- Bagapatès : 91⁵.
- Bagazos/Bagabazos : 89–92.
- baguettes (faisceau de) : 98–105.
- banquet royal/table du roi : 106–115, 152–159, 203, 210, 271. *Voir aussi* dîner du roi.
- barsom* : 100, 102¹. *Voir aussi* baguettes, religion perse.
- Béltaras : 171, 173, 174.
- beuverie (*potos*) : 262, 279, 286, 287, 288, 292, 296.
- Cambyse : 10, 12, 19, 21, 26, 29, 61, 68, 143, 149–151, 158, 190, 191, 195–199, 232³, 233, 312², 313.
- chanteur/se – musicienne : 131, 132, 136, 144–145, 236, 267–272, 279, 289.
- char : 220–228, 268, 274.
- coiffure royale : 127, 213–219, 320.
- Colophon : 56–61, 78–86.
- commensaux du roi : 114, 277–298.
- concubines : 33, 54⁸, 73, 136, 144, 231–237, 262, 267–273, 279, 289, 317.
- Conon : 28², 71, 76–77, 184–186.
- costume royal : 124–126.
- couronne végétale : 106–109, 113–114, 218.
- Cunaxa (bataille de) : 25, 28², 61⁷, 67, 71, 176–183.
- Cyrus l'Ancien : 5, 10, 15, 26, 28, 33, 65, 66, 69, 131–145, 146–148, 149–151, 183³, 191, 295, 318, 319.
- Cyrus le Jeune : 25, 34, 44, 61, 65, 67, 70–72, 134, 139, 175², 176–183, 188, 189, 280³, 285, 296, 318.

- danakès/danakaš* : 299–301.
- Danaos : 12.
- Daphernès : 19.
- Darius I^{er} : 10–12, 17, 19, 21, 142–143, 154, 157, 182, 207, 208, 210.
- Darius II : 190, 191, 192, 233, 248, 312², 313².
- Darius III : 35, 143, 183³, 218, 270, 271, 272, 274⁵, 312².
- deipnon* : 279¹, 280, 284, 296⁴.
- dessert : 108, 154.
- dîner du roi : 34, 38, 211–212, 236, 262, 277–298, 304, 305, 321, 323.
- Diogénès : 238.
- diphrophoros* (porte-tabouret) : 220, 224–228.
- diphros* (tabouret) : 33, 73, 112, 220–230, 274, 275.
- distributions royales alimentaires : 114–115, 204–205, 211–212, 262–263, 277–298.
- divination/devin : 98–105, 116¹, 117, 146–148.
- doryphorèisthai* : 227².
- doryphoroi*/doryphores (porte-lances, gardes du corps) : 124, 137–144, 262, 268, 273–274, 280, 290, 295.
- eau : 100, 156⁴, 202–210, 238–251, 252.
- eau de l'Istros : 202–210.
- eau du Nil : 202–210.
- édéatroi* : 281.
- Égypte/Égyptiens : 18², 23, 26, 29, 33, 52, 61–62, 67, 68, 69, 72, 74⁴, 108, 149–151, 193–200, 202–210, 255, 318, 319.
- encens : 114, 259, 302–304.
- endogamie : 312–313.
- Entimos de Gortyne : 296⁴, 306, 307³.
- Éphèse : 31, 56, 57, 58, 59, 60.
- Érythrée (mer) : 12, 13¹.
- Éthiopie : 78, 87², 154, 201.
- eunuques : 19, 27, 152, 153, 158, 279, 317.
- Évagoras de Salamine : 28².
- femmes de Perse/d'Assyrie : 27, 48, 89–95, 124–127, 145, 149–151, 171–175, 231–237, 267–273, 279, 288, 289, 303, 310–314. *Voir aussi* concubines, reines/princesses perses, Atossa, Parysatis, Sémiramis, Stateira.
- fête : 110³, 126, 279, 286, 288, 294.
- feu : 238–251.
- figures : 86, 87, 152–159.
- gardes du corps. *Voir doryphoroi*.
- Gigis : 171, 173, 174.
- grain (orge/blé) : 79, 86, 87, 106–108, 292, 300.
- Guerres médiques : 5, 11, 12, 14, 15, 17, 19, 21, 22, 24, 27, 28, 29, 30, 33, 57, 110, 111, 152–159, 261¹, 262, 315, 316.
- Haimon (mont) : 12.

- Héraclès : 96–97.
- hiérarchie : 69, 113, 144, 237, 262, 273–274, 277–298, 321.
- homositoi* : 285.
- homotrapézoi* : 285, 296.
- hoplophoroi* (porteurs d'armes, gardes du corps) : 132, 137–144.
Voir aussi doryphoroi.
- hybris* : 158, 159.
- Immortels : 268, 273–274.
- inceste : 262. *Voir aussi* endogamie.
- Inde/Indiens : 25, 31, 55, 78, 86, 87², 129, 154, 201, 204, 219, 253, 305.
- invention perse : 19, 22, 306–308.
- ippur* : 294³.
- Istros : 202, 207–210, 320, 321.
- ivresse : 279, 288. *Voir aussi* vin.
- juges/justice : 302–305.
- kadukabarra* : 224.
- kidaris/kitaris* : 213–218.
- Kybèbè : 15.
- kyrbasia* : 215, 216. *Voir aussi* coiffure royale.
- labyzos* : 73, 213, 214, 218, 219, 252.
- Lampsaque : 14, 15⁶, 56, 162.
- Lesbos : 17, 21.
- lit : 112, 114, 229, 262, 279, 287, 306–308.
- luxe : 47, 48, 58, 59, 73, 111–115, 156, 211, 214, 221, 229, 256³, 269, 270, 275, 287, 292, 318, 321, 323. *Voir aussi* *tryphè*.
- Lydie/Lydiens : 15, 23, 29, 56, 58, 60, 69, 151, 154, 255.
- Lykéas de Naucratis : 149, 151.
- Magé successeur de Cambyse : 12, 19, 315.
- magés/« magie » (*mageia*) : 98–105, 116–119, 121, 128–130, 145³, 146–148, 238, 250–251. *Voir aussi* religion perse.
- Magnésie : 55, 164.
- Maiandrios/Maiandros : 120, 121.
- Mandane : 15, 147².
- Maraphis : 19.
- Mardonios : 15, 110⁴, 207⁶, 208, 229.
- Mardos : 19.
- Médée : 19, 20.
- Mèdes : 20, 21, 22, 26, 66¹, 238, 250.
Voir aussi Astyage.
- Mégabatès : 91⁵.
- Mégabazos : 92².
- Mégabyxos : 59, 91, 92².
- Mégabyzos : 59⁴, 91, 92, 93.
- Mélantas : 74, 171–175.
- mèlophoroi/mélophores* : 140⁴, 144, 262, 268, 269, 273–274.
- ménémani* : 73, 252.
- Merphis : 19.
- Mithra : 119⁵, 245, 288.
- monnaie : 111, 203, 299–301.
- mots perses. *Voir* *labyzos*, *ménémani*, *potibazis*, *rhyntakès*.
- Munašu* (archives des) : 29¹, 115.
- myrrhe : 114, 213, 218.
- Mytilène : 17, 18.

- Naqš-i Rostam : 137², 143⁴, 247, 248.
 Neitétis : 67, 68, 149–151.
 Nil : 202, 206–207, 209–210, 320, 321.
 Ninos : 26, 128–130.
 Ninyas : 26, 304.
 Oarsès : 70, 166, 167.
 Ochos. *Voir* Artaxerxès III.
 œuf en or : 97⁶, 106–115.
 or : 106–115, 220, 229–230, 268–269, 274.
 Orontès : 310–313.
 Ostanès : 289.
 Oxathrès : 289.
 Oxus (Trésor de l') : 101, 105, 109.
 Pactyès : 15, 255¹.
 pain : 106, 107, 113, 292.
 palais royal : 26, 135, 139, 140⁴, 154, 155³, 169, 203, 204, 210, 221, 224², 262, 268, 273, 274, 283, 302–304, 321.
 Panxouthès : 12.
Paraskeuastika : 257–261, 277, 278, 302, 303.
 parfum : 108, 213–219. *Voir aussi* encens, myrrhe.
 Parnaka : 290, 296.
 Parysatis : 24, 70, 71, 93, 94, 167–168, 169–175, 191, 192, 289, 311, 313.
 Pasargades : 247, 248.
 Persée : 19.
 Persépolis (reliefs) : 110², 139, 140¹, 141, 154, 217¹, 218, 221, 222, 225, 226, 228, 234, 242, 273, 275, 276, 292⁵, 320.
 Persès : 19.
pharétrophoros (porte-carquois) : 143.
 Pharnabaze : 310, 311.
 Phoinikè (mer) : 12.
 Phrygiens : 15.
 pierres précieuses : 110, 269.
pitipabaga : 115.
 plaisirs du roi : 26, 59, 156, 158, 213, 263, 307. *Voir aussi* *tryphè*.
 poivre : 202–204.
 polémiques entre auteurs grecs : 23¹, 27, 28, 42, 71¹, 167, 263, 264², 316², 318.
 Polycrate de Samos : 17.
 polygamie : 231, 233, 273, 313.
 Polyxénos : 19.
potibazis : 73, 106–115, 252.
 présents au roi : 205, 219.
 présents et récompenses du roi : 108, 111¹, 112, 124–127, 158, 181⁵, 182, 306–307.
 proskynèse : 33, 157, 165, 231, 233–237, 289³, 318.
 Protagoras : 120–123.
ptbg : 115².
 rations alimentaires : 108, 115, 290, 293¹, 294, 297.
 reines/princesses perses : 73, 89–95, 231–237, 289.
 religion perse : 35, 59–61, 73, 98–105, 116–119, 121–123, 238–251. *Voir*

- aussi agalma*, baguettes, *barsom*, divination, mages, rêves, sacrifices.
- rêves/oniromancie : 99, 117, 147.
- Révolte ionienne : 11⁵, 14, 15, 17, 157, 255¹.
- rhabdophoroi* (porte-baguettes) : 132, 137–139, 144.
- Rhodogune (fille d'Artaxerxès II) : 310.
- rhyntakès* : 172, 252.
- Sacées/*Sakaia* (fête) : 126.
- sacrifices : 100, 100⁷, 119, 238, 241¹, 246–251.
- Salamine (bataille) : 21, 222.
- Šamiram : 87–88, 128–129. *Voir aussi* Sémiramis.
- Samos : 223, 226–227.
- Sardanapale : 18², 19, 20, 22, 26, 54, 55, 304.
- Sardes : 15⁴, 58, 59, 139, 157, 184, 185, 208¹, 245, 262, 268.
- satrape/gouverneur : 58, 110, 139, 184–186, 228, 295, 296, 312. *Voir aussi* Pharnabaze, Tiribaze.
- Scythes : 26, 98, 207.
- sel ammoniac : 202–206.
- Sémiramis : 20, 26, 33, 51, 54, 63, 66, 67, 68, 69, 88, 93, 124–127, 128–130, 317², 319.
- serviteurs : 114, 135, 158, 228, 267–272, 273², 278, 282, 295, 306–308, 323.
- Seth : 193–200.
- sexe : 26, 89–95, 149–151, 271–272.
- sirènes : 55, 76, 80, 87, 201, 253.
- skèptouchos* (porte-bâton) : 138–140, 144.
- soleil : 119, 146–148. *Voir aussi astra*.
- Sparte/Spartiates : 72, 185–188, 255. *Voir aussi* Agésilas, Antalkidas.
- Stateira : 34, 44, 65⁴, 67, 70, 93², 136, 169–175, 289, 312, 313, 318, 319².
- statues de culte : 60–61, 239–246.
- Strepsa (Thrace) : 19.
- strôtai* (étendeurs) : 188², 306–308.
- substitut royal (rituel du) : 69, 126, 127, 319.
- Sur les Tributs de l'Asie* : 25, 31, 38⁵, 155, 202, 259.
- Suse : 110³, 141³, 154, 203, 207, 222¹, 245, 273⁴.
- sympotai* : 279, 286.
- syndeipnoi* : 278, 279, 280, 282, 284, 285, 295, 296.
- syngénéis/syngénikon ariston* : 297.
- syntaxis* (partie d'ouvrage) : 63, 64, 66, 89, 96, 98.
- syntapézoï* : 285.
- syssitôi* : 285.
- tables chronologiques (*chronika*) : 160, 161.
- tabouret en or. *Voir diphros*.
- tamaris : 85, 98, 99, 100.
- tapis : 262, 268, 270, 274.
- Téaros : 210.

- Thémistocle : 14³, 15, 16¹, 34, 54, 55,
68, 160–165, 261, 264, 309,
318, 319.
- Thraces : 207–210.
- thronos* : 223, 224¹, 229. *Voir aussi*
trône royal.
- thyris* (fenêtre d'audience) : 302–305.
- tiare : 213–219. *Voir aussi* coiffure
royale.
- Timagoras d'Athènes : 114, 187, 188²,
306, 307³.
- Tiribaze : 72³, 76, 77, 178, 182, 184,
185, 310, 311, 313, 314.
- titre (des ouvrages sur la Perse) : 5,
5¹, 10³, 10⁴, 52¹, 62², 203, 255³,
256³, 258–261.
- titres et fonctions perses : 137, 137²,
142–143, 143⁴, 224, 285–286,
287, 319.
- trésors royaux : 111, 202–204, 321.
- trône royal : 112, 124–127, 221, 222,
226, 229, 262, 267–269, 275.
- tryphè* : 47, 59, 158, 214, 220, 230,
262, 263¹, 269, 270, 273, 298,
302–305, 323².
- Tyroriza (Thrace) : 19.
- UDU.NITÁ : 293⁴.
- vaçabara* (porte-?) : 137.
- vaisselle perse : 106–115, 229.
- viande : 108, 113, 114, 155³, 172,
173, 250, 259, 263, 281, 282,
289–296.
- vin : 86, 87, 106–109, 113, 115², 204⁵,
273², 279, 281, 287, 288, 292.
- vinaigre : 202–205.
- Xerxès I^{er} : 10, 11, 12, 21, 22, 29, 34,
66, 68, 91, 92, 93, 113, 120, 121,
122, 152–159, 160–165, 183³,
207, 208, 222–224, 226, 229,
255¹, 261, 264, 272, 273, 283,
309, 318.
- Xerxès II : 288.
- Zaravyšt : 128, 130. *Voir aussi*
Zoroastre.
- Zénon/Zeinon : 129, 252¹.
- Zeus (*interpretatio Graeca*) : 148¹,
246, 250.
- Zoroastre : 60, 116, 118, 130, 240,
320.

Index des passages cités

Avesta

Yasht 19 : 148¹.

Bible

Daniel, 1, 5 : 115².

Esther, 1, 3-9 : 235 ; 1, 6-8 : 110³ ;

1, 10-22 : 237¹.

Néhémie, 5, 17-18 : 296².

Littérature grecque et latine

Amyntas *FGrHist* 122 F 6 : 111³.

Antiphane fr. 170 Kassel-Austin :
292³, 298¹.

Antisthène le Sophiste *FGrHist*
continued 1004 F 5a (fr. 29a
Declava Caizzi) : 312¹.

Apollodore d'Athènes *FGrHist* 244
F 70 : 120³.

Apollodore, *Bibliothèque*, II, 7, 2 :
97¹, 97².

Aristophane, *Acharniens*, 74 :
229⁵ ; 75 : 108⁵ ; 77-78 : 298¹ ;
Oiseaux, 486-487 : 215⁵ ; 1021 :
18².

Aristote, *Maqikos*, F 36 Rose = F 662
Gigon : 116².

[Aristote], *De Mundo*, 398a : 140⁴,
287¹.

[Aristote], *Économique*, I, 6, 3 : 298².

Arrien, *Anabase*, III, 1, 4 : 196 ;
III, 4, 3 : 205⁴ ; III, 11, 5 : 274⁵ ;
IV, 11 : 157² ; VI, 29, 3 : 216¹.

Athénaios *FGrHist* 681 F 1 : 125².

Athénée, *Les Deipnosophistes*, I, 28d :
287² ; II, 41f : 207¹ ; 45b-c :
207¹ ; 47e : 307⁶ ; 48d : 306-
308 ; 48d-49a : 296⁴ ; 48e :
108² ; 57f-58a : 97⁶ ; 67a-b :
202-210 ; IV, 130e-f : 292³ ;
144b : 158³ ; 144e-f : 158⁴ ; 145a-
146a : 277-298 ; 146b : 260³ ;
146c-d : 211-212 ; 171b-c :
280³ ; V, 220c : 312¹ ; VI, 256c-
d : 228¹ ; X, 434d : 288¹ ;
XI, 784a-b : 110 ; 484c-f : 110 ;
497e-f : 110 ; 503f : 106-115 ;
XII, 513e-f : 214¹ ; 513e-515d :
269³ ; 514a : 213-219 ; 514a-b :
220-230 ; 514b-c : 267-276 ;
514e : 158⁴ ; 514f : 111³ ; 514e-
f : 256³ ; 515d : 158³ ; 524b :
59¹ ; 517b-c : 302-305 ; 526a-
c : 59¹ ; 529d-e : 158⁴ ; 537d :
275³ ; 537d-539a : 269³ ; 539b :
158⁴ ; 539e : 224² ; 540c : 114¹ ;
545a-546c : 158⁴ ; XIII, 556b :
231-237 ; 557b : 271¹ ; 560d-e :
149¹ ; 560e-f : 149-151 ; 608a :
108⁴, 219⁶, 271², 271⁵ ; 609a :
89-95 ; 609b-c : 95 ; XIV,
633c-e : 131-145 ; 652b-c :
152-159.

Bérose de Babylone *FGrHist* 680
F 2 : 126³ ; F 11 : 245¹.

Castor de Rhodes *FGrHist* 250 F 1d :
20¹.

Céphalion *FGrHist* 93 F 1 : 129.

Charès de Mitylène *FGrHist* 125
F 2 : 256³.

Charon de Lampsaque

– *FGrHist* 262 T 1 : 14⁵, 16; T 3b :
16³.

– *FGrHist* 687b : F 1a-b : 14⁴, 15;
F 2 : 15, 16³, 315³; F 3 : 15;
F 4 : 14⁴, 15, 16, 16³, 41⁵; F 5 :
14⁴, 15, 16, 41⁵, 46¹; F 6 : 14¹,
15, 162¹.

Cicéron, *De la divination*, I, 46 :
146-148.

Cléarque de Soles, fr. 19 Wehrli :
228¹.

Clément d'Alexandrie, *Protreptique*,
V, 64, 6 : 239¹; V, 65, 1-
2 : 238-251; V, 65, 3 : 245¹;
V, 65, 4 : 61², 239²; *Stromates*,
III, 2, 11 : 60².

Clitarque *FGrHist* 137 T 12 : 53¹,
256¹; F 2 : 54⁶; F 5 : 55¹, 215⁵;
F 6 : 249²; F 10 : 54³; F 18 :
253¹; F 19 : 253¹; F 21 : 55²,
253¹; F 22 : 55²; F 33 : 54⁸, 160-
165; F 34 : 163⁶.

Columelle, *De re rustica*, I, 1, 9 :
84⁴.

Ctésias de Cnide *FGrHist* 688 T 3 :
316²; T 6a : 180²; T 6aβ : 28²,
71², 180²; T 7a : 28²; T 7b :
72¹; T 7c : 28²; T 7d : 28²,

71⁴; T 8 : 315⁶, 316²; T 8b :
316²; T 9 : 316²; T 10 : 46¹;
T 11a : 316²; T 11d : 179¹;
T 11e : 170¹, 179¹; T 11h :
316²; T 13 : 46¹, 316²; T 14a :
316²; T 18 : 83³; F 1-F 4 : 130;
F 1a : 129³; F 1b § 6, 2 : 130²;
§ 6, 9-7, 1 : 125¹; § 13, 4 : 93³;
F 1g : 129³; F 1n : 304⁴; F 4 :
126²; F 6-F 6b* : 145¹; F 6b*
§ 3-5 : 271⁵; F 7d : 188¹;
F 8b : 6¹; F 8d* : 135-136;
§ 1-6 : 143¹; § 9 : 147¹; § 26 :
271⁵; § 45 : 216²; F 9 § 1 :
135¹; § 8 : 148², 191¹; F 10a-
b : 201¹; F 13 § 9 : 315⁶; § 10 :
69; § 16 : 112³, 224², 312⁴;
§ 21 : 207⁵; § 26 : 91⁴, 92⁵,
112¹; § 32 : 92³, 93⁵; § 33 :
91¹; F 13a : 68, 149¹, 232³;
F 14 § 34 : 91¹, 92³, 93⁵; § 43 :
285², 287⁴; § 44 : 93⁶; F 15
§ 47 : 93¹; § 48 : 288²; § 49 :
252³; § 50 : 216²; § 50-54 :
313²; § 51 : 167⁷, 192¹; § 55 :
312⁴, 313¹; F 15a : 167⁴; F 16
§ 60 : 94¹; § 62 : 28¹; § 64 :
183³; § 66 : 91⁵; § 67 : 181³,
181⁵; F 17 : 191³, 192¹; F 18 :
183³; F 20 : 175², 179¹; F 20
§ 11, 10 : 181⁵; F 21 : 181⁵;
F 22 : 176¹; F 26 : 181³, 182²;
F 26 § 14, 5 : 181²; § 14, 6 :
181⁵; § 15, 1 : 112²; § 16, 2 :

181²; **F 27** § 69 : 71³; **F 27** § 70 : 173¹, 174¹, 174⁴, 252³, 313³; **F 28** : 71³; **F 29a** : 170¹; **F 29b** : 172²; § 19, 4 : 252³, 313³; § 19, 8-9 : 174¹; § 19, 9 : 27¹; § 19, 10 : 174²; **F 29c*** : 252³; **F 31** : 145²; **F 33** : 27, 260²; **F 34a-b** : 201¹; **F 35** : 201¹; **F 37** : 206⁶; **F 38** : 155⁶; **F 39** : 212¹, 269⁴, 289⁴, 304⁶; **F 40** : 113¹, 286¹; **F 44a-b** : 94²; **F 45** § 31 : 305¹; § 47 : 205⁵, 219⁵; **F 45m** : 205⁵; **F 45pγ** : 205⁵; **F 53** : 25⁴, 155⁵, 202¹, 259¹; **F 54** : 25⁴.

Démosthène, *Contre Timocrate* (24), 129 : 228³.

Denys d'Halicarnasse, *Lettre à Pompée Géminus*, 3, 7 : 16³; 22².

Denys de Milet *FGrHist* 687 **T 1** : 46¹; **F 1** : 12; **F 2** : 10, 10⁴, 12, 315³; **F 3** : 12; **F 4** : 12.

Dicéarque fr. 64 Wehrli : 271¹.

Dinon de Colophon *FGrHist* 690 **T 1** : 75, 81¹, 81³; **T 2** : 53, 75-76, 80, 83; **T 3** : 76-77, 316²; **T 4** : 56, 78-87; **T 5** : 54⁴, 87-88; **F 1** : 45, 49¹, 62², 63, 64³, 64⁴, 66, 66¹, 67, 68, 89-95, 317¹; **F 2** : 62¹, 64³, 64⁴, 81¹, 96-97; **F 3** : 40¹, 64, 64³, 64⁴, 73², 81¹, 85², 98-105, 320⁵; **F 4** : 45, 46³, 52², 61⁵, 62², 73, 97⁶,

106-115, 252³, 318², 320²; **F 5** : 60², 73², 116-119, 130³, 320⁴, 323¹; **F 6** : 81¹; 120-123; **F 7** : 54⁵, 63, 66, 67, 69, 124-127, 130, 317², 319⁴; **F 8** : 54⁴, 66, 67, 87-88, 128-130; **F 9** : 45, 62², 65², 67, 69, 73², 131-145, 318³, 319⁴; **F 10** : 65², 73², 99⁴, 116¹, 117, 146-148, 190²; **F 11** : 45, 46², 61, 62², 67, 69, 149-151, 158¹, 212¹, 317², 318⁴; **F 12** : 45, 49¹, 52², 62², 81¹, 152-159, 210, 317³, 318⁵, 320⁶, 321²; **F 13** : 43³, 54⁸, 160-165, 318⁶; **F 14** : 42⁴, 43³, 61⁴, 67, 70, 70¹, 74³, 93², 166-168, 212¹, 319⁴; **F 15** : 67, 74³, 313³; **F 15a** : 42⁴, 43³, 44, 44¹, 169-175, 212¹; **F 15b** : 43³, 70, 93², 171-175, 212¹, 318⁷, 319²; **F 16** : 43³, 67, 176-177; **F 17** : 43², 44³, 61⁶, 67, 70, 72³, 175², 178-183, 212¹, 318⁸, 319²; **F 18** : 72³, 76-77, 81¹, 182², 184-186; **F 19** : 40¹, 43⁴, 72², 174⁶, 187-188; **F 20** : 81¹, 189-192; **F 21** : 52, 62, 67, 72, 151, 193-200, 319⁴; **F 22** : 73, 87², 201; **F 23** : 45, 62², 73, 155⁷, 202-210, 212¹, 320⁶, 320⁷, 321²; **F 24** : 45, 62², 211-212, 269⁴, 289⁴, 304⁶, 320²; **F 25** : 45, 47¹, 59², 61⁵, 62², 73, 213-219, 252³, 320³; **F 26** : 61⁵, 62², 73, 112³, 112⁶, 220-230,

- 274, 318², 320¹; **F 27** : 45, 61⁵, 62², 73, 231-237, 270², 289³, 317⁴, 318¹, 323¹; **F 28** : 60¹, 73², 238-251, 320⁵; **F 29** : 73, 252; **F 30** : 55², 73, 75-76, 80, 83, 87², 253.
- Diodore de Sicile, *Bibliothèque historique*, II, 6, 2 : 130²; II, 7, 3-4 : 54³; II, 20, 3-5 : 125; III, 74, 4 : 97²; IV, 14, 1-2 et 53, 4-6 : 97²; V, 64, 6-7 : 97²; XI, 58, 1-3 : 163, 163⁶; XI, 69 : 91; XIV, 19, 4-5 : 188³; 21, 1-2 : 188³; XIV, 22, 2 : 177²; XIV, 23, 5-7 : 181⁵; XIV, 85, 4 : 185⁴; XV, 8-11 : 313⁶; XV, 8, 5 : 313⁶; XV, 10, 1 : 313⁶; XVI, 51, 2-3 : 197; XVII, 5, 6 : 112⁶; XVII, 59, 3 : 274⁵; XVII, 66, 3 : 222¹; XVII, 77, 6 : 271³, 272¹; XVII, 77, 7 : 272².
- Diogène Laërce, I, 2 : 60², 118²; I, 6 : 249²; I, 8 : 116-119; V, 93 : 265-266; IX, 34 : 121³; IX, 50 : 120-123.
- Dion Cassius, LX, 2, 3 : 227².
- Dion Chrysostome, IV, 66-68 : 126³.
- Douris de Samos, *FGrHist* 76 F 93 : 97⁴.
- Élien, *Histoire des animaux*, X, 28 : 195², XVII, 22-23 : 55²; *Histoire variée*, I, 21 : 234², 234³; II, 17 : 99⁴; VII, 1 : 124-127; IX, 3 : 224², 274⁵; XII, 40 : 206⁶; XII, 43 : 143²; XVII, 10 : 201. Fragments F 38a-b : 195³; F 40b : 195¹.
- Énée le Tacticien, VII, 4, VIII, 5, XXI, 1, XL, 8 : 258⁷.
- Éphippus d'Olynte *FGrHist* 126 F 4 : 275³.
- Éphore *FGrHist* 70 F 190 : 163²; F 191 : 163².
- Eschine, *Contre Ctésiphon* (3), 137 : 117².
- Eusèbe de Césarée, *Chronique*, p. 28-29 Karst : 62¹, 87-88, 128-130.
- Etymologicum Genuinum*, s.v. Δανάκης : 299-301.
- Etymologicum Magnum*, s.v. Δανάκης : 299-301.
- Hellanicos de Lesbos
– *FGrHist* 4 **T 1** : 17², 18²; **F 89** : 97⁵.
– *FGrHist* 687a : **T 1** : 22²; **T 2** : 19; **F 1a-b** : 19, 22; **F 2a-b** : 18², 19, 20, 20¹, 22, 130, 315⁴; **F 3** : 19, 21; **F 4** : 19, 21; **F 5a-b** : 19, 20, 22; **F 6** : 19, 21², 315⁴; **F 7a-b** : 19, 20, 20¹, 22; **F 7c** : 19, 20¹; **F 8** : 19, 22, 315³; **F 9** : 19, 22; **F 10** : 19, 22; **F 11** : 19, 21, 22, 22².
- Héraclide d'Alexandrie *FGrHist* 696 F 30 : 255, 255⁴, 257², 265-266.
- Héraclide de Kymè *FGrHist* 689 **T 1** : 40¹, 255⁴, 265-266; **F 1** :

45, 46, 112⁴, 138¹, 140⁴, 144⁴,
 229, 256², 260⁴, 260⁵, 261,
 267-276, 289³, 317⁴, 318², 320¹;
F 2 : 38, 38⁵, 45, 112⁵, 112⁶, 113,
 144⁴, 155³, 211, 212, 229, 237,
 256², 257-263, 271-272, 277-
 298, 305, 317³, 318², 319⁴, 320²,
 321², 323; **F 3** : 260⁴, 260⁵,
 299-301; **F 4** : 45, 46¹, 257-
 261, 263¹, 302-305; **F 5** : 45,
 259, 306-308, 323¹; **F 6** : 43³,
 160-165, 259, 264¹, 309, 318⁶;
F 7 : 39⁷, 257, 259, 263³, 263⁴,
 263⁵, 310-314, 317².

Héraclite d'Éphèse fr. 195 : 60⁴.

Hérodote d'Halicarnasse, *Enquête*,

I, 1 : 13¹; I, 95 : 134⁴; I, 107 :
 147¹, 147²; I, 108 : 147¹, 147²;
 I, 120 : 147²; I, 128 : 147²;
 I, 107-130 : 135; I, 131 : 61¹,
 119⁴, 240-251; I, 131-132 : 241¹,
 249²; I, 132 : 102³, 219¹, 250²;
 I, 133 : 288⁴, 298³; I, 134 : 233⁴,
 234²; I, 135 : 232³, 233²; I, 135-
 136 : 313⁵; I, 151 : 17⁴; I, 158 :
 266¹; I, 188 : 206⁶; I, 189-
 190 : 271⁴; I, 214 : 134⁴, 148²;
 II, 26 : 209⁴; II, 33-34 : 209⁴;
 III, 1 : 150, 232³; III, 2 : 150,
 151⁵, 233³; III, 29 : 195; III, 39 :
 17⁴, 17⁶; III, 61 : 13¹; III, 88 :
 304; III, 89 : 134⁴; III, 90 :
 271⁴; III, 97 : 304³; III, 107-
 113 : 303-304; III, 116 : 251¹;

III, 128 : 139³, 140⁴; III, 131 :
 285²; III, 134 : 149, 158;
 III, 139 : 143²; III, 144 : 223⁵,
 227¹, 227³; III, 146 : 226³,
 227³; III, 160 : 134⁴; IV, 49 :
 13¹; IV, 67 : 98⁴; IV, 89 :
 207⁵; IV, 91 : 210¹; IV, 93 :
 207⁴, 207⁵; IV, 97 : 207⁴,
 207⁵; IV, 99 : 209⁴; IV, 99-
 101 : 207⁴; IV, 118 : 207⁵;
 IV, 181, 2 : 205³; IV, 191 :
 201¹; V, 1-27 : 207⁶; V, 24 :
 285⁴; V, 58 : 13¹; V, 100-102 :
 58⁴; V, 105 : 157; V, 117 : 14²;
 VI, 19 : 197¹; VI, 24 : 282⁶;
 VI, 31 : 17⁵; VI, 45 : 207⁶;
 VI, 119 : 206⁴; VII, 3 : 143⁵;
 VII, 12-18 : 126; VII, 19 :
 147¹, 147²; VII, 41 : 273, 274⁶;
 VII, 83 : 274³; VII, 108 : 208¹;
 VII, 118-120 : 283¹; VII, 119 :
 113, 285⁵; VII, 119-120 : 122;
 VII, 120 : 284³; VII, 136 : 157²,
 234², 235¹; VIII, 53 : 197¹;
 VIII, 98 : 136³; VIII, 106 :
 282⁵; VIII, 109 : 163⁴;
 VIII, 120 : 122; IX, 80, 1 :
 229⁴; IX, 82, 1-2 : 229⁴; IX,
 106 : 17³.

Hésychius, *s.v.* ἀγγάρους :
 136³; *s.v.* δανάκη : 299¹;
s.v. δορυφόρος : 140³; *s.v.*
 κίδαρις : 213-218; *s.v.* σίγλον :
 300⁴.

- Homère, *Odyssée*, XX, 387 : 223⁴.
- Ibycos fr. 285 Davies : 97⁶.
- Isocrate, *Évagonas* (9), 37-38 : 134³.
- Justin, I, 1, 9 : 130; III, 1 : 90-91.
- [Lucien], *Macrobioi* (*Les « Longue-Vie »* [12]), 15 : 189-192.
- Lysias, *Sur le meurtre d'Ératosthène* (1), 7 : 297¹; *Sur les biens d'Aristophanès* (19), 25 : 111¹, 229⁵; 39 et 41 : 185⁵.
- Maxime de Tyr, II, 4 : 241⁴.
- Népos (Cornélius), *Des grands généraux des nations étrangères*, II, 9 : 162⁴; IX, 5, 2-4 : 184-186; IX, 5, 4 : 76-77; XVII, 8, 4 : 108².
- Nicolas de Damas *FGrHist* 90 F 66 : 135-136, 143¹; F 68 § 11 : 60².
- Parménion, *Lettre à Alexandre* : 219⁶, 271², 271⁵.
- Pausanias, V, 2, 1 : 97¹; V, 7, 6-7 : 97²; V, 7, 6-9 : 97³.
- Phainias d'Èrèse *FGrHist continued* 1012 F 21 : 296⁴, 306³.
- Phérécyde *FGrHist* 3 F 79b : 97¹.
- Philostrate, *Vies des Sophistes*, I, 10 (494) : 121¹, 123¹.
- Photius, *Bibliothèque*, 68, 34a5-6 : 129²; 82, 64a11 : 10³; 92, 69a1 : 10³; 186, 132a34 : 20¹; *Lexique*, s.v. δορυφόροι : 140³; s.v. Οὐδὲ Ἡρακλῆς πρὸς δῦο, 96-97.
- Pindare, *Olympiques*, II, 5-7 et X, 27-36 : 97².
- Platon, *Lois*, I, 637d : 108⁵; *Politique*, 20d : 117².
- [Platon], *Lettres*, 311a et 320d : 134³; *Premier Alcibiade*, 122a : 118.
- Pline, *Histoire naturelle*, I : 78-87; X, 136 : 75-76, 84², 253; X, 137 : 84²; XXXI, 79 : 206¹; XXXI, 98-105 : 206¹.
- Plutarque – *Vies* : **Alexandre**, 20, 13 : 219⁶; 36, 4 : 202-210; 37, 7 : 275²; 42, 1 : 59⁴; 71, 4 : 138, 144¹; **Artoxerxès**, 1-10 : 37; 1-19 : 37¹; 1, 4 : 61⁴, 166-168; 5, 5 : 285⁶, 288⁶; 6, 6-9 : 169-170, 172-175; 6, 8 : 44¹; 7, 4 : 176²; 9, 4-10, 3 : 178-183; 11-19 : 37; 13, 3 : 176-177; 13, 7 : 72¹; 19 : 171-175; 20-30 : 37, 37¹, 311; 21, 4 : 28², 71⁴, 188¹; 21, 5-22, 11 : 187²; 22, 1 : 187-188; 22, 8 : 234², 234³; 22, 10 : 188², 307¹; 23, 2 : 174³; 23, 3-5 : 313⁴; 23, 6 : 37¹, 188², 263⁵, 307³, 310-314; 24 : 182²; 24, 4 : 313⁶; 26, 4 : 216¹; 27, 1 : 272³; 27, 2 : 270², 270³; 27, 7-9 : 310-314; 27-30 : 182²; 30, 9 : 189-192; **Pélopidas**, 30, 10 : 307², 307³; **Solon**, 27, 1 : 160¹; **Thémistocle**, 13, 1 : 222²; 26, 4-6 : 272³; 27, 1-2 : 160-165, 309; 29, 7 : 216¹; 32, 4 et 6 : 164⁴.

- *Cœuvres Morales : Sur le flatteur et l'ami*, 50d : 228¹; *Préceptes de mariage*, 140b : 236¹; *Apophtegmes de rois et de généraux*, 173c : 152¹, 153¹; *Fortune d'Alexandre*, 326e : 143³; *Isis et Osiris*, 11, 355b-c : 194³; 31, 363c : 193-200; *De l'amour fraternel*, 488d : 217¹; *Dialogue sur l'amour*, 753d-e : 125³; *À un chef mal éduqué*, 780c : 150¹; *Malignité d'Hérodote*, 859b : 16³, 41⁵; 861c-d : 41⁵; 869a : 22².
- Pollux, VII, 58 : 215³.
- Polybe fr. 73 Büttner-Wobst : 207¹.
- Polyen, IV, 3, 24 : 274⁵; IV, 3, 32 : 38, 38⁴, 38⁵, 155³, 204, 212, 284¹, 290-295; VIII, 29 : 150³.
- Posidonios d'Apamée *FGrHist* 87 F 9a : 114¹.
- Quinte-Curce, III, 3, 19 : 216²; III, 3, 24 : 271¹; III, 12, 17 : 235²; IV, 7, 1 : 198; IV, 7, 5 : 196; V, 2, 13 : 222¹; VI, 6, 8 : 271³.
- Scholies à Aristophane, *Oiseaux*, 487 : 55¹, 215³, 215⁵, 215⁶.
- Scholies à Euripide, *Oreste*, 870 : 64².
- Scholies à Nicandre, *Thériaques*, 613a : 98-105.
- Scholies à Oribase, XI A, 22 : 216².
- Scholies à Platon, *Phédon*, 89c : 96², 97⁴.
- Scholies à Platon, *République*, 600c2 : 120⁴.
- Scholies à Théocrite, I, 147b : 153-159.
- Sophocle, *Œdipe Roi*, 377 : 117².
- Souda*, δ 1239, s.v. Δίων : 75; δ 1295, s.v. Διφροφορουμένους : 227²; δ 1403, s.v. δορυφόροι : 140³; ο 780, s.v. Οὐδὲ Ἡρακλῆς πρὸς δύο, 96-97; υ 169, s.v. ὕπατοι : 227².
- Strabon, I, 3, 4 : 205⁴; VIII, 3, 33 : 97²; XIV, 1, 23 : 59⁴; XV, 3, 13 : 249²; XV, 3, 13-14 : 241¹; XV, 3, 14 : 100², 246⁶, 250³; XV, 3, 15 : 100³, 100⁷; XV, 3, 17 : 232³, 233², 313⁵; XV, 3, 18 : 145³; XVI, 4, 25 : 304².
- Tertullien, *De Anima*, 46 : 16³.
- Théophraste fr. 159 Wimmer : 207¹.
- Thucydide d'Athènes, I, 137, 3 : 162²; III, 2 : 18¹; III, 34, 1 : 57¹; VIII, 5 : 18¹; VIII, 22 : 18¹.
- Valère Maxime, VIII, 7, ext. 4 : 121³.
- Varron, *Res rusticae*, I, 1, 8 : 84⁴, 85¹.
- Xanthos de Lydie *FGrHist* 765 F 31 : 60²; F 32 : 60², 118².

Xénophane de Colophon fr. 15 : 60³ ;
fr. 16 : 60³.

Xénophon, *Agésilas*, 9 : 289² ; 9, 3 :
156⁷, 158³. – *Anabase*, I, 5, 6 :
300³ ; I, 6, 11 : 139 ; I, 7, 12 :
176 ; I, 8, 25 : 285², 296¹ ;
I, 8, 27-29 : 179 ; I, 8, 28 : 139 ;
I, 9, 25 : 280³ ; I, 9, 31 : 285³ ;
II, 3, 19 : 181⁴ ; II, 4, 8 : 311² ;
II, 5, 23 : 215⁵ ; III, 2, 13 : 157²,
235¹ ; IV, 4, 4-5 : 182¹ ; V, 3, 6-
7 : 59⁴. – *Cyropédie*, I, 2, 1 :
145³ ; IV, 2, 2 : 282⁵ ; V, 4, 27 :
140² ; V, 4, 45 : 140² ; VI, 2, 13 :
140² ; VI, 2, 35 : 140² ;
VI, 3, 3 : 140² ; VII, 5, 68 :
140⁴ ; VIII, 1, 6 : 287⁵ ;
VIII, 2, 2-4 : 283² ; VIII, 2, 3 :
285¹ ; VIII, 2, 4 : 280³ ;
VIII, 3, 12 : 119⁵ ; VIII, 3, 15 :
139, 144 ; VIII, 3, 19 : 139 ;
VIII, 3, 24 : 119⁵ ; VIII, 3, 41 :
282⁵ ; VIII, 4, 2 : 139, 140¹ ;
VIII, 4, 3-5 : 286¹ ; VIII, 4, 5 :
287⁴ ; VIII, 5, 6 : 140² ;
VIII, 6, 10 : 58⁵ ; VIII, 6, 11 :
295³ ; VIII, 6, 17 : 136³ ; VIII,
7, 5-28 : 191¹ ; VIII, 8 : 308¹ ;
VIII, 8, 9 : 284³ ; VIII, 8, 19 :
275¹ ; VIII, 8, 20 : 158³, 273².
– *Helléniques*, I, 2, 4 : 57² ;
III, 1, 1 : 188³ ; IV, 8, 16 : 185³ ;
V, 1, 28 : 311².

Papyrus grecs

POx. 1610 fr. 1 : 163².

POx. 1802 fr. 3, col. II, 45 : 252.

POx. 1951, 2 ; 7 : 307⁴.

Inscriptions grecques

*IG I*³, 14 (ML 40) : 57³.

*IG II*², 1394, 11-14 : 228³.

*SIG*³ 282, I, 1, II, 4 et 17 : 59⁴.

Inscriptions royales achéménides

A²Ha : 245².

A²P : 208⁵, 209¹.

DB § 1-4 : 143⁵ ; § 17, 32, 33, 71 :
183¹.

DNa : 208⁵.

DNc : 137².

DNd : 137².

DSaa : 154².

DSe : 208⁵.

DSf : 154².

DSz : 154².

XPh : 208⁵.

Documents babyloniens

ABC 7 (Chronique de Nabonide) :
135.

ABC 20A-B : 127¹.

BE X, 76 : 137².

Cylindre de Cyrus : 143⁵.

Documents élamites :

– Tablettes des Fortifications de Persépolis

PF 58-76 : 293¹.

PF 73-74 : 294².

PF 77 : 293¹.

PF 268 : 294².

PF 289-291 : 293³.

PF 331 : 293¹.

PF 339 : 249¹.

PF 654-662 : 290².

PF 692-693 : 293².

PF 697-698 : 294³.

PF 711-716 : 108¹.

PF 728-729 : 108⁶.

PF 1418 : 293¹.

PF 1635-1704 : 292⁵.

PF 1711 : 293¹.

PF 1718-1756 : 294³.

PF 1786 : 293¹.

PF 1787 : 293¹.

PF 1792 : 293².

PF 1845 : 293¹.

PF 1943 : 293².

PF 1946 : 293².

PF 2060-2065 : 292⁵.

PF 0830 : 224³.

PFa 33 : 157.

– Tablette du Trésor de Persépolis

PT 28 : 299-300.

Table des figures

- Fig. 1.** Relief de Daskyleion (v^e siècle av. J.-C.) : mages tenant des faisceaux de baguettes (Musée archéologique d'Istanbul). Dessin Sandra Fullenbaum. p. 103
- Fig. 2.** Relief de Bunyan (iv^e siècle av. J.-C.) : personnage tenant un faisceau de baguettes (Musée d'Ankara). Dessin Sandra Fullenbaum. p. 104
- Fig. 3.** Plaquette en or, Trésor de l'Oxus : mage tenant un faisceau de baguettes (British Museum). Dessin Koch 1992. p. 105
- Fig. 4.** Vase hémisphérique en or, Trésor de l'Oxus (British Museum). Dessin Sandra Fullenbaum. p. 109
- Fig. 5.** Panneau en briques émaillées de Suse : garde équipé d'une lance à talon sphérique (British Museum). Dessin Sandra Fullenbaum. p. 142
- Fig. 6.** Détail d'une stèle : Seth en homme à tête d'âne (musée Kestner, Hanovre). Dessin Sandra Fullenbaum. p. 200
- Fig. 7.** Détail de la mosaïque d'Alexandre : Darius III et sa tiare droite (Musée de Naples). Dessin Sandra Fullenbaum. p. 218
- Fig. 8.** Détails de la mosaïque d'Alexandre : Perses à la tiare plate (Musée de Naples). Dessin Sandra Fullenbaum. p. 218
- Fig. 9.** Relief sud de la salle du Trésor de Persépolis : le roi sur son trône, avec un repose-pieds. Dessin Sandra Fullenbaum. p. 222
- Fig. 10.** Relief du flanc nord de l'escalier est de Persépolis : porteur de tabouret. Dessin Sandra Fullenbaum. p. 225
- Fig. 11.** Empreinte de sceau : femme couronnée assise sur un trône (Musée du Louvre). Dessin Sandra Fullenbaum. p. 236
- Fig. 12.** Sceau trouvé dans une tombe d'Anapa (iv^e siècle av. J.-C.) : un roi de Perse vénère une déesse radiée debout sur un lion (Musée de l'Hermitage). Dessin Sandra Fullenbaum. p. 243
- Fig. 13.** Figure masculine émergeant d'un disque ailé (reconstitution). Dessin G. Tilia (in : A. S. Shahbazi, *Persepolis Illustrated*, Teheran, 1976). p. 243

- Fig. 14.** Empreinte de sceau-cylindre, archives des Fortifications de Persépolis (PFS 68) : une figure au buste cerclé d'une auréole est entourée de deux personnages ailés portant des récipients. Dessin Garrison 2000. p. 244
- Fig. 15.** Le roi devant un autel surmonté d'un feu, façade du tombeau de Darius II à Naqš-i Rostam. Dessin Sandra Fullenbaum. p. 248
- Fig. 16.** Autel et piédestal royal à Pasargades. Dessin Sandra Fullenbaum. p. 248
- Fig. 17.** Empreinte de sceau figurant deux personnages qui s'affairent de part et d'autre d'un autel où brûle un feu (coll. particulière). Dessin Kuhrt 2007. p. 249
- Fig. 18.** Scène d'audience avec baldaquin surmontant le trône royal, relief du Trésor de Persépolis. Dessin Tessa Richards dans Kuhrt 2007. p. 276

Concordance sources – fragments

Athénée	II, 48d	Héraclide F 5	Les « étendeurs » (<i>strôtai</i>), préposés à la literie	p. 306
	II, 67a-b	Dinon F 23a	Sel ammoniac et eau du Nil apportés au Grand Roi	p. 202
	IV, 145a-146a	Héraclide F 2	Le dîner du roi	p. 277
	IV, 146c-d	Dinon F 24	Les 15 000 hôtes du Grand Roi	p. 211
	XI, 503f	Dinon F 4	<i>Potibazis</i> et œuf en or	p. 106
	XII, 514a	Dinon F 25a	La coiffure parfumée du Grand Roi	p. 213
	XII, 514a-b	Dinon F 26	Le tabouret (<i>diphros</i>) en or du Grand Roi	p. 220
	XII, 514b-c	Héraclide F 1	Le roi, ses concubines et ses gardes du corps	p. 267
	XII, 517b-c	Héraclide F 4	<i>Tryphè</i> et justice d'un roi indépendant	p. 302
	XIII, 556b	Dinon F 27	Respect des concubines pour la reine	p. 231
	XIII, 560e-f	Dinon F 11	Neitétis, cause de l'expédition d'Égypte	p. 149
	XIII, 609a	Dinon F 1	Anoutis, princesse perse débauchée	p. 89
	XIV, 633c-e	Dinon F 9	Un aède révèle à Astyage la trahison de Cyrus	p. 131
	XIV, 652b-c	Dinon F 12a	Les figues sèches de l'Attique, motif de l'expédition de Xerxès	p. 152
Cicéron	<i>De la divination</i> , I, 46	Dinon F 10	Prédiction des mages sur la durée du règne de Cyrus	p. 146
Clément d'Alexandrie	<i>Protreptique</i> , V, 65, 1-2	Dinon F 28	L'eau et le feu, seules images de dieux	p. 238
Diogène Laërce	I, 8	Dinon F 5	Les mages et Zoroastre	p. 116
	V, 93	Héraclide T 1	Héraclide... de Kymè, auteur de <i>Persica</i>	p. 265
	IX, 50	Dinon F 6	Filiation de Protagoras	p. 120
Élien	<i>Histoire des Animaux</i> , XVII, 10	Dinon F 22	Animaux d'Éthiopie	p. 201
	<i>Histoire variée</i> , VII, 1	Dinon F 7	Sémiramis prend le pouvoir en Assyrie	p. 124

<i>Etymologicum Genuinum; Et. Magnum</i>	<i>s.v. Δανάκης</i>	Héraclide F 3	Le <i>danakès</i> , monnaie barbare	p. 299
Eusèbe	<i>Chronique</i> , p. 28-29 Karst	Dinon T 5, F 8	Sémiramis entoure Babylone de murailles	p. 87 p. 128
Hésychius	<i>s.v. κίδαρις</i>	Dinon F 25b	La coiffure parfumée du Grand Roi	p. 213
[Lucien]	<i>Macrobioi</i> , 15	Dinon F 20a	Mort d'Artaxerxès II à 94 ans	p. 189
Népos	IX (<i>Conon</i>), 5, 2-4	Dinon F 18	Fuite de Conon après sa capture par Tiribaze	p. 184
	IX (<i>Conon</i>), 5, 4	Dinon T 3	Dinon, une autorité sur la Perse	p. 76
Pap. Oxyrhynchus 1802	fr. 3 col. II, 45	Dinon F 29	<i>Ménémani</i> , nom perse de l'eau	p. 252
Photius	<i>Lexique</i> , <i>s.v. Οὐδὲ Ἡρακλῆς πρὸς δύο</i>	Dinon F 2	Héraclès le Dactyle	p. 96
Pline	<i>Histoire naturelle</i> , I, 12-13	Dinon T 4	Dinon... de Colophon	p. 78
	X, 136	Dinon T 2	Dinon, père de Clitarque	p. 75
	X, 136	Dinon F 30	Des sirènes en Inde	p. 253
Plutarque	<i>Alexandre</i> , 36, 4	Dinon F 23b	Eau du Nil et de l'Istros apportée au Grand Roi	p. 202
	<i>Artaxerxès</i> , 1, 4	Dinon F 14	Oarsès, premier nom d'Artaxerxès II	p. 166
	6, 6-9	Dinon F 15a	Parysatis projette d'assassiner Stateira	p. 169
	9, 4-10, 3	Dinon F 17	Mort de Cyrus le Jeune	p. 178
	13, 3	Dinon F 16	Contingents d'Artaxerxès II à Cunaxa	p. 176
	19	Dinon F 15b	Parysatis empoisonne Stateira.	p. 171
	22, 1	Dinon F 19	Haine d'Artaxerxès pour les Spartiates	p. 187
	23, 6	Héraclide F 7a	Artaxerxès II épousa deux de ses filles	p. 310
	27, 7-9	Héraclide F 7b	Artaxerxès II épousa deux de ses filles	p. 310
	30, 9	Dinon F 20b	Mort d'Artaxerxès II à 94 ans	p. 189

	<i>Isis et Osiris</i> , 31, 363c	Dinon F 21	Traité d'âne par les Égyptiens, Ochos sacrifie l'Apis	p. 193
	<i>Thémistocle</i> , 27, 1-2	Dinon F 13, Héraclide F 6	Thémistocle à la cour de Xerxès	p. 160 p. 309
<i>Scholies à Théocrite</i>	I, 147b	Dinon F 12b	Saveur des figues sèches de l'Attique	p. 153
<i>Scholies aux Thériaques de Nicandre</i>	613a	Dinon F 3	Baguettes des devins mèdes	p. 98
<i>Souda</i>	δ 1239, <i>s. v.</i> Δίων	Dinon T 1	<i>Persica</i> attribués à Dion Cassius	p. 75
	ο 78ο, <i>s. v.</i> Οὐδὲ Ἡρακλῆς πρὸς δύο	Dinon F 2	Héraclès le Dactyle	p. 96

Tableau des fragments

Dinon (FGrHist 690)

Témoignages

T 1	<i>Souda</i> , δ 1239, s.v. Δίων	<i>Persica</i> attribués à Dion Cassius	p. 75
T 2	Pline, <i>Histoire naturelle</i> , X, 136	Le père de Clitarque	p. 75
T 3	Népos, IX (<i>Conon</i>), 5, 4	Une autorité sur la Perse	p. 76
T 4	Pline, <i>Histoire naturelle</i> , I, 12-13	Dinon... de Colophon	p. 78
T 5	Eusèbe, <i>Chronique</i> , p. 28-29 Karst	Une autorité sur la muraille de Babylone	p. 87

Fragments

F 1	Athénée, XIII, 609a	Anoutis, princesse perse débauchée	p. 89
F 2	Photius; <i>Souda</i> , ο 780, s.v. Οὐδὲ Ἡρακλῆς πρὸς δῦο	Héraclès le Dactyle	p. 96
F 3	<i>Scholies aux Thériaques de Nicandre</i> , 613a	Baguettes des devins mèdes	p. 98
F 4	Athénée, XI, 503f	<i>Potibazis</i> et œuf en or	p. 106
F 5	Diogène Laërce, I, 8	Les mages et Zoroastre	p. 116
F 6	Diogène Laërce, IX, 50	Filiation de Protagoras	p. 120
F 7	Élien, <i>Histoire variée</i> , VII, 1	Sémiramis prend le pouvoir en Assyrie	p. 124
F 8	Eusèbe, <i>Chronique</i> , p. 28-29 Karst	Sémiramis entoure Babylone de murailles	p. 128
F 9	Athénée, XIV, 633c-e	Un aède révèle à Astyage la trahison de Cyrus	p. 131
F 10	Cicéron, <i>De la divination</i> , I, 46	Prédiction des mages sur la durée du règne de Cyrus	p. 146
F 11	Athénée, XIII, 560e-f	Neitètis, cause de l'expédition d'Égypte	p. 149
F 12a-b	Athénée, XIV, 652b-c; <i>Scholies à Théocrite</i> , I, 147b	Les figes sèches de l'Attique, motif de l'expédition de Xerxès	p. 152
F 13	Plutarque, <i>Thémistocle</i> , 27, 1-2	Thémistocle à la cour de Xerxès	p. 160
F 14	Plutarque, <i>Artaxerxès</i> , 1, 4	Oarsès, premier nom d'Artaxerxès II	p. 166

F 15a-b	Plutarque, <i>Artaxerxès</i> , 6, 6-9; 19	Parysatis projette d'assassiner Stateira; elle l'empoisonne.	p. 169
F 16	Plutarque, <i>Artaxerxès</i> , 13, 3	Contingents d'Artaxerxès II à Cunaxa	p. 176
F 17	Plutarque, <i>Artaxerxès</i> , 9, 4-10, 3	Mort de Cyrus le Jeune	p. 178
F 18	Népos, IX (<i>Conon</i>), 5, 2-4	Fuite de Conon après sa capture par Tiribaze	p. 184
F 19	Plutarque, <i>Artaxerxès</i> , 22, 1	Haine d'Artaxerxès pour les Spartiates	p. 187
F 20a-b	[Lucien], <i>Macrobioi</i> , 15; Plutarque, <i>Artaxerxès</i> , 30, 9	Mort d'Artaxerxès II à 94 ans	p. 189
F 21	Plutarque, <i>Isis et Osiris</i> , 31, 363c	Traité d'âne par les Égyptiens, Ochos sacrifie l'Apis	p. 193
F 22	Élien, <i>Histoire des Animaux</i> , XVII, 10	Animaux d'Éthiopie	p. 201
F 23a-b	Athénée, II, 67a-b; Plutarque, <i>Alexandre</i> , 36, 4	Sel ammoniac, eau du Nil et de l'Istros apportés au Grand Roi	p. 202
F 24	Athénée, IV, 146c-d	Les 15 000 hôtes du Grand Roi	p. 211
F 25a-b	Athénée, XII, 514a; Hésychius, <i>s.v.</i> κίδαρις	La coiffure parfumée du Grand Roi	p. 213
F 26	Athénée, XII, 514a-b	Le tabouret (<i>diphros</i>) en or du Grand Roi	p. 220
F 27	Athénée, XIII, 556b	Respect des concubines pour la reine	p. 231
F 28	Clément d'Alexandrie, <i>Protreptique</i> , V, 65, 1-2	L'eau et le feu, seules images de dieux	p. 238
F 29	Pap. Oxyrhynchus 1802 fr. 3 col. II, 45	<i>Ménémani</i> , nom perse de l'eau	p. 252
F 30	Pline, <i>Histoire naturelle</i> , X, 136	Des sirènes en Inde	p. 253

Héraclide de Kymè (FGrHist 689)

Témoignage

T 1	Diogène Laërce, V, 93	Héraclide... de Kymè, auteur de <i>Persica</i>	p. 265
-----	-----------------------	--	--------

Fragments

F 1	Athénée, XII, 514b-c	Le roi, ses concubines et ses gardes du corps	p. 267
F 2	Athénée, IV, 145a-146a	Le dîner du roi	p. 277
F 3	<i>Etymologicum Genuinum; Et. Magnum, s.v. Δανάκης</i>	Le <i>danakès</i> , monnaie barbare	p. 299
F 4	Athénée, XII, 517b-c	<i>Tryphè</i> et justice d'un roi indépendant	p. 302
F 5	Athénée, II, 48d	Les « étendeurs » (<i>strôtaî</i>), préposés à la literie	p. 306
F 6	Plutarque, <i>Thémistocle</i> , 27, 1-2	Thémistocle à la cour de Xerxès	p. 309
F 7a-b	Plutarque, <i>Artaxerxès</i> , 23, 6; 27, 7-9	Artaxerxès II épousa deux de ses filles	p. 310



Table des matières

1 Introduction (p. 5)

- 1.1 Les premiers *Persica* (p. 9)
 - 1.1.1 Denys de Milet (p. 10)
 - 1.1.2 Charon de Lampsaque (p. 14)
 - 1.1.3 Hellanicos de Lesbos (p. 16)
 - 1.1.4 Ctésias de Cnide (p. 24)
- 1.2 Étudier les *Persica* de Dinon et d'Héraclide : enjeux et méthodes (p. 31)
 - 1.2.1 Enjeux (p. 32)
 - 1.2.2 État de la question (p. 34)
 - 1.2.3 Objectifs et méthodes (p. 36)
 - 1.2.3.1 Le choix des fragments (p. 36)
 - 1.2.3.2 Découpage des fragments et contexte d'accueil (p. 40)
 - 1.2.3.3 L'évaluation des intermédiaires (p. 40)
 - 1.2.3.4 Principes d'édition (p. 48)

2 Dinon de Colophon (p. 51)

- 2.1 Présentation (p. 51)
 - 2.1.1 Situer Dinon dans le temps (p. 51)
 - 2.1.1.1 Matière des fragments et événements historiques (p. 52)
 - 2.1.1.2 « Le père de Clitarque » (p. 52)
 - 2.1.1.3 Les *Persica*, parents des *Histoires d'Alexandre*? (p. 53)
 - 2.1.2 Situer Dinon dans l'espace (p. 56)
 - 2.1.2.1 Colophon et le milieu micrasiatique (p. 56)
 - 2.1.2.2 Une expérience de la cour? (p. 61)
 - 2.1.2.3 Une installation en Égypte? (p. 61)
 - 2.1.3 Les fragments (p. 62)
 - 2.1.3.1 Nombre et origine de nos sources (p. 62)
 - 2.1.3.2 Le classement des fragments (p. 63)

- 2.1.4 Les *Persica* (p. 64)
 - 2.1.4.1 L'ampleur et les subdivisions des *Persica* de Dinon (p. 64)
 - 2.1.4.2 Le contenu des *Persica* (p. 66)
 - 2.1.4.3 Sources et fondements (p. 67)
 - 2.1.4.4 La dimension ethnographique (p. 73)
 - 2.1.4.5 L'esprit des *Persica* (p. 73)
- 2.2 Fragments traduits et commentés (*FGrHist* 690) (p. 75)

3 Héraclide de Kymè (p. 255)

- 3.1 Présentation (p. 255)
 - 3.1.1 Son milieu et son époque (p. 255)
 - 3.1.2 Ses écrits (p. 257)
 - 3.1.3 Dinon et Héraclide de Kymè : une chronologie incertaine (p. 263)
- 3.2 Fragments traduits et commentés (*FGrHist* 690) (p. 265)

4 Conclusion (p. 315)

- Bibliographie** (p. 325)
 - Éditions de référence (p. 325)
 - Bibliographie générale des ouvrages cités (p. 328)

- Tables et index** (p. 347)
 - Index général (p. 347)
 - Index des passages cités (p. 354)
 - Table des figures (p. 363)
 - Concordance sources – fragments (p. 365)
 - Tableau des fragments (p. 368)